



La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central : état des lieux et perspectives



Université Lille 2
Droit et Santé



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

UFR SCIENCES FONDAMENTALES
ET APPLIQUÉES

La cueillette des plantes sauvages dans le Massif central : état des lieux et perspectives

2012

Rédaction

Violaine LAUCOIN

Etude réalisé dans le cadre d'un stage Master 2^{ième} année
Environnement, Aménagement
Parcours Biodiversité, Ecotoxicité, Ecosystèmes
Spécialité Conservation Restauration de la Biodiversité

Réalisé du 01 Mars au 21 Décembre 2012

Relecture

Stéphane PERERA & Juliette TILLIARD-BLONDEL

Direction d'étude

Stéphane PERERA

Direction scientifique

Vincent BOULLET

Crédit photographique (couverture)

MÄHLER Grégoire \ avec l'autorisation d'IFF

Ce document doit être référencé comme suit :

LAUCOIN V. 2012. – *La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central : état des lieux et perspectives*. Conservatoire botanique national du Massif central, 100 p.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu, Stéphane Perera, pour m'avoir permis de réaliser ce stage au sein du CBN Massif Central. Je voudrais aussi le remercier pour son soutien à travers l'écoute, l'aide et les précieux conseils qu'il a pu me délivrer tout au long du stage ainsi que pour sa convivialité !

Un merci tout particulier à Vincent Boullet, directeur du CBNMC, pour m'avoir fait confiance en m'accueillant au sein de son équipe, et à Juliette Tilliard-Blondel, responsable de l'antenne Auvergne, pour les différentes discussions au sujet de l'étude, ses nombreux conseils ainsi que son écoute attentive.

Enfin merci à l'ensemble de l'équipe du CBNMC pour l'appui que chacun a pu m'apporter à son niveau. Merci aussi à eux pour les moments pleins de bonne humeur et de simplicité pendant ces dix mois passés à leur côté.

Je voudrais ensuite remercier Raphaële Garreta et Claire Julliard, pour leur soutien, leurs conseils, leurs mots toujours rassurants et encourageants. Merci d'avoir bien voulu partager votre riche connaissance de la filière de la cueillette et votre expérience de la conduite d'entretien.

Merci par ailleurs aux différents partenaires de cette étude : la DREAL Auvergne, l'AFC, les SIMPLES et la SICARAPPAM.

Merci aux cueilleurs, coopératives, distributeurs transformateurs et organismes de protection de l'environnement qui ont participé à l'enquête. Un merci tout particulier à tous ceux qui ont pris sur leur temps de travail pour partager leur expérience et leurs ressentis sur le monde de la cueillette.

Merci à tous pour la confiance que vous avez bien voulu me donner en me transmettant vos données de cueillette, sans lesquelles l'étude n'aurait pas eu de sens.

Enfin, merci à la joyeuse troupe alti-ligérienne, pour tous ces moments "bricolo", conviviaux, musicaux, créatifs, gustatifs et festifs qui ont rendu que plus agréables ces 10 mois de stage.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
1.1. Contexte de l'étude	6
1.2. Etudier la cueillette à travers quatre approches.....	8
1.2.1. Une approche bibliographique	8
1.2.2. Une approche économique	8
1.2.3. Une approche écologique	8
1.2.4. Une approche partenariale.....	8
1.3. Présentation du Conservatoire botanique national du Massif central	9
1.4. Préambule	12
1.4.1. Liste des figures	12
1.4.2. Liste des annexes	13
1.4.3. Liste des abréviations et sigles	14
2. LES CUEILLETES EMBLEMATIQUES DU MASSIF CENTRAL	15
2.1. La cueillette en France.....	15
2.2. Biens et services écosystémiques	16
2.3. La cueillette de la Gentiane jaune	17
2.4. La cueillette du lichen	18
2.5. La cueillette du Narcisse des poètes.....	19
2.6. La cueillette de la Myrtille	19
2.7. Diversification des cueillettes	20
3. MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE	21
3.1. Campagne d'information	21
3.1.1. Réunions d'information et d'échange ; pré-lancement de l'étude	21
3.1.2. Présentation de l'étude.....	21
3.2. Protocole d'enquête.....	22
3.2.1. Périmètre géographique.....	22
3.2.2. Période d'enquête	22
3.2.3. Acteurs sollicités.....	22
3.2.4. Questionnaires oraux	23
3.2.4.1. Constitution des grilles d'enquête	23
3.2.4.2. Méthode / mode d'enquête	23
3.2.5. Questionnaires écrits.....	24
3.2.6. Anonymisation/stockage des données.....	25
3.2.7. Citations de passages d'entretiens	25
3.2.8. Données CBN Massif central	26
3.3. Critiques et limites de la méthode	26
3.3.1. Profils des enquêtés	26
3.3.2. Limites et biais.....	27
4. LA CUEILLETTE ACTUELLE DE PLANTES SAUVAGES	30
4.1. Une filière en pleine croissance mais méconnue	30
4.1.1. Diversité des acteurs : des cueilleurs aux transformateurs.....	30
4.1.2. Perception des acteurs entre-eux	38
4.1.3. Les acteurs répertoriés sur le territoire d'agrément du CBN MC	40
4.1.4. Le métier de cueilleur, aujourd'hui	43
4.1.5. Approche économique de la cueillette	45
4.1.6. Vers une intensification des pratiques de cueillette	47
4.2. Diversité et vulnérabilité de la ressource	51
4.2.1. Modes d'exploitation des territoires de cueillette.....	51

4.2.2.	Ressources végétales exploitées	51
4.2.3.	Flore et habitats vulnérables	61
4.2.4.	Réservoirs de biodiversité = lieux de cueillette ?	71
4.3.	Synthèses territoriales	79
4.3.1.	Auvergne	79
4.3.2.	Limousin	81
4.3.3.	Rhône-Alpes	83
4.4.	Approche règlementaire	85
4.4.1.	Espèces	85
4.4.2.	Espaces	87
4.4.3.	Respect de la réglementation	88
4.4.4.	La réglementation et les acteurs de la cueillette	89
5.	QUELLES CUEILLETES POUR DEMAIN	91
5.1.	Aspects environnementaux	91
5.1.1.	Connaître les enjeux écologiques	91
5.1.2.	Mieux connaître la ressource	91
5.1.3.	Gérer la ressource	92
5.1.4.	Cueillir durablement	92
5.1.5.	Suivre l'impact des pratiques	93
5.1.6.	Cultiver les espèces fragiles	93
5.1.7.	Cueillir ensemble	93
5.2.	Mieux se connaître	94
5.3.	Mieux appréhender la réglementation	94
5.3.1.	Connaître la réglementation	94
5.3.2.	Connaître la filière	95
5.3.3.	Cultiver les espèces protégées	95
6.	CONCLUSION	96
	BIBLIOGRAPHIE	99
	ANNEXES	101
	ANNEXE 1	102
	ANNEXE 2	104
	ANNEXE 3	105
	ANNEXE 4	106
	ANNEXE 5	107
	ANNEXE 6	108
	ANNEXE 7	109
	ANNEXE 8	110
	ANNEXE 9	111

1. INTRODUCTION

Ces dernières années, l'engouement porté par un très large public autour des produits «naturels» a fortement contribué au développement de filières artisanales et industrielles pour lesquelles les plantes sauvages constituent la matière première : huiles essentielles, médicaments homéopathiques, préparations pharmaceutiques, produits cosmétiques, herbes aromatiques, confiseries, liqueurs, etc.

Le Massif central, tout comme les autres massifs montagneux de France, concentre de forts enjeux socio-économiques et écologiques autour de la cueillette de plantes sauvages à des fins artisanales et industrielles. À la différence de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, et bien que la cueillette ait déjà fait l'objet de nombreuses études à caractère culturel, historique ou ethnobotanique, il demeure difficile de réunir des données macroéconomiques qualitatives et quantitatives permettant d'établir une liste précise des acteurs de la filière et d'en connaître le poids économique et social. Il est tout autant difficile d'établir une liste exhaustive des plantes prélevées, des pratiques et modes d'extraction qu'ils soient familiaux, artisanaux ou industriels. Lorsque l'on connaît la difficulté d'estimer l'importance économique de la cueillette de quelques espèces de champignons, on peut dès lors imaginer l'obstacle bien plus important pour estimer celle de plusieurs centaines de plantes sur un vaste territoire tel que le Massif central...

Pour autant, la flore ne doit pas être considérée comme une ressource inépuisable. À l'instar des ressources piscicoles maritimes voire de toutes ressources naturelles, son exploitation nécessite une parfaite connaissance de l'état des populations à l'échelle locale mais aussi nationale, des conditions écologiques et des processus biologiques leur permettant de se reproduire et de se développer, ou encore des techniques d'exploitation respectueuses de la ressource et de sa gestion durable, et des besoins ou des pratiques des consommateurs eux-mêmes.

Par son rôle d'expert en matière de flore et de végétation sauvages, le Conservatoire botanique national du Massif central est régulièrement sollicité sur l'état des ressources tant par les cueilleurs eux-mêmes que par les services de l'État ou par les organismes de préservation de l'environnement.

Pour répondre aux questions récurrentes, en partenariat avec la DREAL Auvergne, la Société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (SICARAPPAM), le Syndicat inter-massif pour la production et l'économie des Simples (SIMPLES), l'Association française des cueilleurs (AFC), le CBN Massif central a mis en œuvre une première étude visant à réaliser un état des lieux de la cueillette mais aussi à mettre en relief les connaissances acquises sur les ressources végétales, ses fragilités et ses potentialités.

La réalisation de cette étude a nécessité la consultation d'un grand nombre d'organismes et de chercheurs qui œuvrent autour de la connaissance de cette filière : Conservatoires botaniques nationaux, instituts de recherche, universités et chercheurs universitaires, organismes de formation, organismes professionnels, etc. Elle contribue ainsi aux nombreux travaux menés à l'échelon national par d'autres organismes et alimente les

réflexions pour une gestion durable des ressources naturelles.

Il convient de souligner la volonté pour le CBN Massif central d'instaurer un dialogue sincère entre tous les acteurs de la filière pour que la richesse floristique du Massif central héritée d'un long passé agropastoral et traditionnel, soit durablement préservée, partagée et valorisée.



Figure 1 : Paniers de cueillette - Violaine Laucoin / CBNMC

1.1. Contexte de l'étude

La cueillette et ses enjeux sont au centre de différents projets et études depuis les années 80 (Claire Julliard, non publié). Différentes thématiques ont été développées pendant ces trente dernières années, et en particulier l'aspect ethnobotanique de la cueillette, notamment par le recueil des savoirs et usages développés autour des plantes cueillies mais aussi des aspects socioculturels des pratiques de cueillette. L'aspect économique de la cueillette a aussi été traité notamment son rôle moteur dans le développement local pour un certain nombre de territoires isolés. Enfin, l'aspect environnemental a été approché par différentes études autour de la gouvernance et la gestion durable des ressources végétales spontanées et leur valorisation économique à une échelle internationale et nationale. Plus localement, différentes chartes de bonnes pratiques de cueillette ont vu le jour, visant à créer des contrats éthiques et moraux afin d'en favoriser une gestion plus durable des ressources.

Parmi les études qui ont participé à la mise en lumière de cette thématique, on peut citer pour exemple celles de Coujard et Commeaux dans les années 80 (utilisation et appropriation des ressources sauvages, accès à l'espace, etc.), les différents travaux de Claire Julliard depuis 2000 (approche socio-économique et environnementale, aspect socio-culturel, participation et animation d'un groupe de travail « cueillettes » avec les professionnels, utilisation durable des ressources, etc.) ou encore les travaux menés depuis plusieurs années par le CBN PMP et ses deux ethnobotanistes, Raphaële Garreta et Béatrice Morisson, qui dressent un état des lieux des cueillettes sur son territoire d'agrément. Plus localement, l'ouvrage « *Cueillir la montagne* » de Raphaël Larrère et Martin de la Soudière évoque les cueillettes anciennes et actuelles du Massif central et leurs aspects socio-économiques et culturels à travers de nombreux témoignages.

Concernant la mise en place de chartes de cueillette durable, le premier guide est né d'une commande du Ministère de l'environnement en 1990. Il est composé de 13 fiches techniques qui traitent d'espèces considérées comme cueillies de façon importante dans un but commercial (*Guide technique de la cueillette des plantes sauvages*, Solagro, 1992). Depuis, de nombreuses chartes ont vu le jour à différentes échelles et dans différentes structures : Nature et progrès, SIMPLES, PNR du Morvan, PNR du Jura, CBN de Corse, directive de l'OMS, etc. Certaines de ces chartes sont remises en cause par les cueilleurs eux-mêmes, de par leur caractère jugé trop abstrait. À travers l'association française des professionnels de la cueillette des plantes sauvages, les professionnels de la cueillette ont décidé de s'emparer de cette problématique pour proposer la mise en place d'une charte de cueillette nationale, déclinée au niveau régional, à moyen terme.

On peut s'arrêter ici sur une initiative particulière, la création d'une « charte conventionnée » qui a vu le jour en 2007, à travers l'action du PNR des Ballons des Vosges sur le site Natura 2000 des Hautes Vosges. Ce territoire est un des plus importants lieux de cueillette de l'Arnica en milieu naturel, cueilli pour ses propriétés médicinales.

Autour d'un programme de conservation de l'espèce, cette convention est destinée à une cinquantaine de cueilleurs travaillant pour le compte de six laboratoires et définit des engagements entre tous les autres acteurs concernés : propriétaires des terrains, exploitants agricoles, domaines skiables. Elle couvre 140 ha sur lesquels les cueilleurs s'engagent à respecter une charte de cueillette et les agriculteurs à assurer une exploitation extensive des

Hautes-chaumes (pâturage tardif, aucun apport d'engrais, d'amendement ou de pesticide) en application de mesures agro-environnementales. Ces différents acteurs se rencontrent deux fois par an, avant et après chaque saison de cueillette. Parallèlement, le Parc a mis en place un suivi des populations d'Arnica et de leur habitat, ainsi que plusieurs expérimentations pour mesurer l'impact de la cueillette. Ce programme a l'avantage de maintenir une activité génératrice d'emplois tout en contribuant à la conservation de milieux naturels riches en biodiversité (Dupont 2012). Ce type de démarche pourrait être adapté à différents PNR du Massif central concernés par la cueillette.

C'est donc dans ce contexte actuel foisonnant, mais découlant d'un processus ancien (démarche vieille de plus d'une trentaine d'années), que la présente étude vient s'ancrer, et contribuer à son niveau, à une réflexion locale au sujet du développement d'une cueillette durable.

1.2. Etudier la cueillette à travers quatre approches

1.2.1. Une approche bibliographique

L'analyse de la bibliographie ethnobotanique disponible sur le Massif central a permis de resituer la cueillette dans un cadre national. Elle a eu pour but la mise en évidence de l'importance économique et culturelle de certaines cueillettes "historiques" et régionales (Gentiane jaune, Narcisse des poètes, lichens, Arnica des montagnes, Myrtille...) qui ont façonné les savoirs et savoir-faires tout en structurant les filières locales ces dernières décennies.

1.2.2. Une approche économique

L'étude a eu pour objectif, à travers une enquête économique s'appuyant sur les statistiques de l'INSEE et de nombreuses rencontres avec la filière, la mise en relief de quelques données macroéconomiques quantitatives et qualitatives sur le Massif central et l'établissement des listes typologiques permettant des comparaisons avec d'autres territoires. Elle s'était donnée comme objectif principal de mieux connaître les acteurs de la cueillette commerciale, les modes opératoires, les catégories de produits élaborés à partir des plantes cueillies, les usages actuels.

Ainsi, cette étude a eu comme finalité de recenser les cueilleurs présents ou intervenants sur le territoire d'agrément du CBN Massif central ainsi que les différentes structures regroupant des cueilleurs sur ce même territoire. Les entreprises susceptibles d'utiliser des produits de cueillette provenant du TAG CBN MC ont aussi pu être répertoriées.

1.2.3. Une approche écologique

À travers l'analyse bibliographique et des enquêtes de terrain, cette approche a permis de dresser une liste des espèces cueillies sur le territoire d'agrément du CBN Massif central. Pour chacune d'elle, l'étude s'est intéressée aux modes opératoires, aux volumes cueillis et aux territoires de cueillette.

Pour chaque région administrative, des indications sur l'abondance de la ressource, sa pérennité, ses fragilités (niveau de menaces, raretés régionale et nationale, statuts de protection actuels, répartitions régionale et nationale) ont pu être données par le croisement avec les éléments statistiques disponibles au sein du CBN MC, réunis depuis plus de 10 ans (plus de 4,6 millions observations botaniques). Ce travail a également été couplé à l'analyse des types de milieux de cueillette (milieux herbacés, milieux forestiers, zones humides, zones de montagnes, etc) et des territoires sensibles et des zones cueillies (Parcs naturels régionaux, ZNIEFF, Zones Natura 2000, etc.).

1.2.4. Une approche partenariale

La cueillette est exercée avant tout par des hommes et des femmes qui vivent sur le territoire. Elle fait appel à une histoire, une culture, des codes déontologiques, des savoir-faire, des connaissances qu'il a été nécessaire d'appréhender finement dans le cadre de

cette étude. Au delà des questions déjà évoquées précédemment et de leur approche plus scientifique, l'enquête auprès des acteurs de la cueillette a cherché à connaître les attentes de la profession vis à vis des services de l'État mais aussi celles des institutions techniques et scientifiques dont fait partie le CBN Massif central. Quelles sont les difficultés du métier ? Quels outils seraient à mettre en œuvre pour mieux connaître, préserver et gérer les ressources ? Quels échanges d'informations imaginer entre les organismes chargés de la préservation de l'environnement et les entreprises exploitant les ressources végétales sauvages ? Quelles valorisations culturelles pourraient être envisagées autour de ce dialogue ? Cette étude a ainsi permis d'entamer le dialogue et une concertation très large tant pour affiner les méthodes et les moyens déployés que pour partager les résultats.

1.3. Présentation du Conservatoire botanique national du Massif central

Créé à l'initiative du Conseil général de Haute-Loire et agréé par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire depuis le 10 juin 1998, le Conservatoire botanique national du Massif central est un établissement public à caractère scientifique et technique ayant pour objectif principal la connaissance et la conservation de la diversité biologique végétale sur le Massif central.

Pour atteindre cet objectif et en application du décret du 8 juillet 2004 relatif aux Conservatoires botaniques nationaux, le Conservatoire botanique national du Massif central mène, sur son territoire d'agrément, quatre missions principales :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;
- l'identification, la conservation et la valorisation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;
- la fourniture à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, d'une assistance technique et scientifique experte en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels ;
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale sauvage et cultivée.

Référent en matière de flore et d'habitats naturels, le Conservatoire botanique national du Massif central intervient sur les 10 départements qui composent son territoire d'agrément (TAG) soit 57 000 km² répartis sur 3 régions administratives (figure 2) : Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), Rhône-Alpes (Ardèche, Loire, Rhône).

Son action s'étend aux 22 départements du Massif central (84 000 km²) dans le cadre de travaux menés à l'échelle biogéographique, en étroite partenariat avec les Conservatoires



botaniques nationaux limitrophes (CBN Alpin, Méditerranéen, Pyrénées et Midi-Pyrénées, plus le CBN du Bassin-Parisien). Membre de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, il participe également à la mise en œuvre de politiques nationales relatives à la préservation de la biodiversité.

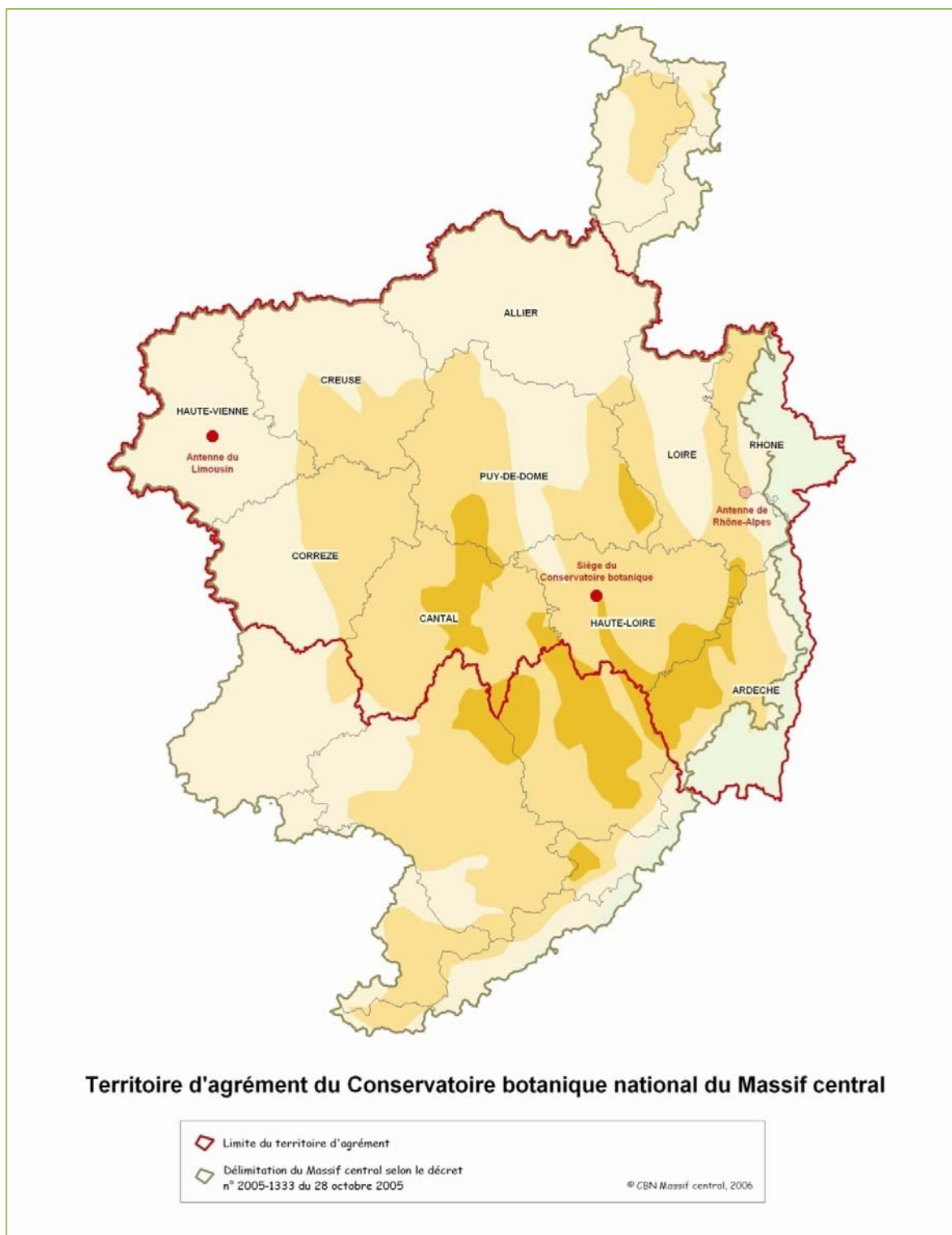


Figure 2 : Territoire d'agrément du Conservatoire botanique national du Massif central (TAG CBN MC)



La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central : état des lieux et perspectives.
 Conservatoire botanique national du Massif central - V. Laucoin / 2012

Le Conservatoire est géré par le Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central, composé de six membres institutionnels : le Conseil régional d'Auvergne, le Conseil régional de Rhône-Alpes, le Conseil général de la Haute-Loire, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois-Forez, le Syndicat mixte d'aménagement territorial du Haut-Allier, et la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet. Depuis 1998, ce Syndicat mixte est administré par un Comité syndical qui approuve les orientations et les programmes d'action du Conservatoire botanique national du Massif central.

Par ailleurs, pour le conseiller dans la définition de ses actions et des méthodes employées, le Conservatoire bénéficie de l'appui d'un Comité scientifique dont la composition est validée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Enfin, ses missions sont mises en œuvre par une équipe technique et scientifique d'une trentaine de personnes (annexe 1), structurée en cinq pôles (flore vasculaire, bryoflore, habitats, système d'information & saisie des données, services communs). Elle est aidée dans le cadre d'inventaires floristiques régionaux par un réseau de plus de 400 botanistes correspondants.

Les localisations du siège et de l'antenne Auvergne du CBN Massif central à Chavaniac-Lafayette (Haute-Loire), de son antenne Limousin (Limoges- Haute Vienne) et de celle de Rhône-Alpes (Pélussin - Rhône) lui permettent d'assurer une présence forte sur l'ensemble du territoire d'agrément, de collaborer de façon fructueuse avec les services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales et de travailler en partenariat étroit avec les différents organismes et structures impliqués dans la connaissance et la préservation du patrimoine naturel du Massif central.

1.4. Préambule

1.4.1. Liste des figures

Figure 1 : Paniers de cueillette - Violaine Laucoin / CBNMC

Figure 2 : Territoire d'agrément du Conservatoire botanique national du Massif central (TAG CBN MC)

Figure 3 : Entrepôt de Lichen suce-pin dans le sud du Massif central – Violaine Laucoin/CBNMC

Figure 4 : Schéma des différents acteurs ayant un rôle direct ou indirect sur la filière cueillette de plantes sauvages

Figure 5 : Listes des différents acteurs ayant un rôle direct ou indirect sur la filière cueillette de plantes sauvages

Figure 6 : Répartition des cueilleurs (indépendants ou regroupés) référencés pendant l'enquête

Figure 7 : Répartition selon l'INSEE des 700 entreprises utilisant ou commercialisant potentiellement des plantes sauvages

Figure 8 : Répartition des distributeurs/transformateurs, utilisant des plantes d'origine sauvage, référencés pendant l'enquête

Figure 9 : Typologie des cueilleurs

Figure 10 : CA de différentes grandes entreprises (de haut en bas et de gauche vers la droite) : Boiron, International flavors & fragrances, Société industrielle limousine d'application biologique, échantillon de 19 PMI/PME

Figure 11 : Arrachage des racines de gentiane à la fourche du diable et à la fourche mécanisée - source : Violaine Laucoin/CBNMC

Figure 12 : Evolution de la cueillette de la Jonquille et du Narcisse - Source : MÄHLER Grégoire / autorisation d'IFF

Figure 13 : Nombre d'espèces différentes concernées par la cueillette par région (carte de gauche), par département (carte de droite)

Figure 14 : Les différentes parties végétales concernées par la cueillette

Figure 15 : Poids principaux de cueillette (frais)

Figure 16 : Poids principaux de cueillette (sec)

Figure 17 : Principaux poids (en frais) utilisés par les distributeurs/transformateurs

Figure 18 : Principaux poids (en frais) utilisés par les distributeurs/transformateurs

Figure 19 : Principaux poids (en sec) utilisés par les distributeurs/transformateurs

Figure 20 : Estimation de cueillette par les organismes de protection de l'environnement

Figure 21 : Pourcentage d'espèces cueillies par milieux

Figure 22 : Habitats naturels probablement cueillis

Figure 23 : Coefficient de rareté régionale des espèces cueillies en Auvergne

Figure 24 : Cotations de rareté régionale Auvergne et de la liste rouge Auvergne pour certains taxons cueillis

Figure 25 : Pourcentage par classe de rareté des espèces cueillies en région Limousine

Figure 26 : Cotations de rareté Limousin et de la liste rouge Limousin pour certains taxons cueillis

Figure 27 : Pourcentage par classe de rareté des espèces cueillies en région Rhône-alpes (TAG CBN MC)

Figure 28 : Cotations de rareté et de la liste rouge Rhône-Alpes pour certains taxons cueillis

Figure 29 : Pourcentage par classe de rareté d'espèces cueillies sur le territoire d'agrément du CBN Massif central

Figure 30 : Cotations de rareté et des listes rouges Auvergne, Limousin et Rhône-Alpes pour certains taxons cueillis TAG CBN MC

Figure 31 : Cartes des zones de cueillette : témoignages des, organismes de protection de l'environnement (orange), témoignages des cueilleurs (violet)

Figure 32 : Synthèse des témoignages de zones de cueillette par les organismes de protection de l'environnement (orange) et les cueilleurs (violet)

Figure 33 : Diversité floristique connue

Figure 34 : Hot spot potentiels de cueillette

Figure 35 : Emplacement des différents espaces protégés présent sur le TAG CBN MC

Figure 36 : Emplacement des Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique

1.4.2. Liste des annexes

Annexe 1 – Organigramme du CBN Massif central

Annexe 2 – Communiqué de présentation de l'étude

Annexe 3 – Grilles d'enquêtes pour les entretiens oraux

Annexe 4 – Questionnaires écrits

Annexe 5 – Présentation de l'AFC

Annexe 6 – Présentation de l'étude sur la Gentiane jaune menée par Stéphanie Flahaut (SICARAPPAM, CPPARM)

Annexe 7 – Espèces cueillies sur le TAG CBNMC

Annexe 8 – Documents CERFA d'autorisation de prélèvement, destruction, commercialisation d'espèces protégées

Annexe 9 – Résumé et compte rendu de la journée de restitution de l'étude du 14/12/12.

1.4.3. Liste des abréviations et sigles

AFC : Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages
BEPA : Brevet d'aptitude professionnelle agricole
BTS GPN : Brevet de technicien supérieur gestion et protection de la nature
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif central
CBNPMP : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNPMAI : Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles
CNRS : Centre national de recherche scientifique
CPPARM : Comité des plantes à parfum aromatiques et médicinales
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENITA : Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (= VetAgro Sup)
FNPAPAM : Fédération nationale des plantes à parfum, aromatiques et médicinales
HEPIA : Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture
INRA : Institut national de la recherche agronomique
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
Code NAF : Nomenclature d'activités française
Code APE : Activité principale exercée
IRD : Institut de recherche pour le développement
ITEIPMAI : Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques
LRR : Liste rouge régionale
PPAM : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
SICARAPPAM : Société d'intérêt collectif agricole de la région auvergne des plantes à parfum, aromatiques et médicinales
SIL : Spécialisation d'initiative locale
SIMPLES : Syndicat inter-massif pour la production et l'économie des Simples
TAG : Territoire d'agrément

2. LES CUEILLETES EMBLEMATIQUES DU MASSIF CENTRAL

2.1. La cueillette en France

En 1990, le ministère chargé de l'environnement a commandé une étude sur la cueillette en France qui estimait l'utilisation de plantes à 3000 tonnes de plantes sèches et 3800 tonnes de plantes fraîches. Ceci correspondait à un chiffre d'affaire global de 64 millions de francs soit un peu moins de 10 millions d'euros. Il était compté une centaine de cueilleurs professionnels (dont l'activité de cueillette était le revenu principal) mais aussi quelques milliers de personnes réalisant des cueillettes rémunérées, ponctuelles ou saisonnières, durant quelques jours ou quelques semaines. Un chiffre de 1500 emplois à temps complet était à priori généré par la cueillette des plantes sauvages. Par ailleurs, il était estimé qu'environ 100 espèces faisaient l'objet de cueillette annuelle supérieure à 500 kg (Pointereau 1990).

En 1999, le volume représenté par la cueillette des PPAM en France était estimé à 6000 tonnes. Cela représentait alors un chiffre d'affaire de 75 millions de francs soit plus de 11 millions d'euros (Julliand 2002).

En 2008, le chiffre de 200 espèces concernées par des récoltes en milieu naturel en France, était avancé (Thévenin 2008). Néanmoins certains cueilleurs travaillant principalement pour des laboratoires homéopathiques auraient pu récolter jusqu'à 1000 plantes différentes, en France et en Europe (Julliand 2008). En France plus de 1200 plantes sont répertoriées comme médicinales ou aromatiques (Perche 1989).

L'Auvergne, et plus largement le Massif central, constituerait la première région en terme d'importance économique des PPAM issues de cueillette, notamment grâce à des cueillettes importantes de certaines espèces telles la Gentiane jaune, les lichens, la Myrtille, le Narcisse ou encore la Reine des prés (ONIPPAM 2001). Déjà en 1954, l'Auvergne était classée parmi les régions les plus importantes pour la cueillette de plantes médicinales (Miallier 1985), probablement en raison du maintien de milieux préservés, d'un accès assez facile aux zones d'altitude, et de sa grande richesse en milieux et en espèces (Miallier 1985). En effet, le Massif central se caractérise par une forte diversité au niveau climatique, édaphique, altitudinal ainsi que par une faible densité d'habitants et une agriculture plutôt extensive (particulièrement en zone montagnaise) (Ullrich 1989).

2.2. Biens et services écosystémiques

À travers la cueillette, différents services écosystémiques de la flore peuvent être valorisés. La flore cueillie joue un rôle économique en procurant un revenu principal ou d'appoint à une partie de la population rurale. Les plantes se retrouvent également dans beaucoup de produits utilisés par l'Homme ; que ce soit dans la pharmacie, la cosmétique, l'alimentaire, la distillerie, la liquoristerie, la parfumerie, etc. Ainsi, selon la revue *l'Economiste*, le marché mondial des plantes aromatiques et médicinales est estimé à environ 64 milliards \$ US. On estime à plus de 35 000 les plantes utilisées par des industries comme la pharmacie, la phytothérapie, l'herboristerie, l'hygiène, etc. Par ailleurs, le marché mondial des médicaments à base de plantes devrait atteindre près de 33 milliards \$ US en 2013, ce qui correspond à 11 % de croissance annuelle (source BBC Research). Il est à noter que selon un des représentants du laboratoire Boiron, en 1986, 90% des espèces utilisées en homéopathie provenaient du milieu naturel (Julliard 2002). En 2009, on estime que 50% des médicaments prescrits sont constitués par des substances naturelles produites par des végétaux (Commission Européenne 2009). Pour ce qui est de la cosmétique bio particulièrement gourmande en plantes, le marché français suit une croissance soutenue, 25% par an en moyenne entre 2005 et 2009, pour atteindre 350 millions d'euros en 2011 (France AgriMer, 2012).

Tandis que ces chiffres peuvent nous alerter sur une possible intensification, l'activité de cueillette peut aussi jouer un rôle moteur dans la préservation de certains espaces naturels. En effet cette activité et sa pérennité sont intimement liées au maintien d'espaces naturels diversifiés et de qualité, garants de ressources végétales en nombre et en qualité suffisants. En conséquence, les professionnels de la cueillette sont particulièrement attentifs à la préservation et/ou à la valorisation d'un grand nombre d'espaces, tels que les milieux ouverts, les friches, les prairies d'altitudes, etc. L'importance des cueillettes (en diversité d'espèces cueillies, en volume prélevé, en poids économique, etc.) sur les prairies d'altitude à travers des cueillettes comme celles de la Gentiane jaune, du Narcisse des poètes, de la Jonquille, constitue donc une pression économique pour maintenir des écosystèmes ouverts herbacés. Ces derniers, hérités d'un long passé agro-pastoral dans le Massif central, offraient une forte diversité floristique et faunistique. Ils sont aujourd'hui en régression du fait de certaines pratiques agricoles ou de la diminution des activités agro-pastorales.

La valorisation de ces milieux à travers l'activité de cueillette permettrait aussi le maintien de paysages diversifiés, marqueurs culturels, identitaires de régions, département, etc. La cueillette s'avère révélatrice d'une relation étroite entre l'Homme et la nature.

Localement et depuis des décennies les cueillettes historiques (Gentiane jaune, Narcisse des poètes, lichens, Arnica des montagnes, Myrtille...) ont façonné les savoirs et savoir-faire en structurant les filières, indicateurs d'une réelle importance économique et culturelle. Le rôle social de ces cueillettes est tout aussi important, procurant à de nombreuses personnes un revenu de subsistance. De nombreuses anecdotes comme celle-ci : « *J'ai pu m'acheter mon premier scooter en allant ramasser la mousse* (lichen du pin) » témoigne aussi du rôle des cueillettes dans « *le maintien de gens au pays* ».

2.3. La cueillette de la Gentiane jaune

La Gentiane jaune est certainement la plante la plus emblématique du Massif central, elle participe fortement à la représentation des paysages auvergnats dans l'imaginaire collectif (Prival 1989).

C'est une plante vivace dont la floraison a lieu de Juin à Août. La tige se renouvelle chaque année et peut atteindre une hauteur de 0,50 à 1,40 mètre. La partie exploitée est principalement la racine (Legrand 1984). Pour les plantes âgées de plus de 40 ans, la racine peut mesurer plus d'un mètre de long et peser de 5 à 7 kg. Celle-ci est exploitée pour ses principes amers. Elle a été, avant la découverte du Quinquina, l'un des seuls remèdes réputés contre le paludisme (Prival 1989). Elle est utilisée dans l'industrie aromatique, l'industrie agro-alimentaire (liquoristerie majoritairement), l'industrie pharmaceutique et l'industrie de l'alimentation du bétail (Dransart, et al. 1996).

L'arrachage de la racine s'effectue de mi-avril à fin novembre. La première collecte (avril à septembre) est principalement destinée aux laboratoires spécialisés, sous forme sèche. La seconde collecte (septembre à novembre) est plutôt destinée aux liquoristeries sous forme non séchée. En effet, à cette période de l'année la racine emmagasine les sucres suite à l'arrêt du cycle végétatif (Prival 1989).

L'arrachage de la gentiane est souvent réalisé par un collecteur, « le gentianaire ». Son rôle est de recruter une équipe de cueilleurs et « d'acheter les montagnes ». Cette expression signifie acheter aux propriétaires de terrain où poussent la gentiane, l'accès à la ressource et son exploitation. Les équipes recrutées par les gentianaires ne sont aujourd'hui pratiquement constituées que de main d'œuvre étrangère (roumaine, espagnole, et portugaise) car ce travail qui demande beaucoup de temps est faiblement rémunéré (Dransart, et al. 1996). Autrefois seuls les exploitants agricoles arrachaient la gentiane. Aujourd'hui, il est plus rémunérateur de vendre la gentiane sur pied aux gentianaires (Dransart, et al. 1996).

L'arrachage qui se faisait autrefois au « pic à gentiane » se pratique aujourd'hui à la « fourche du diable » ou parfois à la mini-pelle montée d'une fourche à la place du godet (Prival 1989).

Le volume annuel extrait par chaque collecteur est estimé entre 400 à 800 tonnes. Le rendement journalier peut quant à lui atteindre 250 à 300 kg par personne.

La racine de gentiane met sept années à se reconstituer tandis que les prélèvements ne sont pas effectués sur la même zone tous les ans. Une rotation de 20 à 30 ans sur la même parcelle, entre deux arrachages, est généralement observée (Prival 1989) (Dransart, et al. 1996).

Des essais de mise en culture ont été effectués par Pernod-Ricard (Suze), en collaboration avec l'INRA de Colmar. Cette entreprise semble, à ce jour, la seule à utiliser de la gentiane cultivée dans ses produits en complément de racines issues de cueillette. La culture de gentiane s'avère complexe et demande beaucoup de soins et de surface afin de respecter les temps de croissance de la racine. Elle s'avère donc peu ou pas rentable. (Dransart, et al. 1996).

2.4. La cueillette du lichen

La cueillette du lichen est principalement pratiquée en Auvergne, plus précisément en Margeride, comme revenu d'appoint. Sur ces territoires, le lichen est la plante la plus cueillie (Salès 1994).

Les deux lichens principalement concernés sont *Evernia furfuracea* poussant sur les conifères, appelé aussi lichen ou mousse du pin, et *Evernia prunastri* qui est un lichen se développant sur les feuillus, appelé aussi lichen ou mousse du chêne (Julliand 2002).

Tous deux sont utilisés comme fixateurs de parfum (les plus utilisés au monde). Il faut 100 kg de lichen pour faire 4 kg de « concrète », produit intermédiaire servant aux parfumeurs (Salès 1994).

Le lichen peut se cueillir toute l'année mais il est néanmoins préférable de le collecter durant l'hiver, par temps sec. Les branches mortes supportant les lichens sont cassées avec des crochets ou des griffes. Une personne peut ramasser jusqu'à 150 kg de lichen par jour. Les quantités ramassées dans le Massif central varient entre 2000 et 2500 tonnes par an, (figure 3) le plaçant premier producteur mondial (Salès 1994) (Dransart, et al. 1996). Aujourd'hui, le Massif central est fortement concurrencé par le Maroc et les pays de l'Est.

Le lichen pousse d'environ 1 centimètre par an, les cueilleurs ne reviennent pas avant 4 à 5 ans sur un même site afin d'obtenir un produit de qualité (Salès 1994).

La cueillette du lichen est principalement pratiquée par « les gens du pays » qui en tirent un revenu complémentaire, peu de cueilleurs professionnels la pratique au vu de sa faible rentabilité.



Figure 3 : Entrepôt de Lichen suce-pin dans le sud du Massif central – Violaine Laucoin/CBNMC

2.5. La cueillette du Narcisse des poètes

Le Narcisse des poètes est une plante abondamment présente en altitude, entre 800 et 1300 mètres. Elle s'observe principalement sur les prés de fauche sur sols acides et humides mais bien drainés (Dransart, et al. 1996).

L'Aubrac constitue une des principales zones de collecte. Le Narcisse des poètes est collecté depuis la moitié du XX^e pour un usage unique : la parfumerie. La partie exploitée est la fleur. En effet, à partir de la fleur est extrait un premier concentré appelé « concrète », lui-même transformé en « absolu » plus concentré que le précédent (Salès 1994). Il est nécessaire en moyenne d'avoir 300 tonnes de fleurs pour fabriquer 600 kg de « concrète » (Dransart, et al. 1996). Il faut environ 1500 fleurs pour obtenir 1 kg « d'absolue », concentrée final nécessaire à la parfumerie (Gaillard 2012).

Les quantités cueillies varient entre 200 et 800 kg par jour et par personne selon le mode de prélèvement. Les fleurs sont ramassées au « peigne à narcisse », au peigne monté sur chariot, ou encore mécaniquement avec une machine conçue spécialement à cette fin (Gaillard 2012). Le narcisse étant une plante bulbeuse, la cueillette de la fleur chaque année, n'a aucune conséquence sur son développement l'année suivante (Dransart, et al. 1996). Néanmoins, cette espèce semble diminuer par la modification des pratiques agricoles (amendement, piétinement, ensilage, prairies artificielles) (Dransart, et al. 1996).

Les personnes pratiquant cette cueillette ne sont pas des professionnels mais plutôt des agriculteurs, des retraités, ou d'autres personnes cherchant un complément de revenu. Cette cueillette est en effet peu rentable pour des cueilleurs professionnels (Dransart, et al. 1996).

2.6. La cueillette de la Myrtille

La myrtille est collectée pour son fruit et sa feuille. Ces parties prélevées présentent notamment la propriété de favoriser la régénération du pourpre rétinien. La production en Auvergne est estimée à 1500 tonnes. La cueillette s'effectue de fin juillet à septembre à l'aide d'un « peigne à myrtille » ou à la main. Cette cueillette est à la fois de type familial et commercial (Legrand 1984).

Cette cueillette estivale a permis dans le passé, et encore aujourd'hui, un revenu complémentaire en milieu rural. C'est au milieu du XX^e que l'usage du peigne pour cette cueillette s'est généralisé. Dans les années 1970, le ramassage et la vente de la myrtille ont connu un véritable bond, pour ensuite diminuer. À cette époque il était estimé que le ramassage journalier pouvait atteindre 80 kg. Aujourd'hui ce volume est plus difficile à atteindre du fait de la dissémination des populations de myrtille. Le revenu de la cueillette était estimé à quelques centaines d'euros pour une saison de collecte.

La myrtille est peu cultivée, la baie provenant de culture présentant des caractéristiques moins recherchées que la baie sauvage, cette dernière plus petite est surtout plus acide. Les différentes filières qui utilisent la myrtille sont l'industrie alimentaire, l'industrie pharmaceutique et les teinturiers. En pharmacie, la baie est utilisée pour ces grandes teneur en vitamine A et C qui ont un rôle positif sur le tonus et la vue. Dans le cadre d'un usage tinctorial, ses feuilles produisent une couleur violette. À ce titre, elles étaient, dans le passé, utilisées pour colorer le vin (Oudin, 2010).

2.7. Diversification des cueilletes

La cueillette s'est professionnalisée et les plantes récoltées se retrouvent dans de nombreux produits utilisés au quotidien sans que beaucoup d'utilisateurs en ait réellement conscience. En 1989, la consommation française annuelle de PPAM était estimée à 30 000 tonnes (cultures et cueilletes), dont 75% provenaient de l'importation : soit 5000 tonnes de plantes à infusions (destinées à l'herboristerie) et 25 000 tonnes de plantes médicinales et aromatiques (destinées aux divers laboratoires industriels) (Perche 1989). Après la première guerre mondiale, la France prend conscience de sa dépendance aux autres pays, et développe sa propre filière nationale de PPAM (Legrand 1984).

Aujourd'hui, au-delà du maintien des cueilletes emblématiques du Massif central présentées ci-dessus, la cueillette à but commercial s'est développée autour de plus de 300 espèces. Cette étude menée par le CBN Massif central vise à mieux connaître ces espèces cueillies et leurs destinations.

D'ores et déjà on peut affirmer que la diversité des cueilletes en France, s'est fait sous l'influence de multiples paramètres :

- développement et multiplication des filières utilisant les plantes sauvages et des produits dérivés,
- réglementation plus forte concernant le prélèvement d'espèces sauvages chez certains pays voisins (Allemagne, Autriche, etc.) qui se tournent vers la France où les contraintes sont moins importantes (cas de la Gentiane jaune ou encore de l'Arnica, qui sont fortement demandées par des entreprises allemandes et autrichiennes),
- qualité de production reconnue pour certaines espèces (cas du Narcisse des poètes et de la Jonquille provenant du Cantal, et utilisé à une échelle mondiale dans la fabrication de parfum haut de gamme),
- mondialisation des échanges,
- lutte contre la biopiraterie et le pillage des ressources naturelles dans les pays du sud qui provoque un recentrement des récoltes en Europe,
- etc.

3. MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

3.1. Campagne d'information

3.1.1. Réunions d'information et d'échange ; pré-lancement de l'étude

La première partie de l'étude a consisté en la mise en place d'un dialogue entre les différents acteurs de la filière de la cueillette afin de présenter l'étude et de recevoir leurs remarques sur celle-ci.

À ces fins, différents contacts téléphoniques ont été pris avec les principaux acteurs travaillant sur la thématique de la cueillette. Ont ainsi été contactés :

- Le CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées à travers sa chargée de mission en ethno écologie, Raphaële Garreta, menant une étude sur la cueillette dans les Pyrénées,
- La Haute-école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) basée à Genève et menant de nombreuses recherches sur la cueillette en France via le travail de la chercheuse Claire Julliand,
- La DREAL Auvergne à travers son chargé de mission flore, David Happe,
- L'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFC),
- La Société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (SICARAPPAM),
- Le Syndicat inter-massif pour la production et l'économie des Simples (SIMPLES),
- ...

Des réunions de concertation ont été mises en place afin d'échanger sur l'étude et de recueillir les attentes mais aussi de comprendre les craintes éventuelles. Par ailleurs, chaque document destiné à l'avancée de l'étude (lettre d'information, grilles d'enquête, questionnaires écrits), a été présenté avant diffusion. Malgré le temps considérable qu'elle a nécessité, cette concertation a permis de toucher un grand nombre d'acteurs et de s'assurer que la présente étude soit acceptée et partagée.

3.1.2. Présentation de l'étude

L'étude a également été présentée auprès de la filière à travers un communiqué adressé, par mail et par courrier, à tous les cueilleurs, distributeurs/transformateurs et organismes de protection de l'environnement répertoriés sur le territoire d'agrément du CBN Massif central (annexe 2). Cet article a aussi été diffusé sur des sites d'information botanique tel Tela botanica via son site Internet et sa lettre d'information.

Une vidéo projection commentée a été exposée lors de l'assemblée générale de la SICARAPPAM ainsi que lors du conseil d'administration de l'AFC.

Enfin des courriers présentant l'étude ont été adressés à l'ensemble des partenaires.

3.2. Protocole d'enquête

3.2.1. Périmètre géographique

Bien qu'ayant lieu sur le territoire d'agrément du CBN Massif central et plus particulièrement auprès des acteurs locaux, cette étude a porté également sur les acteurs situés hors du territoire d'agrément lorsque ceux-ci menaient une activité en lien direct avec la zone d'étude (plantes utilisées provenant du territoire d'agrément du CBN Massif central). Par exemple, les plantes sauvages cueillies en Auvergne sont diffusées sur l'ensemble du marché national (herboristes de Paris (75), industrie de la parfumerie de Grasse (06), herboristerie Cailleau à Chemillé (49), marché aux plantes de Rungis (94)...) voire même international (laboratoire d'homéopathie en Allemagne, herboristes au Canada...). Cette étude a toutefois été limitée au marché national.

3.2.2. Période d'enquête

L'enquête a été réalisée dans le cadre d'une étude d'une durée de 10 mois, ayant lieu de mars à décembre 2012. L'enquête de terrain ainsi que les questionnaires écrits ont débuté en juin 2012. Une première analyse a été effectuée en août. En raison de la charge de travail importante ou des périodes de vacances plusieurs acteurs n'ont pas été disponibles avant septembre 2012.

3.2.3. Acteurs sollicités

La liste des acteurs régionaux et nationaux de la filière a été établie à partir de différentes techniques de recoupement d'information. Les principales méthodes étant listées ci dessous :

- explorations des pages internet d'entreprises,
- en magasins/marchés relevés de marques et de produits à base de plantes sauvages,
- statistiques économiques de l'INSEE (via les codes NAF et APE) et exploitation de services d'information sur les entreprises,
- compilation d'annuaires professionnels (agence bio, annuaire vert...),
- liste des adhérents Nature et progrès,
- liste des adhérents et sympathisants SIMPLES,
- liste des adhérents SICARAPPAM,
- réseaux personnels (acteurs locaux, employés du CBN Massif central...),
- réseaux professionnels du CBN Massif central, des syndicats et des coopératives de cueilleurs,
- bibliographie (dont travaux du CBNPMP),

Au cours de l'enquête, la plus grande diversité et représentativité d'acteurs a été recherchée. Il est à souligner que si de nombreux travaux et enquêtes ont déjà été menés sur les cueilleurs sensu-stricto, celle-ci concerne l'ensemble de la filière (de la cueillette à la

distribution commerciale).

Pour faciliter la mise en œuvre de l'enquête, les acteurs de la filière ont été regroupés en 3 catégories principales :

- les cueilleurs et représentants professionnels (syndicats),
- les négociateurs, collecteurs, transformateurs/distributeurs, feuillagistes,
- les gestionnaires d'espaces naturels et les organismes en charge de la préservation de l'environnement.

3.2.4. Questionnaires oraux

Mener des entretiens présente de nombreux avantages et permet notamment de :

- rencontrer directement les acteurs,
- recueillir un maximum d'informations et de ressentis,
- pouvoir assister à des pratiques de cueillette,
- réaliser des photos afin d'illustrer les différentes pratiques,
- obtenir d'autres contacts.

3.2.4.1. Constitution des grilles d'enquête

Pour faciliter les entretiens oraux, des grilles (annexe 3) ayant vocation à guider l'enquêteur et à cibler ses questions sur des points clés ont été proposées.

En concertation avec la profession, trois grilles d'enquête ont été élaborées et adaptées aux spécificités de chaque grande catégorie d'acteurs. Plusieurs thèmes liés aux divers objectifs de l'étude y sont développés :

- aspect social,
- aspect économique,
- aspect commercial,
- aspect écologique,
- accès à la ressource,
- techniques de cueillette,
- aspect législatif,
- attentes, besoins, outils/solutions...

Environ 2 heures par entretien ont été nécessaires afin de laisser le temps aux personnes enquêtées de répondre aux questionnaires. Au total, 54 questions ont été posées aux cueilleurs, 27 aux organismes de protection de l'environnement et 55 aux distributeurs/transformateurs.

3.2.4.2. Méthode / mode d'enquête

Un contact a été préalablement pris à la venue de l'enquêteur pour fixer un rendez vous et présenter l'étude. Seuls les acteurs volontaires acceptant de s'entretenir avec l'enquêteur ont été rencontrés.

Chaque entretien a été susceptible d'être enregistré sur dictaphone. Au préalable,

une demande d'autorisation orale a été enregistrée auprès de la personne enquêtée. En cas de refus, l'entretien a fait seulement l'objet d'une prise de notes.

En référence à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978, modifié le 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, certaines informations ont été données de prime abord à la personne enquêtée afin d'obtenir un « consentement éclairé » :

- identité du/des responsable(s) du traitement : Laucoin Violaine, Perera Stéphane, Tilliard Blondel Juliette, Boullet Vincent ;
- finalité poursuivie par le traitement des données ;
- caractère obligatoire ou facultatif des réponses : facultatif ;
- conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse : aucune ;
- destinataires ou catégories de destinataires des données : responsables du traitement du CBNMC ;
- existence d'un droit d'accès, de rectification voire d'opposition à la collecte : chaque personne enquêtée pourra avoir accès sur demande à l'enregistrement de son entretien. Possibilité de retrait (suppression des parties enregistrées problématiques) ;
- transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un Etat non membre de la CE : aucun.

Cette demande de consentement a été complétée par la description du mode de stockage et d'anonymisation des données collectées. Enfin, cette demande garantissait à l'enquêté le respect de l'intégrité de ses propos et la citation éventuelle des propos de l'entretien sous couvert d'anonymat. Ces derniers points seront explicités ci-après.

Si l'anonymat n'était pas souhaité par la personne interrogée, sa volonté à ce sujet a également été enregistrée.

Afin de pouvoir conserver les entretiens oraux sur une base de données interne au CBN Massif central, une demande d'autorisation de stockage, sera effectuée à la CNIL.

3.2.5. Questionnaires écrits

Les entretiens oraux ont été complétés par des questionnaires écrits relatifs aux principales données que nous souhaitons collecter (plantes cueillies, parties, volumes, prix, filières, usages principaux ...).

Ce choix s'explique par la possibilité d'élargir le panel des personnes morales et physiques interrogées et de la volonté de recueillir ainsi une plus grande diversité de points de vue. Il fut en effet impossible d'interroger l'ensemble des acteurs identifiés via des entretiens dans le temps imparti à l'étude. Le temps de saisie des données et celui du traitement des résultats ont été aussi simplifiés et raccourcis par le traitement des questionnaires écrits.

Les questionnaires ont été divisés en 4 volets : le volet I à destination des cueilleurs, coopératives, collecteurs, syndicats ; le volet II à destination des transformateurs et distributeurs ; le volet III à destination des organismes de protection de l'environnement. Le volet IV, permettant de recueillir des données précises sur le prélèvement d'espèces, fut

distribué en accompagnement de chacun des volets précédents (annexe 4).

Les trois premiers volets reprennent les mêmes thématiques que les grilles d'entretien et sont divisés en 6 grandes parties :

- enquête sur le métier ;
- enquête sur la ressource ;
- enquête sur la commercialisation ;
- enquête sur les normes et la réglementation ;
- enquête sur les problématiques environnementales ;
- enquête sur le développement d'une cueillette durable.

Ces questionnaires sont conçus de façon à être rapidement renseignés et à ce que toutes les données soient comparables entre elles et entre volets différents.

Le volet IV est constitué d'une liste de 467 espèces dont la possible cueillette a été identifiée à travers la rencontre de différents partenaires et par l'analyse des catalogues de vente des cueilleurs et coopératives. N'ont été retenues que les espèces indigènes du territoire d'étude. Des champs libres laissent la possibilité aux différents acteurs de la compléter le cas échéant.

Les questionnaires ont été envoyés individuellement, par courrier et par mail, à chaque cueilleur, distributeur-transformateur et organisme de l'environnement répertorié.

3.2.6. Anonymisation/stockage des données

Les entretiens sont archivés dans un dossier protégé au sein du CBN Massif central. Un processus d'anonymisation des données, par remplacement de l'identité des personnes interrogées par des numéros, a préalablement été effectué par l'enquêteur afin que seuls les responsables du traitement puissent avoir connaissance de l'identité des personnes interrogées. Dans un premier dossier protégé sont stockés les entretiens liés à des numéros. Un second dossier protégé permet de lier les numéros aux noms des enquêtés, sans accès aux entretiens.

Si des pseudonymes ont été attribués de façon à ne pas pouvoir reconstituer le nom initial, lors de la restitution finale, ils ont été choisis dans le même champ paradigmatique, tout en prenant soin d'éviter de ridiculiser ou caricaturer les personnes interrogées.

Comme pour les entretiens oraux, les questionnaires écrits ont été saisis de façon à rendre anonymes les réponses. Dans un premier fichier les personnes ayant répondu ont été liées à des numéros d'identification, dans les autres fichiers, où sont saisies toutes les réponses, seul le numéro identifiant apparaît.

3.2.7. Citations de passages d'entretiens

De petits passages d'entretiens ont pu être cités dans le rapport sous couvert d'anonymat. Les passages jugés trop explicites (permettant de désigner la personne interrogée) n'ont pas été intégrés au rapport. Ces citations sont rédigées de façon à respecter l'intégrité des paroles de l'enquêté, sans aucune modification des propos (reproduction mot à mot du discours sans changer la forme, l'expression, le type de langage...). Les citations dans le texte apparaissent en italique et entre guillemets.

3.2.8. Données CBN Massif central

Les différentes données recueillies ont été confrontées aux données botaniques disponibles au sein du CBN Massif central, ainsi qu'aux listes d'espèces protégées.

Les informations floristiques disponibles sont issues :

- des données bibliographiques,
- des données issues d'herbiers,
- des relevés effectués lors du programme Atlas de la flore vasculaire d'Auvergne entre 2001 et 2005, de l'Atlas Rhône Alpes, et de l'Atlas Limousin, par le conservatoire et son réseau de botanistes,
- des données recueillies lors des prospections générales, des prospections ciblées sur les espèces rares ou les diverses études confiées au CBNMC,
- les données personnelles des différents correspondants du CBNMC.

Pour mémoire, près de :

- 3 000 espèces végétales sauvages (flore vasculaire) sont connues sur le Massif central. Plus de 4 000 espèces ont été recensées en tenant compte des espèces exotiques et introduites, des sous-espèces et variétés...
- 45 500 relevés phytosociologiques (études des végétations) ont été réalisés par le CBNMC,
- 274 000 ha d'habitats naturels ont été cartographiés par le CBNMC,
- 483 854 relevés floristiques réalisés par les botanistes du Massif central sont aujourd'hui disponibles dans la base de données du CBNMC,
- 4 661 257 observations floristiques sont aujourd'hui disponibles dans la base de données du CBNMC.

3.3. Critiques et limites de la méthode

3.3.1. Profils des enquêtés

L'envoi des questionnaires a eu lieu courant juin et a concerné 250 cueilleurs, 49 distributeurs/transformateurs dans le TAG CBN MC et 22 en dehors, ainsi que 170 personnes représentant différents organismes de protection de l'environnement. Au 1^{er} décembre, nous avons le retour de 21 questionnaires de cueilleurs, 9 de distributeurs/transformateurs et 28 d'organismes de protection de l'environnement.

Concernant les cueilleurs, 11 sont indépendants, 7 font partis d'une coopérative ou d'un regroupement de cueilleurs et 3 font partie d'un syndicat de cueilleurs. Les cueilleurs ayant participé à l'enquête écrite sont principalement situés dans le Puy de Dôme (7), puis en Ardèche (5), dans le Cantal (2), en Creuse (2), dans le Rhône (2), en Haute Vienne (1) et en Corrèze (1). Un dernier cueilleur situé en dehors du territoire d'agrément a répondu à l'enquête écrite, travaillant pour une coopérative du TAG.

Pour les distributeurs transformateurs, l'activité dominante des structures ayant répondu sont les suivantes : la cosmétique (2), l'alimentaire (2), la parfumerie (1), la pharmacie (1), la recherche et le développement (1) et la liquoristerie (1). Pour ce qui est de

leur situation géographique, quatre sont sur le TAG CBN MC : Haute-Loire (1), Loire (1), Rhône (1), Haute Vienne (1) ; et quatre en dehors du territoire d'agrément du CBN MC : Charente (1), Maine et Loire (1), Gard (1) et Lozère (1).

Enfin concernant les organismes de protection de l'environnement, sur les 28 retours de questionnaires, 4 proviennent de l'ONF, 4 de conseils généraux, 4 de PNR ou d'associations de préfiguration de PNR, 3 de l'ONCFS, 3 de réserves naturelles, 2 de chambres d'agriculture, et 1 pour chacun des organismes suivants : DREAL, ONEMA, structure de formation et recherche, jardin botanique, association environnementale, musée, DDT et CEN.

Pour les entretiens, 14 cueilleurs, 3 regroupements ou coopératives, 4 distributeurs/transformateurs et 4 organismes de protection de l'environnement ont pu être enquêtés. Parmi les cueilleurs figurent 6 indépendants, 4 travaillant pour une coopérative ou un regroupement et 4 cueilleurs regroupés par un syndicat. La majorité des cueilleurs ayant été disponibles pour un entretien sont basés dans le Puy de Dôme (7), puis en Haute Loire (4), dans le Rhône (1), en Creuse (1) et en Ardèche (1).

Par ailleurs, 3 regroupements de cueilleurs ou coopératives ont été interrogés, représentant plus ou moins 180 cueilleurs. Un bémol doit néanmoins être apporté ici sur le fait que parmi ces 180 cueilleurs, on peut estimer que seule une quarantaine d'entre-eux vit de la cueillette, les autres réalisant des cueillettes de façon ponctuelle au cours de l'année et ayant souvent une autre profession complémentaire ou cultive des PPAM. Deux de ces coopératives ou regroupements sont en Ardèche et une coopérative se situe dans le Puy-de-Dôme.

Les 5 distributeurs/transformateurs ayant accepté de participer à l'enquête relèvent de 3 filières différentes, en considérant uniquement leur activité principale (cela n'empêche pas l'utilisation de plantes pour d'autres types de produits) : la distillerie (2), l'herboristerie/tisannerie (1) et la cosmétique (1). D'un point de vue géographique, quatre d'entre-eux sont situés en Haute-Loire et un dans la Loire. Un dernier distributeur/transformateur en dehors du territoire d'agrément a été rencontré, car utilisant principalement des plantes provenant du TAG CBN MC. Il se situe en Lozère et s'inscrit dans la filière de la parfumerie.

Enfin 3 organismes de protection de l'environnement ont été rencontrés, parmi eux 2 DREAL et un représentant de l'ONF. Peu d'organismes de protection de l'environnement ont été rencontrés car, faute de temps, la rencontre avec les cueilleurs et distributeurs/transformateurs a été privilégiée afin d'obtenir une image fidèle de la filière. Par ailleurs, la majorité des organismes de protection de l'environnement abordés durant l'enquête, nous ont fait part de leur méconnaissance de cette filière malgré leur intérêt et leur curiosité sur le sujet.

3.3.2. Limites et biais

Différents biais sont à prendre en considération à la lecture des résultats de cette enquête. Tout d'abord un biais géographique. En effet les zones de cueillette en général et la localisation des espèces cueillies sont, en partie, dépendantes des lieux d'habitation des cueilleurs. Les personnes ayant répondu à l'enquête écrite et/ou orale sont principalement situées en Auvergne et plus précisément dans le Puy de Dôme. Le Limousin est quant à lui

faiblement représenté auprès des enquêtés. Par ailleurs, la filière souterraine de la cueillette n'ayant pas pu être approchée, un certain nombre d'espèces cueillies et/ou de volume de cueillette demeure totalement inconnu.

Néanmoins, la participation de 3 importantes coopératives ou regroupements de cueilleurs permet d'avoir un aperçu assez fidèle des espèces cueillies et d'un ordre d'idée des volumes prélevés. Il est par ailleurs important de noter que différents profils de cueilleurs ont répondu à cette enquête : des cueilleurs indépendants ou affiliés à une coopérative ou un syndicat ; cueillant peu d'espèce ou une grande diversité ; toute l'année ou de façon ponctuelle.

Néanmoins ce panel ne peut pas être représentatif de l'ensemble de la filière, ne connaissant pas la proportion de cueilleurs professionnels et de personnes non déclarées sur le TAG CBN MC, et non contactés dans le cadre de cette étude du fait de l'absence de statut de cueilleur.

Concernant les transformateurs et distributeurs, peu ont pu ou souhaité participer à cette enquête. Les données collectées constituent donc un petit aperçu. Par ailleurs, les distributeurs n'ont souvent aucune idée de la provenance exacte des plantes que ce soit au niveau géographique ou agricole (plantes sauvages ou cultivées). Il y est donc probablement citées, dans l'enquête, certaines espèces provenant de productions agricoles ou issues de pays étrangers (pays de l'Europe de l'Est, fortement impliqués dans le marché des PPAM en France).

De plus, au niveau des cueilleurs mais aussi des distributeurs/transformateurs, la culture du secret est très forte et a parfois compliqué le recueil de certaines données cruciales à l'enquête (volumes prélevés/utilisés, zones de cueillettes, aspect économique et commercial, etc.). Il existe en effet, une réelle crainte de la profession sur l'utilisation possible de ces données : réglementation, concurrence, travail non déclaré, etc. Les données ont donc pu parfois être simplifiées ou modifiées à cet égard.

Par ailleurs, il est parfois difficile de savoir quelles espèces sont réellement cueillies en raison de confusion de détermination et de problèmes taxonomiques (ex des Pulsatilles). Cueilleurs et transformateurs utilisent principalement des noms français ou des noms « commerciaux » (homéopathie). Ce manque de référentiel a nécessité un long travail de transcription afin d'attribuer les noms latins aux plantes citées par les cueilleurs. Des doutes subsistent encore sur certaines espèces.

Enfin, du côté des organismes de protection de l'environnement, les données récoltées s'avèrent davantage des impressions, en l'absence d'études locales réalisées sur cette thématique. De ce fait, les craintes à l'égard de la cueillette et de ses possibles conséquences sur les espèces et le milieu naturel sont amplifiées.

Au niveau méthodologique on peut aussi supposer que les réponses apportées lors des entretiens oraux on pu parfois être orientées du fait de la présence d'un enquêteur, ce qui n'est pas le cas pour les questionnaires écrits.

L'analyse écologique est basée quant à elle sur les données disponibles au sein du CBN MC à ce jour. Ces données ne sont donc pas exhaustives, particulièrement concernant la région Limousine, dont l'atlas de la flore (inventaire systématique sur l'ensemble du territoire par maille de 5km par 5) est actuellement en cours de réactualisation. Les données botaniques sont alors intimement liées à l'état des connaissances disponibles sur le

territoire. En effet, des zones sous-prospéctées apparaîtront de fait comme pauvres en diversité végétale, même si la tendance générale donne une indication intéressante. Par ailleurs, jusqu'à présent, aucun inventaire systématique autour d'espèces sujettes à la cueillette n'a été mis en place, tandis qu'il pourrait permettre d'obtenir sur la durée, un regard plus juste sur l'état actuel des ressources et sa vulnérabilité.

Les résultats présentés ci-dessous constituent néanmoins aujourd'hui, un premier aperçu de la filière de la cueillette, résultat de 10 mois d'enquête. Afin d'affiner ou de préciser dans le futur cet état des lieux, il demeure important dès aujourd'hui de maintenir et conforter la relation de confiance qui s'est progressivement tissée entre les différents acteurs de la filière.

4. LA CUEILLETTE ACTUELLE DE PLANTES SAUVAGES

4.1. Une filière en pleine croissance mais méconnue

4.1.1. Diversité des acteurs : des cueilleurs aux transformateurs

La filière de la cueillette présente une forte diversité d'acteurs tandis que de nombreux organismes scientifiques et techniques gravitent autour (figures 4 et 5).

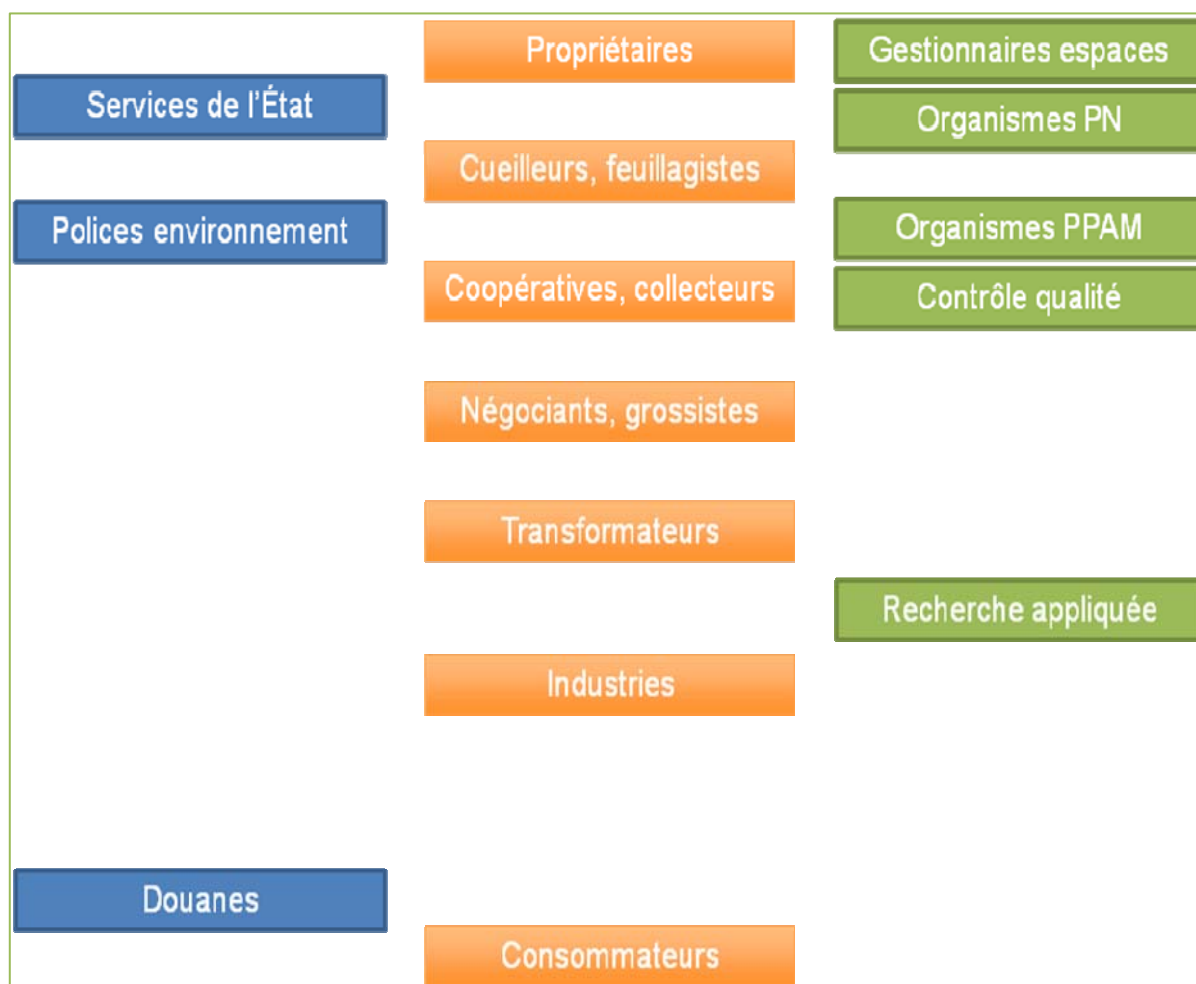


Figure 4 : Schéma des différents acteurs ayant un rôle direct ou indirect sur la filière cueillette de plantes sauvages

Gestionnaires et acteurs de la préservation de l'environnement (en lien avec la ressource végétale)

Gestionnaires et organismes techniques

Conservatoires d'espaces naturels (CEN)
Conservatoires botaniques nationaux (CBN)
Parcs naturels régionaux (PNR)
Parcs nationaux (PN)
Réserves naturelles nationales (RN), ...

Polices de l'environnement :

Office national de la chasse et de la faune sauvage
Office national de l'eau et des milieux aquatiques
Office national des forêts
Gendarmerie nationale
Gardes assermentés
Douanes, ...

Services de l'État :

Ministère de l'écologie / DREAL
Ministère de l'agriculture / DRAAF
France Agri Mer
Directions départementales des territoires (DDT)
Préfectures, ...

Organismes techniques (en lien avec la ressource végétale)

Recherche scientifique et technique

Institut national de recherche agronomique (INRA)
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)
Universités et centres de recherche universitaires, ...

Culture et connaissance des PPAM

Conservatoire national des plantes médicinales, aromatiques et industrielles
Comité des plantes à parfum aromatiques et médicinales
Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques

Labellisation, contrôle de qualité

Ecocert, Veritas Qualité France, ...

Figure 5 : Listes des différents acteurs ayant un rôle direct ou indirect sur la filière cueillette de plantes sauvages

4.1.1.1. Typologie et principaux acteurs de la filière cueillette

Douze grandes catégories regroupant les principaux acteurs de la filière de la cueillette de plantes sauvages ont été définies :

- **les cueilleurs**, personnes prélevant une ou plusieurs espèces végétales sauvages dans le milieu naturel.
- **les feuillagistes**, négociants spécialisés dans la revente de feuillages, mousses, branchages et lichens à destination des filières d'ornementation florale et horticole.
- **les négociants / grossistes**, spécialistes dans l'achat et la revente de matière végétale brute.
- **les coopératives**, regroupant plusieurs cueilleurs qui fournissent exclusivement celle-ci en matière végétale brute, en fonction des commandes des clients de la coopérative.
- **les collecteurs**, entreprises ou exploitations agricoles qui transforment, stockent ou conditionnent des produits de cueillette sauvage et font appel à des cueilleurs auprès desquels ils collectent les produits de cueillette.
- **les transformateurs**, transforment la matière végétale brute sous différentes formes (granulés pour infusettes, poudres...) ou en extraient les principes actifs ou substances intéressantes (distillats pour obtenir des huiles essentielles ou des préparations alcoolisées, fabrication de concrète ou d'absolue pour les parfumeurs...).
- **les distributeurs**, rassemblent, stockent et distribuent les produits finis à base de matière végétale sauvage à des détaillants / commerçants.
- **les détaillants**, (ou commerces) vendent directement aux consommateurs les produits finis à base de matière végétale sauvage ou produits bruts (cas des herboristes, tisaniers...).
- **les propriétaires et gestionnaires d'espaces cueillis**, tout propriétaire ou gestionnaire d'espaces sur lesquels sont prélevées des espèces végétales.
- **les organismes en charge de la préservation de l'environnement**, tout organisme en charge de la préservation des ressources végétales sauvages.
- **les syndicats et regroupements professionnels**, toute structure (syndicat, association, fédération....) représentant les cueilleurs membres de celles-ci.
- **les instituts techniques**, tout institut effectuant des recherches ou études sur la cueillette (techniques de cueillette, protocole de mise en culture d'espèces sauvages cueillies, préservation de la ressource végétale sauvage) et/ou fournissant des appuis techniques et/ou conseils aux cueilleurs ou regroupement de cueilleurs.

Ces acteurs sont structurés à travers différents organismes. Certains permettent de fédérer les cueilleurs au niveau national ou local :

- **L'Association française des professionnels de la cueillette des plantes sauvages - AFC (partenaire de cette étude)** (annexe) est un regroupement de cueilleurs professionnels représentant une diversité de pratiques, récoltant sur un territoire local ou national (voir international) avec des débouchés commerciaux variant de la vente au détail au commerce en gros. Aujourd'hui, elle représente une

quarantaine de cueilleurs. Ses différentes missions sont les suivantes :

- o recueillir les savoirs et savoir faire relatifs au métier de cueilleur,
 - o élaborer une charte d'éco-cueillette et un guide de bonnes pratiques,
 - o organiser la concertation entre les cueilleurs afin de gérer la ressource de plantes sauvages,
 - o collaborer avec le système de formation destiné à l'apprentissage du métier de cueilleur,
 - o favoriser la concertation avec les institutions et structures pertinentes pour développer de bonnes pratiques de cueillette et contribuer à la reconnaissance de la profession,
 - o collaborer à des projets de recherche scientifique sur la problématique de l'utilisation et de la gestion durable de la ressource végétale spontanée.
- **La Société d'intérêt collectif agricole région Auvergne en plantes à parfums aromatiques et médicinales – SICARAPPAM (partenaire de cette étude)** est une coopérative agricole de producteurs de plantes médicinales et aromatiques qui œuvre pour produire des plantes de qualité, cueillies ou cultivées dans le respect de l'environnement. Située en région Auvergne, elle compte aujourd'hui une cinquantaine de producteurs du Massif Central.
 - **Le syndicat inter-massifs pour la production et l'économie des simples – SIMPLES (partenaire de cette étude)** regroupe une centaine de producteurs-cueilleurs de plantes médicinales aromatiques, alimentaires, cosmétiques et tinctoriales, installés en zone de montagne ou dans des zones préservées. Ils suivent un cahier des charges (agréé en 1988 par le Ministère de l'Agriculture) très strict en matières de protection de l'environnement, de préservation des ressources floristiques, de qualité de la production et de respect du consommateur.

D'autres organismes travaillent en lien étroit avec la filière autour de la culture et de la connaissance des PPAM. C'est notamment le cas du **Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles – CNPMAI**. Cette association créée en juin 1987 par les professionnels de la filière des PPAM, se présente comme un outil au service des professionnels et des particuliers. Le CNPMAI se trouve à l'interface du monde des plantes sauvages et celui des plantes cultivées. Il a pour but de gérer, valoriser et conserver les ressources génétiques des plantes utilitaires ; de mettre à disposition de l'utilisateur un matériel végétal adapté à ses besoins, nouveau, amélioré ou tout simplement bien identifié ; de participer à la sauvegarde de notre patrimoine naturel ; et de faire découvrir au plus grand nombre toute la richesse des simples.

Il existe néanmoins de nombreux autres organismes de taille parmi lesquels on peut citer l'Institut technique des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (**ITEIPMAI**) dans le domaine de l'innovation et du développement des PPAM, le Comité des plantes à parfum aromatiques et médicinales (**CPPARM**) au niveau de l'appui commercial à la filière notamment ou encore la Fédération nationale des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (**FNPAPAM**) dont le but est de représenter les intérêts des sociétés PPAM sur le marché et les assister dans leur développement.

4.1.1.2. Gestionnaires et acteurs de la préservation de l'environnement

Différents gestionnaires et acteurs de la préservation de l'environnement, en lien avec les plantes sauvages, sont concernés par la filière cueillette, dans le cadre de leurs missions (cueillette durable). On peut les diviser en trois grands groupes : les gestionnaires et organismes techniques, les polices de l'environnement et enfin les services de l'État.

Pour les gestionnaires et organismes techniques on peut notamment citer en plus des conservatoires botaniques nationaux :

- Les **conservatoires d'espaces naturels – CEN** : ces associations à but non lucratif œuvrent, pour la préservation du patrimoine naturel et paysager. Leur action est fondée sur la maîtrise foncière et d'usage. Elle s'appuie sur une approche concertée, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires. Leurs interventions s'articulent autour de quatre fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. Concernant cette étude, quatre CEN ont été enquêtés : CEN Auvergne, CEN Allier, CEN Limousin et CEN Rhône-Alpes.
- Les **parcs naturels régionaux – PNR** : ces structures établies sur des territoires ruraux habités et reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, ont pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire en mettant en oeuvre une politique innovante et concertée d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Cela se concrétise à travers 4 missions principales :
 - o la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
 - o l'aménagement du territoire,
 - o le développement économique et social,
 - o l'accueil, l'éducation et l'information,
 - o l'expérimentation.

Sur le territoire de l'étude, on dénombre 6 PNR : Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Pilat et Monts d'Ardèche.

Par ailleurs il est intéressant de noter que cinq de ces six parcs (en enlevant Périgord-Limousin) font partie depuis 2000 de l'association inter-parcs Massif central – **IPAMAC** - avec cinq autres parcs non situés sur le TAG CBN MC. Cette association a pour but de concourir à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif central, par la mutualisation de moyens au service d'actions concrètes et novatrices.

- Les **parcs nationaux – PN** ; combinaisons d'espaces remarquables, d'une biodiversité protégée et d'un mode de gestion qui leur permet d'en préserver les richesses. Ils sont marqués par une forte volonté de concilier la protection de la nature et le développement des activités humaines, dans le respect des usages et des traditions. Le parc national est constitué de deux zones : le cœur et l'aire d'adhésion. Le cœur est le joyau du parc, le territoire exceptionnel que l'on veut et doit préserver pour le transmettre aux générations futures, et sur lequel s'exerce une réglementation spécifique. Sur le territoire de l'étude, un seul parc est concerné, celui des Cévennes.
- Les **réserves naturelles nationales ou régionales – RNN ou RNR** - sont gérées

par des associations, des collectivités locales ou des établissements publics, et créées respectivement par l'État ou les Régions. Elles poursuivent trois missions indissociables :

- o protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique,
- o gérer les sites,
- o sensibiliser les publics.

On compte 8 RNN (Chastreix-Sancy, Vallée de Chaudefour, Sagnes de la Godivelle, etc.) et 3 RNR (Gorges de la Loire, Jasseries de Colleigne, Mine du Verdy) sur le territoire de la présente étude, et certaines par leur localisation géographique et caractéristiques écologiques sont plus concernées que d'autres par la thématique de la cueillette à but commercial.

- **L'Office national des forêts – ONF** – est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'Etat et la Fédération nationale des communes forestières. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM. La cueillette de « menus produits » ne peut se faire qu'après déclaration et demande d'autorisation de cueillette auprès des agents de l'ONF.

Concernant la police de l'environnement, agissant dans le cadre de la prévention mais aussi la constatation des infractions concernant les espèces ou espaces, on peut citer ici :

- **l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – ONCFS** : cet établissement public sous la double tutelle des Ministères chargés du Développement Durable et de l'Agriculture, remplit cinq missions principales qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux du Grenelle de l'Environnement :
 - o la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse,
 - o des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats,
 - o l'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire,
 - o l'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et la mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement,
 - o l'organisation et la délivrance de l'examen du permis de chasser.

C'est plus particulièrement sa première mission, de police de l'environnement, qui lui confère la possibilité d'agir sur les infractions commises sur les espèces ou milieux bénéficiant de réglementation particulière.

- **L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques – ONEMA** - fournit et organise une expertise, fondée sur les connaissances scientifiques, en appui à la conception, à la négociation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques de l'eau. L'établissement contribue à la surveillance des milieux aquatiques, ainsi qu'au contrôle de leurs usages, et participe à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité. Tout comme l'ONCFS, c'est à travers l'action de ses agents assermentés et sa mission de police de

l'environnement, qu'elle prévient, contrôle et condamne certaines dérives pouvant avoir cours au niveau du prélèvement d'espèces sauvages protégées.

- **L'Office national de la forêt – ONF** : en dehors de ses missions de gestion, elle assure le respect de la législation protégeant les espèces et espaces à sa charge. Elle possède un rôle de police de l'environnement à travers l'action de ses gardes assermentés.
- **La gendarmerie nationale**
- **Les douanes**
- Etc.

D'ici Août 2013, l'ensemble de la police de la nature sera concentrée et mise en œuvre par les Inspecteurs de l'environnement.

Ces différents acteurs doivent agir en concertation avec les services de l'Etat que sont, pour les principaux :

- Le Ministère de l'écologie à travers les **directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL (partenaire de cette étude à travers la DREAL Auvergne)**. Placées sous l'autorité du préfet de région, les DREAL ont pour rôle de piloter et décliner régionalement les politiques du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et du ministère de l'Egalité des territoires et logement. Elles rassemblent des compétences techniques et diversifiées pour assurer un rôle de facilitateur et de garant en faveur de l'aménagement et du développement durable auprès des acteurs régionaux et locaux. Elles interviennent sur de nombreux domaines parmi lesquels la préservation de la biodiversité, des sites et des paysages. et la mise à disposition de données environnementales.
- Le Ministère de l'agriculture à travers l'action des **directions régionales de l'agriculture et de la forêt – DRAAF** : services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et de la pêche, elles assurent des missions sous l'autorité du préfet de région. Elles regroupent les missions antérieurement conduites par les directions régionales de l'agriculture et de la forêt (hors inspection du travail en agriculture) et par les offices agricoles en région. Elles deviennent les échelons régionaux du nouvel établissement public **FranceAgriMer** créé par ordonnance du 25 mars 2009 (issu de la fusion des offices agricoles par produit). Ce dernier est un établissement national des produits de l'agriculture et de la mer. Ces missions consistent principalement à favoriser la concertation au sein des filières de l'agriculture et de la forêt, la cueillette étant comprise dans ses filières, à assurer la connaissance et l'organisation des marchés, ainsi qu'à gérer des aides publiques nationales et communautaires.
- Les **directions départementales des territoires - DDT** : sont les relais des DREAL pour le déploiement de la politique du ministère, au niveau départemental. Elles sont chargées de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durables des territoires. À ce titre, elles assurent la promotion du développement durable, veillent au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux, et y participent à travers les politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport.

Ces différents acteurs, en raison de leurs différentes missions, sont tous liés d'une manière ou d'une autre à la filière de la cueillette et ses enjeux. Il est donc primordial que ces acteurs agissent de concert avec la filière afin de définir un projet commun et les missions de chacun, et d'appuyer le développement et la réflexion engagée vers une cueillette durable.

4.1.2. Perception des acteurs entre-eux

Lors de l'enquête, la perception des différents acteurs directs et indirects de la filière cueillette a été étudiée. Ce travail a notamment mis en évidence une nette méconnaissance des uns par rapport aux autres, générant le plus souvent des craintes de chaque côté.

Concernant la vision des organismes de protection de l'environnement sur la cueillette et les cueilleurs, elle est le plus souvent inexistante ou fait l'objet d'a priori négatif. En effet, la plupart n'ont pas ou peu connaissance de la cueillette de plantes sauvages à but commercial sur leur territoire, ni des acteurs qui l'exercent. Ils n'en ont connaissance qu'à travers l'instruction administrative des plaintes déposées en cas de cueillette abusive ou illégale. La faible structuration de la filière au niveau régional et national, l'absence de représentation syndicale et/ou professionnelle et la culture du secret entretenue depuis plusieurs décennies ont largement contribué au développement d'une méfiance ressentie auprès de l'administration et de la plupart des acteurs de la préservation de l'environnement. Aujourd'hui, on ne peut qu'encourager la volonté affichée des acteurs de la filière d'être connus et reconnus de ces mêmes organismes et l'abandon progressif du secret relatif aux ressources cueillies et aux volumes prélevés. Pour y parvenir, une relation de confiance réciproque doit alors nécessairement être bâtie. Depuis 2011, une association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages, fédérant une quarantaine de cueilleurs indépendants ou regroupés (SICARAPPAM, SIMPLES, SICAVivaplantes, ...) a été créée, afin de représenter les cueilleurs auprès de l'Etat, des organismes décisionnels, et des différents organismes de l'environnement. Cette association espère ainsi porter la voix de la profession dans le cadre des différentes politiques environnementales, agricoles et forestières qui, à l'heure actuelle, sont mises en oeuvre sans aucune concertation.

L'analyse de la perception des différents acteurs de la cueillette sur les organismes de protection de l'environnement met également en exergue une importante méconnaissance de leurs missions. Nous avons, en effet, demandé aux trois grands types d'acteurs enquêtés d'attribuer aux différents organismes de protection de l'environnement (CBN, CEN, DREAL, DDT, PN, PNR, RN, ONCFS, ONEMA, ONF) différentes missions (information sur la législation, respect de la législation, information sur la flore, suivis scientifiques des espèces et des espaces, organisation de journée de formation, élaboration de guides et outils techniques).

Pour les cueilleurs les différentes missions sont réparties comme ceci :

- Informations sur la législation : PNR
- Respect de la législation : ONF
- Information sur la flore : CBN
- Elaboration de guides et outils techniques : CEN
- Suivis scientifiques des espèces et des espaces : CBN
- Organisation de journée de formation : CBN

Ces résultats ainsi que les entretiens ont démontré une connaissance d'un faible nombre d'acteurs et une méconnaissance des rôles des divers organismes.

Selon les distributeurs/transformateurs, les missions sont distribuées comme ceci :

- Informations sur la législation : DREAL

- Respect de la législation : ONCFS
- Information sur la flore : CEN
- Elaboration de guides et outils techniques : PN
- Suivis scientifiques des espèces et des espaces : CEN
- Organisation de journée de formation : PN

On observe chez les distributeurs/transfomateurs une connaissance assez variée des différents organismes, mais une méconnaissance des CBN.

Enfin quand on pose la même question aux organismes de protection de l'environnement eux-même, la description est la suivante :

- Informations sur la législation : ONCFS
- Respect de la législation : ONCFS
- Information sur la flore : PNR
- Elaboration de guides et outils techniques : PNR et CBN
- Suivis scientifiques des espèces et des espaces : CBN
- Organisation de journée de formation : PNR et CBN

Il est apparu de façon assez surprenante, une méconnaissance des rôles des autres organismes qui ont pourtant l'habitude de travailler en relation étroite les uns des autres.

4.1.3. Les acteurs répertoriés sur le territoire d'agrément du CBN MC

Les cueilleurs, toutes catégories confondues (cf. typologie partie 4.1.4), recensés au sein du territoire d'étude sont au nombre de 257 répartis inégalement entre les différents départements (figure 6). Cette répartition s'explique par les contraintes géographiques propres aux milieux montagnards, par les pratiques agricoles, par l'urbanisation plus ou moins importante de certains territoires, mais aussi par la présence de sites de formation, ou encore d'une filière plus structurée (présence de coopératives ou GIE). C'est ainsi que le département du Puy-de-Dôme concentre de nombreux cueilleurs, ce dernier étant par ailleurs le seul département possédant un organisme de formation dédié à la cueillette (CFPPA de Marmilhat), et la plus importante coopérative de cueilleurs professionnels (SICARAPPAM). Le département présentant la plus forte concentration en cueilleurs demeure néanmoins l'Ardèche, avec une prédominance de cueillettes de subsistance, c'est à dire permettant de procurer un revenu complémentaire aux personnes qui la pratiquent. L'Ardèche présente aussi une coopérative (SICA Vivaplantes) et un GIE (Pam Ardèche), regroupant une centaine de cueilleurs, bien que ceux-ci n'exercent cette activité qu'occasionnellement.

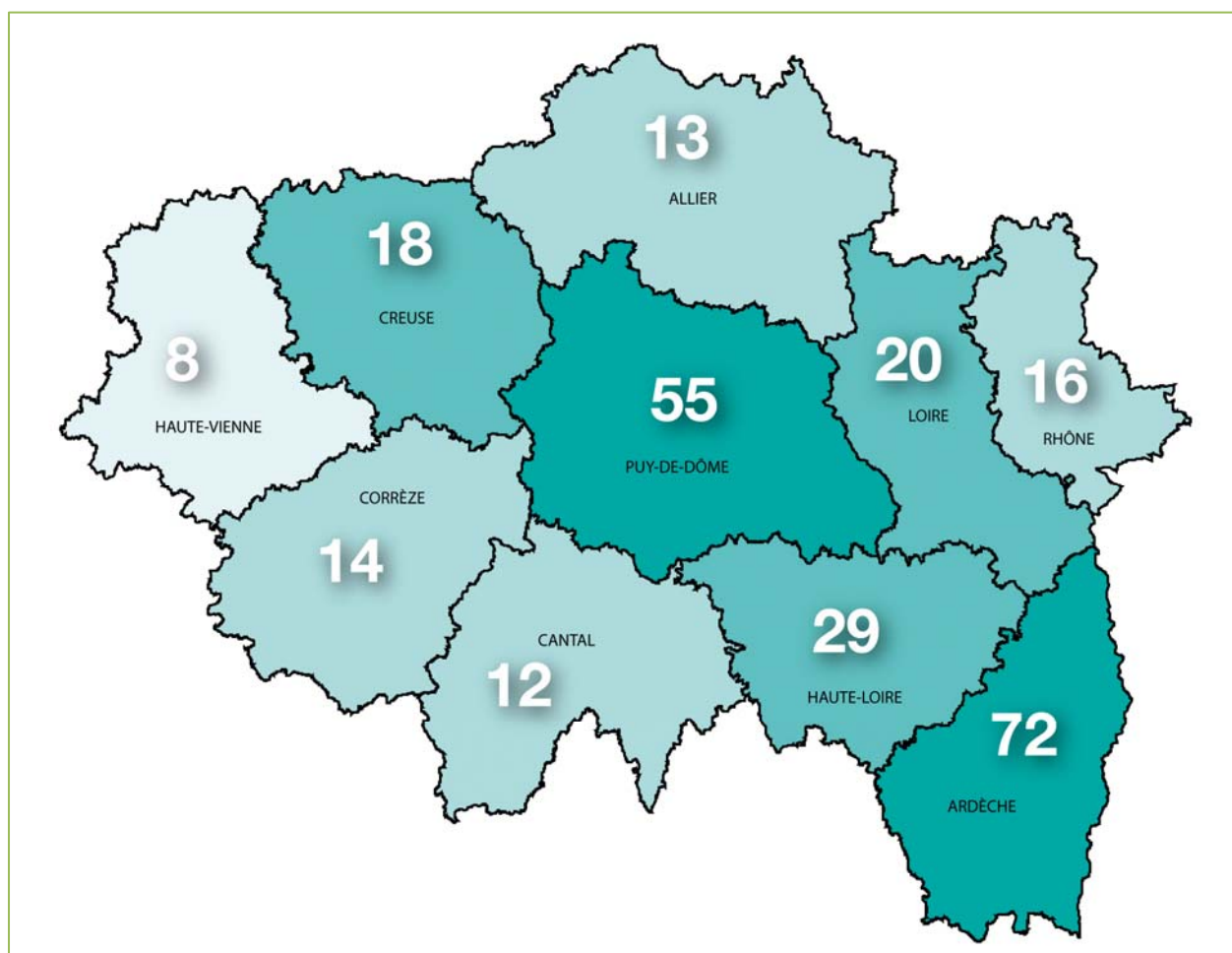


Figure 6 : Répartition des cueilleurs (indépendants ou regroupés) référencés pendant l'enquête

Concernant les distributeurs/transformateurs, 700 entreprises ont été identifiées par une analyse des données de l'INSEE comme utilisant potentiellement des plantes (figure 7).

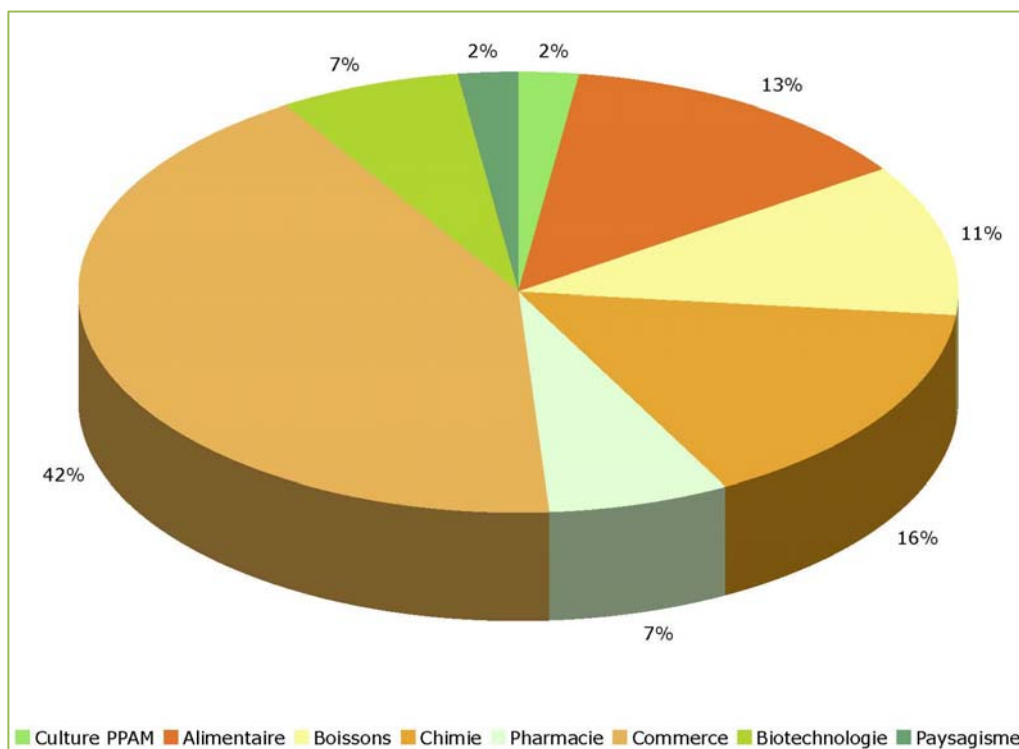


Figure 7 : Répartition selon l'INSEE des 700 entreprises utilisant ou commercialisant potentiellement des plantes sauvages

Nous avons sélectionné, parmi elles, 51 entreprises, au regard de leur activité étroitement liée à l'utilisation de plantes sauvages (figure 8).

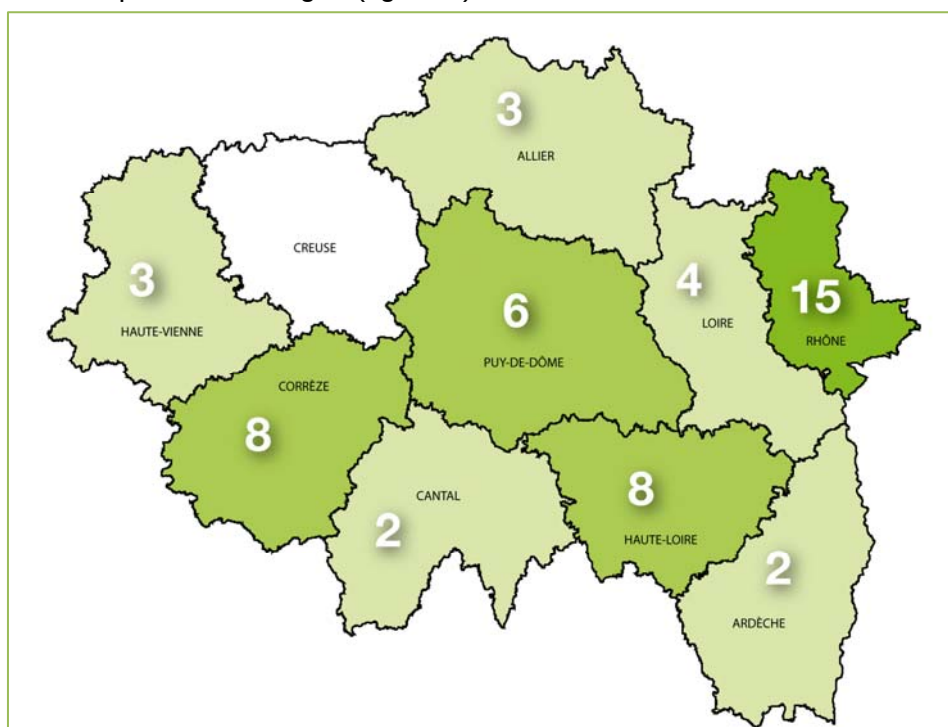


Figure 8 : Répartition des distributeurs/transformateurs, utilisant des plantes d'origine sauvage, référencés pendant l'enquête

Le Rhône en concentre un grand nombre (15 entreprises et laboratoires pharmaceutiques, allopathiques et homéopathiques) ainsi que des sous-traitants de laboratoires cosmétiques installés dans la vallée du Rhône.

Parmi ces 51 entreprises répertoriées, Boiron, Mélvita, HELPAC (distillerie Saint Hilaire), IFF (Intern. Flavors & Fragrances), Pagès, Avèze, Aroma-Zone, Biofloral, Phytoplant, Hyteck, plusieurs herboristeries lyonnaises font figures de proue. Elles regroupent sept filières principales :

- Herboristerie, épicerie : plantes sèches, infusions, condiments, semences, etc.
- Distillerie, liquoristerie : huiles essentielles, hydrolats, liqueurs, alcools et préparations alcoolisées, jus, sirops, boissons fermentées, etc.
- Transformation alimentaire : confitures, sorbets, confiserie, arômes, colorants, etc.
- Pharmacie : médicaments, biocides, réactifs, préparations, phytothérapie, produits vétérinaires, etc.
- Cosmétologie : déodorants, préparations, crèmes, huiles, macérats, etc.
- Parfumerie : concrètes et absolues, parfums, eaux de toilette, etc.
- Ornementation : plants, bulbes, tubercules, boutures, greffons, mousses, lichens, semences, etc.

Cette dernière filière a été très peu approchée durant l'étude en raison d'une forte concentration de l'activité hors du Massif central et de la nécessité de moyens matériels et humains d'investigation plus importants.

D'une manière générale, les entreprises de distribution et de transformation utilisant des plantes provenant du Massif central dépassent le cadre du territoire d'étude. En effet, de nombreuses entreprises situées ailleurs en France (Léa nature, Weleda, herboristeries, etc.) et à l'étranger (Belgique, Suisse, Allemagne, Autriche, Canada, Chine, etc.) utilisent en partie des plantes provenant du Massif central. Les entreprises étrangères n'ont pas été abordées dans le cadre de cette étude, et très peu d'entreprises en dehors du territoire d'étude ont répondu à l'enquête.

4.1.4. Le métier de cueilleur, aujourd'hui

Un essor du nombre de cueilleurs est observé ces cinq dernières années, corrélé à de nombreuses créations d'activité sur la même période. L'ancienneté des cueilleurs enquêtés varie de 1 à 26 années d'expérience avec une moyenne de 8 années d'expérience.

Le cueilleur ne dispose pas aujourd'hui de statut professionnel légal correspondant à son activité. La plupart des cueilleurs enquêtés sont donc déclarés sous divers statuts qui les maintiennent souvent dans des situations précaires et ne leur ouvrent droit à aucune protection sociale. Certains sont exploitants agricoles (lorsqu'ils possèdent des terres agricoles en surface suffisante et nécessaire à ce statut), d'autres cotisants agricoles solidaires, pour les statuts les plus communs. Cette absence de statut fait débat au sein de la profession car si certains souhaitent une professionnalisation du métier avec une reconnaissance de statut, d'autres préfèrent exister sans statut officiel afin de préserver une « *forme de liberté* ». Il est par ailleurs très difficile pour les cueilleurs de s'identifier derrière un même statut, car derrière le terme unique de cueilleurs, se retrouve une multitude de façon de cueillir.

En effet, les cueillettes sont exercées aujourd'hui par des cueilleurs professionnels dont l'activité peut être qualifiée par différents critères : le temps annuel consacré à l'activité, le pourcentage des revenus de la cueillette par rapport aux revenus globaux, le nombre d'espèces cueillies, le volume prélevé, le statut professionnel du cueilleur, le territoire de cueillette, le circuit de commercialisation (Julliand 2002).

À cet égard, on pourrait tenter de distinguer différents types de cueilleurs (figure 9) :

Cueilleurs professionnels				Cueilleurs saisonniers	
Indépendants	Regroupés (syndicat)	En coopératives	Salariés	Salariés	Indépendants
Vente directe	Vente directe	Vente par la coopérative	Vente par l'entreprise	Vente par l'entreprise	Vente directe
1 à + 100 esp.	15 - 30 esp.	1 à + 100 esp.	1 à + 100 esp.	peu d'esp.	peu d'esp.
Volume faible à important	Volume faible à moyen	Volume faible à important	Volume moyen à important	Volume moyen à important	Volume moyen à important
Transformation éventuelle	Transformation (produits finis)	Transformation éventuelle	Aucune transformation	Aucune transformation	Aucune transformation
Revenu principal ou partiel	Revenu principal ou partiel	Revenu principal	Revenu principal	Revenu partiel ou ponctuel	Revenu partiel ou ponctuel
Activité annuelle	Activité annuelle	Activité annuelle	Activité annuelle ou saisonnière	Activité saisonnière	Activité saisonnière

Figure 9 : Typologie des cueilleurs

La majorité des cueilleurs, quand ils ne sont pas complètement autodidactes, a suivi une formation plus ou moins en lien avec la cueillette, en particulier une Spécialisation d'initiative locale (SIL) sur la cueillette proposée par le CFPPA de Marmilhat depuis 2006.

D'autres ont suivi les formations proposées par l'École lyonnaise des plantes médicinales, l'Association pour le renouveau de l'herboristerie et le CFPPA de Nyons (culture PPAM). Les autres cursus observés correspondent à des filières professionnelles techniques (BEPA, BTS GPN). Du côté des distributeurs/transformateurs, peu ont suivi des formations en lien avec les plantes.

Les cueilleurs continuent de se former en grande majorité par leurs propres moyens. Ils réalisent cette « auto formation » à travers la bibliographie, le suivi de conférences et de séminaires ou encore par des cours à distance. Les échanges de savoirs entre cueilleurs sont souvent pratiqués, particulièrement entre ceux partageant un même réseau professionnel (intra-syndicat, intra-coopérative...).

L'aspect traditionnel et/ou emblématique de la cueillette est très discuté entre cueilleurs. Pour certains, il est emblématique de la France dans sa globalité, pour d'autres, des zones de montagnes en général et en particulier du Massif central, de l'Auvergne et de l'Ardèche. Mais pour beaucoup, ce n'est rien d'autre qu'une tradition héritée de l'humanité : la cueillette étant une pratique ancestrale, un mode de subsistance datant du Paléolithique, exercée à travers le monde entier avec, encore de nos jours, quelques sociétés fonctionnant uniquement sur une activité de chasse et de cueillette. Pour les organismes de protection de l'environnement la cueillette est souvent perçue comme traditionnelle ou emblématique de leurs territoires bien qu'ils la considèrent souvent comme moyennement pratiquée voir marginale, faute de réelles connaissances. Ils observent néanmoins à la fois des cueillettes de type familial et de type commercial.

L'avenir de la filière est ressenti par les cueilleurs comme inquiétant ou difficile. Une faible proportion le perçoit comme prometteur voire solide. Les motifs d'inquiétude sont multiples : le monopole pharmaceutique, le durcissement des législations à venir que ce soit à propos de leur absence de statut professionnel ou à propos de la protection des espèces, l'accroissement du nombre de cueilleurs sur des territoires où ils sont déjà très nombreux... Les distributeurs/transformateurs quant à eux perçoivent l'avenir de la filière comme prometteur voire solide. Cette différence de perception s'explique en partie par une vision moins localisée de la ressource : en effet, ces derniers se fournissent sur l'ensemble du territoire français, voire à l'étranger.

ÉTAT DES LIEUX :



- Volonté des différents acteurs de communiquer plus entre eux.
- Volonté de la filière d'être représentée clairement (AFC, etc.)



- Une méconnaissance réciproque des acteurs, de leurs missions et activités.
- Une difficulté à identifier des porte-paroles pour instaurer un dialogue entre les acteurs.

4.1.5. Approche économique de la cueillette

Comme cela a été exposé plus en amont, la filière des plantes est en pleine croissance à l'échelle mondiale. Mais c'est aussi le cas à l'échelon régional.

Le chiffre d'affaire global annuel des entreprises (basé sur 40 entreprises parmi les 51 recensées) utilisant des plantes sauvages et présentes sur le territoire du CBN Massif central est de 636 millions €. Ce chiffre est sous estimé, n'ayant pu obtenir le chiffre d'affaire de toutes les entreprises concernées tandis qu'il s'avère impossible d'estimer la part due directement à l'usage de plantes provenant du milieu sauvage. Le chiffre d'affaire moyen de ces entreprises est de 7M€, sans tenir compte de celui de Boiron et IFF dont le CA tirerait la moyenne excessivement vers le haut. Au final, le poids économique total de la filière cueillette serait bien plus important puisque ces chiffres ne représentent qu'un échantillon de celle-ci.

Le taux de croissance moyen du CA entre 2008-2011 sur 50 entreprises est de 2,5 à 19,7 %. Cela s'explique par la présence de grandes entreprises structurantes accompagnant le développement de nombreuses PMI/PME (figure 10).

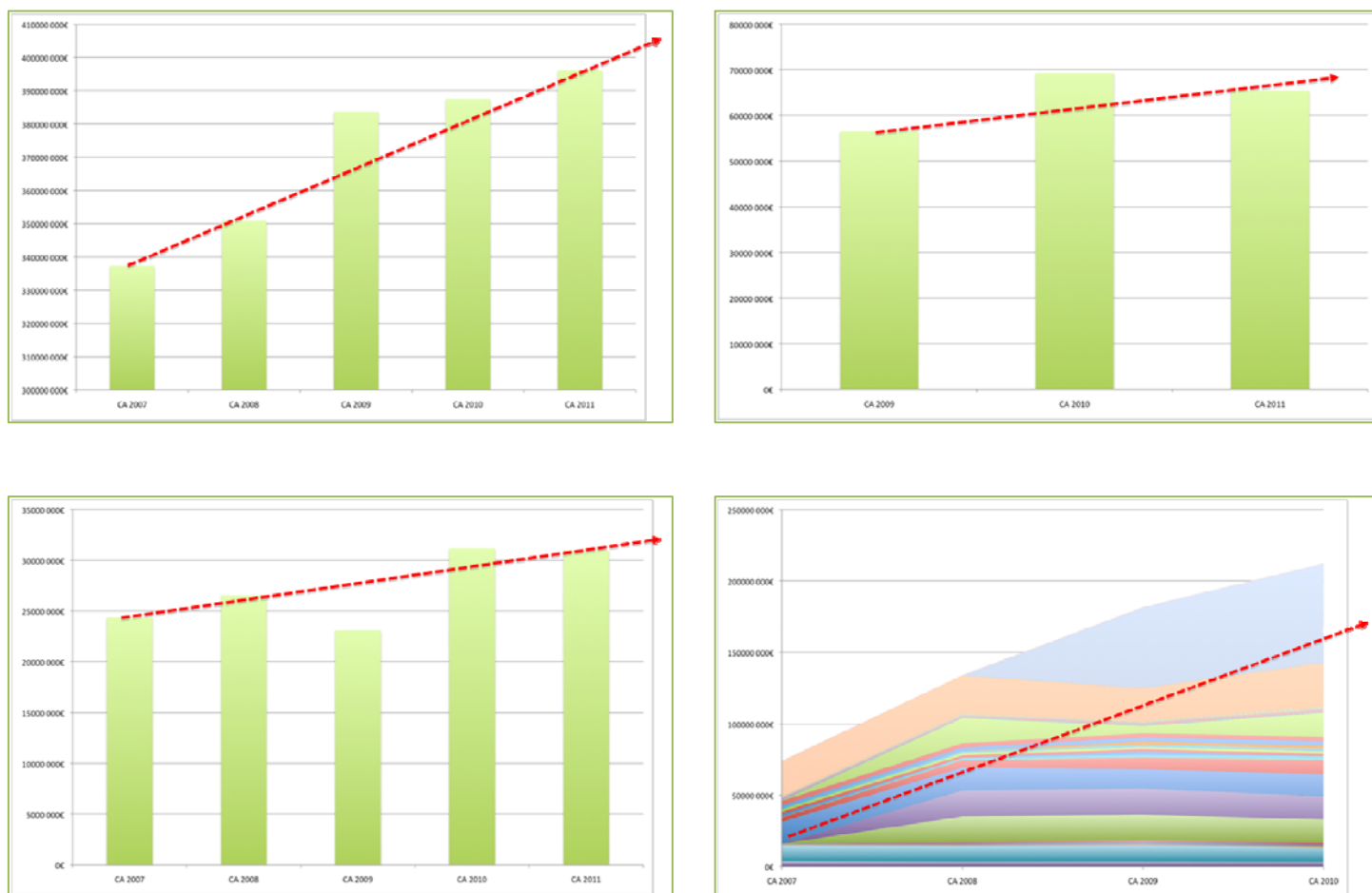


Figure 10 : CA de différentes grandes entreprises (de haut en bas et de gauche vers la droite) : Boiron, International flavors & fragrances, Société industrielle limousine d'application biologique, échantillon de 19 PMI/PME

Par ailleurs, le chiffre d'affaire cumulé de quelques entreprises françaises utilisant des plantes sauvages provenant en partie du territoire du CBN Massif central est estimé à plus de 3,8 milliards €. Ce chiffre est sous estimé, toutes les entreprises n'ayant pas pu être prises en compte.

Concernant les regroupements et coopératives de cueilleurs le chiffre d'affaire annuel varie de 200 K€ à 1 M€.

Bien que très variable selon les personnes, et selon les types de vente (vente directe et/ou vente à des laboratoires, à des coopératives...), le chiffre d'affaire annuel des cueilleurs, uniquement attribué à la cueillette, peut s'avérer élevé. Le chiffre d'affaire annuel moyen par cueilleur, calculé à partir des 27 cueilleurs ayant participé à l'enquête est de plus de 36 000 €. L'amplitude des CA allant de moins de 1000 € à plus de 300 000 €.

Il est important de noter que, pour beaucoup de cueilleurs difficilement accessibles via cette enquête, la cueillette est un moyen de subsistance. Ces cueilleurs-là ne sont pas considérés comme des professionnels de la cueillette tandis qu'ils pratiquent la cueillette en complément de revenu (étudiant, personnes au chômage/au RSA/au RMI, gens du voyage...). Pour certains professionnels du négoce, acheter à ces personnes est aussi un moyen de « *maintenir des gens au pays dans des régions où les emplois ne sont pas très importants* ». Cette main d'œuvre, peu exigeante, permet surtout aux distributeurs de se procurer certaines plantes, parfois à bas prix, telles que les lichens, les narcisses, les jonquilles dont la collecte est jugée peu rentable par les cueilleurs professionnels. Certains territoires sont plus concernés que d'autres par le maintien de ces cueillettes dites traditionnelles, c'est notamment le cas de l'Ardèche ou encore de certaines zones en Auvergne, en particulier le sud de la Haute-Loire.

Les prix de vente (matière végétale brute) varient de quelques centimes à plusieurs centaines d'euros selon les plantes, leurs qualités, leurs quantités, les parties récoltées, le travail de la matière, l'accessibilité des sites de cueillette, les temps de cueillette, etc.

Plus que les chiffres en eux même, c'est bien l'évolution de l'ensemble des chiffres présentés dans cette partie qu'il est intéressant de constater. Celle-ci tend à montrer que la cueillette est une filière en pleine croissance, et que par conséquent les besoins en ressources végétales augmenteront également pour répondre à la forte demande de la clientèle.

D'un point de vue social, la cueillette contribue au maintien de l'emploi et de certaines activités artisanales sur des territoires où les activités économiques demeurent fragiles. Plus de 250 cueilleurs professionnels exercent leur activité sur le territoire du CBN Massif central et la filière locale de transformation représente à elle seule entre 3000 et 7000 emplois indirects.

Comme évoqué précédemment, la cueillette permet également d'apporter un revenu d'appoint (voire de subsistance) auprès de plusieurs centaines de personnes (sur le territoire d'agrément) : étudiants, retraités, saisonniers, chômeurs, personnes sans ou à faibles ressources...

Au delà de la cueillette de loisir (consommation personnelle), certaines activités de cueillette sont étroitement liées à des savoirs et des savoir-faire professionnels régionaux :

Gentiane jaune, Narcisse des poètes, Lichen, qui font partie intégrante de la culture locale.

Enfin l'importance économique de la cueillette est globalement sous estimée ou méconnue des organismes de protection de l'environnement au vu des données aussi bien collectées auprès des cueilleurs que des distributeurs.

4.1.6. Vers une intensification des pratiques de cueillette

Les pratiques de cueillette se sont peu à peu intensifiées pour répondre à une demande toujours croissante de produits d'origine naturelle et des machines spécifiques ont été conçues à cette fin. L'intensification de la cueillette de la Gentiane jaune, du Narcisse et de la Jonquille en est un bon exemple.

Pour la cueillette de la Gentiane jaune, tandis que le pic à gentiane a cédé sa place à la fourche du diable, aujourd'hui, certains gentianaires (collecteurs de gentianes), utilisent aussi cette fourche du diable montée sur une mini-pelle (figure 11). La cueillette de la gentiane est assez physique et n'intéresse aujourd'hui que peu la main d'œuvre française. Pour pallier aux difficultés physiques et à la pénurie de main d'œuvre, certains gentianaires ont donc choisi de se tourner vers des moyens mécaniques.

Cette pratique est beaucoup discutée mais, à l'heure actuelle, on ne peut affirmer avec certitude quel est son impact sur le milieu ou sur les populations de Gentiane jaune. L'étude en cours, menée par Stéphanie Flahaut pour le CPPARM en partenariat avec la SICARAPPAM, cherche à estimer l'impact de la cueillette manuelle et mécanique sur les populations de Gentiane jaune en Auvergne (annexe). Alors qu'elle ne s'intéresse qu'à la Gentiane elle-même, cette étude demanderait à être complétée par des suivis globaux du milieu naturel et en particulier des plantes compagnes.



Figure 11 : Arrachage des racines de gentiane à la fourche du diable et à la fourche mécanisée - source : Violaine Laucoin/CBNMC

La cueillette manuelle du Narcisse ou de la Jonquille s'exerce traditionnellement au peigne. Pour améliorer le rendement de la cueillette, le peigne a été dans un premier temps monté sur un chariot à roues afin d'en améliorer la maniabilité. Il y a quelques années, une

entreprise spécialisée dans la collecte des fleurs de narcisse et de jonquille à destination de la parfumerie a créé un peigne mécanisé pour faciliter la cueillette et réduire les temps de collecte (figure 12).



Figure 12 : Evolution de la cueillette de la Jonquille et du Narcisse - Source : MÄHLER Grégoire / autorisation d'IFF

La mécanisation concerne d'autres types de cueillette. La tronçonneuse et le sécateur électrique sont aujourd'hui utilisés pour la collecte de certains branchages ou d'écorces. Cette pratique, en accord avec le propriétaire des lieux de cueillette, participe aux travaux d'entretiens (élagage des arbres, débroussaillage,...).

Les techniques de cueillette manuelle demeurent néanmoins les plus prisées. Les outils, les plus utilisés par les cueilleurs en dehors de leurs propres mains, et par ordre décroissant de préférence d'utilisation sont les suivants : faucille, couteau, sécateur, bêche, scie, fourche du diable, taille-haie, pioche, peigne, râteau, ciseaux.

L'intensification de la cueillette génère un accroissement des cueilleurs et leur concentration sur certaines zones. Même si, individuellement, les cueilleurs portent une attention particulière à la préservation de leur ressource, la succession et l'accumulation de petites cueillettes sur un même espace peuvent être dommageables pour le milieu et les espèces prélevées.

Cette concentration peut être amplifiée par l'arrivée de cueilleurs d'autres régions, voire de l'étranger. On peut citer, par exemple, le cas de l'Arnica actuellement cueilli

majoritairement sur le massif vosgien. Les évolutions des conditions de cueillette sur place et la diminution de la ressource pourraient créer d'ici à quelques années un repli sur d'autres massifs français, en premier lieu le Massif central.

Par ailleurs, la demande de matières végétales provenant de l'étranger est aussi un facteur de pression. De nombreux pays ont commencé à légiférer très sévèrement à propos des activités de cueillette. Ainsi, les entreprises allemandes se fournissent en grande partie en France pour les espèces les plus sensibles, plus fortement protégées sur leur territoire.

Pour ce qui est des cueillettes illégales, nous n'avons obtenu que très peu de témoignages concrets concernant ce type de pratiques. Cela semble assez anecdotique, mais un cas d'arrachage de Perce-neige dans une propriété privée a néanmoins été soulevé par la DTT et préfecture de l'Allier. L'ONF note aussi quelques flagrants délits de cueillettes sans autorisation, il s'agit le plus souvent de cueillettes familiales concernant particulièrement le ramassage de champignons. Lors de la constatation de ces délits, l'ONF privilégie l'information, afin de prévenir toute récidive.

Au vu de l'état actuel de méconnaissance de l'ampleur de la filière souterraine de la cueillette à but commercial, il est difficile de juger des impacts de celle-ci. Néanmoins les quelques cas portés à la connaissance de l'administration portent discrédit à l'ensemble de la filière.

L'intensification de la cueillette d'espèces sauvages peut avoir des conséquences multiples et parfois désastreuses sur le milieu naturel, celles-ci venant s'ajouter à d'autres problématiques environnementales comme les changements climatiques, la déprise ou l'intensification agricole, le surpâturage, la pollution des milieux naturels, l'urbanisation croissante, etc. On peut citer l'exemple de l'Arnica qui est localement mis en danger par la pratique d'amendements calciques (apport de chaux). Sur les prairies acidophiles, qu'affectionne l'Arnica, ce processus a pour but de corriger l'acidité du sol pour améliorer la productivité agricole des prairies. Il est constaté que les populations d'Arnica sur les prairies traitées de cette façon diminuent fortement au fil des années. Cette pratique agricole rend vulnérable la population d'Arnica et une cueillette excessive peut en accélérer la disparition.

Cet exemple illustre que sur les milieux préalablement fragilisés par certaines pratiques, un excès de cueillette peut avoir, en plus des possibles effets néfastes directement induits sur la population cueillie, des impacts négatifs sur les différentes composantes de l'écosystème où s'est développée la plante recherchée. Ainsi, la flore compagne mais aussi la faune présentes peuvent à terme être impactées de différentes façons : piétinement, bruit généré par l'utilisation de machine sur des espaces naturels, disparition d'une espèce parasite ou commensale (cas des relations plantes insectes), etc.

ÉTAT DES LIEUX :



- Une filière au poids économique non négligeable.
- Une source d'emploi dans des régions isolées.
- Considération forte des enjeux écologiques.
- Filière garante du maintien de la ressource.
- Une croissance économique locale, totalement concernée par les enjeux écologiques nationaux (changement climatique, intensification/déprise agricole, pollution...) qui est ou sera limitée selon l'abondance et la qualité de la ressource, à court ou moyen terme.



- Un prix de la matière végétale étroitement dépendant de sa rareté et de son accessibilité (loi offre/demande). Forte instabilité.
- Difficulté à élaborer une stratégie de développement régionale, regroupant les entreprises locales.
- Une tendance à internationaliser les problèmes (imports/exports de plantes rares, diminution coût main d'œuvre, pénétration de milieux préservés...) selon la réglementation en vigueur, la demande des consommateurs.
- Une concentration progressive des nouveaux cueilleurs autour des lieux de formation et sur des territoires à forts enjeux écologiques...

4.2. Diversité et vulnérabilité de la ressource

Cf. Tableau synthétique des résultats en annexe.

4.2.1. Modes d'exploitation des territoires de cueillette

Au préalable, il semble important de préciser comment les cueilleurs définissent une zone de cueillette. Un bon site de cueillette est un lieu où l'espèce recherchée est présente en grande quantité, en bon état sanitaire, en peuplement pur (sans mélange avec une autre espèce) et facile d'accès. La quantité à prélever sur un site « *relève du bon sens* » dans la perspective de pérenniser la station : elle dépend de l'espèce et de la partie prélevée ainsi que de l'éthique et du jugement personnel de chacun. Les cueilleurs se basent généralement sur la fragilité de l'espèce, sa biologie (vivace, annuelle...), son mode de reproduction, les conséquences de la partie prélevée sur la pérennité de la plante.... Une règle des 1/3 prélevé est souvent appliquée. Pour les plantes les plus courantes, certains cueilleurs prélèvent davantage, sans pour autant endommager les stations.

En revanche, un phénomène de sélection négative a souvent été évoqué par les cueilleurs : sélectionner, sur plusieurs années, les plus beaux plants et épargner les individus qui présentent moins d'intérêt, pourrait être néfaste à la population cueillie sur le long terme.

Les individus d'une même espèce étant rarement simultanément au même stade de croissance, toute cueillette systématique est généralement évitée. En effet, les plantes sont recherchées à un stade de croissance précis : en fleur, en fruit, en graine, âgée, jeune...

Fréquemment, les cueilleurs pratiquent un système de rotation afin de limiter la pression de cueillette sur les sites. Mais certains sont parfois limités par le nombre trop réduit de stations disponibles et accessibles.

Pour quelques plantes, même si les cueilleurs essaient de s'organiser entre eux, au moins en intra-réseau pour éviter toute cueillette sur le même site pendant plusieurs années (7 ans pour les gentianes, 6 ans pour l'aubépine, 2 ans pour le thym – la myrtille ou encore la bruyère...), il est probable que quelqu'un d'autre exploitera le site durant cette période d'abstinence. La communication entre cueilleurs à propos des lieux de cueillette n'est pas courante, le secret est de rigueur. La plupart préservent ainsi « leur lieu » de cueillette afin de contrôler et d'exploiter la ressource sur plusieurs années.

4.2.2. Ressources végétales exploitées

Tandis que certains ne cueillent qu'une seule espèce, d'autres cueilleurs peuvent exploiter jusqu'à 130 espèces différentes. Ces chiffres sont variables d'une année à l'autre notamment en fonction de la demande des clients et des consommateurs, des effets de mode, etc. Les distributeurs/transformateurs interrogés, quant à eux, utilisent pour la fabrication de leurs produits de 1 à 130 plantes.

Au total 369 taxons ont été signalés comme cueillis en milieu naturel, et/ou utilisés sur le

territoire d'agrément du Massif central, par la profession (figure 13). Bien que la grande majorité de ces plantes soit indigène du territoire d'étude, 2 espèces exotiques envahissantes se trouvent sur cette liste ainsi que quelques espèces non référencées sur le TAG CBN MC. Cette particularité peut s'expliquer par le manque d'information sur l'origine exacte des plantes à la connaissance des distributeurs et transformateurs au moment de l'enquête, ou encore par des confusions taxonomiques ou d'identifications sur certaines plantes au niveau des cueilleurs ou coopératives (cf. limites de l'étude). Concernant les problèmes d'identification constatés ou rapportés, on peut citer les anémones et pulsatilles, les lichens, les prêles, etc. Ces confusions d'espèces peuvent avoir plusieurs conséquences : Des espèces à statut ou menacées peuvent être prélevées par erreur, tandis qu'un problème sanitaire peut avoir lieu lorsque l'espèce proche de celle cueillie est toxique (cas des prêles).

C'est au niveau de la région Rhône-Alpes que la diversité d'espèces cueillies est la plus grande avec 202 espèces différentes signalées comme étant cueillies sur ce territoire. Pour la région Auvergne nous avons pu recenser le prélèvement de 146 taxons différents. Enfin pour le Limousin seuls 64 taxons cueillis ont été identifiés.

Au niveau départemental, c'est le Rhône (141 espèces différentes) qui présente la plus grande diversité en espèces cueillies, suivi du Puy-de-Dôme (93 espèces différentes). Ces résultats sont néanmoins influencés par la localisation des personnes nous ayant répondu. En effet, très peu sont installées dans le Limousin. Par ailleurs, ces chiffres sont à mettre en relation avec des situations locales particulières. La région Rhône-Alpes, et particulièrement le département du Rhône, présente une concentration importante de l'industrie pharmaceutique (allopathique et homéopathique) ainsi que de nombreux laboratoires de recherche et développement. Ce type de filière est assez gourmand en plantes en terme de diversité. Les volumes sont par contre souvent faibles à moyens (inférieurs à 100kg frais annuellement) mais peuvent concerner des plantes peu communes. Concernant le Puy de Dôme et l'Ardèche, la présence de coopératives et regroupements de cueilleurs, influe sur le nombre important d'espèces différentes qui y sont prélevées.

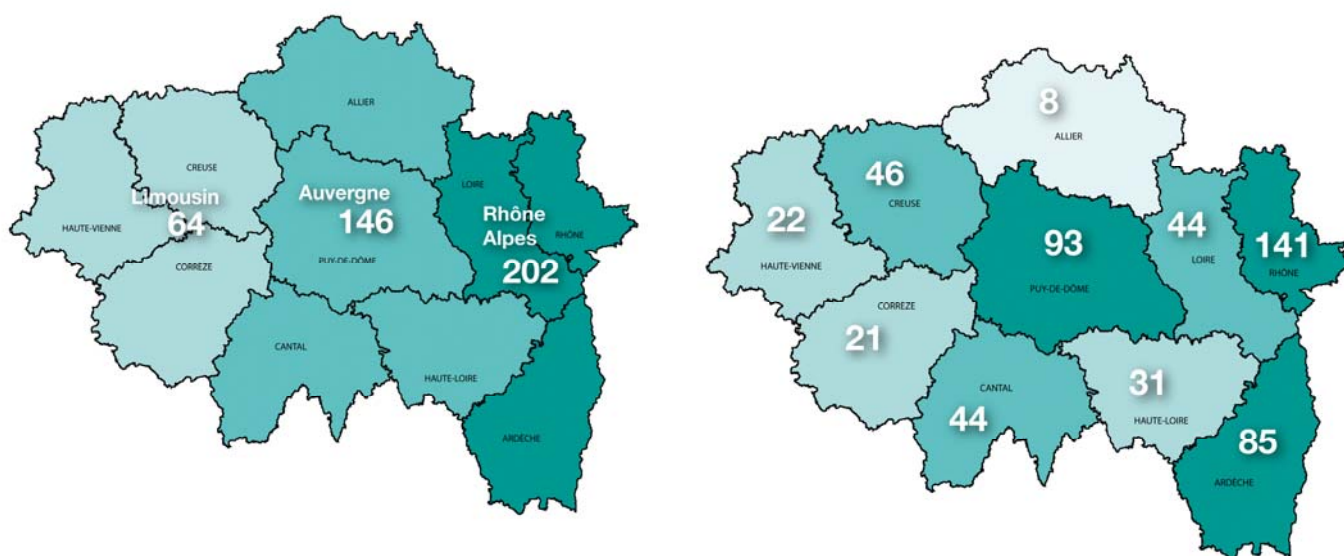


Figure 13 : Nombre d'espèces différentes concernées par la cueillette par région (carte de gauche), par département (carte de droite)

280 espèces différentes sont citées par les cueilleurs, 194 par les coopératives et regroupements, 154 par les distributeurs transformateurs et 89 par les organismes de préservation de l'environnement. Globalement ces derniers n'ont pas ou peu d'idées précises sur la filière de la cueillette et les plantes prélevées dans le milieu naturel, en dehors d'une cueillette familiale. Il est à noter que la diversité des plantes utilisées par les distributeurs transformateurs est sans doute sous estimée, n'ayant eu que peu de réponses de leur part, particulièrement en dehors du TAG.

Les parties de plante cueillies sont très variables selon l'espèce, la filière qui les utilisent, la facilité de cueillette etc., et ce sont les plantes entières qui sont prélevées pour le plus grand nombre d'espèces (152) (figure 14). Il est par ailleurs important de souligner que différentes parties peuvent être cueillies sur une même espèce. Les espèces les plus citées comme cueillies en plante entière sont l'Arnica des montagnes (*Arnica montana* L.), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum* L.), la Sanicle d'Europe (*Sanicula europea* L.) ou encore la Petite lentille d'eau (*Lemna minor* L.). Les fleurs sont aussi prélevées sur un grand nombre d'espèces (136), avec comme espèces principalement concernées l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna* Jacq.), le Sureau noir (*Sambucus nigra* L.) ou encore le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum* L.). Le prélèvement des feuilles concerne lui 125 espèces telles que le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior* L.), le Framboisier (*Rubus idaeus*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica* L.) et l'Ail des ours (*Allium ursinum* L.). Les parties aériennes, dans leur ensemble, sont collectées sur 100 espèces différentes, dont l'Ortie dioïque (*Urtica dioica* L.), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense* L.) et la Reine des prés (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.). Le prélèvement des parties souterraines, qui concernent notamment, la Gentiane jaune (*Gentiana lutea* L.), la Consoude officinale (*Symphytum officinale* L.), la Grande bardane (*Arctium lappa* L.), la Colchique d'automne (*Colchicum autumnale* L.), est effectué sur un total de 79 espèces. Les bourgeons sont quant à eux prélevés sur 48 espèces différentes, comme le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris* L.), l'Hêtre des forêts (*Fagus sylvatica* L.), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa* (L.) Gaertn.) et le Bouleau blanc (*Betula pubescens* Ehrh.). D'autres parties sont prélevées sur un nombre plus restreint d'espèces : fruits (36 espèces différentes), jeunes pousses (23), écorces (18), branches (17), semences (3), tiges (1), cônes (1), sève (1), bouton (1). Pour un certain nombre d'espèces (21) nous n'avons pas recueilli de témoignage concernant les parties prélevées.

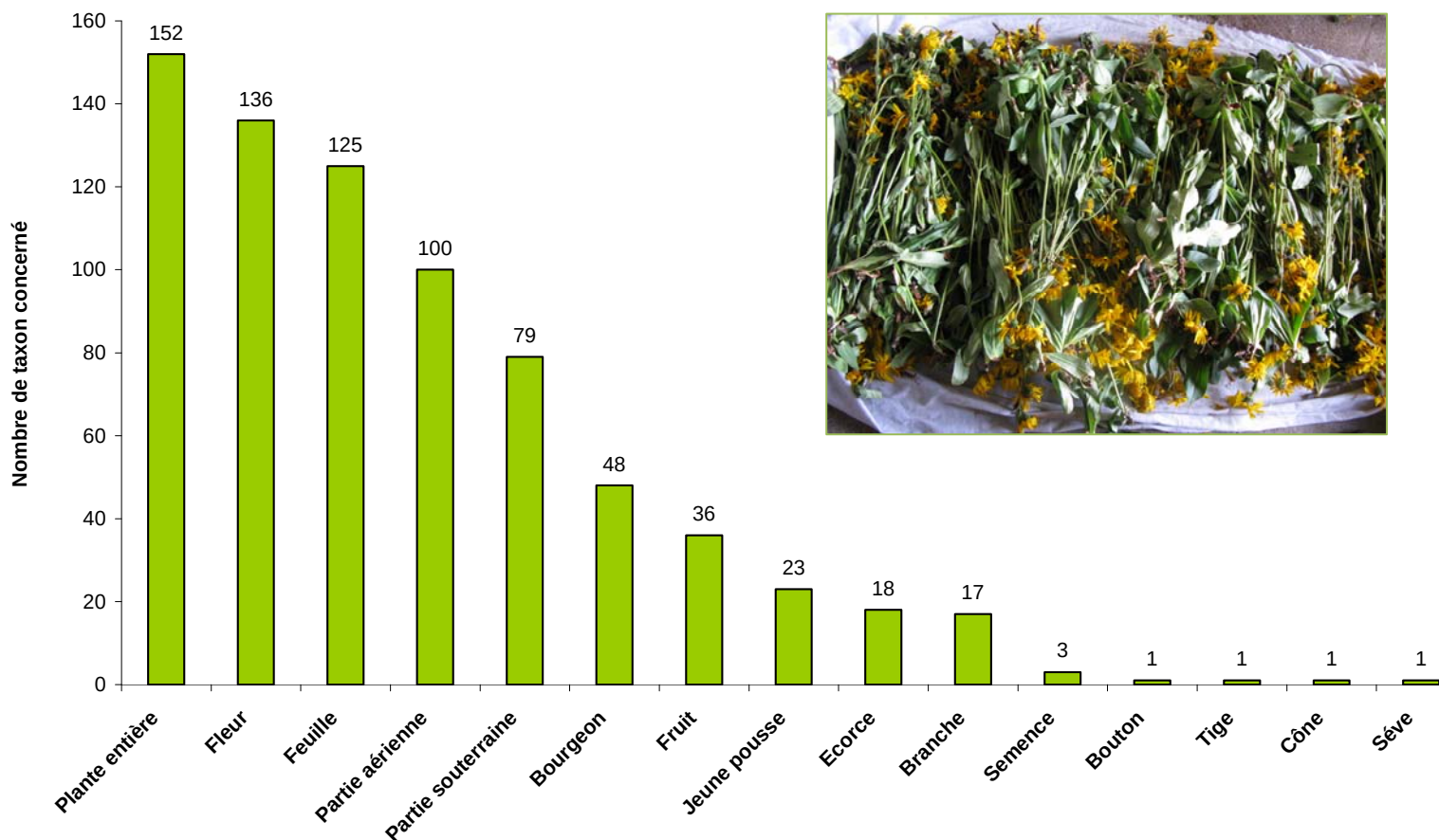


Figure 14 : Les différentes parties végétales concernées par la cueillette

Les espèces les plus fréquemment citées par la profession sont : la Gentiane jaune (*Gentiana lutea* L.), l'Airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus* L.), le Framboisier (*Rubus idaeus*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum* L.), le Sureau noir (*Sambucus nigra* L.), la Callune commune (*Calluna vulgaris* (L.) Hull), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica* L.), l'Arnica des montagnes (*Arnica montana* L.), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior* L.), le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris* L.), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna* Jacq.), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.).

Concernant les volumes de cueillette, seul un prélèvement annuel par espèce, en frais et en sec, a été estimé par catégorie d'acteur. Pour les obtenir, nous avons demandé à chaque cueilleur, distributeur/transformateur et organisme de protection de l'environnement de nous indiquer, dans le volet IV du questionnaire, les espèces qu'ils cueillent, utilisent ou savent cueillies ainsi que le volume et département(s) de récolte. Lorsque des volumes précis ne pouvaient pas être indiqués nous avons demandé aux différents acteurs de mentionner des fourchettes de volume. Les volumes présents dans le tableau de synthèse correspondent donc à une somme des volumes maximum et minimum par catégorie d'acteur. En effet, il est impossible d'additionner les volumes indiqués par les coopératives, les cueilleurs, les distributeurs/transformateurs et les organismes de préservation de l'environnement, chaque information pouvant se recouper (certains cueilleurs fournissent des coopératives ; les distributeurs transformateurs achètent probablement leur matière première végétale à certains cueilleurs ou coopératives interrogés). Les volumes sont par conséquent sans doute sous-estimés, les volumes donnés par les distributeurs et transformateurs ne provenant pas forcément des cueilleurs ou coopératives interrogés. Par ailleurs, n'ayant pas eu de retour de l'ensemble de la profession, ces résultats ne sont que le reflet des

personnes ayant participé à l'enquête. Il est à noter, pour la bonne compréhension des graphiques ci-dessous, que chacun d'eux est accompagné d'un petit graphique relatant le nombre de témoignage pour chaque espèce.

D'après les informations recueillies, l'herboristerie utilise 86 espèces cueillies sur le TAG CBNMC ; 10 espèces sont utiles à la distillerie/ liquoristeries, 54 espèces sont nécessaires à l'industrie de la transformation alimentaire, 262 espèces sont destinées en partie à l'industrie pharmaceutique, 18 espèces sont utilisées pour la cosmétologie, 4 espèces sont travaillées par la parfumerie et enfin 18 sont supposées rejoindre la filière de l'ornementation.

Les volumes prélevés varient en fonction des besoins des filières de destination. En effet la filière pharmaceutique utilise beaucoup de plantes en volume faible à moyen alors que la filière de la parfumerie utilise peu de plante en volume important.

Les quatre volumes de récolte les plus importants pour les cueilleurs (kg frais) (figure 15) sont la Gentiane jaune (*Gentiana lutea* L.) – 121 tonnes, l'Arnica des montagnes (*Arnica montana* L.) – 3,2 tonnes, le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum* L.) – 1,8 tonnes et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna* Jacq.) – 1,5 tonnes. On notera que les volumes les plus importants concernent surtout des espèces communes. Il est à noter que le volume de racine de Gentiane jaune est certainement sous-estimé car au cours de l'enquête seul un gentianaire a pu être interrogé.

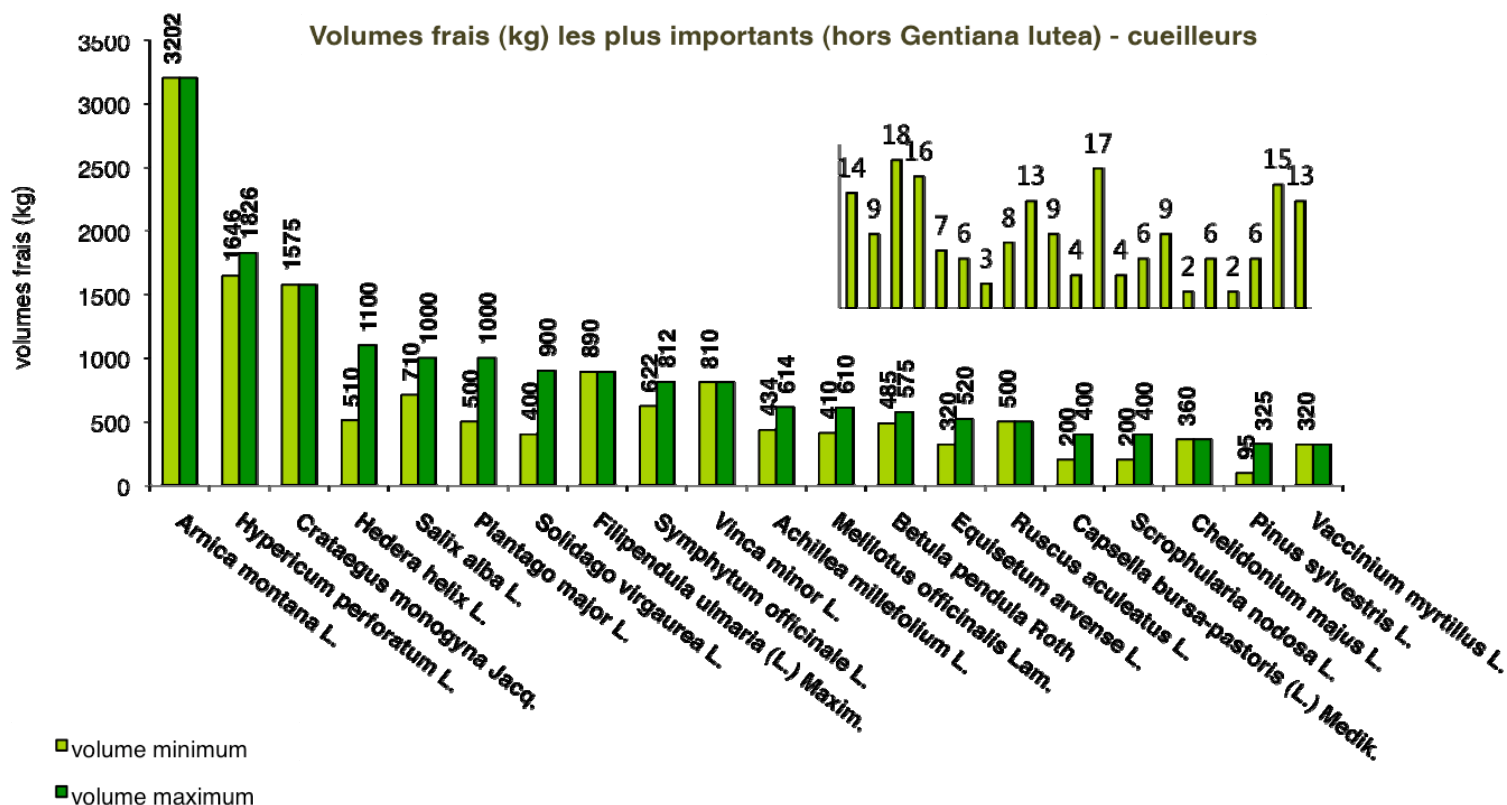


Figure 15 : Poids principaux de cueillette (frais)

Concernant les volumes secs récoltés par les cueilleurs (figure 16), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.) arrive en tête suivie de l'Épilobe à feuilles étroites (*Epilobium angustifolium* L.), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna* Jacq.) et l'Airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus* L.).

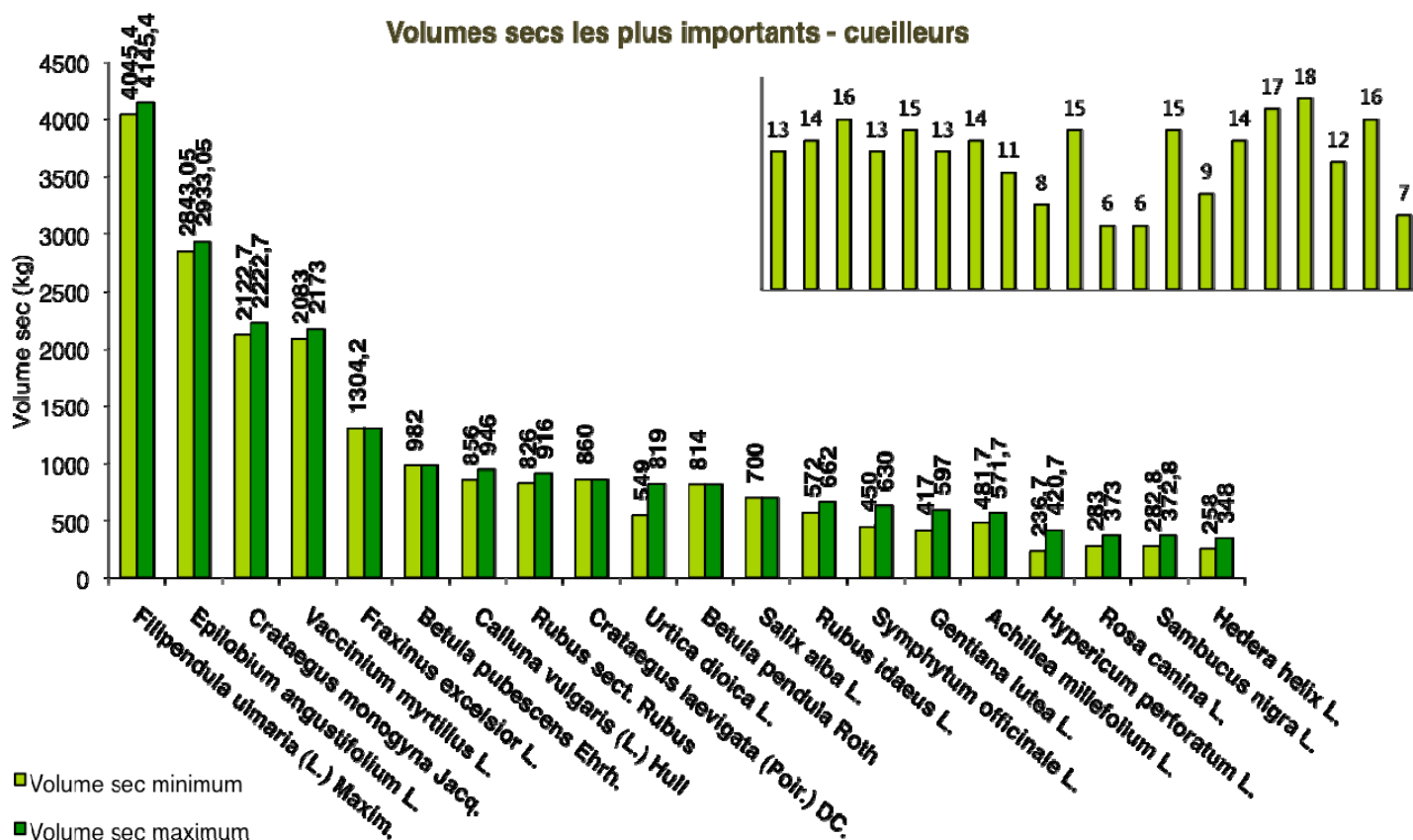


Figure 16 : Poids principaux de cueillette (sec)

Chaque distributeur, selon ses spécificités, n'utilise pas de façon aussi importante les mêmes plantes. Par ailleurs, selon le produit fabriqué, le besoin en plante n'est pas le même, une teinture mère par exemple peut être conservée longtemps et nécessite un faible volume de plante. Pour les distributeurs, la plante la plus difficile à se procurer, par rapport au volume dont ils nécessitent, est l'Arnica des montagnes (*Arnica montana* L.).

Les exigences des distributeurs/transformateurs au sujet de la cueillette et de la qualité des plantes s'appuient principalement sur une certification en agriculture biologique du cueilleur et la demande d'une pratique de cueillette durable, que chacun est libre d'apprécier selon son éthique. Certains fournissent aux cueilleurs un cahier des charges afin de s'assurer du respect de ce dernier point. Les vérifications du respect des cahiers des charges sont rarement réalisées, la relation cueilleur/distributeur étant principalement basée sur la confiance. Certains se rendent ponctuellement sur des stations de cueillette davantage pour échanger sur les pratiques que pour effectuer les vérifications nécessaires. Les plantes

fournies aux distributeurs/transformateurs sont rarement ré-identifiées et vérifiées, ni analysées du point de vue physico-chimique. En effet, peu d'employés exerçant dans les entreprises de distribution/transformation possèdent des connaissances botaniques suffisantes pour assurer ces vérifications. Seul l'état de la plante est vérifié visuellement (absence de moisissure, bon état sanitaire...).

Les plantes les plus utilisées, en quantité de matière fraîche, par les transformateurs et distributeurs du TAG CBN MC (figures 17 et 18) sont le Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus* L.) – 150 tonnes annuelles, la Gentiane jaune (*Gentiana lutea* L.) – 100 t, le Lichen du pin (*Pseudevernia furfuracea* (L.) Zopf.) – 80 t, le Narcisse des poètes (*Narcissus pseudonarcissus* L.) – 50 t et l'Arnica des montagnes (*Arnica montana* L.) – 2 t. D'autres plantes sont particulièrement utilisées comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.), l'Ail des ours (*Allium ursinum* L.), l'Alchémille vulgaire (*Alchemilla* gr. *vulgare*), etc. Pour ces dernières, le volume frais annuel connu est estimé entre 150 et 200 kg. L'ensemble de ces volumes est certainement sous-estimé puisque la totalité des entreprises de transformation et distribution utilisant des plantes sauvage provenant du TAG CBN MC n'a pas répondu ou n'a pu être interrogée au cours de cette enquête.

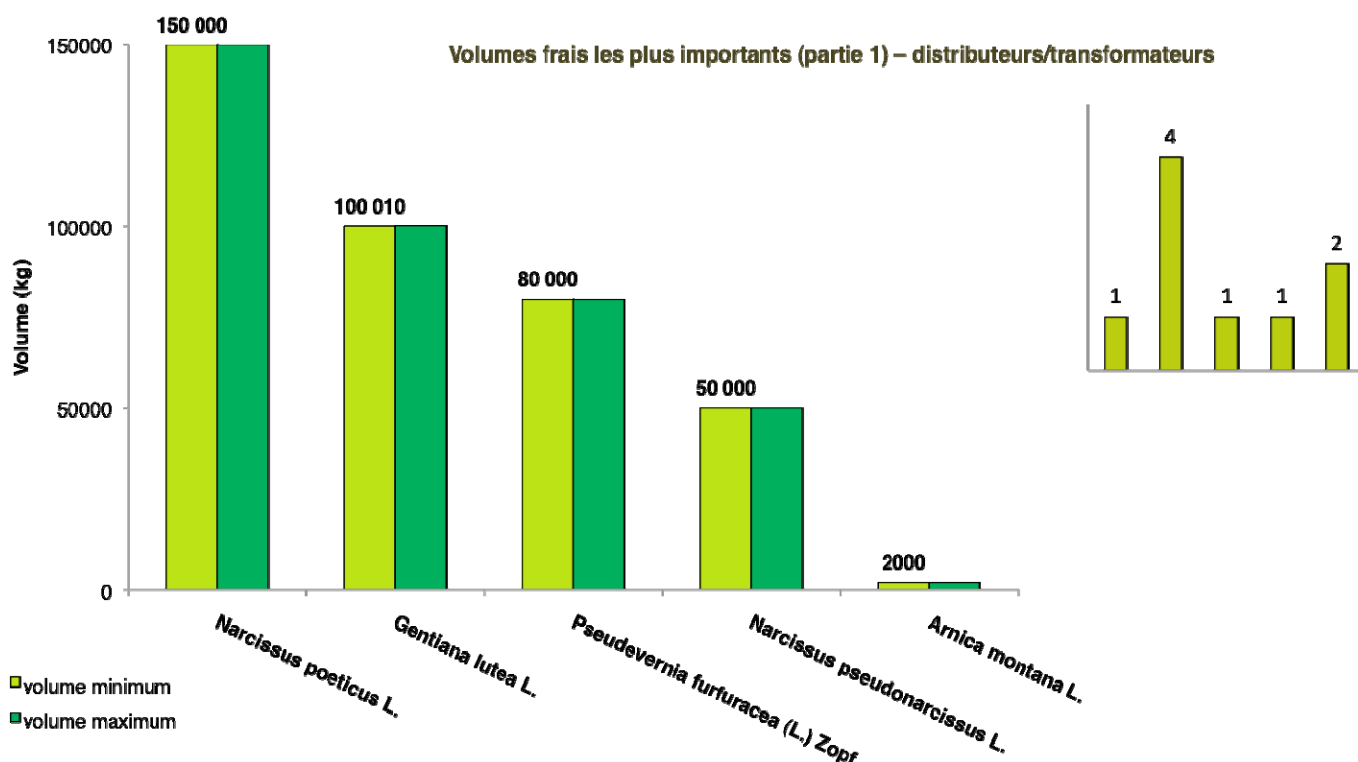


Figure 17 : Principaux poids (en frais) utilisés par les distributeurs/transformateurs

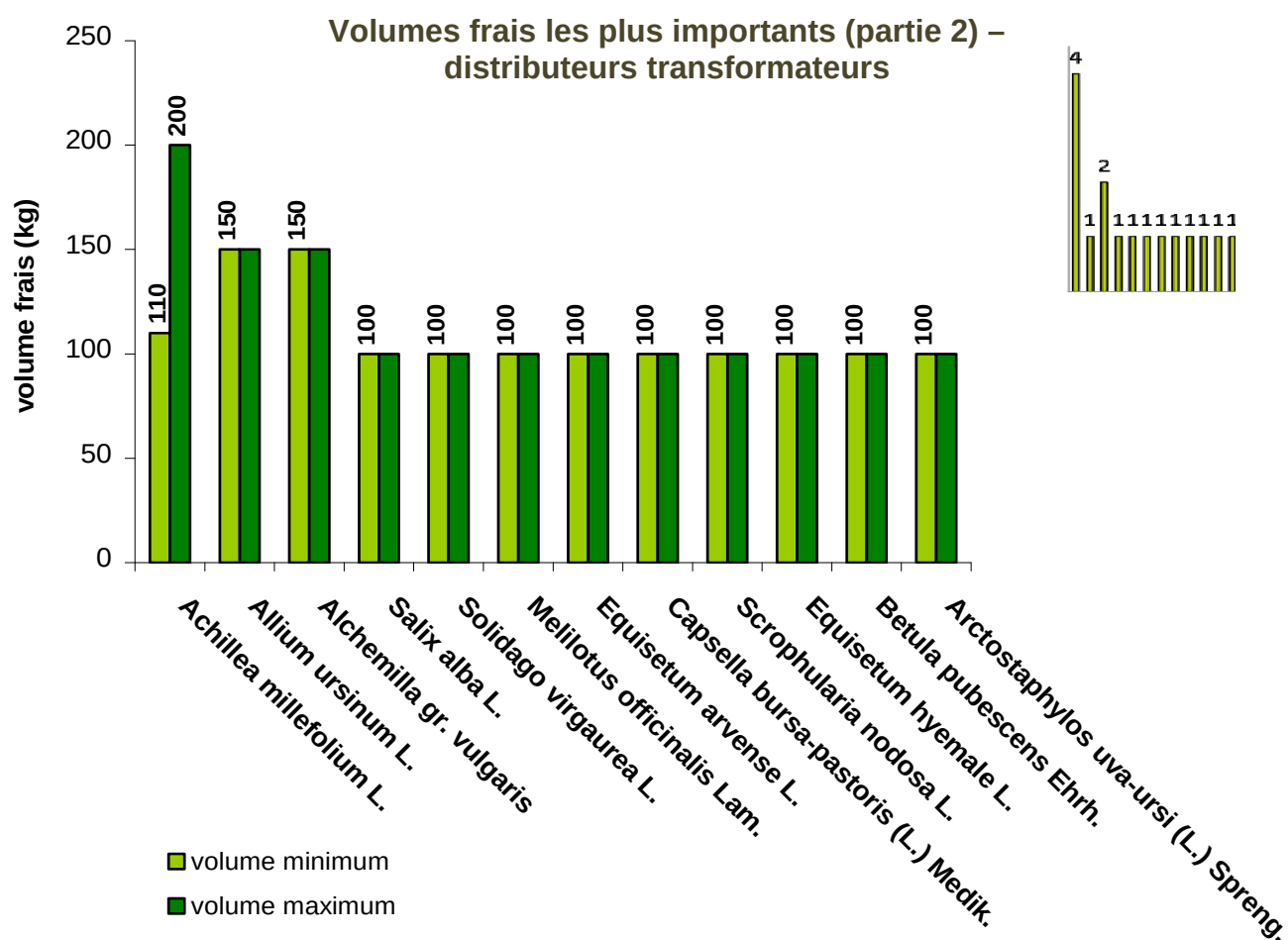


Figure 18 : Principaux poids (en frais) utilisés par les distributeurs/transformateurs

À propos des matières végétales sèches utilisées annuellement par les transformateurs et distributeurs (figure 19), la Reine des près (*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.) semble la plante la plus utilisée avec plus de 2 tonnes, suivi de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna* Jacq.) avec plus de 1 tonne sèche. Les volumes les plus importants ne concernent quasiment que des espèces communes.

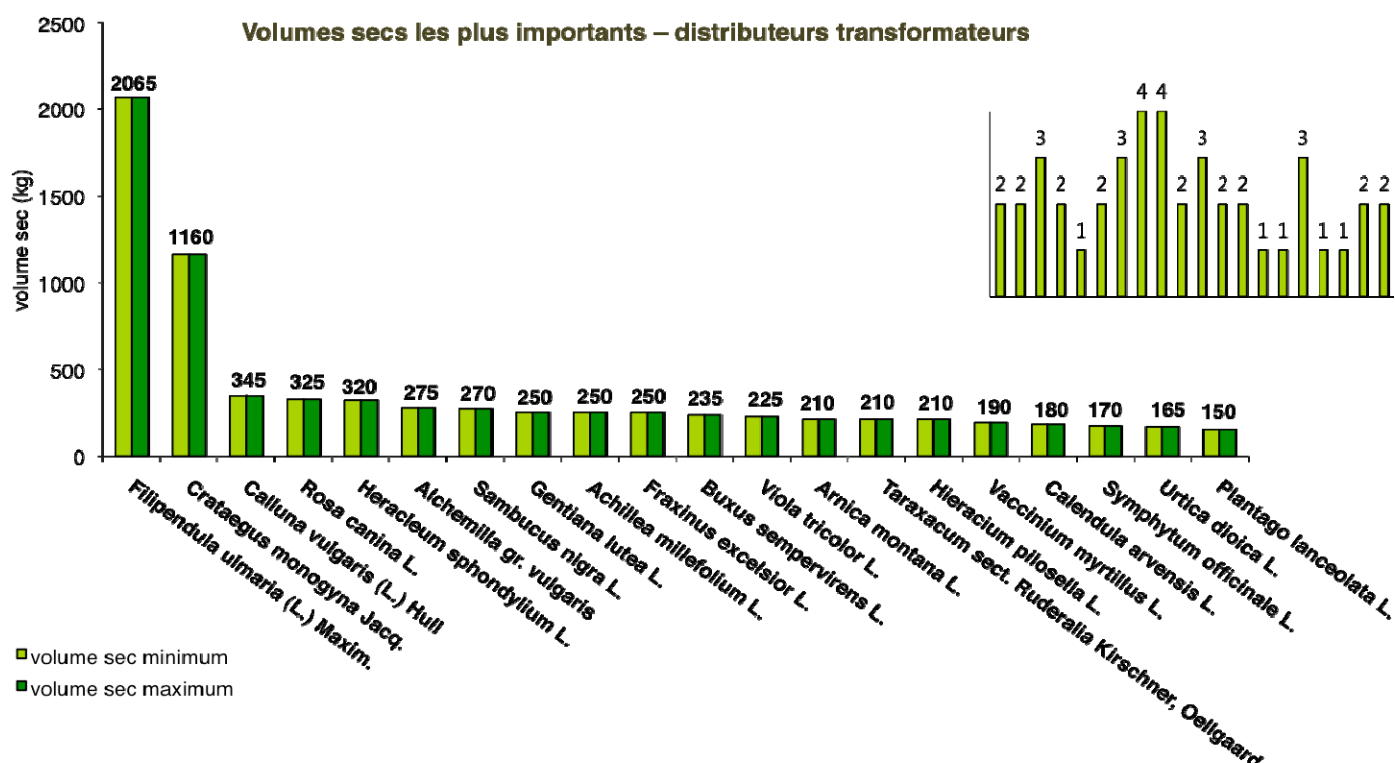


Figure 19 : Principaux poids (en sec) utilisés par les distributeurs/transformateurs

Les organismes de protection de l'environnement ne sont, quant à eux, que très peu au fait de ce qui est actuellement cueilli à but commercial (figure 20). En effet et selon ces derniers, seules 89 espèces feraient l'objet de ramassage. Les espèces que ces organismes considèrent comme les plus cueillies en terme de quantité, correspondent en grande partie aux espèces pour lesquelles la cueillette est emblématique du territoire (Airelle myrtille, Narcisse des poètes, Arnica des montagnes, Gentiane jaune, etc.), ce qui ne correspond plus à la réalité. Par ailleurs beaucoup n'en connaissent aucune.

Il est aussi à noter que les volumes estimés comme cueillis annuellement sont en fort décalage avec la réalité, le plus souvent largement sous estimés.

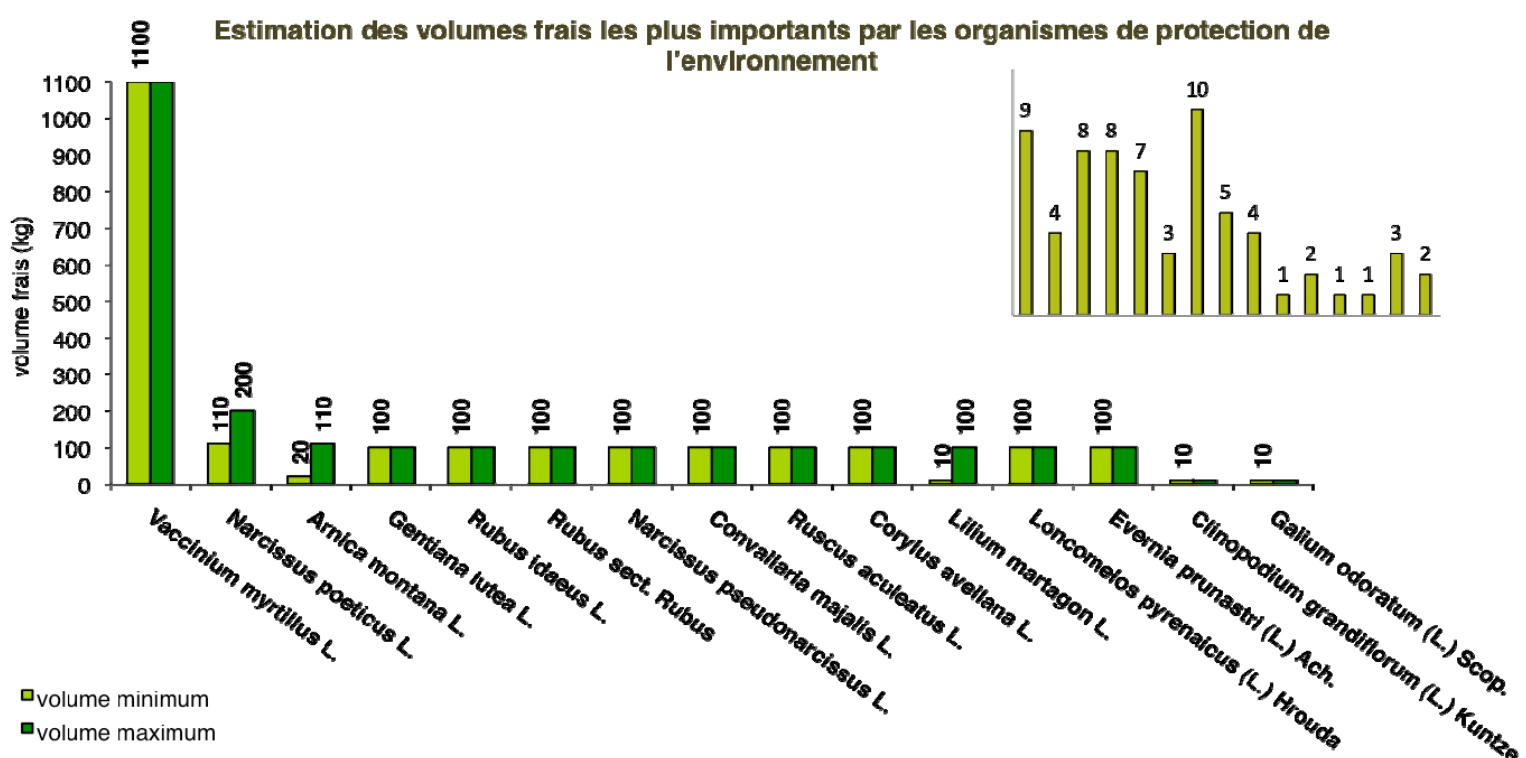


Figure 20 : Estimation de cueillette par les organismes de protection de l'environnement

4.2.3. Flore et habitats vulnérables

4.2.3.1. Habitats concernés par la cueillette

Les différentes espèces recensées comme cueillies ont été rattachées à leurs habitats types, au sens large du terme. À cet effet, neuf grands habitats simplifiés ont été choisis. Certains habitats ont été détaillés en différents types, lorsqu'il s'agit d'habitats peu présents régionalement et/ou présentant des enjeux écologiques particuliers. On obtient alors quinze grandes catégories d'habitats simplifiées.

Selon ce postulat, la répartition des milieux cueillis serait alors la suivante (figures 21 et 22) :

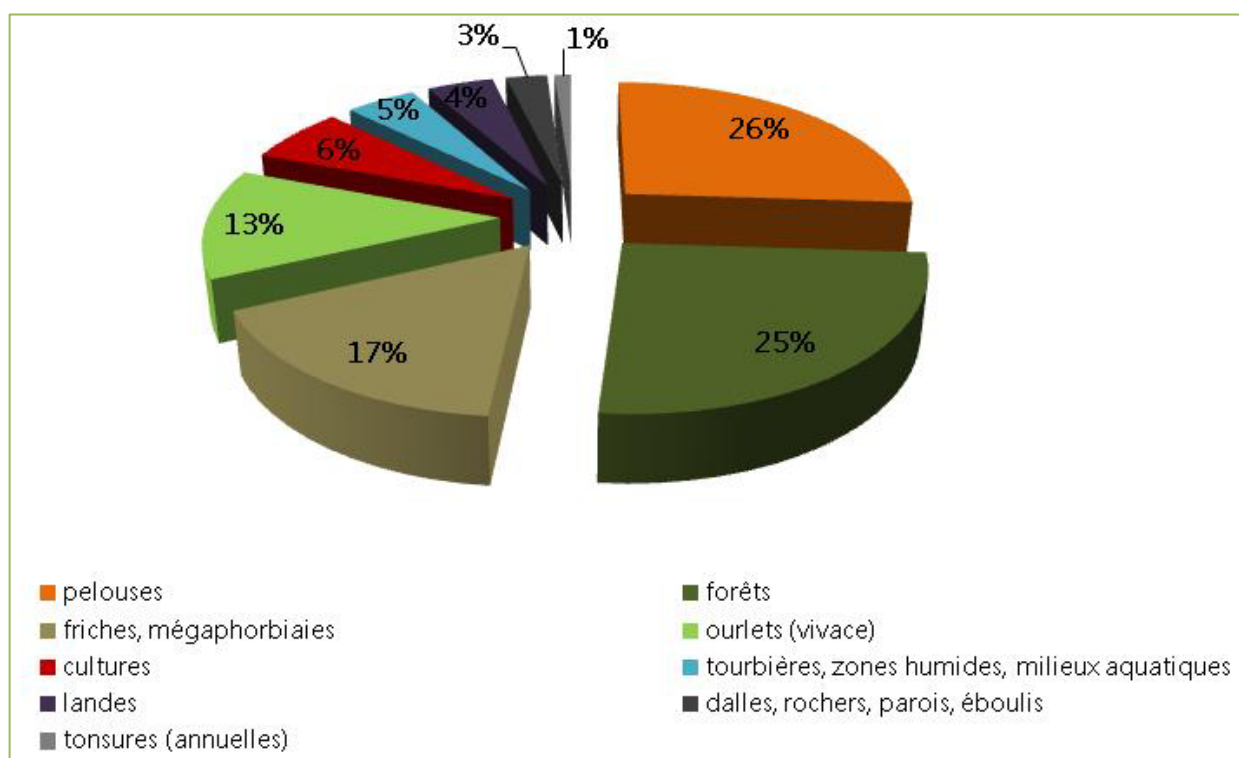


Figure 21 : Pourcentage d'espèces cueillies par milieu

La cueillette concerne autant les milieux ouverts de types prairiaux que les milieux fermés de types forestiers. Néanmoins, ces chiffres sont basés sur un croisement et une extrapolation des informations transmises par les cueilleurs et des données écologiques disponibles au sein du CBN Massif central. Il n'est donc pas certain que ces espèces soient effectivement cueillies dans ces milieux. Pour rappel, le choix du milieu de cueillette pour une espèce à tendance ubiquiste est dépendant de différents paramètres tels que la praticité de la zone de cueillette mais aussi les éventuelles propriétés quantitatives ou qualitatives que le milieu peut conférer à une espèce donnée (coloration des feuilles selon présence ou absence d'une forte luminosité, tapis végétal important, influence du substrat...).

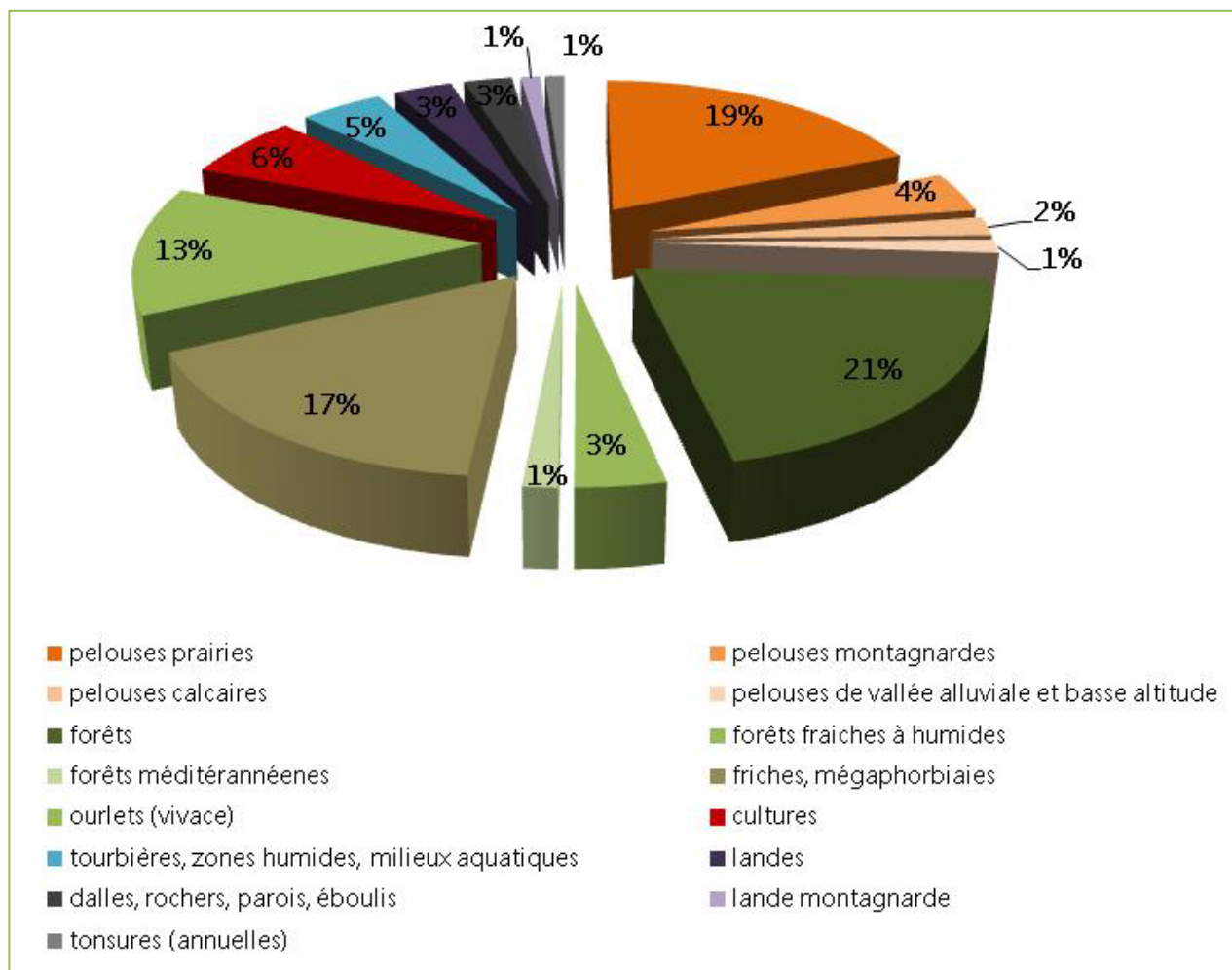


Figure 22 : Habitats naturels probablement cueillis

On peut néanmoins observer que des milieux à forts enjeux écologiques sont concernés par la cueillette même si le pourcentage d'espèces cueillies sur ces espaces est peu élevé. C'est notamment le cas des tourbières et zones humides au sens large du terme et des pelouses d'altitude. En terme de quantité, les zones humides sont peu concernées alors que des volumes plus importants sont prélevés en pelouses montagnardes.

L'utilisation de ces milieux par la cueillette constitue, en outre, un élément de valorisation et de préservation de milieux diversifiés, comme évoqué précédemment.

Par ailleurs, les cueilleurs sont souvent les premiers témoins de dégradation et/ou d'évolution de certains milieux où la cueillette a été pratiquée depuis de nombreuses années. Ils observent indirectement l'évolution de certaines populations, et notamment d'espèces dites communes, pour lesquelles peu de suivi sont réalisés. Ils sont aussi les témoins privilégiés de l'évolution de l'impact de l'activité humaine et de ce qu'elle implique comme modifications sur les milieux et plus globalement des conséquences néfastes sur l'écosystème. On peut citer ici les nombreux témoignages de cueilleurs sur la diminution des populations de Reine des prés sous l'effet du drainage des zones humides, ou encore la diminution du rendement de cueillette pour l'Aubépine par la disparition progressive des haies entre les champs. À cet égard, il semble intéressant de créer, à moyen terme, un outil permettant de recueillir toutes ces informations afin de compléter les données déjà en possession ou en cours d'acquisition au sein des organismes de préservation de

l'environnement (observatoire de la biodiversité).

4.2.3.2. Fragilité de la ressource

La vulnérabilité de la ressource est estimée en croisant les données écologiques collectées par le CBN Massif central avec les classes de rareté régionale et les cotations liste rouge régionale pour chaque taxon cueilli. À l'avenir il serait intéressant de mettre en place des suivis de populations d'espèces cueillies ainsi que des comptages de pieds sur des zones de cueillette, afin d'évaluer l'évolution de la ressource et sa véritable vulnérabilité.

Il est important d'apporter quelques précisions pour une bonne lecture des résultats de cette partie. Les erreurs de nomenclature évoquées précédemment peuvent expliquer parfois la présence de certaines espèces en nombre réduit, voire absentes du TAG CBN MC. La non connaissance de l'origine exacte de cueillette des plantes par certains transformateurs/distributeurs peut aussi laisser présager quelques erreurs.

4.2.3.3. Cas de l'Auvergne

Parmi les 146 espèces cueillies en Auvergne, plus de 39% sont très communes, et globalement 88% des espèces sont très communes à assez communes. La cueillette concerne néanmoins pour 12 % des espèces, des taxons assez rares (4%) à exceptionnels (1%) (figure 23).

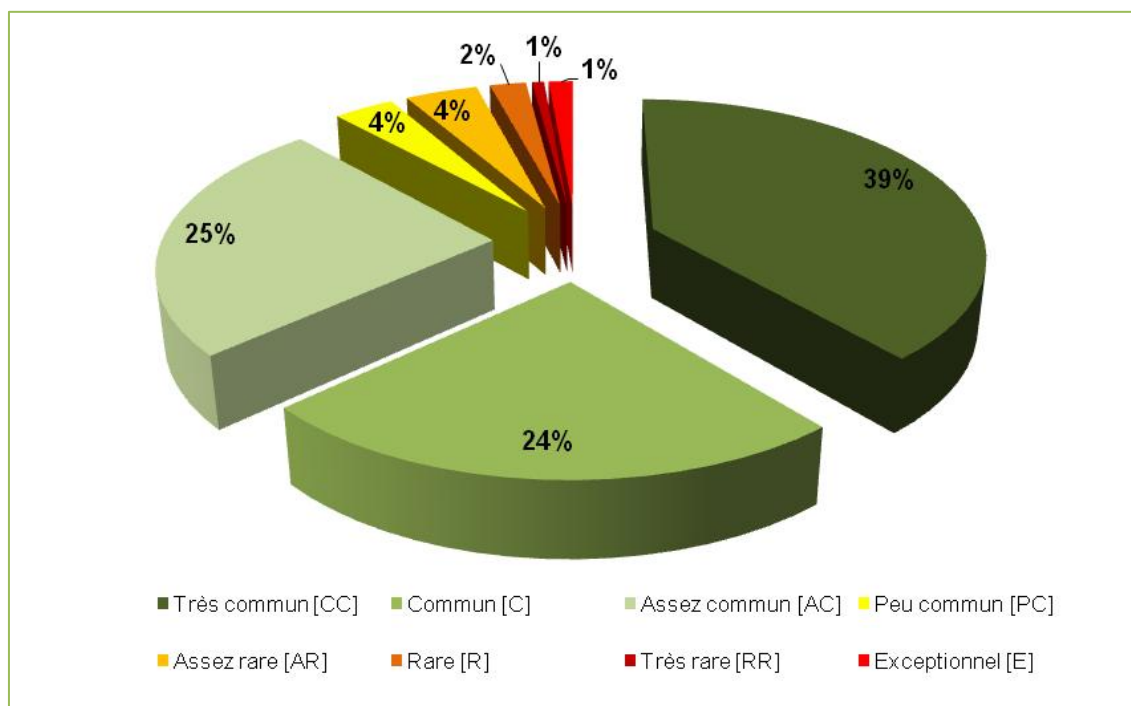


Figure 23 : Coefficient de rareté régionale des espèces cueillies en Auvergne

Pour ce qui est de la cotation liste rouge Auvergne, la cueillette concerne 1 taxon vulnérable (VU), 1 taxon en danger d'extinction (EN) et 129 taxons à préoccupation mineure (LC) (figure 25).

Très rare	<i>Atropa belladonna</i> – VU
Rare	<i>Calendula arvensis</i> – EN <i>Pinus mugo</i> subsp. <i>uncinata</i> – NE <i>Nymphaea alba</i> – LC
Assez rare	<i>Equisetum telmateia</i> – LC <i>Aconitum napellus</i> – LC <i>Arum italicum</i> – LC <i>Clinopodium grandiflorum</i> – LC
Peu commun	<i>Equisetum hyemale</i> – LC <i>Pulmonaria longifolia</i> – LC <i>Loncomelos pyrenaicus</i> – LC <i>Melittis melissophyllum</i> – LC <i>Alchemilla gr. alpina</i> – NE

Figure 24 : Cotations de rareté régionale Auvergne et de la liste rouge Auvergne pour certains taxons cueillis

Pour le reste des espèces concernées par une cueillette en Auvergne la cotation est non évaluée, non applicable ou ne peut être évaluée faute de données suffisantes.

4.2.3.4. Cas du Limousin

Parmi les 64 espèces cueillies en Limousin, 34% sont très communes, 81% des espèces sont très communes à assez communes.

Néanmoins 11% espèces prélevées s'avèrent peu communes et 5% rares (figure 25).

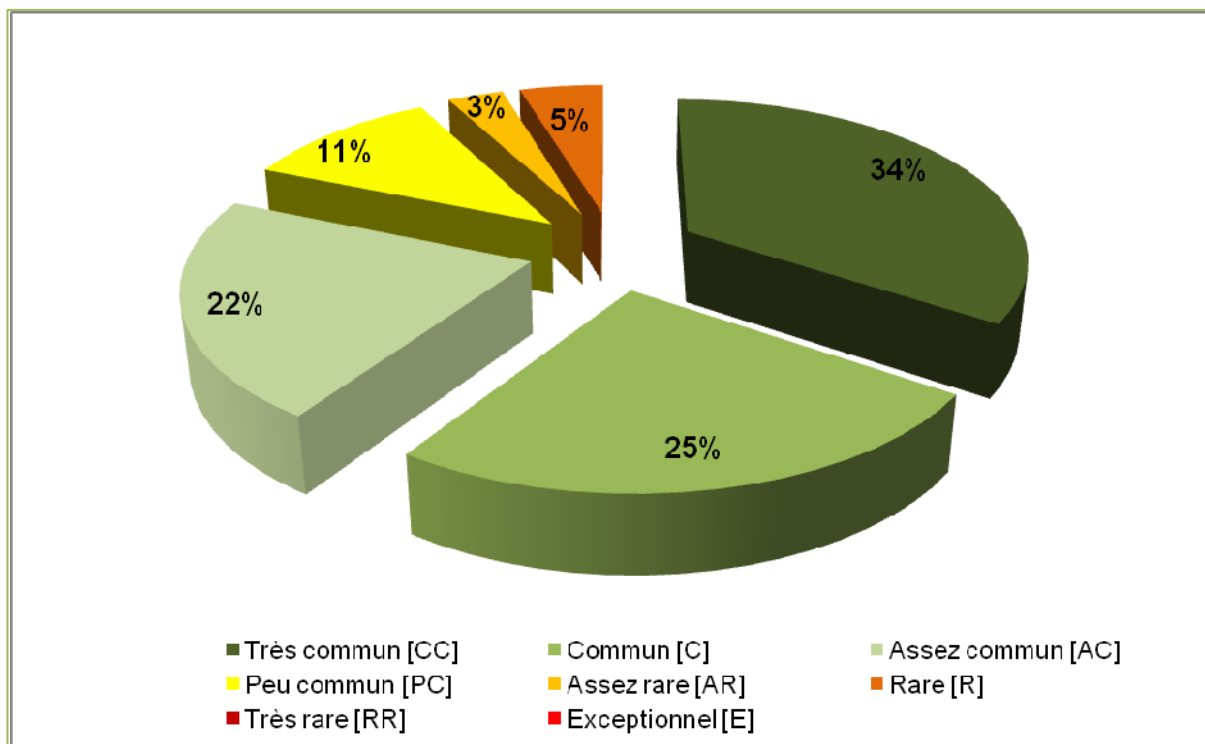


Figure 25 : Pourcentage par classe de rareté des espèces cueillies en région Limousine

Concernant le classement de ces taxons à la liste rouge Limousin, aucun ne figure dans les cotations soulignant un risque pour la pérennité régionale de l'espèce, 60 taxons étant estimés à préoccupation mineure (LC), les 4 derniers n'ayant pas de cotation définie (NE) (figure 26).

Rare	{	<i>Galanthus nivalis</i> – NE
		<i>Crataegus laevigata</i> – LC
Assez rare	{	<i>Allium ursinum</i> – LC
		<i>Cynodon dactylon</i> – LC
Peu commun	{	<i>Viola tricolor</i> – LC
		<i>Galium odoratum</i> – LC
		<i>Convallaria majalis</i> – LC
		<i>Gentiana lutea</i> – LC
		<i>Fumaria officinalis</i> – LC
		<i>Betula pubescens</i> – LC

Figure 26 : Cotations de rareté Limousin et de la liste rouge Limousin pour certains taxons cueillis

4.2.3.5. Cas de la région Rhône-Alpes

Parmi les 202 espèces cueillies en Rhône-Alpes (pour les 3 départements du TAG CBN MC), 81% sont très communes à assez communes, dont plus de la moitié de celles-ci s'avère très commune. 20 % des espèces cueillies dans la Loire, le Rhône et l'Ardèche sont estimées peu communes à exceptionnelles (figure 27).

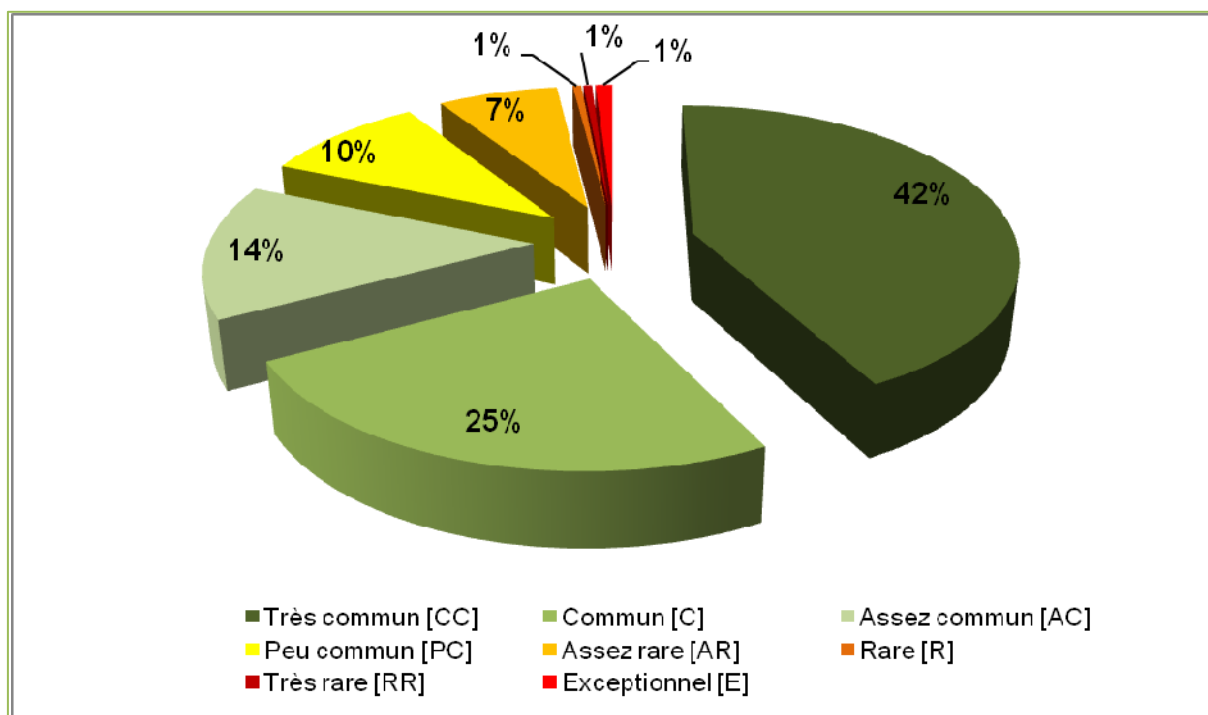


Figure 27 : Pourcentage par classe de rareté des espèces cueillies en région Rhône-alpes (TAG CBN MC)

Concernant leur cotation liste rouge Rhône-Alpes, il y a 1 taxon en danger critique d'extinction (CR), 1 taxon en danger d'extinction (EN) et 183 à préoccupation mineure (LC), pour les taxons dont une cotation a pu être donnée (figure 28).

Exceptionnel	<i>Plumbago europea</i> – CR <i>Cicuta virosa</i> – DD
Très rare	<i>Betula pubescens subsp. glutinosa</i> – DD
Rare	<i>Teucrium scordium</i> – EN
Assez rare	<i>Marrubium vulgare</i> – LC <i>Nuphar lutea</i> – LC <i>Actea spicata</i> – LC <i>Pinus mugo subsp. uncinata</i> – LC <i>Aconitum napellus</i> – LC <i>Lavandula angustifolia</i> – LC <i>Lemna gibba</i> – LC
Peu commun	<i>Gentiana lutea</i> – LC <i>Arnica montana</i> – LC <i>Symphytum officinale</i> – LC <i>Allium ursinum</i> – LC <i>Betula alba</i> – LC <i>Lonicera nigra</i> – LC <i>Lavandula latifolia</i> – LC

Figure 28 : Cotations de rareté et de la liste rouge Rhône-Alpes pour certains taxons cueillis

4.2.3.6. Cas des taxons dont les lieux de cueillette sont inconnus

116 espèces nous ont été mentionnées comme étant cueillies mais sans aucune précision de leur origine géographique. Pour ces espèces le coefficient de rareté est défini en faisant une moyenne des coefficients de rareté de chacune de ces espèces dans les 3 régions du TAG CBN MC.

Un peu moins de la moitié (49%) des espèces cueillies dont le département de cueillette est inconnu, se situe entre la classe très commune (8%) et assez commune (8%). 51% de ces espèces sont donc considérées sur le TAG CBN MC comme étant assez rares (17%) à exceptionnelles (8%) (figure 29).

Parmi ces espèces, nombreuses sont par ailleurs considérées par leur classement dans les listes régionales rouge, comme taxons à risque plus ou moins fort d'extinction régionale.

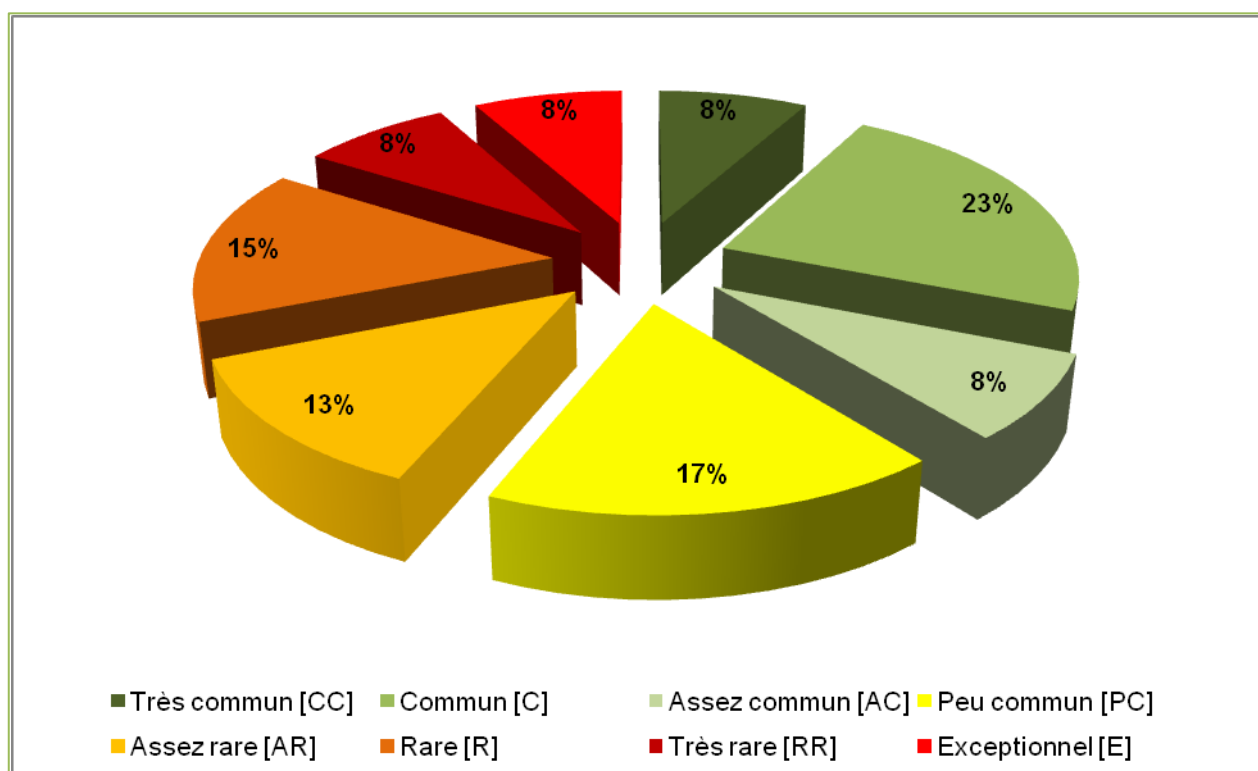


Figure 29 : Pourcentage par classe de rareté d'espèces cueillies sur le territoire d'agrément du CBN Massif central

Il y a en effet 2 taxons en danger critique d'extinction (CR) LR Auvergne, 3 taxons CR sur la LR Limousin, 1 taxon CR sur la LR Rhône-Alpes ; 3 taxons en danger d'extinction (EN) selon la LR Auvergne, 3 taxons EN sur la liste rouge Limousin et 2 taxons CR sur la liste rouge Rhône-Alpes ; 3 taxons considérés comme vulnérables (VU) sur la LR Limousin. Les autres taxons n'étant pas évalués (figure 30).

Exceptionnel	<i>Pyrola rotundifolia</i> – EN Auvergne et Limousin
	<i>Ephedra dubia</i> – CR Rhône Alpes
	<i>Tribulus terrestris</i>
	<i>Hyssopus officinalis</i>
	<i>Geum montanum</i>
	<i>Carlina acaulis</i>
	<i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>apiifolia</i>
	<i>Pulmonaria angustifolia</i>
	<i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>alba</i>
	<i>Gentiana cruciata</i> – EN Auvergne
Très rare	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i> – VU Limousin
	<i>Salvia officinalis</i>
	<i>Alnus incana</i>
	<i>Galatella linosyris</i>
Rare	<i>Anchusa italica</i> – CR Auvergne
	<i>Sagittaria sagittifolia</i> – CR Auvergne et Limousin
	<i>Gratiola officinalis</i> – CR Auvergne et Limousin / EN Rhône Alpes
	<i>Consolida regalis</i> – EN Rhône Alpes
	<i>Ferula communis</i>
	<i>Geranium sanguineum</i>
	<i>Colutea arborescens</i>
	<i>Trifolium alpinum</i>
	<i>Asarum europaeum</i>
	<i>Tragopogon porrifolius</i>
	<i>Anemone ranunculoides</i>
	<i>Cuscuta europaea</i>
	<i>Satureja montana</i>
	<i>Gentiana verna</i>
Assez rare	<i>Melampyrum arvense</i> – EN Limousin
Peu commun	<i>Geum rivale</i> – EN Limousin
	<i>Buglossoides arvensis</i> – CR Limousin

Figure 30 : Cotations de rareté et des listes rouges Auvergne, Limousin et Rhône-Alpes pour certains taxons cueillis TAG CBN MC

4.2.3.7. Espèces réglementées

Certaines espèces cueillies ou supposées cueillies possèdent différents statuts de protection. Pour ce qui est de l'échelle européenne et notamment de la Directive Habitat Faune Flore, deux espèces cueillies figurent à l'annexe V (espèces pouvant bénéficier de réglementation de cueillette en France). Il s'agit de *Gentiana lutea* et *Galanthus nivalis*. Concernant la protection nationale, les *Diaphasiastrum* sp. (*D. alpinum*, *D. tristachyum* et *D. oellgaardii*), supposés cueillis, figurent à l'annexe I (protection nationale forte). *Gratiola officinalis*, quant à lui, figure à l'annexe II (protection nationale mais peut être cultivé). Au niveau régional, six espèces sont protégées en Auvergne (*Lilium martagon*, *Sagittaria sagittifolia*, *Arctostaphylos uva-ursi*, *Cicuta virosa*, *Pulsatilla alpina* subsp. *apiifolia*, *Sempervivum tectorum* subsp. *arvense*), onze au niveau du Limousin (*Daphne laureola*, *Paris quadrifolia*, *Equisetum hyemale*, *Meum athamanticum*, *Actaea spicata*, *Daphne mezereum*, *Doronicum pardalianches*, *Spiranthes spiralis*, *Gentiana pneumonanthe*, *Lilium martagon*, *Sagittaria sagittifolia*) et deux en région Rhône-Alpes (*Teucrium scordium* et *Ephedra ditachya*). Au niveau départemental, on compte deux espèces protégées dans la Creuse (*Gymnocarpium dryopteris*, *Asplenium scolopendrium*) et trois en Haute-Vienne (*Gymnocarpium dryopteris*, *Asplenium scolopendrium*, *Colchicum autumnale*).

Enfin, on peut noter la présence sur le Livre rouge national (tomes I-espèces prioritaires et II-espèces à surveiller) des *Diphasiastrum* sp. (*D. tristachyum* et *D. oellgaardii*).

ÉTAT DES LIEUX :



- Les principaux volumes concernent des espèces dites communes.
- La cueillette concerne peu de milieux sensibles.
- La cueillette peut être un argument de protection et valorisation de nombreux milieux (ex : protection de prairies d'altitudes).
- Les cueilleurs peuvent être les observateurs privilégiés des évolutions de milieux et d'espèces.
- Effort de transparence de la part de la filière.



- Une méconnaissance des enjeux écologiques pesant sur les espèces et les espaces cueillis à l'échelle interrégionale et nationale...
- Une difficulté à apprécier l'abondance des espèces à des échelles supra locales.
- Une méconnaissance des espèces fragiles voire en danger de disparition...
- Des confusions probables sur des groupes d'espèces de détermination difficile (alchemilles, anémones, ronces, lichens...).
- Des références nomenclaturales différentes selon les acteurs.
- Un manque de recul et d'informations dans le temps et dans l'espace.
- Des données floristiques basées sur la présence/absence mais pas sur la quantité...
- Des pratiques de cueillette différentes d'un acteur à l'autre, parfois au détriment de la ressource.
- Une méconnaissance de l'impact de la cueillette sur le long terme (> 10 ans) sur certaines espèces et végétations.
- Une récolte parfois dommageable sur des populations fragiles d'espèces remarquables.
- Des filières et des récoltes d'espèces communes peu connues des gestionnaires d'espaces
- Un souci commun de conserver la biodiversité... mais des efforts désunis...

4.2.4. Réservoirs de biodiversité = lieux de cueillette ?

Nous avons pu identifier les principaux territoires de cueillette en demandant aux cueilleurs de nous indiquer, de manière schématique, les zones sur lesquelles ils se rendent mais aussi en interrogeant les organismes de protection de l'environnement sur les lieux de cueillette dont ils auraient connaissance.

Les résultats présentés sur les cartes ci-dessous (figures 31 et 32) synthétise les différentes réponses par superposition de celles-ci :

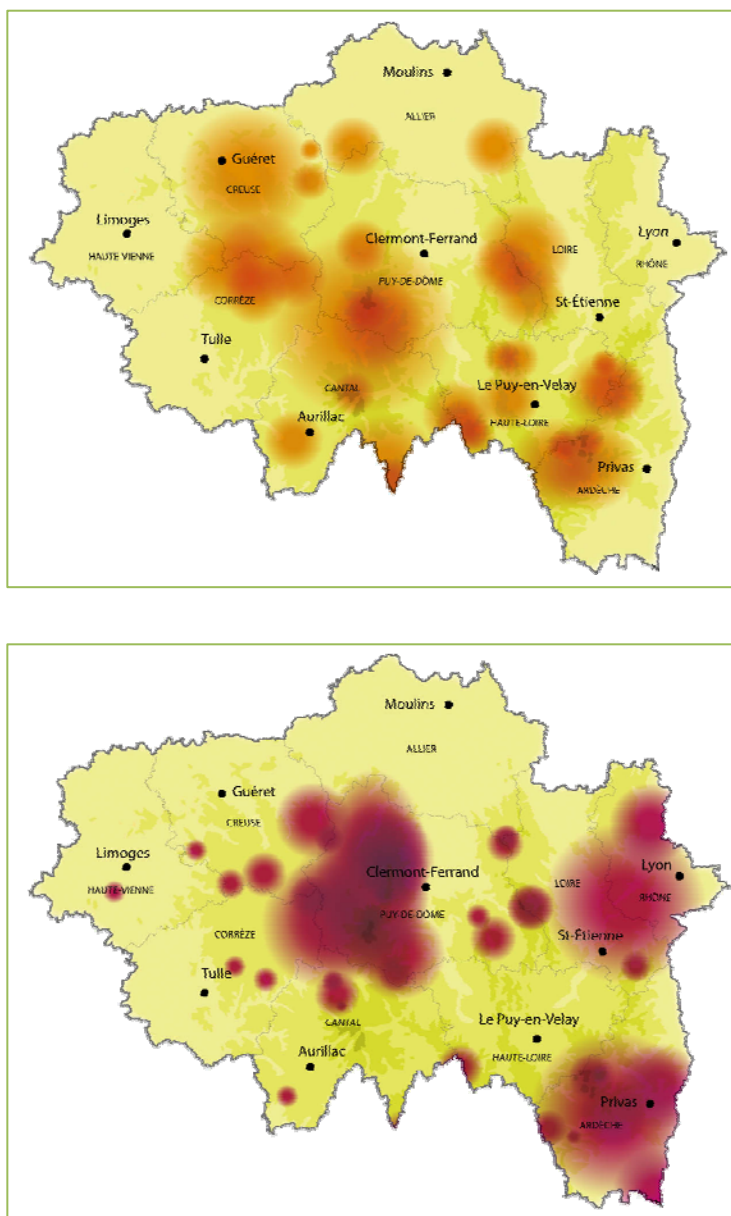
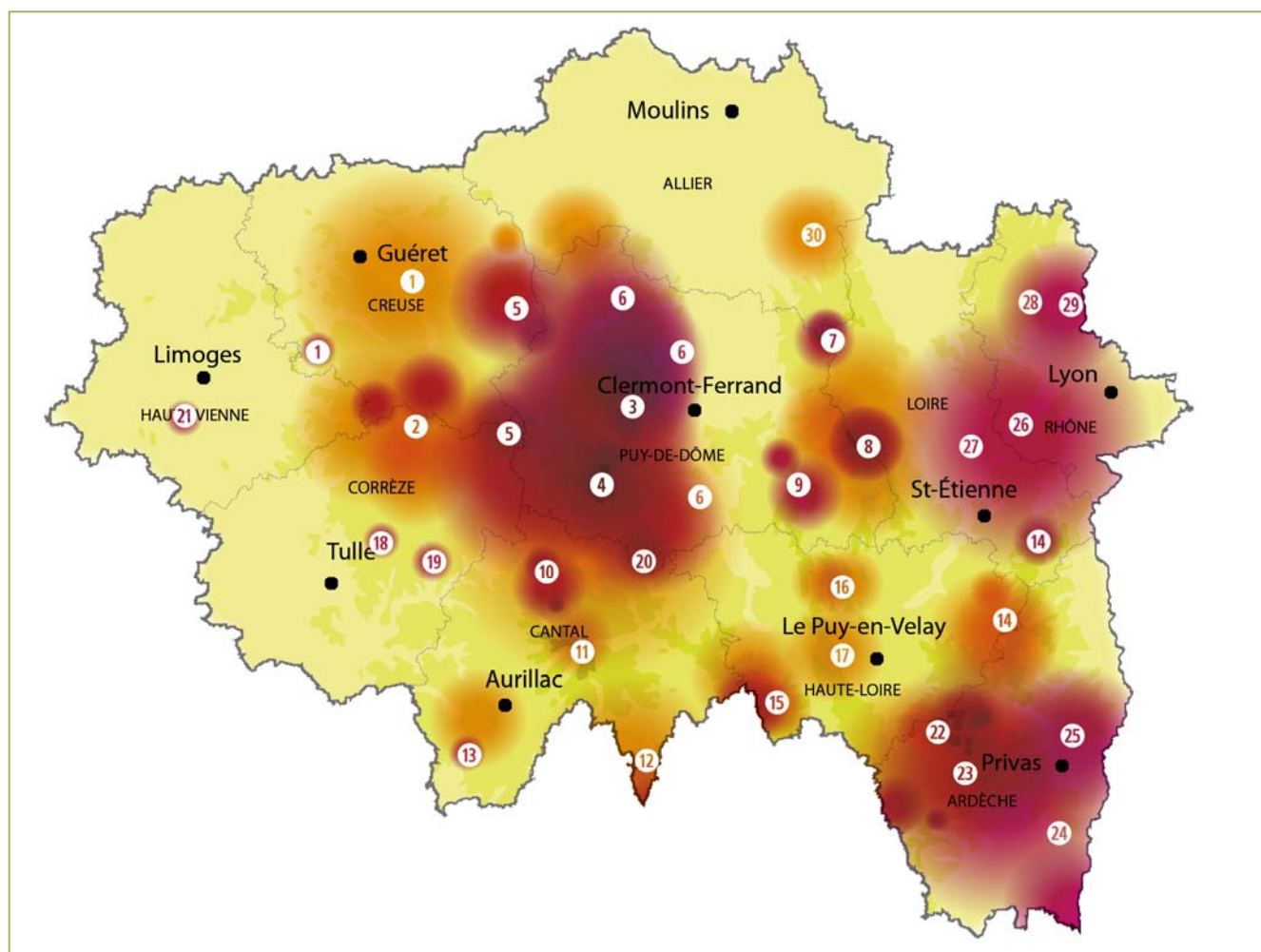


Figure 31 : Cartes des zones de cueillette : témoignages des, organismes de protection de l'environnement (orange), témoignages des cueilleurs (violet)



1	Montagne limousine et Haute-Marche	16	Velay granitique
2	Haut plateau de Millevaches	17	Velay basaltique
3	Chaine des Puys	18	Montagne Corrèzienne
4	Massif des Monts Dore	19	Versant de la Dordogne
5	Combrailles	20	Cézallier
6	Rebord occidental des Limagnes	21	Bocage Limousin
7	Bois noirs et Monts de la Madelaine	22	Plateau des Sucs sud et nord
8	Monts du Forez	23	Cévennes nord
9	Livradois septentrional	24	Bas Vivarais
10	entre Xaintrie et Haute-Artense	25	Boutieres sud
11	Massif du Cantal	26	Monts du Lyonnais
12	Aubrac	27	Plaine du Forez
13	Glacis méridional du Cantal	28	Beaujolais sud
14	Boutieres et Monts du Pilat (zones supérieur et nord)	29	Val de Saône
15	Margeride	30	Versants NW et SW de la Montagne noire

Figure 32 : Synthèse des témoignages de zones de cueillette par les organismes de protection de l'environnement (orange) et les cueilleurs (violet)



La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central : état des lieux et perspectives.
Conservatoire botanique national du Massif central - V. Laucoin / 2012

Précisons que les zones de cueillette varient d'un cueilleur à l'autre. Elles dépendent notamment de leur lieu d'habitation, certains faisant le choix d'une cueillette locale (maximum 25/30 km autour de chez eux). Les cueilleurs ayant répondu à l'enquête sont plutôt des cueilleurs à tendance « sédentaire » ne se déplaçant qu'au niveau de leur département, voire de leur région. Néanmoins, certaines espèces d'altitude comme la gentiane ou plus thermophiles comme le thym ou la lavande nécessitent quelques rares déplacements éloignés des domiciles. Pour certains cueilleurs rencontrés lors des entretiens, le déplacement en dehors de leur région ou des régions voisines, voire même de la France permet d'éviter les zones surcueillies et de réaliser des récoltes sur des zones où l'espèce est plus abondante et/ou n'est pas protégée.

Les principales zones de cueillette indiquées par les cueilleurs sont :

- Le Haut plateau de Millevaches, les Combrailles, la Montagne Limousine et de Haute-Marche, la Montagne Corrézienne, les versants de la Dordogne, et la zone de bocage limousin, pour la région Limousin ;
- Le Massif des Monts Dore, le Cézallier, le rebord occidental des Limagnes, le Livradois Septentrional, le Massif du Cantal, la Xaintrie et Haute-Artense, les Bois noirs et Mont de la Madeleine, pour la région Auvergne ;
- Les Monts du Beaujolais, le Beaujolais et Lyonnais viticoles, les Boutières et Monts du Pilat (zone supérieure et zone sèche), les Monts du Vivarais, et les Garrigues de l'Ardèche et Bas Vivarais, pour la région Rhône-Alpes (TAG CBNMC).

Il ressort par ailleurs de l'enquête qu'il existe peu de communication entre cueilleurs sur les zones de cueillette à propos de la coordination et la répartition géographique des collectes, notamment dans la perspective d'éviter une pression trop importante sur le milieu. Notons qu'un site de cueillette pour un cueilleur représente une ressource financière assurée sur le moyen à long terme. Chaque cueilleur s'investit et gère au mieux ses sites (rotation, prélèvement limité, ...) afin de pérenniser les collectes. Les sites de cueillette sont parfois sources de conflit lorsqu'un cueilleur estime s'être fait « *voler son site par un autre* » ou « *piller son site* ». Néanmoins, il apparaît qu'un effort de communication se dessine depuis ces dernières années en particulier entre les cueilleurs de même structure.

Les organismes de gestion de l'environnement désignent des territoires emblématiques de cueillette, déjà connus de la littérature scientifique :

- Montagne Limousine et Haute-Marche, Montagne Corrézienne, et Haut plateau de Millevaches, pour la région Limousin (connus historiquement comme zones de cueillette de la Jonquille et du Narcisse des poètes)
- Haute Combraille et Chaîne des Puys, Massifs des Monts Dore, Massif du Cantal (connues comme zones de cueillette de la Gentiane jaune), Aubrac, Margeride, Haut-Allier, Haute Vallée de la Truyère, Plateau de La Chaise-Dieu, Devès, et Mézenc, (connus pour les cueillettes dites traditionnelles de lichens, du Narcisse des poètes et de la Jonquilles, entre autres) concernant la région Auvergne
- Le Mézenc dans sa partie Ardéchoise, pour la région Rhône-Alpes (TAG CBNMC).

Ces zones font, néanmoins, toujours l'objet de cueillettes commerciales mais s'avèrent moins rentables que par le passé ; ces lieux ne sont donc pas fréquemment cités par les cueilleurs lorsqu'on les interroge. Il s'agit, de surcroît, de cueillette de subsistance,

en complément de revenus, exercées par des travailleurs peu rémunérés (chômeurs, retraités, étudiants, personnes au RMI ou RSA, agriculteurs) ou en complément d'un autre travail...

La synthèse des deux cartes donne donc un aperçu assez réaliste des zones de cueillette sur le TAG Massif central.

On peut ici souligner à nouveau la méconnaissance de la filière et des lieux de cueillette actuelle par les organismes de protection de l'environnement.

Ces zones de cueillette identifiées ont été confrontées à différentes données disponibles au CBN MC en terme de biodiversité et de protection des territoires concernés par la cueillette afin de déterminer des territoires à forts enjeux.

Au préalable, il est important de noter que sur les figures 33 et 34 les données concernant le Limousin ne peuvent être prises en compte, faute d'une connaissance suffisante ; un inventaire de la flore vasculaire (par maille 5 par 5 km) est actuellement réalisé (2010-2013) et permettra d'y pallier

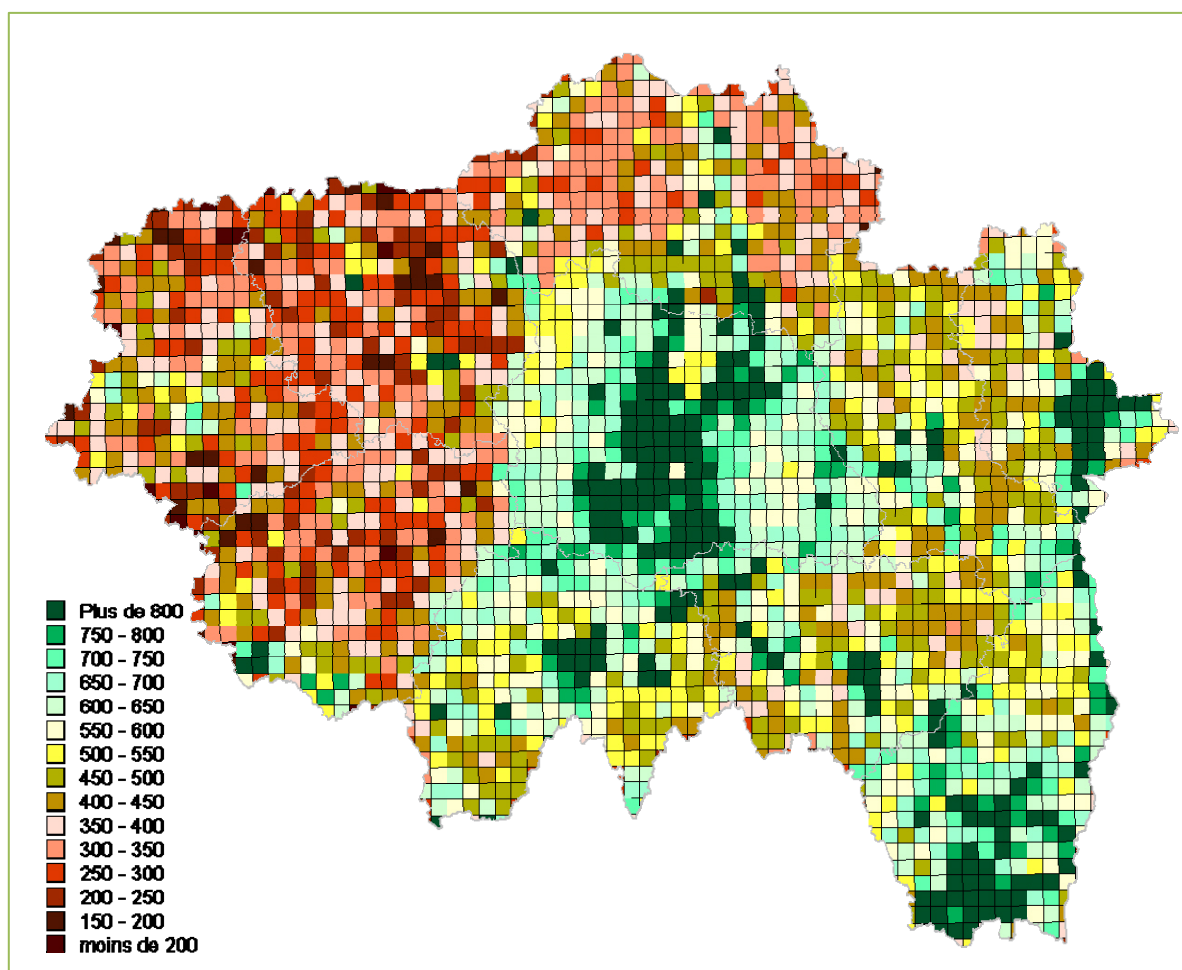


Figure 33 : Diversité floristique connue

La superposition des informations fait apparaître une correspondance flagrante entre les zones de cueillette et des zones à forte diversité floristique. Les territoires particulièrement

concernés sont : la Chaîne des Puys, le Massif des Monts Dore, la Haute-Artense, le Massif du Cantal, les Monts du Forez et les Monts du Lyonnais. Ces territoires correspondent tous à des zones montagneuses. C'est notamment dans ces zones que l'on trouve le plus de prairies permanentes ou naturelles, sur sols pauvres, favorisant une forte diversité floristique. Ces territoires présentent la caractéristique d'être faiblement urbanisés, à tendance extensive et par conséquent plus éloignés des diverses sources de pollution. C'est dans ces mêmes zones que la diversité floristique forestière constatée est la plus grande. On peut observer par ailleurs, qu'à contrario, les zones de plaines délaissées par les cueillettes, présentent une diversité floristique plus faible, souvent impactées directement par le développement urbain ou encore une agriculture plus intensive. Ainsi, les grandes plaines céréalières sont particulièrement pauvres et paraissent peu favorables à la cueillette.

Nous avons ensuite défini les hot-spots potentiels de cueillette (points en rouge foncé sur la carte, figure 34) c'est-à-dire, des territoires de 5 x 5 km où un nombre important d'espèces concernées par la cueillette ont été recensées lors des inventaires floristiques menés par le CBN Massif central. Là encore, les territoires de cueillettes indiqués par les personnes et structures interrogées correspondent aux zones où la diversité en espèces potentiellement cueillies est la plus grande.

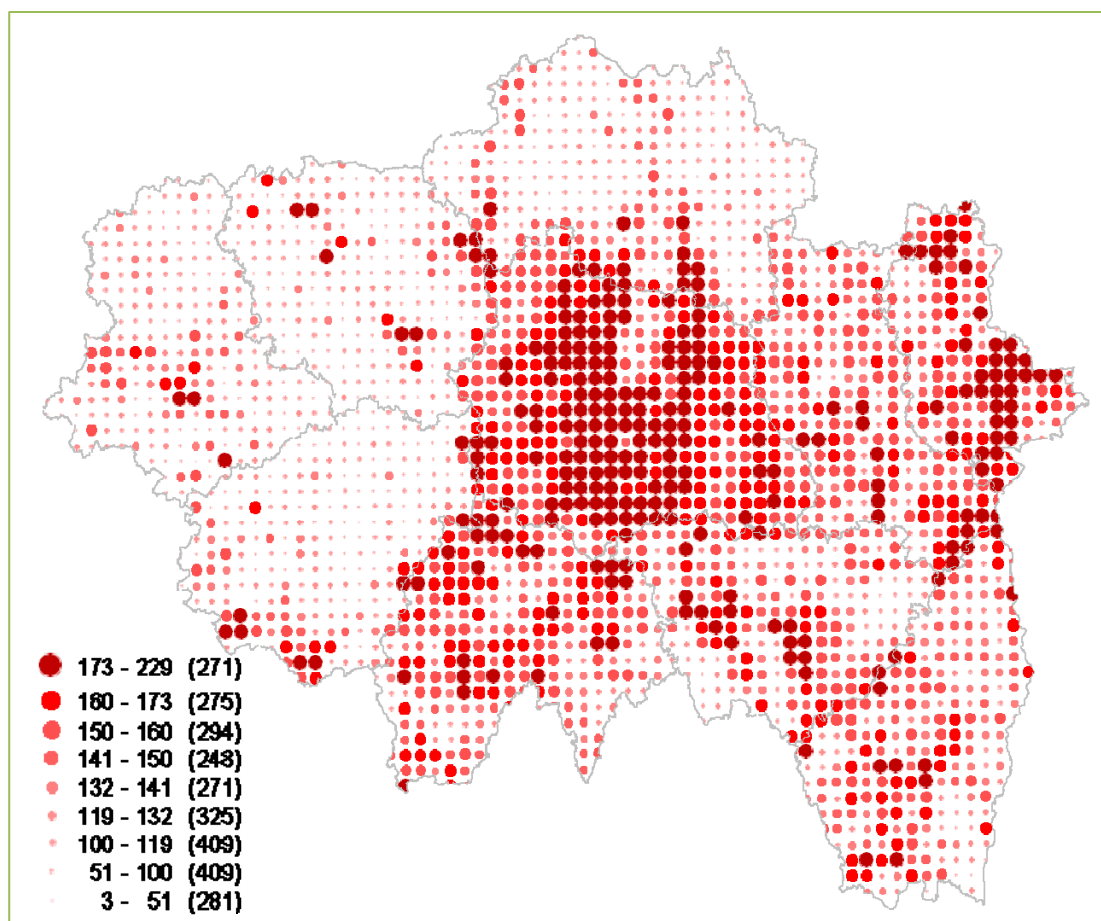


Figure 34 : Hot spot potentiels de cueillette

Lorsqu'on compare ces mêmes zones aux espaces naturels protégés (figure 35) ainsi qu'à l'emplacement des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (figure 36), les PNR Millevaches en Limousin, Volcans d'Auvergne, du Pilat et des gorges de l'Ardèche semblent particulièrement concernés. C'est en effet sur leurs territoires que se concentre la grande majorité des cueillette, selon les données ayant pu être collectées à ce jour.

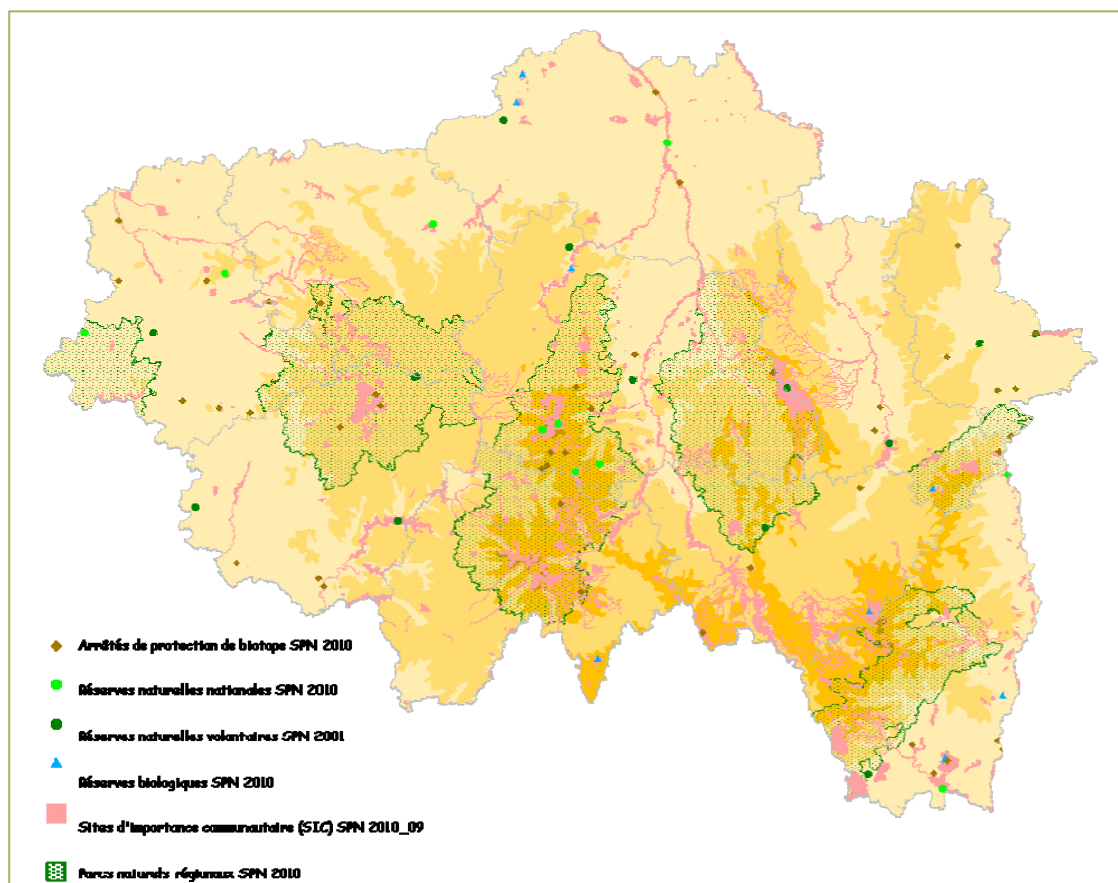


Figure 35 : Emplacement des différents espaces protégés présent sur le TAG CBN MC

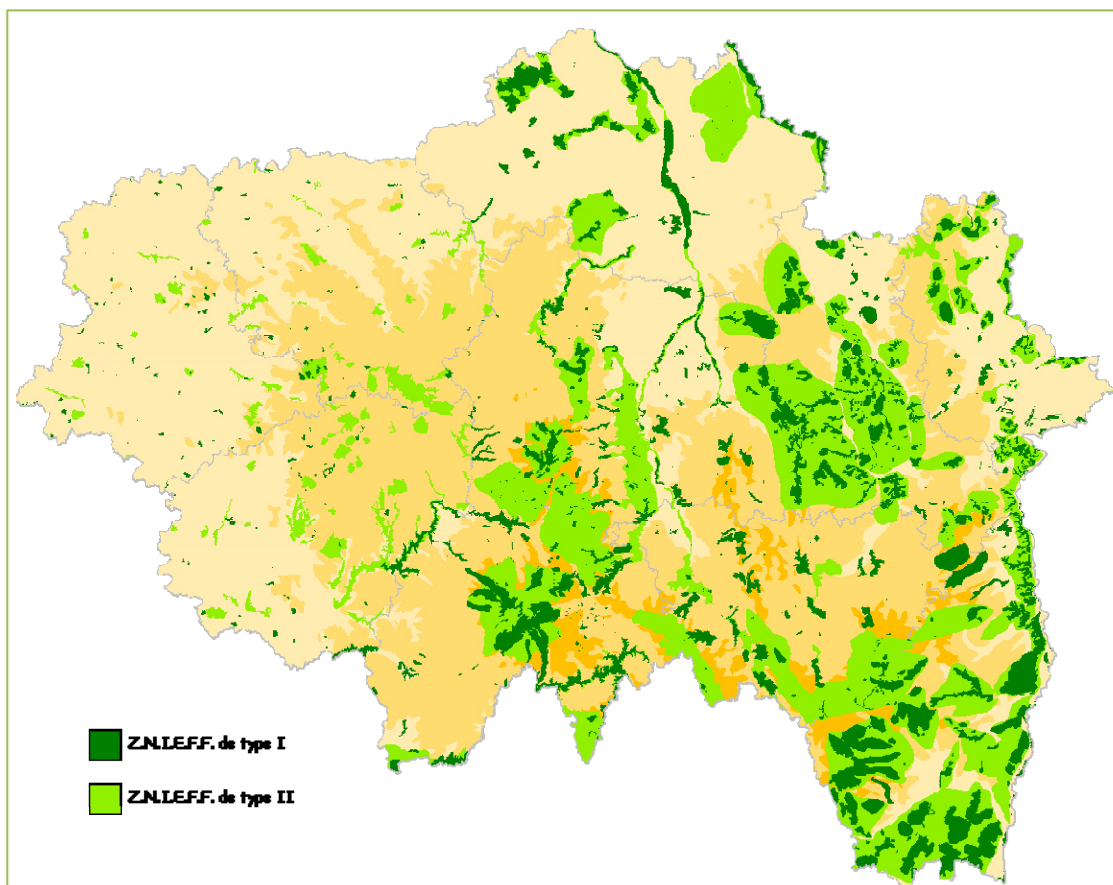


Figure 36 : Emplacement des Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique

Ces différents croisements permettent à nouveau de souligner le rôle prépondérant qu'ont à jouer certains acteurs locaux, pour le développement d'une cueillette durable dans l'objectif commun de préservation de la biodiversité. Les différents gestionnaires d'espaces que sont ici les PNR, les agriculteurs, les communes, les domaines skiables, etc doivent agir ensemble avec la filière de la cueillette. On pourrait imaginer sur ces territoires, une cueillette soumise à un conventionnement de gestion multi partenariale, avec ensemble des acteurs de la filière (cueilleurs et entreprises utilisant les plantes), tel que celui mis en place par le PNR des Ballons des Vosges pour la cueillette de l'Arnica (cf. partie contexte de l'étude).

Enfin, cette superposition des zones de cueillette et des zones à forte richesse écologique doit alerter les pouvoirs publics et la filière sur les enjeux écologiques et économiques que pourrait peser la cueillette si elle devenait plus intensive. Si la cueillette peut participer à la valorisation économique de milieux naturels habituellement jugés peu rentables, elle peut également jouer un rôle néfaste (surcueillette, dégradation de milieux remarquables...) s'ajoutant à d'autres dégradations existantes (pratiques agricoles intensives, déprise agricole, pollution...).

ÉTAT DES LIEUX :



- La cueillette concerne des territoires emblématiques et gérés par de nombreuses structures qui peuvent participer à son développement de manière durable (PNR).



- Des territoires écologiquement fragiles où le développement d'une sur cueillette pourrait être fortement préjudiciable.

4.3. Synthèses territoriales

Mettre tableau A3 synthétique par région

4.3.1. Auvergne

Nombre de cueilleurs interrogés :

- Haute Loire : 29
- Puy de Dôme : 55
- Cantal : 12
- Allier : 13

Nombre de distributeurs/transformateurs référencés :

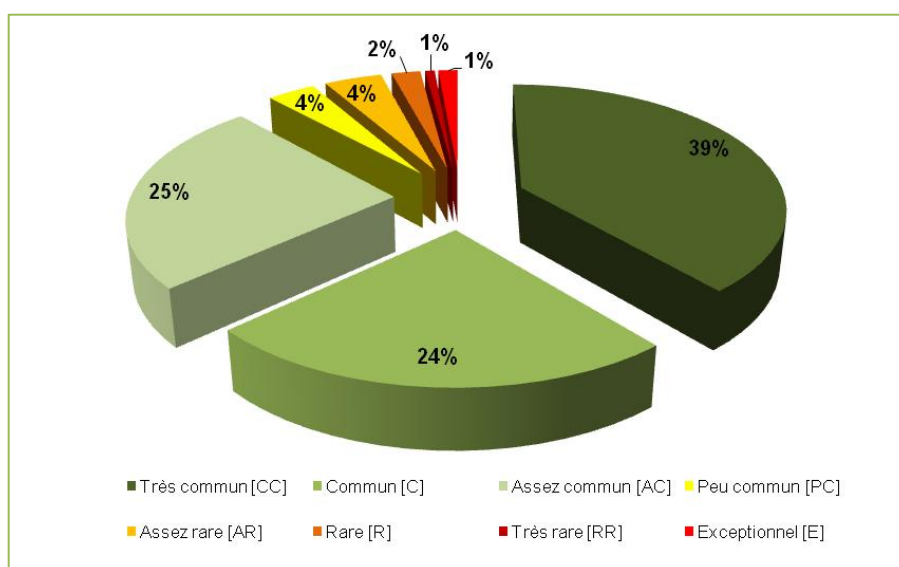
- Haute Loire : 8
- Puy de Dôme : 6
- Cantal : 2
- Allier : 3

Nombre d'espèces différentes cueillies :

Auvergne : 146

- Haute Loire : 31
- Puy de Dôme : 93
- Cantal : 44
- Allier : 8

Espèces à statuts/rareté :



Très rare	<i>Atropa belladonna</i> – VU
Rare	<i>Calendula arvensis</i> – EN <i>Pinus mugo</i> subsp. <i>uncinata</i> – NE <i>Nymphaea alba</i> – LC
Assez rare	<i>Equisetum telmateia</i> – LC <i>Aconitum napellus</i> – LC <i>Arum italicum</i> – LC <i>Clinopodium grandiflorum</i> – LC
Peu commun	<i>Equisetum hyemale</i> – LC <i>Pulmonaria longifolia</i> – LC <i>Loncomelos pyrenaicus</i> – LC <i>Melittis melissophyllum</i> – LC <i>Alchemilla gr. alpina</i> – NE

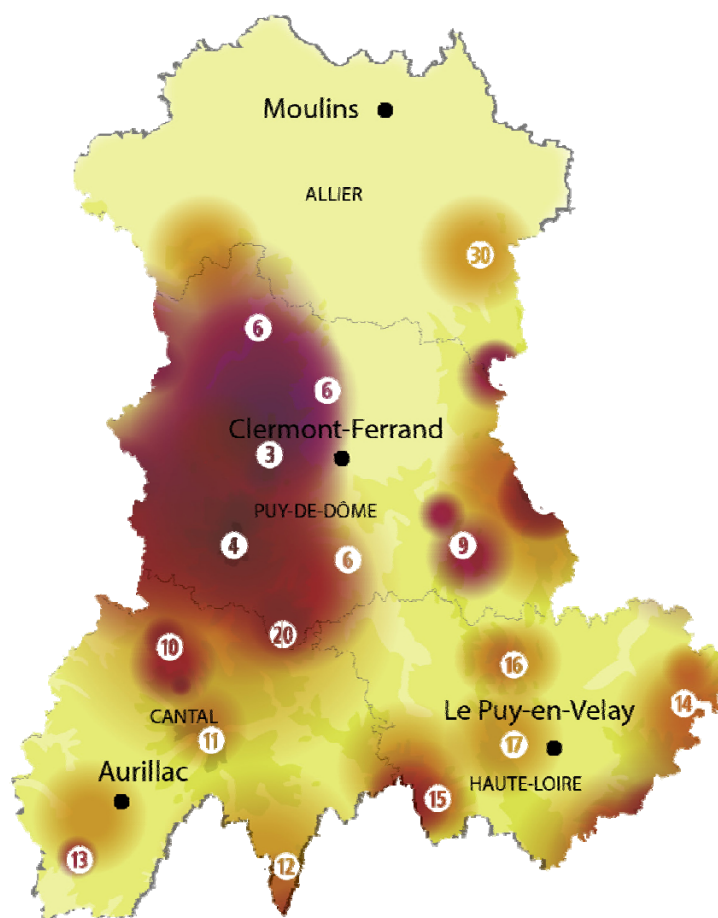
Espèces cueillies, réglementées :

Six espèces sont protégées en Auvergne :

- *Lilium martagon*,
- *Sagittaria sagittifolia*,
- *Arctostaphylos uva-ursi*,
- *Cicuta virosa*,
- *Pulsatilla alpina* subsp. *apiifolia*,
- *Sempervivum tectorum* subsp. *arvernense*.

Lieux de cueillette :

3	Chaine des Puys
4	Massif des Monts Dore
6	Rebord occidental des Limagnes
9	Livradois septentrional
10	entre Xaintrie et Haute-Artense
11	Massif du Cantal
12	Aubrac
13	Glacis méridional du Cantal
14	Boutieres et Monts du Pilat (zones supérieur et nord)
15	Margeride
16	Velay granitique
17	Velay basaltique
20	Cézallier
30	Versants NW et SW de la Montagne noire



4.3.2. Limousin

Nombre de cueilleurs interrogés :

- Haute Vienne : 8
- Corrèze : 14
- Creuse: 18

Nombre de distributeurs/transformateurs référencés :

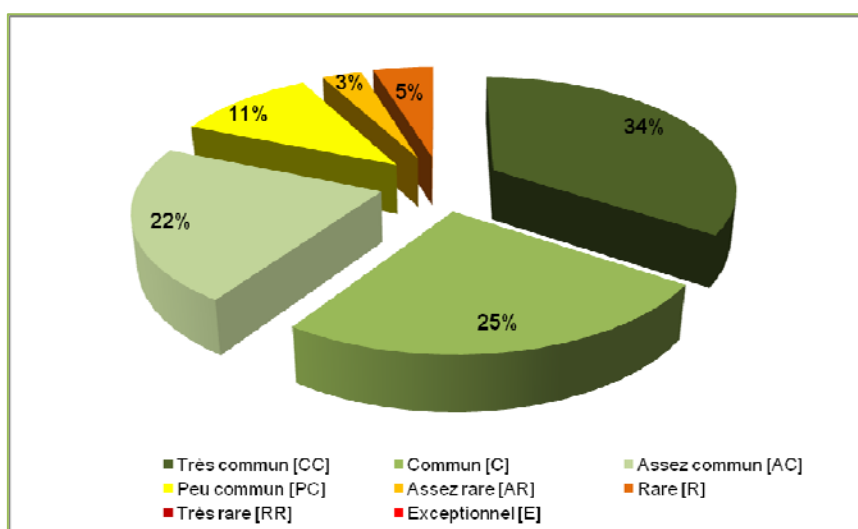
- Haute Vienne : 3
- Corrèze : 8
- Creuse: 0

Nombre d'espèces différentes cueillies :

Limousin : 64

- Haute Vienne : 22
- Corrèze : 46
- Creuse: 21

Espèces à statuts/rareté :



Rare	<i>Galanthus nivalis</i> – NE <i>Crataegus laevigata</i> – LC
Assez rare	<i>Allium ursinum</i> – LC <i>Cynodon dactylon</i> – LC
Peu commun	<i>Viola tricolor</i> – LC <i>Galium odoratum</i> – LC <i>Convallaria majalis</i> – LC <i>Gentiana lutea</i> – LC <i>Fumaria officinalis</i> – LC <i>Betula pubescens</i> – LC

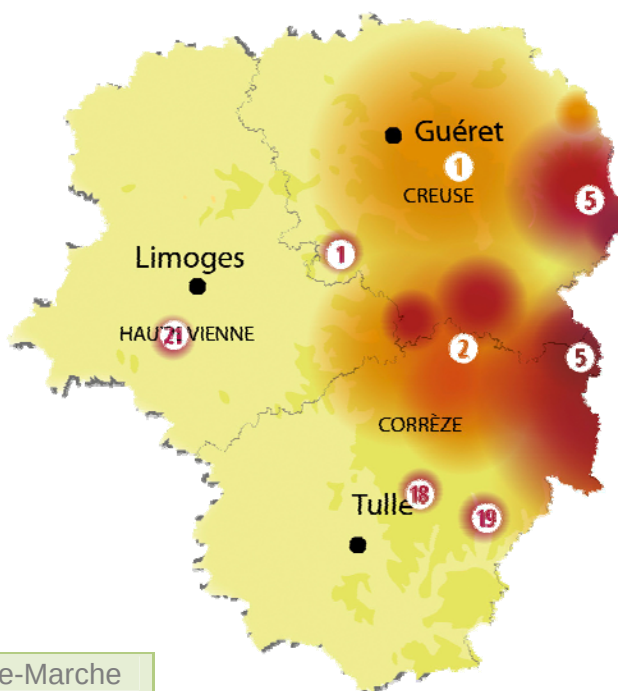
Espèces cueillies, réglementées :

Onze espèces sont protégées au niveau du Limousin :

- *Daphne laureola*,
- *Paris quadrifolia*,
- *Equisetum hyemale*,
- *Meum athamanticum*,
- *Actaea spicata*,
- *Daphne mezereum*,
- *Doronicum pardalianches*,
- *Spiranthes spiralis*,
- *Gentiana pneumonanthe*,
- *Lilium martagon*,
- *Sagittaria sagittifolia*.

Au niveau départemental on compte deux espèces protégées dans la Creuse (*Gymnocarpium dryopteris*, *Asplenium scolopendrium*) et trois en Haute-Vienne (*Gymnocarpium dryopteris*, *Asplenium scolopendrium*, *Colchicum autumnale*).

Lieux de cueillette :



1	Montagne limousine et Haute-Marche
2	Haut plateau de Millevaches
5	Combrailles
18	Montagne Corrèzienne
19	Versant de la Dordogne
21	Bocage Limousin

4.3.3. Rhône-Alpes

Nombre de cueilleurs interrogés :

- Rhône : 16
- Ardèche : 72
- Loire : 20

Nombre de distributeurs/transformateurs référencés :

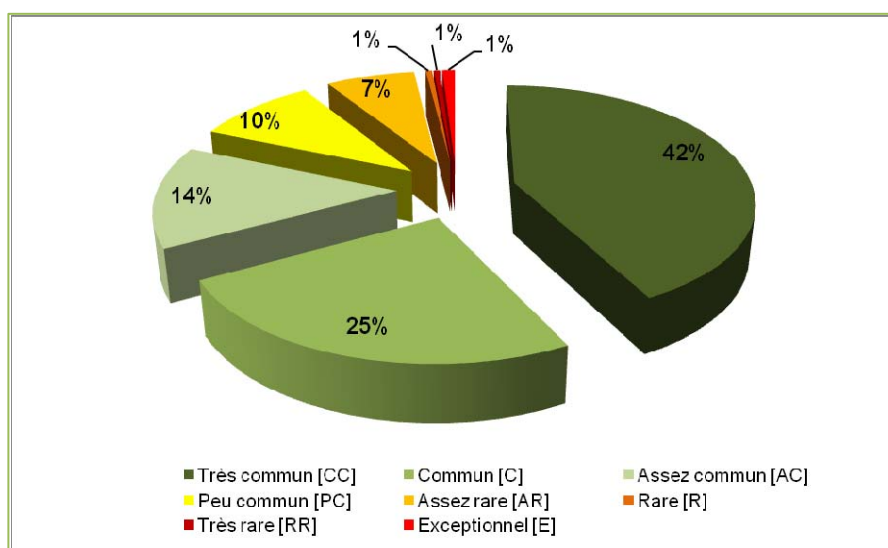
- Rhône : 15
- Ardèche : 2
- Loire : 4

Nombre d'espèces différentes cueillies :

Rhône-Alpes : 202

- Rhône : 141
- Ardèche : 85
- Loire : 44

Espèces à statuts/rareté :



Exceptionnel	<i>Plumbago europea</i> – CR <i>Cicuta virosa</i> – DD
Très rare	<i>Betula pubescens subsp. glutinosa</i> – DD
Rare	<i>Teucrium scordium</i> – EN
Assez rare	<i>Marrubium vulgare</i> – LC <i>Nuphar lutea</i> – LC <i>Actea spicata</i> – LC <i>Pinus mugo subsp. uncinata</i> – LC <i>Aconitum napellus</i> – LC <i>Lavandula angustifolia</i> – LC <i>Lemna gibba</i> – LC
Peu commun	<i>Gentiana lutea</i> – LC <i>Arnica montana</i> – LC <i>Symphytum officinale</i> – LC <i>Allium ursinum</i> – LC <i>Betula alba</i> – LC <i>Lonicera nigra</i> – LC <i>Lavandula latifolia</i> – LC

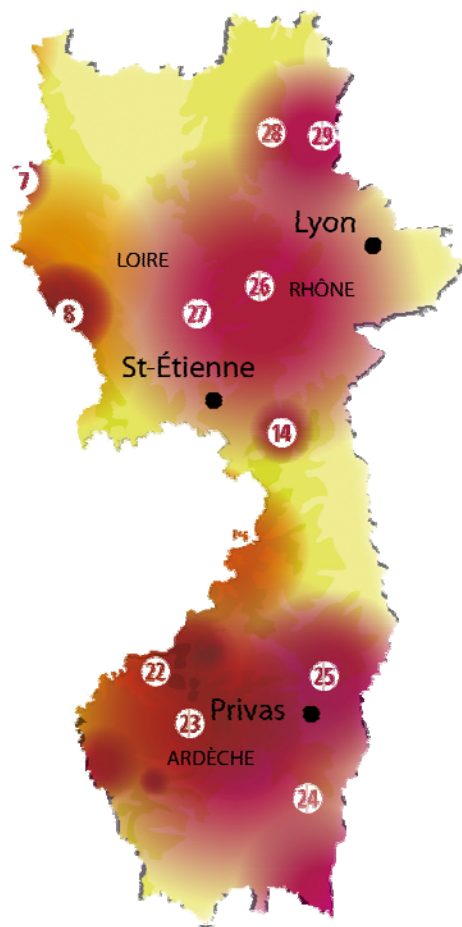
Espèces réglementées :

Deux espèces sont protégées en région Rhône-Alpes :

- *Teucrium scordium*,
- *Ephedra ditachya*.

Lieux de cueillette :

7	Bois noirs et Monts de la Madelaine
8	Monts du Forez
14	Boutieres et Monts du Pilat (zones supérieur et nord)
22	Plateau des Sucs sud et nord
23	Cévennes nord
24	Bas Vivarais
25	Boutieres sud
26	Monts du Lyonnais
27	Plaine du Forez
28	Beaujolais sud
29	Val de Saône



4.4. Approche réglementaire

Bien que nul n'est sensé ignorer la loi, les organismes de protection de l'environnement ont délivré peu d'informations sur la réglementation relative aux espèces et aux espaces protégés auprès des cueilleurs professionnels. Les informations de ce type ont davantage été entendues dans le cadre d'animations ouvertes au grand public. Les organismes de protection de l'environnement ont par ailleurs - pour ceux ayant répondu - peu ou pas de demandes de cet ordre de la part de la profession. Aucun organisme de protection de l'environnement ne nous a fait part de procès verbaux établis dans le cadre d'infraction aux réglementations concernant les cueillettes. Cet état de fait illustre un manque de dialogue criant entre les organismes de protection de l'environnement et le monde de la cueillette, pourtant liés par le même intérêt que représentent la préservation de la nature et la préservation des ressources naturelles sauvages qu'elle génère.

Les cueilleurs ne connaissent souvent que de manière floue la législation relative aux espèces et aux espaces protégés, du fait de sa complexité et de sa difficile accessibilité. De ce fait, ils n'éprouvent généralement aucune contrainte par rapport à celle-ci. En effet, la plupart ne savent pas où trouver l'information tandis qu'elle leur serait particulièrement utile. Certains évoquent la mise en place d'une liste de diffusion les tenant régulièrement informés ou encore une page internet synthétisant l'information.

Certain cueilleurs souhaiteraient obtenir des informations sur la rareté de certaines espèces non protégées. Du côté des distributeurs/transformateurs, la connaissance de ces législations est pratiquement inexistante bien qu'ils se sentent généralement préoccupés par l'objectif de maintien de la ressource naturelle.

4.4.1. Espèces

Les espèces végétales bénéficient de différents statuts qui renseignent sur leur protection réglementaire éventuelle et/ou leur état de conservation sur un territoire donné.

Elles peuvent bénéficier d'un statut de protection intégrale ou partielle qui interdit sa cueillette, son arrachage et sa mutilation.

Parmi les espèces cueillies recensées, les Rossolis (*Drosera* sp.) et la Gratiola officinale (*Gratiola officinalis*) sont inscrits à l'arrêté du 20 janvier 1982 qui présente une liste de taxons protégés.

Sur le territoire d'étude, la protection des espèces est régit en région Auvergne par l'arrêté du 30 mars 1990, pour la région Limousin par l'arrêté du 1^{er} septembre 1989, et enfin par l'arrêté du 4 décembre 1990 en région Rhône-Alpes.

Les espèces peuvent aussi bénéficier d'un statut de protection qui encadre la pratique de la cueillette en interdisant son prélèvement sur un département ou en limitant le volume, les techniques ou les périodes de récoltes, par arrêtés préfectoraux. C'est notamment le cas en Haute-Loire avec l'arrêté 1D4 91-77 du 18 février 1991 qui définit chaque année la date d'ouverture de la cueillette de l'Airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus* L.) au peigne. Un second exemple dans la Creuse où l'arrêté préfectoral n°2011045-01 du 14 février 2011, limite la cueillette de hampes fleuries de Jonquille sauvage (*Narcissus pseudonarcissus* L.) à 10 tiges par personne au maximum, interdit la cueillette de fleurs en bouton, de feuilles et le prélèvement de bulbes, et interdit la vente de Jonquille sauvage dans le département de façon permanente.



Par ailleurs la commercialisation de certaines espèces est parfois soumise à une réglementation particulière. Ainsi la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington a pour objectif de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuise pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. Dans ces annexes on retrouve notamment le Perce-neige (*Galanthus* sp.), plusieurs orchidées, des cyclamens...

En France, le diplôme d'herboriste ayant été supprimé en 1941, la vente des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée (Code de la santé publique Article D4211-11) est réservée aux pharmaciens sous réserve des dérogations établies par décret. Un décret pris en 2008 a modifié l'article D4211-11 du Code de la santé publique, portant de 34 à 148 le nombre de plantes ou parties de plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée qui peuvent être vendues par des personnes autres que les pharmaciens. Cet article précise la ou les formes d'utilisation autorisées pour ces plantes (en l'état, en poudre et/ou sous forme d'extrait sec aqueux). Cette disposition limite indirectement les prélèvements et les espèces concernées.

Pour mettre en place ces protections, l'État, les collectivités et de nombreux organismes de recherche et de préservation de la nature s'appuient sur des systèmes d'information relatifs aux espèces. En France, les listes rouges sont des outils qui permettent d'affecter aux espèces un éventuel statut de menace. Il existe une liste rouge nationale et autant de listes rouges régionales que de régions françaises. Ce statut n'a pas de portée réglementaire en tant que tel mais sert de base de référence pour la constitution des listes d'espèces végétales protégées. Il est préférable de s'abstenir de cueillir des espèces indiquées comme menacées (CR, EN, VU) ou quasi-menacées (NT) dans les listes rouges, à minima de faire preuve de vigilance et de bon sens. A noter que la mise à jour des listes rouges est en cours et les versions finales sont attendues pour 2013-2014.

Il existe néanmoins des dérogations possibles après autorisation et dans certaines conditions. Pour cela les cueilleurs ou utilisateurs doivent remplir un formulaire Cerfa selon leur besoin (annexe) :

- N° 11 632*02 : Demande d'autorisation de production et/ou de commercialisation et/ou d'importation de spécimens d'espèces végétales protégées,
- N° 13 617*01 : Demande de dérogation pour la coupe et/ou l'arrachage et/ou la cueillette et/ou l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées,
- N° 13 615*01 : Demande de dérogation pour l'utilisation et/ou la mise en vente et/ou l'achat de spécimens d'animaux ou de végétaux d'espèces protégées.

4.4.2. Espaces

Au delà de la protection intrinsèque des espèces, une plante peut être protégée indirectement lorsque qu'elle se trouve sur un territoire sur lequel le prélèvement d'espèces est réglementé ou totalement interdit, à savoir :

- les zones cœurs des Parcs nationaux (Cévennes,...),
- les Réserves naturelles nationales (Chastreix-Sancy, Chaudefour, Sagnes de Godivelle, Jaquette, Val d'Allier...) sauf règlement particulier (consommation familiale de produits comestibles),
- les Réserves biologiques domaniales
- les espaces dont les activités sont interdites par arrêtés préfectoraux de protection de biotope,
- et par principe, sur les propriétés privées (Code civil, article 544 créé par Loi 1804-01-27 promulguée le 6 février 1804), les propriétaires des terrains étant aussi propriétaires des fruits naturels de la terre (baies, champignons, semences, fleurs, plantes...).

Les espaces sur lesquels la cueillette est règlementée sont :

- les Espaces naturels sensibles des départements,
- les Réserves naturelles régionales,
- les Forêts domaniales (code forestier) : cueillette lucrative possible sur demande et paiement d'une taxe sauf au sein des réserves biologiques (cueillette interdite).
- les biens sectionaux (code civile, art. 542) : tarification possible de la cueillette pour des personnes étrangères à la commune.

En outre, la cueillette peut parfois être réglementée :

- par arrêtés préfectoraux et municipaux. C'est notamment le cas pour la cueillette de l'*Airelle* (*Vaccinium* sp.) interdite en tout temps sur les cantons du Monastier-sur-Gazeille, Fay-sur-Lignon, Saint-Julien-Chapteuil...
- sur certaines zones Natura 2000 (ZPS, ZSC) : réglementation possible en particulier au regard de la présence d'espèces d'intérêt communautaire. Le décret 2010-365 du 9 avril 2010, l'ordonnance 2010-462 du 6 mai 2010 et la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 viennent de modifier les dispositions du code de l'environnement relatives à Natura 2000 afin de respecter l'arrêt de la cour de justice européenne en date du 4 mars 2010. Désormais un certain nombre de programmes, d'activités, travaux, aménagements, ouvrages installations et manifestations sportives ou festives doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter un site natura 2000. Par ailleurs pour les espèces citées à l'annexe V de la directive habitats faune flore, le prélèvement est susceptible de faire l'objet de mesure de gestion : Mousses (*Leucobryum glaucum*, *Sphagnum* sp.), Lycopodes (*Lycopodium* au sens large), Perce-neige (*Galanthus nivalis*), Arnica des montagnes (*Arnica montana*), Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), Fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*), etc...

Néanmoins beaucoup d'espaces naturels sans protection réglementaire au niveau de la cueillette, présentent une haute valeur patrimoniale. La cueillette sur ces espaces doit faire preuve de vigilance et de bon sens :

- ZNIEFF – Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique,
- Parcs naturels régionaux,
- Espaces naturels sensibles,
- Etc.

4.4.3. Respect de la réglementation

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de police spécifique à la cueillette (comme pour la chasse ou la pêche). Le respect de la réglementation est par conséquent assuré par le personnel assermenté de :

- l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS),
- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),
- l'Office national des forêts (ONF),
- des Parcs nationaux,
- des Réserves naturelles nationales,
- l'Agence des aires marines protégées (parcs naturels marins),
- du Conservatoire du Littoral et des espaces lacustres,
- des communes (gardes champêtres),
- la Police et la Gendarmerie nationale,
- des Douanes,
- et par les inspecteurs assermentés au titre du code de l'environnement, des Directions départementales des territoires.

Pour rappel, toute infraction aux réglementations légales concernant la protection des espèces et des espaces est susceptible d'être sanctionnée :

- Ramassage et cession d'espèces : amende de 135 € ou 750 € - Contravention 4^e classe / Art. R.415-3 Code Env.
- Circulation avec un véhicule à moteur hors voies ouvertes à la circulation publique : amende de 0 € à 1500 € - Contravention 5^e classe / Art. R.362-1 Code Env.
- Violation de l'arrêté de biotope ou atteinte à l'équilibre biologique des milieux : amende de 135 € ou 750 € - Contravention 4^e classe / Art. R.415-1 Code Env.
- Altération, dégradation, destruction du milieu particulier d'une espèce protégée : saisie, 6 mois prison et 9000 € d'amende - Délit / Art. R.415-3 al. et 415-4 Code Env.
- Prélèvement d'espèces sans consentement des propriétaires des terrains : amende de 5^e voire de 4^e classe si les volumes cueillis dépassent 5 litres.

4.4.4. La réglementation et les acteurs de la cueillette

Lors des enquêtes il a été rapporté une réelle difficulté des cueilleurs pour trouver facilement les informations concernant la réglementation. La réglementation la plus connue et facile à obtenir est celle concernant les espèces protégées nationalement. Les réglementations relatives aux espaces apparaissent particulièrement floues aux yeux des cueilleurs car une fois rendus sur le site de prélèvement, ces derniers ne savent pas toujours s'ils se trouvent effectivement sur une zone réglementée, faute d'une matérialisation claire à ce sujet. Malgré une volonté affichée de se renseigner sur la législation et de la respecter, peu savent vraiment où se renseigner, vers quelle structure se diriger. Cette recherche d'informations demeure une perte de temps importante tandis qu'il s'avère nécessaire de se tenir à jour très régulièrement, surtout lorsque les cueillettes s'exercent sur un territoire beaucoup plus vaste que le Massif central où les réglementations sont différentes d'un département à l'autre. Par conséquent, les cueilleurs se montrent particulièrement demandeurs d'une information mise à jour régulièrement, synthétisant les différentes réglementations afférentes aux différentes échelles géographiques et administratives, aux différentes espèces et espaces, et centralisée (une structure référente, un site internet, un rapport annuel, etc.).

Les organismes de protection de l'environnement se trouvent quant à eux peu sollicités pour diffuser ces informations. Ils n'ont par ailleurs que peu connaissance de cueillette s'effectuant sur les zones qu'ils gèrent tandis qu'une autorisation de leur part est parfois nécessaire (exemple de l'ONF).

Cet aspect souligne à nouveau l'absence réciproque des relations entre les acteurs de la cueillette et les organismes de protection de l'environnement.

La réglementation des espèces suit actuellement un processus de mise à jour. Les listes rouges régionales et nationales vont être actualisées avec pour prolongement l'objectif de mettre à jour les listes de protection nationale vieilles de plus de 20 ans. Il faut souligner ici à nouveau l'importance pour la filière de la cueillette d'acquérir de la transparence, au risque de voir des espèces actuellement cueillies, interdites de cueillette dans les années à venir. Encore une fois une relation de confiance et d'échange permettra que la cueillette soit prise en compte dans les différentes politiques environnementales au même titre que l'agriculture ou l'urbanisation.

Parallèlement on observe actuellement un durcissement des réglementations et des certifications afin de garantir la qualité sanitaire et écologique des produits à travers entre autres des démarches de traçabilité.

Enfin les différents organismes certificateurs (ecocert, nature et progrès, etc.) ont un rôle important à jouer dans ce processus, en consolidant les chartes de qualité et le contrôle de leur application, afin de garantir et favoriser une cueillette durable.

ÉTAT DES LIEUX :



- Volonté de la filière de mieux connaître les différentes réglementations
- Volonté des différents acteurs de travailler ensemble



- Une importante méconnaissance de la réglementation appliquée aux espaces et aux espèces...
- Une difficulté pour comprendre et accéder à l'information réglementaire
- Une signalétique pas toujours claire sur les espaces préservés
- Une méconnaissance de la filière et des ressources utilisées par les corps de police
- Des difficultés de reconnaissance botanique (inspection par les corps de police)
- Une mise en culture d'espèces protégées difficile voire impossible

5. QUELLES CUEILLETES POUR DEMAIN

Au préalable il est important de noter que dans cette partie sont synthétisés l'ensemble des problèmes soulevés au cours de l'enquête par les différents acteurs de la filière cueillette et par les organismes de protection de l'environnement. À chaque problème identifié correspondent des pistes d'actions synthétisant des réflexions, des souhaits ou des volontés affichés par les différents acteurs interrogés.

5.1. Aspects environnementaux

5.1.1. Connaître les enjeux écologiques ...

Problèmes identifiés :

- Une méconnaissance des enjeux écologiques pesant sur les espèces et les espaces cueillis à l'échelle interrégionale et nationale...
- Une difficulté à apprécier l'abondance des espèces à des échelles supra locales.
- Une méconnaissance des espèces fragiles voire en danger de disparition...

Pistes d'actions :

- Former les acteurs de la cueillette et futurs cueilleurs (cycles de formation) sur la prise en compte des dynamiques de population d'espèces et des pressions d'origine naturelle et anthropique sur ces espèces. Intervention des CBN dans les formations existantes (1er contact entre la profession et les organismes de préservation de l'environnement).
- Informer les acteurs de la cueillette sur les espèces en régression et en danger de disparition : guides techniques, monographies spécifiques, cartes de répartition, etc.
- Indiquer les niveaux d'abondance (classe de rareté) pour chaque espèce et par département (préservation des stations fragiles et/ou en marge des populations principales) : fourniture d'une liste mise à jour annuellement.
- Sensibiliser les acheteurs et transformateurs sur l'impact de leur activité sur la ressource sauvage fragile (incitation à la mise en culture).

5.1.2. Mieux connaître la ressource ...

Problèmes identifiés

- Des confusions probables sur des groupes d'espèces de détermination difficile (alchemilles, anémones, ronces, pissenlits...).
- Des références nomenclaturales différentes selon les acteurs.

Pistes d'actions

- Proposer des sessions de formation sur la reconnaissance d'espèces ; réaliser des guides techniques indiquant les confusions possibles (clés de détermination simplifiées).

- Fournir un référentiel nomenclatural mis à jour et partagé par la communauté scientifique, indiquant les synonymies possibles (pharmacopées, nom commercial, nom vernaculaire, nom français...).

Problèmes identifiés

- Un manque de recul et d'informations dans le temps et dans l'espace.
- Des données floristiques basées sur la présence/absence mais pas sur la quantité...

Pistes d'actions

- Mettre en œuvre un observatoire de la ressource associant l'ensemble des acteurs de la filière, définissant des niveaux d'alerte pour les espèces en régression et synthétisant les données générales sur la flore cueillie (répartition, enjeux écologiques, territoires de cueillette, etc.). Définir des indicateurs d'évolution de la ressource.
- Participer aux inventaires floristiques mis en œuvre par les organismes de connaissance et de préservation de la flore (associations botaniques, CBN)... ;
- Réaliser des inventaires spécialisés (quantification de populations d'espèces)

5.1.3. Gérer la ressource ...

Problèmes identifiés

- Une ressource ne faisant l'objet d'aucune gestion (ou peu)...
- Des concertations internes aux entreprises et groupements mais pas à l'échelle du Massif central et inter-entreprises.

Pistes d'actions

- S'accorder autour d'un plan de gestion associant l'ensemble des acteurs de la filière, définissant des niveaux de récolte acceptables pour chaque espèce, proposant éventuellement une répartition des zones de cueillette.
- Gérer et informatiser (SIG) les données de récolte à l'échelle du Massif central...

5.1.4. Cueillir durablement ...

Problèmes identifiés

- Des pratiques de cueillette différentes d'un acteur à l'autre, parfois au détriment de la ressource

Pistes d'actions

- Organiser des ateliers d'échanges interprofessionnels (cueilleurs, botanistes,

gestionnaires,...) autour d'une ou plusieurs espèces en particulier : moyens et fréquence de récoltes, parties et individus récoltés, définition d'un protocole commun de cueillette.

- Réaliser et adhérer à une charte de cueillette durable (voir travaux en cours de l'AFC);
- Récompenser les acteurs qui respectent leurs engagements (labels, certification, traçabilité, valorisation commerciale...).

5.1.5. Suivre l'impact des pratiques ...

Problèmes identifiés

- Une méconnaissance de l'impact de la cueillette sur le long terme (> 10 ans) sur certaines espèces et végétations.

Pistes d'actions

- Réaliser des suivis scientifiques sur un réseau de stations par des organismes compétents (protocoles, suivis, matériels, interprétation des résultats...) en lien avec les acteurs de la cueillette (outils utilisés, périodes de cueillette, rotation,...).
- Proposer des protocoles de suivis pouvant être mis en œuvre individuellement.
- Partager les retours d'expérience en particulier sur les techniques de cueillette durable.

5.1.6. Cultiver les espèces fragiles ...

Problèmes identifiés

- Une récolte parfois dommageable sur des populations fragiles d'espèces remarquables.

Pistes d'actions

- Encourager la mise en culture d'espèces fragiles à l'échelle du Massif central : protocole de collecte de plants, de germination des graines, de multiplication, de culture, maintien d'une diversité génétique locale, etc.

5.1.7. Cueillir ensemble ...

Problèmes identifiés

- Des filières et des récoltes d'espèces communes peu connues des gestionnaires d'espaces
- Un souci commun de conserver la biodiversité... mais des efforts désunis...

Pistes d'actions

- Encourager le rapprochement des filières de cueillette et des gestionnaires d'espaces naturels : participation à des chantiers d'entretien de sites (aubépine) et exploitation des rémanents (bourgeons, feuillages, branchages...), à des chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon...), à des récoltes d'adventices agricoles (bleuets, coquelicots...), renaturation de sites (semences)...
- Développer le conventionnement autour du maintien d'espaces sylvo-agro-pastoraux de qualité : MAEt, ENS, sites naturels des CEN, partenariat avec les filières agricole et forestière...
- Prendre en compte les filières de la cueillette dans les politiques agricoles et forestières.

5.2. Mieux se connaître...

Problèmes identifiés

- Une méconnaissance réciproque des acteurs, de leurs missions et activités.
- Une difficulté à identifier des porte-parole pour instaurer un dialogue entre les acteurs.

Pistes d'actions

- Créer un annuaire professionnel local (identification des acteurs) présentant les cueilleurs, les coopératives, les organismes PPAM, les gestionnaires d'espaces, les services de l'État, les organismes techniques et de recherche, les entreprises et industries, les détaillants...
- Organiser la représentation des acteurs (porte-parole, syndicats, regroupements) : dialogue indispensable entre acteurs ; nomination d'un référent dans chaque entreprise...
- Organiser des journées de rencontre, d'échange, d'information, de formation...

5.3. Mieux appréhender la réglementation ...

5.3.1. Connaître la réglementation ...

Problèmes identifiés

- Une importante méconnaissance de la réglementation appliquée aux espaces et aux espèces...
- Une difficulté pour comprendre et accéder à l'information réglementaire
- Une signalétique pas toujours claire sur les espaces préservés

Pistes d'actions

- Réaliser un guide technique sur les espaces et espèces préservés du Massif central (listes, monographies, cartes).
- Créer une carte des zones de cueillette (autorisées, réglementées, interdites...)
- Centraliser l'information réglementaire liée à la cueillette, sur un site Internet facilement accessible et adapté au métier.
- Organiser des journées de formation (législation, sources d'information, organismes...)

5.3.2. Connaître la filière ...

Problèmes identifiés

- Une méconnaissance de la filière et des ressources utilisées par les corps de police
- Des difficultés de reconnaissance botanique (inspection par les corps de police)
- Pistes d'actions
- Organiser des journées de formation (reconnaissance d'espèces protégées, connaissance de la filière et des espèces cueillies)

Pistes d'actions

- Créer un annuaire professionnel local (identification des acteurs) présentant les cueilleurs, les coopératives, les organismes PPAM, les gestionnaires d'espaces, les services de l'État, les organismes techniques et de recherche, les entreprises et industries, les détaillants...
- Organiser la représentation des acteurs (porte-paroles, syndicats, regroupements) : dialogue indispensable entre acteurs ; nomination d'un référent dans chaque entreprise...

5.3.3. Cultiver les espèces protégées ...

Problèmes identifiés

- Une mise en culture d'espèces protégées difficile voire impossible

Pistes d'actions

- Obtenir des accords de culture d'espèces protégées à titre expérimental puis cultural (information du CRSPN, CNPN...)
- Contribuer à la réussite de la mise en culture d'espèces protégées (protocole de collecte, de germination, de culture...).

6. CONCLUSION

Les quatre approches suivies tout au long de cette étude ont permis d'apporter un nouvel éclairage sur la cueillette de plantes sauvages sur le TAG CBN MC et sur les différents enjeux qui y sont associés, sur les plans écologiques, sociaux et économiques.

L'approche bibliographique a notamment permis de souligner l'importance économique et culturelle de certaines cueilletes "historiques" (Gentiane jaune, Narcisse des poètes, lichens, Arnica des montagnes, Myrtille, etc.) qui ont façonné les savoirs et savoir-faire tout en structurant les filières ces dernières décennies.

L'approche économique a mis en relief quelques données macroéconomiques quantitatives et qualitatives sur le Massif central et établi des listes typologiques permettant des comparaisons avec d'autres territoires. 257 cueilleurs présents ou intervenants sur le TAG CBN MC ont pu être recensés. Par ailleurs 700 entreprises potentiellement consommatrices de plantes sauvages ont été identifiées en s'appuyant sur les statistiques de l'INSEE, parmi lesquelles 51 ont été approchées afin de connaître leur production, leur structure économique et leur potentiel de développement. Ces derniers représentent un poids économique considérable et participent de façon directe et indirecte, à l'emploi de plusieurs milliers de personnes

A travers l'approche écologique, une liste d'environ 370 espèces cueillies sur le TAG CBN MC a pu être établie. Pour chacune d'elle, l'étude s'est par ailleurs intéressée aux modes opératoires et aux territoires cueillis. Ces espèces sont collectées dans une large palette de milieux naturels bien que l'essentiel le soit dans les milieux herbacés (friches, pelouses, prairies) et forestiers, et plus particulièrement en zone de montagnes (chaîne des Puys, Livradois, Forez, Devès, Margeride, Cévennes...). À ce titre, l'étude met en exergue la concentration des zones de cueillette sur des zones particulièrement riches d'un point de vue écologique (Parcs naturels régionaux, ZNIEFF, Zones Natura 2000...).

Si certains volumes importants concernent des espèces communes, l'étude met en évidence des collectes d'espèces plus rares dont l'impact reste peu connu. À partir des connaissances sur la flore et des éléments statistiques réunis depuis plus de 10 ans (plus de 4,6 millions observations botaniques), le CBN Massif central a été en mesure de fournir, pour chaque espèce cueillie et pour chaque région administrative, des indications sur l'abondance de la ressource, sa pérennité, ses fragilités : niveau de menaces, rareté régionale et nationale, statuts de protection actuels, répartition régionale et nationale.

Enfin à travers l'approche partenariale les attentes des acteurs de la cueillette vis à vis des services de l'État mais aussi des institutions techniques et scientifiques, ont pu être recueillies. Cela a notamment abouti à des propositions d'actions pour mieux connaître, préserver et gérer les ressources ; pour permettre une meilleure communication entre les différents acteurs, pour imaginer des valorisations culturelles autour de ce dialogue.

Néanmoins l'étude n'est qu'un premier pas vers un état des lieux complet de la cueillette de plantes sauvages sur le territoire du Massif central bien qu'un nombre important de données ait déjà pu être recueilli au cours de ce travail (espèces cueillies, volumes, lieux, etc.), des actualisations et des compléments d'informations conforteront et enrichiront cet

état des lieux. Une mise en commun des informations et la transparence des activités de l'ensemble des acteurs de la filière s'avèrent nécessaires dans l'optique d'un meilleur suivi des volumes et espèces cueillis ou utilisés. Cette maîtrise de la filière en aval et en amont est une obligation pour son développement et sa pérennisation.

La réalité des cueillettes illégales devra aussi par la suite être mise en lumière, afin d'évaluer, et de contrecarrer le cas échéant, l'impact destructeur qu'elles peuvent avoir vis-à-vis d'espèces et de milieux, mais aussi afin d'atténuer l'image négative de la filière qu'elles véhiculent auprès des organismes de protection de l'environnement.

Il paraît crucial à l'avenir que sur une large période, des suivis d'espèces cueillies, et des comparaisons de techniques de cueillette soient instaurés afin de pouvoir connaître concrètement les effets réels de la cueillette sur les espèces et leurs milieux, et ainsi de pouvoir y remédier.

Face aux nombreuses inquiétudes concernant la ressource qui demeure limitée, les différents acteurs se doivent d'agir ensemble en faveur de sa pérennité. Un dialogue sincère a été instauré pendant ces 10 mois entre les cueilleurs, distributeurs/transformateurs et organismes de protection de l'environnement. Souhaitons qu'il puisse perdurer afin de préserver et valoriser durablement la richesse floristique du Massif central, héritée d'un long passé agro-pastoral et traditionnel.

Près de 80 représentants de la filière, d'organismes chargés de la préservation de l'environnement, de collectivités ont eu l'occasion de débattre ensemble de leurs points de vue lors de la présentation des résultats de l'étude le 14 décembre 2012 à la Maison du bois et de la forêt (Lempdes, 63) (résumé en annexe).

Lors de cette journée les différents acteurs présents, dans le souci d'une cueillette durable, ont évoqué les points suivants :

- La création d'un observatoire de la ressource, coordonné par un collège d'acteurs représentatifs de l'ensemble de la filière ;
- L'utilisation de la filière de la cueillette comme une filière participant à la valorisation des espaces sylvo-agropastoraux du Massif central, de part ses atouts économiques et sociaux.
- La mise en culture des espèces les plus rares et menacées et/ou la mise en place d'une réglementation particulière à la cueillette, adaptée aux territoires et aux pratiques locales
- Des ressources fragiles qui nécessiteront à moyen terme la mise en culture des taxons les plus rares et menacés et/ou la mise en place d'une réglementation particulière.
- La mise en œuvre d'importants efforts de communication pour développer le dialogue entre les acteurs (filières, services de l'Etat, collectivités, organismes techniques) et pour informer les consommateurs des différents enjeux.
- La sollicitation et la fédération des acteurs sur un territoire expérimental.

Ces propositions pourraient intégrer sur différents programmes environnementaux en cours, en lien avec les plantes sauvages (IPAMAC, trames vertes et bleues, concours national agricoles des Prairies fleuries, Flore locale, etc.), en s'appuyant sur de nombreux partenaires structurants (PNR, CBN, DREAL, AFC, CNPMAI, France Agrimer, etc).

Gageons que le dialogue sincère initié entre tous les acteurs de la filière, soit maintenu et renforcé à l'avenir, afin que différents projets concertés et partagés voient le jour, pour que la richesse floristique du Massif central héritée d'un long passé agropastoral et traditionnel, demeure préservée, partagée et valorisée.

BIBLIOGRAPHIE

Cartier, D. *La récolte des mousses - Gestion durable de la ressource et préservation de la biodiversité*. Raon L'Etape: ONF Agence Vosges Montagne, 2010.

Commeaux, G. *Recherche socio-économique sur les systèmes de mise en valeur des ressources végétales spontanées en moyenne montagne*. Nancy: Laboratoire d'économie rurale ENSAIA, 1982.

Commission Européenne. *Biens et services écosystémiques*. Office des publications, 2009.

Coujard, J.-L. «La cueillette, pratique économique et pratique symbolique.» *Etudes Rurales*, 87/88 1982: 261-266.

Dransart, C., J. Ferriol, C. Gandour, et S. Montiel. *L'avenir de la cueillette de la gentiane, du narcisse et du lichen dans le centre du Massif central*. Paris: FranceAgriMer, 1996.

Dupont, F. «Préserver l'arnica et développer l'emploi.» *Espaces naturels* n°38, 2012: 47.

Gaillard, C. «Les narcisses cueillis sur le plateau de l'Aubrac.» *Midi Libre*, 2012.

Garreta, R. *Des simples à l'essentiel*. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail, 2007.

Garreta, R., et B. Morisson. *La cueillette des plantes sauvages en Pyrénées et Midi-Pyrénées Phase 1, état des lieux (2010-2011)*. Bagnères de Bigorre: CBNPMP, 2011.

Julliard, C. «Chapitre 20 : Itinéraires de cueillette.» Dans *Aux origines des plantes : Tome 2, Des plantes et des Hommes*, de Francis Hallé, 502-529. Paris: Fayard, 2008.

Julliard, C. *La cueillette commerciale des ressources végétales spontanées en France*. Orléans: Université d'Orléans, 2002.

Julliard, C. *Le point de vue des professionnels - Discours et perceptions sur les pratiques et les enjeux du métier de cueilleur de plantes sauvages*. Genève: HEPIA, non publié.

Larrère, R., et M. de la Soudière. *Cueillir la Montagne*. Lyon: La Manufacture, 1985.

Legrand, J.-P. *Production et marché des plantes médicinales en Auvergne*. Aubière: Graphilux, 1984.

Miallier, F. *Développement de la production des plantes médicinales en Auvergne*. Clermont-Ferrand: Université de Clermont I, 1985.

ONIPPAM. *Le commerce extérieur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales ainsi que les produits transformés et extraits - Résultats 1999*. Montreuil-sous-Bois: ONIPPAM, 2001.

UDIN, C. *La myrtille, une baie aux multiples usages*, <http://www.haute-loire-paysanne.com/actualites/la-myrtille-une-baie-aux-multiples-usages&fIdSearch=:BGRALTGS.html>, 2010.

Perche, P. «Les plantes médicinales et aromatiques - perspectives économiques.» *La dépêche du*

Parc 2, 1989: 34-35.

Pointereau, P. *Guide technique de la cueillette des plantes sauvages*. Commande du Ministère de l'Environnement - Direction de la Protection de la nature, Toulouse: SOLAGRO, 1990.

Prival, M. «La gentiane en Auvergne.» *La dépêche du parc 2*, 1989: 26-27.

Salès, P. «Les lichens à parfum.» *Rustica n°1289*, 1994: 37-37.

Thévenin, T. «Chapitre 21 : Des simples qui ne le sont plus guère. La plante médicinale et ses enjeux.» Dans *Aux origines des plantes : Tome 2, Des plantes et des Hommes*, de F. Hallé, 531-551. Paris: Fayard, 2008.

Ullrich, I. «Les pratiques de cueillette actuelles dans les monts d'Auvergne.» *La dépêche du Parc 2*, 1989: 28-29.

ANNEXES

Annexe 1 – Organigramme du CBN Massif central

Annexe 2 – Communiqué de présentation de l'étude

Annexe 3 – Grilles d'enquêtes pour les entretiens oraux

Annexe 4 – Questionnaires écrits

Annexe 5 – Présentation de l'AFC

Annexe 6 – Présentation de l'étude sur la Gentiane jaune menée par Stéphanie Flahaut (SICARAPPAM, CPPARM)

Annexe 7 – Espèces cueillies sur le TAG CBNMC

Annexe 8 – Documents CERFA d'autorisation de prélèvement, destruction, commercialisation d'espèces protégées

Annexe 9 – Résumé et compte rendu de la journée de restitution de l'étude du 14/12/12.

Organigramme du CBN Massif central

Organigramme

Collectivités territoriales membres du syndicat mixte :

Conseil régional d'Auvergne, Conseil régional de Rhône-Alpes, Conseil général de la Haute-Loire, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois-Forez, le Syndicat mixte d'aménagement territorial du Haut-Allier, et la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet

Comité syndical :

Représentant : Robert FLAURAUD
16 délégués représentant les membres du syndicat mixte

Comité scientifique :

Présidente : Maryse TORT
15 membres

Direction administrative et scientifique : Vincent BOULLET

Services communs		Antenne Auvergne : Juliette TILLIARD-BLONDEL - Responsable de l'antenne Auvergne du CBNMC		
Pascale NOËL - Assistance de direction Marie-Anne SERVANT - Secrétariat administratif Christophe LEGIVRE - Gestion technique du domaine et des jardins Luce MANSOT - Ressources documentaires Stéphane PERERA - Communication et médiation scientifique Sylvie TRINCAL - Entretien des locaux	Pôle connaissance et conservation de la flore vasculaire Philippe ANTONETTI - Responsable du pôle Flore vasculaire Arnaud DESCHEEMACKER - Développement de la photothèque et rénovation d'herbiers Sylvain NICOLAS & Ariane MOREL - inventaire et conservation de la flore vasculaire	Pôle connaissance et conservation de la bryoflore	Pôle connaissance et conservation de la flore vasculaire	Antenne Rhône-Alpes Nicolas GUILLERME - Responsable de l'Antenne Massif central RhôneAlpin du CBNMC et inventaire de la flore et des habitats naturels du Limousin Aurélien CULAT, Francis KESSLER & Déborah RUHLAND - Inventaire de la flore et des habitats naturels du massif central RhôneAlpin
		Antenne Limousin	Antenne Rhône-Alpes	
		Pôle système informatique	Antenne Limousin	
		Thierry VERGNE - Responsable du Système d'information Yvan COSTES - Webmestre Céline JOUSSOUY, Véronique RICHARD, Maryline VISINI & Véronique HAMANDJIAN - Saisie des données informatiques	Laurent CHABROL - Responsable de l'Antenne Limousin du CBNMC et inventaire de la flore et des habitats naturels du Limousin Mickaël MADY & Olivier NAWROT - Inventaire de la flore et des habitats naturels du Limousin	

Communiqué de présentation de l'étude

communiqué



La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du Conservatoire botanique national du Massif central : état des lieux et perspectives...

Ces dernières années, l'engouement porté par un très large public autour des produits « naturels » a fortement contribué au développement de filières artisanales et industrielles pour lesquelles les plantes sauvages constituent la matière première : huiles essentielles, médicaments homéopathiques, préparations pharmaceutiques, produits cosmétiques, herbes aromatiques, confiseries, liqueurs, etc.

Le Massif central, tout comme les autres massifs montagneux de France, concentre de forts enjeux socio-économiques et écologiques autour de la cueillette de plantes sauvages à des fins artisanales et industrielles. À la différence de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, et bien qu'elle ait déjà fait l'objet de nombreuses études à caractère culturel, historique ou ethnobotanique, il demeure difficile de réunir des données macroéconomiques qualitatives et quantitatives permettant d'établir une liste précise des acteurs de la filière et d'en connaître le poids économique et social. Il est tout autant difficile d'établir une liste exhaustive des plantes prélevées, des pratiques et modes d'extraction qu'ils soient familiaux, artisanaux ou industriels. Lorsque l'on connaît la difficulté d'estimer l'importance économique de la cueillette de quelques espèces de champignons, on peut dès lors imaginer l'obstacle bien plus important pour estimer celle de plusieurs centaines de plantes sur un vaste territoire tel que le Massif central...

Pour autant, la flore ne doit pas être considérée comme une ressource inépuisable. À l'instar des ressources piscicoles maritimes voire de toutes ressources naturelles, son exploitation nécessite une parfaite connaissance de l'état des populations à l'échelle locale mais aussi nationale, des conditions écologiques et des processus biologiques leur permettant de se reproduire et de se développer, ou encore des techniques d'exploitation respectueuses de la ressource et de sa gestion durable, voire des besoins et des pratiques des consommateurs eux-mêmes.

Vers un état des lieux partagé...

De par son rôle d'expert en matière de flore et de végétation sauvages, le Conservatoire botanique national du Massif central est régulièrement sollicité sur l'état des ressources tant par les cueilleurs eux-mêmes que par les services de l'État ou les organismes de préservation de l'environnement.

Pour répondre aux questions récurrentes, en partenariat avec la DREAL Auvergne, la Société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (SICARAPPAM), le Syndicat inter-massif pour la production et l'économie des Simples (SIMPLES), l'Association française des cueilleurs (AFC), le CBN Massif central a proposé la mise en œuvre d'une première étude visant à réaliser un état des lieux de la cueillette mais aussi à mettre en relief les connaissances acquises par le CBN sur les ressources végétales, ses fragilités et ses potentialités.

La réalisation de cette étude nécessitera la collaboration d'un grand nombre d'organismes et de chercheurs qui oeuvrent autour de la connaissance de cette filière : Conservatoires botaniques nationaux (Pyrénées et Midi-Pyrénées, Alpin, Porquerolles, etc.), instituts de recherche (IRD, CNRS, INRA, etc.), universités et chercheurs universitaires (ENITA, VETAGROSUP, HEPIA, etc.), organismes de formation, organismes professionnels (FranceAgriMer, FNPAPAM, ITEIPMAI, CNPMAI, CPPARM, etc.)... Elle contribuera également aux nombreux travaux menés à l'échelon national par d'autres organismes et alimentera les réflexions pour une gestion durable des ressources naturelles.

DATE : 30/03/2012

CONTACT :

Stéphane Perera

Chargé de communication
& de médiation scientifique
stephane.perera@cbnmc.fr
Téléphone : 04 71 77 55 65

Violaine Laucoin

Stagiaire (01/03/12 – 31/08/12)
violaine.laucoin@gmail.com
Téléphone : 06 81 42 62 38
Etudiante en Master 2
Environnement, Aménagement
Parcours Biodiversité,
Ecotoxicité, Ecosystèmes
Spécialité Conservation et
Restauration de la Biodiversité
Université Paul Verlaine de
Metz (57)

Conservatoire Botanique National



MASSIF CENTRAL

Conservatoire botanique national du Massif central

Siège et antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
Avenue Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benay
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93



Le Conservatoire botanique national du Massif central

Le Conservatoire botanique national du Massif central est un établissement public à caractère scientifique et technique agréé par le Ministère chargé de l'environnement et de l'aménagement du territoire depuis le 10 juin 1998. Il intervient sur les 10 départements qui composent son territoire d'agrément, soit 57 000 km², répartis sur 3 régions administratives : Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), Rhône-Alpes (Ardèche, Loire, Rhône). En application du décret du 8 juillet 2004 relatif aux Conservatoires botaniques nationaux, il mène, sur cet espace, une quadruple mission de connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels, de conservation des éléments les plus rares et menacés, d'expertise auprès de l'État, des établissements publics et des collectivités territoriales, et enfin de sensibilisation du public. Depuis son dernier agrément, le CBNMC assure également une mission de coordination biogéographique des actions des Conservatoires botaniques nationaux sur l'ensemble du Massif central.

Depuis sa création, cet établissement centralise toute information botanique relative à son territoire qu'elle soit issue d'ouvrages, de manuscrits et d'herbiers, anciens et contemporains, ou d'observations transmises par son équipe, ses partenaires et par un réseau de plus de 380 botanistes associés. En complément du dépouillement des données anciennes, les botanistes du Conservatoire et de son réseau œuvrent à l'inventaire cartographique général de flore vasculaire, des bryophytes et des charophytes du Massif central. Cet inventaire général, a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire d'agrément du Conservatoire sur un pas de temps réduit (2001-2013) et sur la base d'une trame de prospection de 2 464 mailles UTM de 5x5 km. Au 1er décembre 2011, après dix années d'effort, le CBN Massif central disposait de plus de 4,6 millions de données floristiques informatisées. Parce que le CBN est aujourd'hui en mesure d'apporter un regard pertinent sur l'état et l'évolution de la flore locale, les menaces qui pèsent sur elles et ses enjeux patrimoniaux, les services de l'État s'appuient sur ses connaissances et son expertise pour mettre en œuvre des politiques de préservation de la biodiversité.

C'est à travers ce double regard d'une récente et importante acquisition de connaissances et de la volonté de préserver la diversité floristique du Massif central que le CBN souhaite effectuer un état des lieux des ressources végétales cueillies, partagé par l'ensemble de la profession (cueilleurs, producteurs, coopératives, syndicats, industriels) et par les organismes chargés de la préservation de l'environnement (parcs naturels, réserves naturelles, conservatoires des espaces naturels, conservatoires botaniques, services de l'État et des collectivités, etc.). À terme, cette étude contribuera à mieux cerner les enjeux tant socio-économiques qu'écologiques de la filière.

Quatre approches de la cueillette

Afin d'apporter un éclairage complet sur l'état de la cueillette sur le Massif central, l'étude est envisagée à travers cinq approches :

• Une approche bibliographique et culturelle...

L'abondante bibliographie ethnobotanique sur le Massif central permettra de resituer la cueillette dans un cadre historique et national. Quelles plantes ont été cueillies par le passé et par quels modes opératoires ? À quelles fins étaient destinées les plantes cueillies ? Quels étaient les principaux acteurs de la filière et comment était-elle organisée ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles devra répondre l'étude. Cette approche sera également l'occasion de prendre connaissance de travaux récents réalisés par d'autres organismes, à l'échelon régional et national... Elle fera également le point sur certaines ressources utilisées depuis plusieurs décennies et entrées dans le capital culturel et historique du Massif central : Gentiane jaune (liqueurs), Arnica des montagnes (pharmacie), Myrtille (confiserie), Narcisse des poètes (parfumerie)...

• Une approche économique...

À travers une enquête économique s'appuyant notamment sur les statistiques de l'INSEE et de nombreuses rencontres avec la filière, l'étude envisage de mettre en évidence des données macroéconomiques quantitatives et qualitatives sur le Massif central et d'établir des listes typologiques permettant des comparaisons avec d'autres territoires. Il s'agira alors de connaître les différents types d'acteurs procédant à la cueillette, les modes opératoires, les catégories de produits élaborés à partir des plantes cueillies, les usages actuels. Il s'agira également de constituer une liste précise des entreprises individuelles et des sociétés œuvrant dans ce domaine, leur importance économique et sociale (chiffre d'affaire, emplois générés...). Enfin, cette étude de la filière s'intéressera aux principaux transformateurs et consommateurs de produits de cueillette, notamment dans la perspective de mettre en évidence les lois d'offres et de demandes agissant sur la pression des cueillettes.

• Une approche botanique et scientifique...

À partir des connaissances sur la flore et des éléments statistiques réunis depuis plus de 10 ans, et de la liste des espèces cueillies sur le Massif central, élaborée sur la base de la bibliographie et des enquêtes de terrain, le CBN Massif central sera en mesure de fournir, pour chaque espèce cueillie, des indications sur l'abondance de la ressource, sa pérennité, ses fragilités : niveau de menaces, rareté régionale et nationale, statuts de protection actuels, répartition régionale et nationale. Il pourra, de fait, lister les espèces fragilisées ou pouvant l'être par toute forme d'exploitation et préconiser les ressources pouvant faire l'objet d'une cueillette sans risque écologique avéré. Il pourra aussi préciser les pratiques agropastorales associées à la présence même et au développement de certaines espèces.

• Une approche humaine et ethnobotanique...

La cueillette est exercée avant tout par des hommes et des femmes qui vivent sur le territoire, qui tirent un revenu ou un intérêt quelconque de celle-ci. Elle fait appel à une histoire, une culture, des codes déontologiques, des savoir-faire, des connaissances qu'il convient d'appréhender finement dans le cadre de cette étude. Au delà des questions déjà évoquées précédemment et de leur approche plus scientifique, l'enquête auprès des acteurs de la cueillette visera à connaître les attentes de la profession vis-à-vis des services de l'État mais aussi des institutions techniques et scientifiques dont fait partie le CBN Massif central. Quelles sont les difficultés du métier ? Quels outils seraient à mettre en œuvre pour connaître, préserver et gérer les ressources ? Quels échanges d'informations imaginer entre les organismes chargés de la préservation de l'environnement et les entreprises exploitant les ressources végétales sauvages ? Quelles valorisations culturelles pourraient être imaginées autour de ce dialogue ? Un dialogue et une concertation très large seront donc mis en œuvre autour de cette étude, tant pour affiner les méthodes et les moyens déployés que pour répondre aux enquêtes et partager les résultats. Parmi les outils à imaginer est déjà évoquée l'idée de réaliser des monographies des principales espèces cueillies comportant une carte de répartition et une carte des zones protégées, un état des lieux des populations, des recommandations de dates, de fréquences et de modes opératoires durables de cueillette. Ces monographies seraient accompagnées de descriptions des usages, des débouchés économiques et des enjeux environnementaux de l'espèce considérée... Il s'agira également d'imaginer des actions d'information à destination des négociants, des transformateurs et des consommateurs.

En attendant les résultats de cette étude ambitieuse - pour laquelle certaines réponses ne pourront éventuellement pas être données dans le temps imparti (fin de l'étude en Août 2012) - il convient de souligner la volonté d'instaurer un dialogue sincère entre tous les acteurs de la filière pour que la richesse floristique du Massif central héritée d'un long passé agropastoral et traditionnel, soit durablement préservée, partagée et valorisée.

Grilles d'enquêtes pour les entretiens oraux

	CUEILLEURS	
	Métier	Préservation de l'environnement
1	Depuis quand cueilliez-vous ? À titre professionnel ?	34 Quelles évolutions de vos stations de cueillette constatez-vous (nombre de stations, territoires de cueillette...) ?
2	Pourquoi exercez-vous ce métier ?	35 Au sein de vos stations, quelles évolutions des populations de plantes constatez-vous (quantité, qualité) ?
3	Comment expliquez-vous votre intérêt aux plantes ?	36 Quelles en sont les causes selon vous ?
4	Possédez-vous une formation en horticulture / environnement / agriculture ou toute autre formation en rapport avec l'activité ?	37 Pour vous, qu'est-ce qu'une espèce menacée ? rare ?
5	Continuez-vous à vous former à la cueillette ? Si oui, par quels moyens ?	38 Quelles parties cueillies compromettent la survie ou la reproduction des plantes ?
6	Considérez-vous votre pratique comme traditionnelle ou emblématique d'un territoire ?	39 Pratiquez-vous un système de rotation spatiale, annuelle ou pluriannuelle, sur les stations récoltées ?
7	Si oui, est ce important pour vous ?	40 Vous organisez vous avec d'autres cueilleurs collectant sur un même territoire ?
8	Comment percevez-vous l'avenir de votre métier, de la filière ?	41 Etes-vous en contact avec des gestionnaires de l'environnement (Parcs, réserves naturelles, conservatoires,...) ? Si oui de quelle façon ?
9	Quel est votre statut professionnel (société, libéral, agriculteur, autoentrepreneur...) ?	42 Quelles plantes refusez-vous de cueillir ?
10	Avez-vous un numéro de Siret (ou se le procurer) ?	43 Selon vous, quelles plantes serait-il souhaitable de cultiver ?
11	Avez-vous des employés ? Si oui, combien et pour quelles fonctions (cueillette, transformation, conditionnement, expédition...) ?	44 Seriez-vous prêt à cultiver certaines plantes jusqu'à présent cueillies ? Si non, pourquoi ?
	Ressources	45 Comment déterminez-vous la quantité à prélever sur chaque station ? (qualité des plantes, pérennité de la station, difficulté ou praticité de cueillette, sélection positive ou négative...)
12	Combien de plantes différentes cueillez-vous en moyenne par année ?	Réglementation
13	Quelles plantes cueillez-vous ? À quelles périodes de l'année ?	46 Devez-vous respecter un cahier des charges ou des normes particulières ?
14	Quelles plantes préférez-vous collecter ?	47 Connaissez-vous les différentes législations concernant le prélèvement d'espèces sauvages ?
15	Quelles sont celles les plus demandées ? Les plus cueillies ? Les plus rémunératrices ?	48 Connaissez-vous les différentes législations concernant la préservation d'espaces naturels ?
16	Quelles parties collectez-vous ? Pour quels usages ?	49 Sont-elles contraignantes pour vous ? Quelle vision en avez-vous ?
17	Comment cueillez-vous les plantes, avec quel(s) outil(s) ?	50 Comment vous informez-vous sur la législation en vigueur ? Quel besoin d'information ressentez-vous ?
18	Comment vous organisez-vous ? Cueillez-vous seul ou à plusieurs ?	Perspectives
19	Tenez-vous des statistiques de récolte ? Pourriez-vous nous indiquer les volumes moyens prélevés annuellement pour chaque espèce cueillie ?	51 Quels outils méthodologiques permettraient d'accompagner, soutenir le cueilleur dans sa démarche de maintien de la ressource ? Souhaiteriez-vous mettre en oeuvre vous même ces outils ou préféreriez-vous qu'un expert le fasse ?
20	Sur quel(s) territoire(s) allez-vous cueillir ? (région, département, commune) ? Cueillez-vous en dehors de votre région ? À l'étranger ?	53 Quels gestionnaires d'espaces naturels connaissez-vous ? Quels sont leurs rôles/actions ?
21	Quels « outils » utilisez-vous pour trouver les stations et déterminer les plantes ?	54 Connaissez-vous les Conservatoires botaniques nationaux, leurs missions ? Les Conservatoires d'Espaces Naturels, leurs missions ?
22	Comment vous déplacez-vous (et transportez vos récoltes sur le terrain) ?	55 Lesquels parmi eux vous seraient les bons intermédiaires pour la mise en place d'outils (concernant la problématique du maintien de la ressource végétale sauvage) ?
23	Demandez-vous l'autorisation aux propriétaires des parcelles cueillies ? Si non pourquoi ?	
24	Dans le cas où vous ne le faites pas, ou pas de façon systématique, qu'est ce qui vous pousse à cela ? (temps, difficulté à contacter le propriétaire...)	
25	Avez-vous souvent des refus de la part des propriétaires ? Quelles sont les raisons invoquées à ces refus ?	
	Commercialisation	
26	Que vendez-vous (matières brutes, matières transformées, produits finis) ?	
28	Faites-vous appel à des sous-traitants (transformation, conditionnement...) ?	
29	Savez-vous quelles filières empruntent vos plantes ?	
30	À quels clients vous intéressez-vous ?	
31	Pourriez-vous nous indiquer des fourchettes de prix de vente de vos plantes / produits ?	
32	Comment négociez-vous le prix de vos récoltes ? Existe t-il un barème ?	
33	Quelle part représente la cueillette dans vos revenus ? Pratiquez-vous d'autres activités professionnelles ? Pouvez-vous nous indiquer votre chiffre d'affaire propre à la cueillette ?	

TRANSFORMATEURS/DISTRIBUTEURS		Préservation de l'environnement	
	Métier	27	Qu'est-ce que pour vous une espèce rare ? Une espèce menacée ?
1	Quel rôle tient votre entreprise dans la filière de la cueillette et de transformation de plantes sauvages ?	28	Que serait, selon vous, une cueillette responsable/durable ?
2	Pourquoi vous intéressez-vous aux plantes dans le cadre de vos produits ? Que fabriquez-vous ?	29	Comment vous positionnez-vous face à l'objectif de maintien de la ressource naturelle ?
3	Comment percevez-vous l'avenir de votre entreprise, de la filière ?	30	Participez-vous à des actions de maintien de la ressource naturelle ?
4	Quel statut d'entreprise avez-vous ? Quel est votre n° de siret ?	31	Quelles sont vos exigences environnementales (aspect écologique, qualité de la plante...) ? Comment vous garantissez vous de la provenance des plantes d'une cueillette durable ?
5	Combien de personnes employez-vous ? (combien en relation avec la cueillette des plantes ?)	32	Certifiez-vous l'origine des plantes que vous utilisez ? Quel processus de traçabilité avez-vous mis en œuvre ?
	Ressources	33	Quelles plantes vous posent problème (d'un point de vue approvisionnement, écologique, réglementaire, technique...) ?
6	Quelles plantes achetez-vous ? Quelles parties utilisez-vous ?	34	Quelles plantes refusez-vous d'acheter ?
7	Sous quelle(s) forme(s) les recevez-vous ?	35	Quelles plantes vos fournisseurs refusent-ils de cueillir ou de vendre et dont vous auriez besoin ?
8	Quelles plantes utilisez-vous le plus ?	36	Quelles plantes sont aujourd'hui difficiles à obtenir en volume important ?
9	Tenez-vous des statistiques d'achat (volume annuel moyen acheté / plante) ?	37	Quelles plantes souhaiteriez-vous voir cultiver ?
10	Quelles sont vos exigences techniques pour ces achats (qualité, fraîcheur...) ?	38	Existe-t-il des plantes pour lesquelles la mise en culture n'est pas souhaitable ?
11	Comment vérifiez-vous vos achats (détermination des espèces récoltées, analyses physico-chimiques...) ?	39	Vos clients ont-ils connaissance des problèmes liés à la ressource végétale sauvage ? Sont-ils sensibilisés à cet égard ?
12	A qui vous adressez-vous pour réaliser vos commandes (cueilleur indépendant, saisonnier, coopérative, association, syndicat...) ?	Réglementation	
13	Avez-vous l'habitude de vous adresser à la même personne ou avez-vous plusieurs fournisseurs référents selon les plantes demandées ?	40	Quelles certifications environnementales avez-vous obtenues ? Quelles sont les démarches de certification en cours ?
14	Les plantes que vous achetez proviennent-elles toutes de France ou en partie de l'étranger ? Lesquelles proviennent de l'étranger ? Qu'est-ce qui motive l'achat de matières premières à l'étranger ?	41	Quelles normes, quels cahiers des charges devez-vous respecter ?
15	Connaissez-vous la part de plantes cultivées et la part de plantes cueillies parmi les plantes que vous achetez ?	42	Quelles réglementations devez-vous respecter ?
16	Faites-vous appel à des producteurs lorsque certaines plantes ne peuvent être cueillies à l'état sauvage ? Autres raisons ?	43	Connaissez-vous les différentes législations concernant le prélèvement d'espèces sauvages ?
	Commercialisation	44	Connaissez-vous les différentes législations concernant la préservation d'espaces naturels ?
17	Quels types de produits fabriquez-vous ?	45	Quel regard portez-vous sur ces réglementations ?
18	Quelles sont les plantes qui participent le plus au développement de votre entreprise ? À quoi est-ce dû ?	46	Avez-vous connaissance de problèmes rencontrés lors d'achat de matières litigieuses (plantes protégées ou cueillies sur des espaces protégés) ?
19	Avez-vous un service consommateurs ?	Perspectives	
20	À quel prix achetez-vous en moyenne les plantes utilisées (prix au kg/sp-fourchette ou tableau) ?	47	Avez-vous déjà assisté à des cueillettes ?
21	Comment est fixé le prix d'achat des plantes ? Existe-t-il un barème globalement suivi au niveau national ou régional ?	48	Quelle perception avez-vous de ce métier ?
22	Quelle part représente l'achat de plantes dans vos achats de matière première ?	49	Seriez-vous prêts à suivre des formations sur la cueillette, la protection des espèces, la biologie des espèces afin d'anticiper la faisabilité de vos commandes ?
23	Où sont distribués vos produits ? Quels sont vos principaux distributeurs ?	50	Souhaiteriez-vous participer à des rencontres regroupant les différents acteurs de la filière (cueilleurs/négociateurs/distributeurs-transformateurs) afin d'échanger sur les problématiques de gestion de la ressource ?
24	À quelles catégories de clients vous intéressez-vous ? Répartition des catégories en % ?	51	Seriez-vous prêts à vous engager dans le cadre d'actions de préservation de ressources végétales menacées (quotas, moratoires, suivis, recherche protocoles de culture...) ?
25	Pouvez-vous nous fournir vos chiffres d'affaires sur les 3 dernières années ? Bilans d'activité ?	52	Quels outils vous semblent t-ils important à mettre en place afin d'appréhender au mieux les problèmes liés à la ressource végétale sauvage ?
26	Selon-vous, par rapport à la production de plantes, la cueillette d'espèces sauvages est-elle un argument commercial ?	53	Connaissez-vous des gestionnaires d'espaces naturels et leurs rôles/actions ? Connaissez-vous les Conservatoires botaniques nationaux, leurs missions ? Les Conservatoires d'Espaces Naturels, leurs missions ?
		54	Quels sont parmi eux ceux qui vous paraissent les bons intermédiaires pour la mise en place d'outils (concernant la problématique du maintien de la ressource végétale sauvage) ?
		55	Souhaiteriez-vous participer à des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de vos clients à propos des problématiques de préservation de la ressource ?

GESTIONNAIRES		
	Métier	Préservation de l'environnement
1	La cueillette de plantes sauvage est-elle exercée sur votre territoire ?	16 Quels problèmes environnementaux liés à la cueillette avez-vous rencontrés sur votre territoire ?
2	Avez-vous identifié des acteurs de la cueillette et de la transformation de plantes sauvages sur votre territoire (filière, entreprises, syndicats...) ?	17 Pour quelles plantes ou quels sites, sur votre territoire, la cueillette pose-t-elle problème ou peut poser problème (diminution des populations, destruction d'habitats...) ?
3	Comment percevez-vous la pratique de la cueillette d'espèces sauvages ?	18 Avez-vous connaissance d'actes précis de dégradations (flore, espaces naturels...) en lien avec une activité de cueillette ?
4	Des études ont-elles été menées dans ce domaine ?	19 Avez-vous observé des actions positives de certaine cueillette sur des habitats ou espèces?
5	Avez-vous établi une liste de ces acteurs ?	20 Avez-vous engagé une démarche de conseil, et/ou de qualité valorisant une cueillette durable (préservation des ressources) ?
	Ressources	Réglementation
6	Selon vous, quelles plantes (et parties de plantes) sont récoltées ?	21 Avez-vous informé les cueilleurs sur la réglementation relative aux espèces et aux espaces protégés ?
7	Dans quelles proportions ?	22 Quelle réglementation régie la cueillette sur votre territoire ?
8	Avec quelles méthodes et quels outils ?	23 Avez-vous connaissance de PV liés à une activité de cueillette illégale ?
9	Sur quels territoires ?	Perspectives
10	Êtes-vous sollicités par la filière de la cueillette pour des demandes d'information (stations, autorisations, législation...)?	24 Existe t-il ou envisagez-vous des actions d'information et de sensibilisation concernant la cueillette et ses enjeux (écologiques, sociologiques ou économiques) ?
11	Autorisez-vous ou participez-vous à l'organisation de chantiers de cueillette (exemple : collecte à l'occasion de chantiers d'entretien ou de restauration de sites, de débardage...) ?	25 Quelles sont vos attentes/besoins par rapport à cette étude sur la cueillette ?
12	Avez-vous déjà eu connaissance de plaintes de propriétaires à propos de l'accès aux propriétés et aux ressources ?	26 Quels outils vous paraîtraient-ils pertinents à mettre en place dans l'optique de maintenir la ressource végétale ?
	Commercialisation	27 Quelle position/rôle souhaitez-vous tenir dans cette démarche ?
13	Comment estimez-vous l'importance (économique, sociale...) de la filière cueillette sur votre territoire d'intervention ? Sur le Massif central ?	
14	La cueillette est-elle ou peut-elle devenir un vecteur de développement touristique, culturel, économique de votre territoire ?	
15	Avez-vous engagé des actions de valorisation de produits du terroir/locaux issus de la cueillette (exemple : marque PNR) ?	

Questionnaires écrits



Étude de la cueillette des plantes sauvages sur le territoire du CBN Massif central

Volet I - Cueilleurs, collecteurs, coopératives, syndicats

Cadre réservé aux enquêteurs :

DATE (OU PÉRIODE) : / / AU / /

N° CBNMC

ENQUÊTEUR(S) :

	&	
	&	

Cette enquête a pour but d'établir un état des lieux de la cueillette de plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central, de ses enjeux socio-économiques et écologiques.

Les réponses aux questions ne portent aucun caractère obligatoire et demeurent strictement confidentielles (traitement des informations interne au CBN Massif central). L'anonymat de la personne enquêtée peut-être demandé.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE ENQUÊTÉE (SI RÉPONSES ANONYMES, PASSER À LA RUBRIQUE SUIVANTE)

NOM : PRÉNOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : COURRIEL :

SITE INTERNET :

STATUT PROFESSIONNEL * :

☐ Exploitant agricole ☐ Cotisant solidaire ☐ Salarié (préciser entreprise) :

☐ Société ☐ Auto-entrepreneur ☐ Autre :

N° de SIRET :

Je soussigné,

☐ exige la confidentialité des informations données dans le cadre de cette enquête.*

☐ exige le respect de mon anonymat dans le cadre du traitement et de la valorisation des informations recueillies dans le cadre de cette enquête.*

* cocher la case en cas de réponse positive.

1. ENQUÊTE SUR LE MÉTIER (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

1. Depuis quand cueilliez-vous (À titre professionnel) ? (nb d'années)

2. Possédez-vous une formation en rapport avec l'activité ? ☐ oui ☐ non

3. Si oui, laquelle :

4. Continuez-vous à vous former à la cueillette ? ☐ oui ☐ non

5. Si oui, par quels moyens ?

☐ Congés individuels de formation
☐ Formation universitaire
☐ Séminaires / conférences

☐ Cours à distance
☐ Bibliographie
☐ Autres

6. Considérez-vous votre pratique comme traditionnelle ou emblématique d'un territoire ? ☐ oui ☐ non

7. Lequel ?

8. Comment ressentez-vous l'avenir de votre métier, de la filière ?

☐ Difficile ☐ Inquiétant ☐ Prometteur ☐ Solide

9. Quel est le chiffre d'affaire brut annuel lié à cette activité ?

☐ < 10000 € ☐ 10000-30000 € ☐ 30000-50000 € ☐ 50000-100000 € ☐ > 100000 €

2. ENQUÊTE SUR LA RESSOURCE (VOIR AUSSI CAHIER ESPÈCES)

1. Combien de plantes différentes cueillez-vous en moyenne par année ? plantes / an (France)
 plantes / an (Massif central)

2. Tenez-vous des statistiques de récolte ? ☐ oui ☐ non

3. Quelles plantes préférez-vous collecter ?

4. Quelles sont celles les plus demandées ?

5. Quels outils utilisez-vous pour collecter les plantes ?

☐ Couteau
☐ Faucille à main
☐ Peigne
☐ Sécateur

☐ Scie
☐ Tondeuse à main
☐ Faux
☐ Râteau

☐ Pioche
☐ Pelle
☐ Bêche
☐ Taille-haie

☐ Tronçonneuse
☐ Faucheuse tractée
☐ Mini-pelle
☐ Autre :

6. Que collectez-vous ?

- ☐ Plante entière
☐ Partie aérienne

- ☐ Partie souterraine
☐ Inflorescence
☐ Pétales
☐ Bourgeons

- ☐ Fruits
☐ Pousses
☐ Semences
☐ Pollen

- ☐ Feuilles
☐ Tiges
☐ Branches
☐ Ecorces

7. Comment vous organisez-vous ? Cueillez-vous

- ☐ seul ☐ à plusieurs

8. Cueillez-vous en dehors de votre région ?

- ☐ oui ☐ non

9. Sur quel(s) territoire(s) allez-vous cueillir ? (Voir aussi carte ci-après).

☐ Limousin

- ☐ Corrèze
☐ Creuse
☐ Haute-Vienne

☐ Auvergne

- ☐ Allier
☐ Cantal
☐ Haute-Loire
☐ Puy-de-dôme

☐ Rhône-Alpes

- ☐ Ardèche
☐ Loire
☐ Rhône

10. Autres régions / départements :

11. Cueillez-vous à l'étranger ?

- ☐ non ☐ Pays limitrophes ☐ Pays non-limitrophes

12. Quels « outils » utilisez vous pour trouver les stations et déterminer les plantes ?

- ☐ Internet ☐ Atlas ☐ Flores et guides botaniques ☐ Prospections
☐ Ouvrages anciens ☐ Herbiers

13. Utilisez-vous un engin motorisé pour transporter vos récoltes sur le terrain ?

- ☐ oui ☐ non

14. Demandez-vous l'autorisation aux propriétaires des parcelles cueillies ?

- ☐ oui ☐ non

15. Si non pourquoi ?

3. ENQUÊTE SUR LA COMMERCIALISATION

1. Que vendez-vous ?

☐ Plantes fraîches

☐ Plantes sèches

☐ Produits finis (cf ci-dessous) :

- ☐ Plantes sèches brutes/infusions
☐ Épices
☐ Infusions
☐ Herboristerie
☐ Condiments, semences

☐ Huiles essentielles

- ☐ Transformations alimentaires
☐ Confitures, gelées, compotes et purées
☐ Glaces et sorbets
☐ Produits de confiserie
☐ Arômes
☐ Colorants
☐ Autres :

☐ Industrie

- ☐ Bioprospection
☐ Extrait végétal
☐ Autres :

☐ Boissons

- ☐ Jus
☐ Sirops
☐ Boissons alcoolisées
☐ Boissons fermentées
☐ Autres :

☐ Produits pharmaceutiques

- ☐ Médicaments
☐ Insecticides, fongicides...
☐ Réactifs de diagnostic
☐ Préparations pharma.
☐ Homéopathie
☐ Aromathérapie
☐ Produits vétérinaires
☐ Autres :

☐ Objets & artisanat

- ☐ Vannerie, fibre tressée
☐ Teinture ou tannage
☐ Construction
☐ Autres :

☐ Cosmétique

- ☐ Parfums, eaux de toilette
☐ Préparations rasage
☐ Déodorants, antisudoraux
☐ Préparations pour bains
☐ Parfums d'ambiance
☐ Crèmes
☐ Autres :

☐ Ornementation & compo. florale

- ☐ Plants
☐ Bulbes, tubercules,...
☐ Boutures et greffons
☐ Parties de plantes
☐ Mousses et lichens à des fins ornementales
☐ Autres :

☐ Gomme, laque, baumes et résines

2. Faites-vous appel à des sous-traitants ? ☐ oui ☐ non

☐ Transformation ☐ Conditionnement ☐ Commercialisation ☐ Autres :

3. À qui vendez-vous ?

☐ Coopérative / Grossiste
☐ Distributeur

☐ Laboratoires (recherche)
☐ Cosmétiques
☐ Parfumeurs
☐ Pharmaceutiques
☐ Vétérinaires

☐ PME / PMI (production)

☐ Distillateurs
☐ Liquoriste
☐ Cosmétique
☐ Parfumerie
☐ Vétérinaire
☐ Agro-alimentaire
☐ Alimentaire
☐ Chimie
☐ Construction
☐ Technique

☐ Commerce / Détaillant

☐ Herboriste
☐ Tisannier
☐ Fleuriste
☐ Praticien (homéopathe, naturopathe...)

☐ Vente directe
(consommateur final)

☐ Autres :

4. Possédez-vous un barème de prix ? ☐ oui ☐ non

5. Pourriez-vous nous indiquer un prix moyen ou une fourchette de prix ?

Plantes	Nom de la plante (latin ou français)	Parties vendues (racine, fleur...)	Prix moyen au kg (frais)	Prix moyen au kg (sec)
La plus chère				
La plus vendue				
La moins chère				
Autre				

4. ENQUÊTE SUR LA RÉGLEMENTATION

1. Devez-vous respecter un cahier des charges ou des normes particulières ? ☐ oui ☐ non

2. Lesquels ?

3. Connaissez-vous la législation relative au prélèvement d'espèces sauvages ? ☐ oui ☐ non

4. Connaissez-vous la législation relative à la préservation d'espaces naturels ? ☐ oui ☐ non

5. Sont-elles contraignantes pour vous ? ☐ oui ☐ non

6. Vous tenez-vous informé sur la législation en vigueur ? ☐ oui ☐ non

Comment :

☐ Par l'administration ☐ Internet ☐ Bibliographie ☐ Syndicat ☐ Autre

7. Ressentez-vous le besoin d'être régulièrement informé sur ces sujets ? ☐ oui ☐ non

De quelles manières :

5. ENQUÊTE SUR LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

1. Globalement et à l'échelle du Massif central, quelle évolution du nombre de vos stations (lieux de cueillette) constatez-vous ? ☐ diminue ☐ est stable ☐ augmente ☐ ne sait pas

2. Globalement, quelle évolution de la diversité végétale (nbr d'espèces différentes sur un même lieu de cueillette) constatez-vous ? ☐ diminue ☐ est stable ☐ augmente ☐ ne sait pas

3. Selon votre connaissance du Massif central, quelles espèces cueillies sont en voie de raréfaction ?

4. Quelles en sont les causes ?

- | | | | |
|--|---|---|--|
| ☐ Urbanisation | ☐ Intensification agricole | ☐ Déprise agricole | ☐ Reboisement |
| ☐ Pollution | ☐ Drainage | ☐ Extraction | ☐ Surexploitation |
| ☐ Espèces envahissantes | ☐ Changement climatique | ☐ Autres | |

5. Selon votre connaissance du Massif central, quelles espèces cueillies se développent ?

6. Quelles parties cueillies compromettent la survie ou la reproduction des plantes ?

- | | | | |
|---|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ Plante entière | ☐ Pétales | ☐ Semences | ☐ Branches |
| ☐ Partie aérienne | ☐ Bourgeons | ☐ Pollen | ☐ Ecorces |
| ☐ Partie souterraine | ☐ Fruits | ☐ Feuilles | ☐ Autres : |
| ☐ Inflorescence | ☐ Pousses | ☐ Tiges | |

7. Comment déterminez-vous la quantité à prélever sur chaque station ?

(qualité des plantes, pérennité de la station, difficulté ou praticité de cueillette, sélection positive ou négative...)

8. Pratiquez-vous un système de rotation spatiale ou temporelle sur les stations récoltées ? ☐ oui ☐ non

9. Vous organisez-vous avec d'autres cueilleurs collectant sur un même territoire ? ☐ oui ☐ non

10. Seriez-vous prêt à le faire ? ☐ ☐ oui ☐ non

11. Êtes-vous en contact avec des gestionnaires d'espaces (Parcs, réserves, conservatoires) ? ☐ oui ☐ non

12. Quelles plantes refusez-vous de cueillir ?

13. Selon vous, quelles plantes serait-il souhaitable de cultiver ?

14. Seriez-vous prêt à cultiver ces plantes ? ☐ oui ☐ non

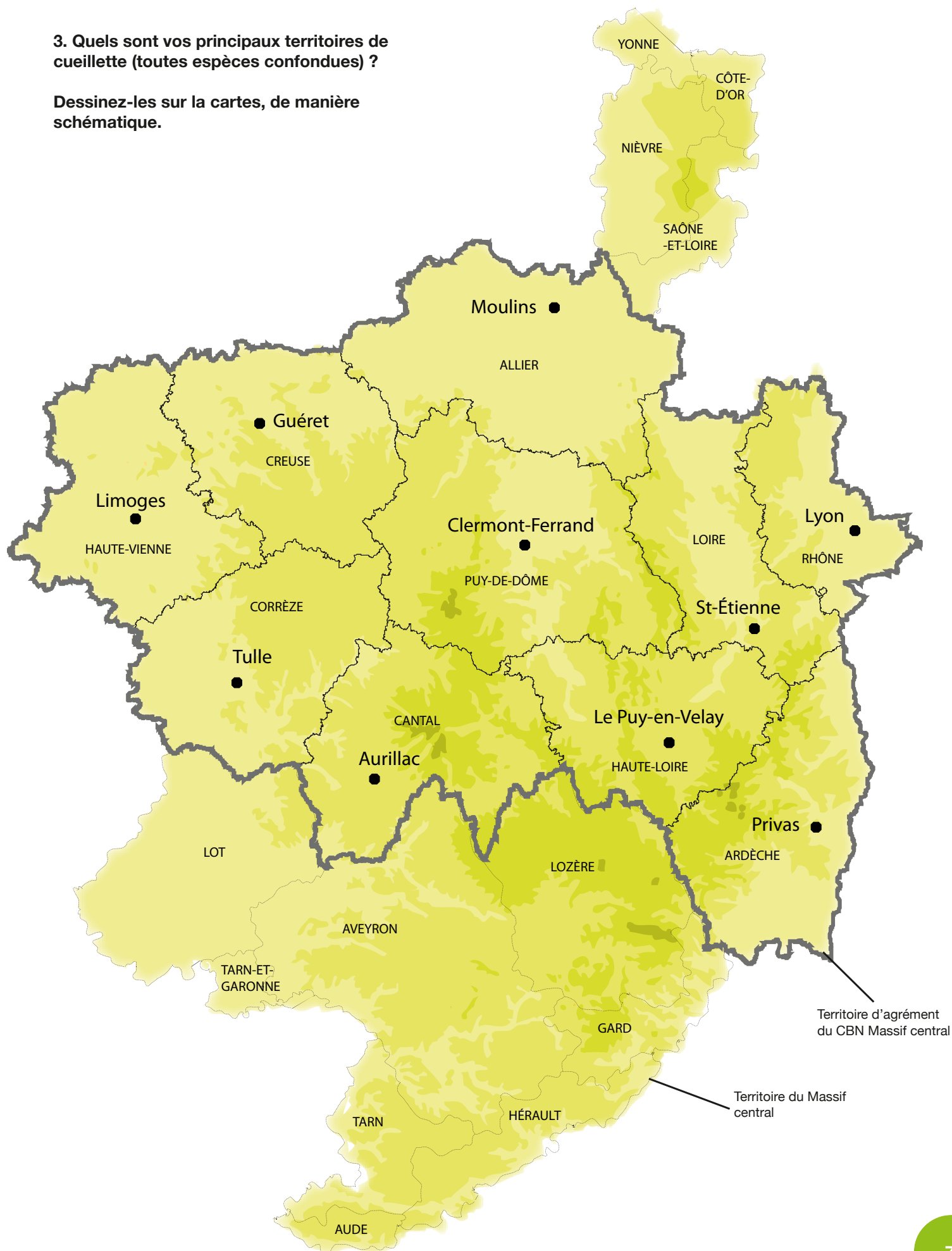
1. Quels outils méthodologiques permettraient de soutenir les cueilleurs dans le maintien de la ressource ?

2. Quels rôles (par rapport à la cueillette) donneriez-vous aux organismes de préservation de l'environnement listés ci-après ?

[illegible]

3. Quels sont vos principaux territoires de cueillette (toutes espèces confondues) ?

Dessinez-les sur la cartes, de manière schématique.





Conservatoire botanique national du Massif central

Siège & antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benaÿ
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93



Étude de la cueillette des plantes sauvages sur le territoire du CBN Massif central

Volet II - Transformateurs, distributeurs

Cadre réservé aux enquêteurs :

DATE (OU PÉRIODE) : / / AU / /

N° CBNMC

ENQUÊTEUR(S) :

	&	
	&	

Cette enquête a pour but d'établir un état des lieux de la cueillette de plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central, de ses enjeux socio-économiques et écologiques.

Les réponses aux questions ne portent aucun caractère obligatoire et demeurent strictement confidentielles (traitement des informations interne au CBN Massif central). L'anonymat de la personne enquêtée peut-être demandé.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE ENQUÊTÉE (SI RÉPONSES ANONYMES, PASSER À LA RUBRIQUE SUIVANTE)

NOM : PRÉNOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : COURRIEL :

SITE INTERNET :

STATUT DE L'ORGANISME* :

☐ Exploitant agricole ☐ Cotisant solidaire ☐ Coopérative :

☐ Société ☐ Auto-entrepreneur ☐ Autre :

N° de SIRET : Nbre d'employés :

Je soussigné,

☐ exige la confidentialité des informations données dans le cadre de cette enquête.*

☐ exige le respect de mon anonymat dans le cadre du traitement et de la valorisation des informations recueillies dans le cadre de cette enquête.*

* cocher la case en cas de réponse positive.

1. ENQUÊTE SUR LE MÉTIER (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

1. Quel rôle tient votre entreprise dans la filière de la cueillette et de transformation de plantes sauvages ?

☐ Transformation ☐ Distribution ☐ Négocio ☐ Commercialisation ☐ Autre :

2. Que vendez-vous ?

☐ Plantes fraîches ☐ Plantes sèches

☐ Produits finis à base de plantes (cocher les cases ci-après) :

☐ Plantes sèches brutes/infusions
☐ Épices
☐ Infusions
☐ Herboristerie
☐ Condiments, semences

☐ Huiles essentielles

☐ Transformations alimentaires
☐ Confitures, gelées, compotes et purées
☐ Glaces et sorbets
☐ Produits de confiserie
☐ Arômes
☐ Colorants
☐ Autres :

☐ Industrie
☐ Bioprospection
☐ Extrait végétal
☐ Autres :

☐ Boissons

☐ Jus
☐ Sirops
☐ Boissons alcoolisées
☐ Boissons fermentées
☐ Autres :

☐ Produits pharmaceutiques

☐ Médicaments
☐ Insecticides, fongicides...
☐ Réactifs de diagnostic
☐ Préparations pharma.
☐ Homéopathie
☐ Aromathérapie
☐ Produits vétérinaires
☐ Autres :

☐ Objets & artisanat

☐ Vannerie, fibre tressée
☐ Teinture ou tannage
☐ Construction
☐ Autres :

☐ Cosmétique

☐ Parfums, eaux de toilette
☐ Préparations rasage
☐ Déodorants, antisudoraux
☐ Préparations pour bains
☐ Parfums d'ambiance
☐ Crèmes
☐ Autres :

☐ Ornementation & compo. florale

☐ Plants
☐ Bulbes, tubercules,...
☐ Boutures et greffons
☐ Parties de plantes
☐ Mousses et lichens à des fins ornementales
☐ Autres :

☐ Gomme, laque, baumes et résines

3. Comment ressentez-vous l'avenir de votre métier, de la filière ?

☐ Difficile ☐ Inquiétant ☐ Prometteur ☐ Solide

2. ENQUÊTE SUR LA RESSOURCE (VOIR AUSSI CAHIER ESPÈCES)

1. Combien de plantes différentes commandez-vous par année en moyenne ? plantes / an

2. Quelle proportion est achetée ou cueillie sur le territoire du Massif central ? %

3. Quelles plantes, provenant du Massif central, sont (préciser pour chacune, si possible, un volume moyen annuel et une fourchette de prix au kg à l'achat) :

Les plus demandées par votre clientèle...

Nom de la plante

Volume moyen annuel

Fourchette prix kg achat

Les plus chères (à l'état de matière première)

Nom de la plante

Volume moyen annuel

Fourchette prix kg achat

Les moins chères (à l'état de matière première)

Nom de la plante

Volume moyen annuel

Fourchette prix kg achat

Les plus difficiles à se procurer

Nom de la plante

Volume moyen annuel

Fourchette prix kg achat

Les plus utilisées

Nom de la plante

Volume moyen annuel

Fourchette prix kg achat

4. Qu'utilisez-vous ?

- ☐ Plante entière
☐ Partie aérienne

- ☐ Partie souterraine
☐ Inflorescence
☐ Pétales
☐ Bourgeons

- ☐ Fruits
☐ Pousses
☐ Semences
☐ Pollen

- ☐ Feuilles
☐ Tiges
☐ Branches
☐ Ecorces

5. Quelles sont vos exigences pour vos achats de matière première végétale d'origine sauvage ?

- ☐ Certification bio ☐ Cueillette durable ☐ Qualités de la plante ☐ Autre :

6. Dans le cas d'une exigence de « cueillette durable », comment vérifiez-vous de la bonne pratique de celle-ci ?

- ☐ Visite des stations de cueillette
☐ Relation de confiance
☐ Journées d'échanges et d'informations avec vos fournisseurs
☐ Autre :

7. Comment vérifiez-vous l'intégrité de vos achats ?

- ☐ Détermination visuelle des espèces (flores...) ☐ Analyses physico-chimiques
☐ Autre :

8. À qui vous adressez-vous pour réaliser vos commandes ?

☐ Cueilleurs indépendants
☐ Cueilleurs salariés
de votre entreprise

☐ Coopérative
☐ Collecteurs
☐ Négociants/grossistes

☐ Syndicat
☐ Saisonniers
☐ Association
☐ Autre :

9. Avez-vous l'habitude de vous adresser à : ☐ Un seul fournisseur ☐ Plusieurs fournisseurs

10. D'où proviennent vos achats de plantes ? ☐ France ☐ Europe ☐ Pays hors CEE

11. Quelles plantes présentes en France achetez-vous à l'étranger ?

12. Qu'est-ce qui motive vos achats à l'étranger ? ☐ Coût ☐ Législation ☐ Autre :

13. Dans vos achats, quelles sont la part de plantes cultivées et la part de plantes cueillies en milieu naturel ?

% plantes cultivées

% plantes cueillies en milieu naturel

3. ENQUÊTE SUR LA COMMERCIALISATION

1. Quelles sont les plantes qui participent le plus au développement de votre entreprise ? A quoi est-ce dû ?

2. À quel prix, en moyenne, achetez-vous les plantes utilisées ? € / kg

3. Existe-il un barème tarifaire globalement suivi au niveau national ou régional ? ☐ Oui ☐ Non

4. Quelle est la part financière d'achat de matière brute végétale sauvage par rapport à vos dépenses en matière première ?

☐ <10% ☐ 10-30% ☐ 30-50% ☐ >50% ☐ ±100%

5. A combien cela s'élève t-il ? € / an

6. À qui vendez-vous ?

☐ Coopérative / Grossiste
☐ Distributeur

☐ Laboratoires (recherche)
☐ Cosmétiques
☐ Parfumeurs
☐ Pharmaceutiques
☐ Vétérinaires

☐ PME / PMI (production)
☐ Distillateurs
☐ Liquoriste
☐ Cosmétique
☐ Parfumerie
☐ Vétérinaire
☐ Agro-alimentaire
☐ Alimentaire
☐ Chimie
☐ Construction
☐ Technique

☐ Commerce / Détaillant
☐ Herboriste
☐ Tisannier
☐ Fleuriste
☐ Praticien (homéopathe, naturopathe...)
☐ Vente directe (consommateur final)
☐ Autres :

7. Où sont distribués vos produits ?

☐ Limousin	☐ Auvergne	☐ Rhône-Alpes
☐ Corrèze	☐ Allier	☐ Ardèche
☐ Creuse	☐ Cantal	☐ Loire
☐ Haute-Vienne	☐ Haute-Loire	☐ Rhône
	☐ Puy-de-dôme	
☐ Autres régions / départements :		

8. Quels sont vos principaux distributeurs ?

9. Pouvez-vous nous fournir votre bilan d'activité sur les 3 dernières années, à défaut mentionner votre chiffre d'affaire ?

2009 : 2010 : 2011 :

10. Par rapport à la production de plantes, la cueillette d'espèces sauvages est-elle un argument commercial important ?

☐ Oui ☐ Non

4. ENQUÊTE SUR LES NORMES ET LA RÉGLEMENTATION

1. Quelles normes ou certifications environnementales avez-vous obtenues ou allez-vous obtenir à court terme ?



☐ Obtenu
☐ En cours



☐ Obtenu
☐ En cours



☐ Obtenu
☐ En cours



☐ Obtenu
☐ En cours



☐ Obtenu
☐ En cours



☐ Obtenu
☐ En cours



☐ Obtenu
☐ En cours



☐ Obtenu
☐ En cours



☐ Obtenu
☐ En cours

☐ Autre(s) :

2. Connaissez-vous les différentes législations concernant le prélèvement d'espaces sauvages ?

☐ Oui ☐ Peu ☐ Pas du tout

3. Connaissez-vous les différentes législations concernant la préservation d'espaces naturels ?

☐ Oui ☐ Peu ☐ Pas du tout

5. ENQUÊTE SUR LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

1. Comment vous positionnez-vous face à l'objectif de maintien de la ressource naturelle ?

☐ Préoccupé ☐ Pas concerné ☐ Sans avis

2. Participez-vous à des actions de maintien de la ressource naturelle ?

☐ Oui ☐ Non

3. Si oui, de quelle façon ?

4. Quelles sont vos exigences environnementales ?

☐ Préservation de la ressource (plantes)	☐ Préservation de l'habitat naturel hôte
☐ Abstention d'utilisation de plantes protégées	☐ Abstention d'utilisation de plantes rares
☐ Absence de polluants	☐ Détermination rigoureuse

5. Certifiez-vous l'origine des plantes que vous utilisez ?

☐ Oui ☐ Non

6. Si oui, quel est le processus de traçabilité mis en œuvre ?

7. Quelles plantes vous posent problème ? Pour quelles raisons (rareté, réglementation, écologie...) ?

Espèces

Raisons

8. Quelles plantes refusez-vous d'acheter ? Pourquoi ?

Espèces	Raisons

9. Quelles plantes sauvages vos fournisseurs refusent-ils de vous vendre ? Pourquoi ?

Espèces	Raisons

10. Quelles plantes sont aujourd'hui difficiles à obtenir en volume important ?

Espèces	Raisons

11. Quelles plantes souhaiteriez-vous voir cultiver ?

Espèces	Raisons

5. ENQUÊTE SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CUEILLETTE DURABLE

1. Avez-vous déjà assisté à des cueillettes de plantes sauvages ?

☐ Oui ☐ Non

2. Souhaiteriez-vous participer à des rencontres regroupant les différents acteurs de la filière afin d'échanger sur les problématiques de gestion de la ressource ?

☐ Oui ☐ Non

3. Seriez-vous prêts à suivre des formations sur la cueillette, la protection des espèces, la biologie des espèces afin d'anticiper la faisabilité de vos commandes ?

☐ Oui ☐ Non

4. Seriez-vous prêts à vous engager dans le cadre d'actions de préservation de ressources végétales menacées ?

Si oui, de quelle façon :

5. Quels outils permettraient de soutenir la filière dans le maintien de la ressource ?

[illegible]

6. Quels rôles (par rapport à la cueillette) donneriez-vous aux organismes de préservation de l'environnement listés ci-après ?

f. Quels rôles (par rapport à la cueillette) donneriez-vous aux organismes de préservation de l'environnement listés ci-après ?

	Information sur la législation	Respect de la législation	Information sur la flore (abondance, répartition)	Suivis scientifique des espèces et des espaces	Organisation de journées de formation	Élaboration de guides et outils techniques
Parcs nationaux	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Parcs naturels régionaux	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Réerves naturelles	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Conservatoire d'espaces naturels	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Conservatoires botaniques nationaux	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Office national des forêts	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Office national de la chasse et de la faune sauvage	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Office national de l'eau et des milieux aquatiques	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Directions régionales de l'environnement	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Directions départementales des territoires	☐	☒	☐	☐	☐	☐



Conservatoire botanique national du Massif central

Siège & antenne Auvergne

Le Bourg

43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE

Téléphone : 04 71 77 55 65

Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbtnmc.fr

Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN

2, avenue Georges Guingouin

CS80912 - Panazol

87017 LIMOGES Cedex 1

Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc

Moulin de Virieu - 2. rue Benaÿ

42410 PÉLUSSIN

Téléphone : 04 74 59 17 93



Étude de la cueillette des plantes sauvages sur le territoire du CBN Massif central

Volet III - Organismes de protection de l'environnement

Cadre réservé aux enquêteurs :

DATE (OU PÉRIODE) : / / AU / /

N° CBNMC

ENQUÊTEUR(S) :

	&	
	&	

Cette enquête a pour but d'établir un état des lieux de la cueillette de plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central, de ses enjeux socio-économiques et écologiques.

Les réponses aux questions ne portent aucun caractère obligatoire et demeurent strictement confidentielles (traitement des informations interne au CBN Massif central). L'anonymat de la personne enquêtée peut-être demandé.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE ENQUÊTÉE (SI RÉPONSES ANONYMES, PASSER À LA RUBRIQUE SUIVANTE)

NOM : PRÉNOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : COURRIEL :

SITE INTERNET :

STATUT DE L'ORGANISME* :

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| ☐ Administration | ☐ Collectivité | ☐ Chambre consulaire, syndicat |
| ☐ Société | ☐ Association | ☐ Autre : <input type="text"/> |

Je soussigné,

- ☐ exige la confidentialité des informations données dans le cadre de cette enquête.*
- ☐ exige le respect de mon anonymat dans le cadre du traitement et de la valorisation des informations recueillies dans le cadre de cette enquête.*

* cocher la case en cas de réponse positive.

1. ENQUÊTE SUR LA FILIÈRE DE LA CUEILLETTE (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

1. La cueillette des plantes sauvages sur votre territoire est-elle :

- Inconnue Marginale Moyennement pratiquée Très pratiquée

2. Comment percevez-vous la pratique de la cueillette d'espèces sauvages ?

- Traditionnelle/emblématique du territoire
 Problématique
 Sans avis

Autre :

3. Quel type de cueillette observez-vous sur votre territoire ?

- Familiare (autoconsommation) Commerciale

4. Quels sont les acteurs de la cueillette et de la transformation de plantes sauvages identifiés sur votre territoire (entreprises, syndicats, cueilleurs indépendants...) ?

2. ENQUÊTE SUR LA RESSOURCE

1. Combien de plantes différentes estimez-vous concernées par la cueillette sur votre territoire ?

plantes (espèces différentes)

2. Quelles sont-elles ? Complétez dans la mesure du possible le **volet IV du formulaire**.

3. À votre connaissance, quels sont les outils utilisés pour la cueillette sur votre territoire ?

- | | | | |
|--|--|--------------------------------------|--|
| ☐ Couteau | ☐ Scie | ☐ Pioche | ☐ Tronçonneuse |
| ☐ Faucille à main | ☐ Tondeuse à main | ☐ Pelle | ☐ Faucheuse tractée |
| ☐ Peigne | ☐ Faux | ☐ Bêche | ☐ Mini-pelle |
| ☐ Sécateur | ☐ Râteau | ☐ Taille-haie | ☐ Autre : |

4. Êtes-vous sollicités par la filière de la cueillette pour des demandes d'informations ?

☐ Oui ☐ Non

5. Si oui, de quel type ?

- | | |
|---|--|
| ☐ Localisations stations | ☐ Information biologie/écologie des espèces |
| ☐ Législations | Autre : <input type="text"/> |

6. Autorisez-vous ou participez-vous à l'organisation de chantiers de cueillette ?

☐ Oui ☐ Non

7. Si oui, dans quel cadre ?

- | | |
|--|--|
| ☐ Chantiers d'entretien | ☐ Restauration de sites |
| ☐ Débardage | ☐ Convention |
| ☐ Autre/précisions : | |

8. Avez-vous déjà eu connaissance de plaintes à propos de l'accès aux propriétés et aux ressources ?

☐ Oui ☐ Non

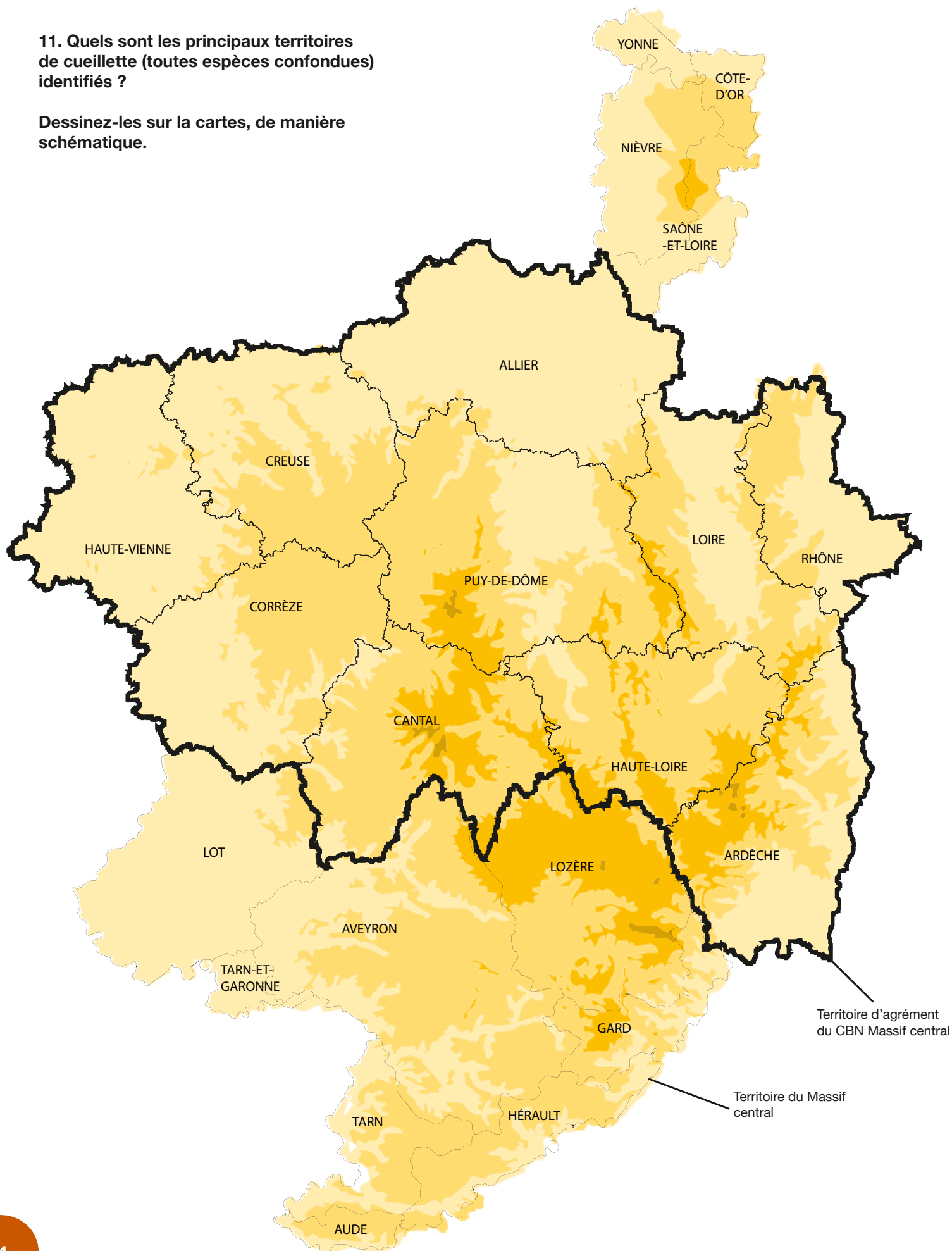
9. Quels sont les territoires de cueillette que vous avez identifiés ? (Voir aussi carte ci-après).

- | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ Limousin | ☐ Auvergne | ☐ Rhône-Alpes |
| ☐ Corrèze | ☐ Allier | ☐ Ardèche |
| ☐ Creuse | ☐ Cantal | ☐ Loire |
| ☐ Haute-Vienne | ☐ Haute-Loire | ☐ Rhône |
| | ☐ Puy-de-dôme | |

10. Autres régions / départements :

11. Quels sont les principaux territoires de cueillette (toutes espèces confondues) identifiés ?

Dessinez-les sur la cartes, de manière schématique.



3. ENQUÊTE SUR LA COMMERCIALISATION

1. Comment estimez-vous l'importance économique et sociale de la filière cueillette sur votre territoire ?

☐ Faible ☐ Importante ☐ Sans avis ☐ Autre :

2. La cueillette est-elle ou peut-elle devenir un vecteur de développement touristique, culturel, économique de votre territoire ?

☐ Oui ☐ Non Précisez :

3. Avez-vous engagé des actions de valorisation de produits du territoire/locaux issus de la cueillette ?

☐ Oui ☐ Non Précisez :

4. ENQUÊTE SUR LA RÉGLEMENTATION

1. Avez-vous informé les cueilleurs sur la réglementation relative aux espèces et aux espaces protégés ?

☐ Oui ☐ Non Comment :

2. Avez-vous des demandes dans ce sens, de la part des cueilleurs ?

☐ Oui ☐ Non

3. Avez-vous connaissance de procès verbaux liés à une activité de cueillette illégale ?

☐ Oui ☐ Non

4. Si oui, pouvons-nous en prendre connaissance ?

☐ Oui ☐ Non

5. ENQUÊTE SUR LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

1. Quels problèmes environnementaux relatifs à des espèces cueillies connaissez-vous sur votre territoire ?

Espèces communes :

- ☐ Régression de populations
- ☐ Diminution du nombre de station
- ☐ Disparition de station

Espèces rares

- ☐ Régression de populations
- ☐ Diminution du nombre de station
- ☐ Disparition de station

Espèces protégées

- ☐ Régression de populations
- ☐ Diminution du nombre de station
- ☐ Disparition de station

☐ Perturbation de milieux naturels (fonctionnement, composition, biodiversité...)

Autres / remarques / précisions :

2. Pour quelles plantes, sur votre territoire, la cueillette pose-t-elle problème ou peut poser problème ? Pour quelles raisons (diminution des populations, disparition espèce...) ?

Espèces

Raisons

3. Pour quels sites, sur votre territoire, la cueillette pose-t-elle problème ou peut poser problème ? Pour quelles raisons (destruction d'habitats...) ?

Sites

Raisons

4. Avez-vous observé des actions positives de certaines cueillettes sur des habitats ou des espèces ? (ex : taille et préservation de saules têtards, utilisation d'espèces exotiques envahissantes...)

☐ Oui

☐ Non

Précisez :

--

6. ENQUÊTE SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CUEILLETTE DURABLE

1. Envisagez-vous des actions d'information et de sensibilisation concernant la cueillette et ses enjeux ?

☐ Oui

☐ Non

2. Si oui, de quels types ?

☐ Animation

☐ Exposition

☐ Conférence

☐ Formation

☐ Ouvrages de sensibilisation

☐ Autres :

3. Avez-vous déjà assisté à des cueillettes de plantes sauvages ?

☐ Oui

☐ Non

4. Souhaiteriez-vous participer à des rencontres regroupant les différents acteurs de la filière afin d'échanger sur les problématiques de gestion de la ressource ?

☐ Oui

☐ Non

[illegible]



Conservatoire botanique national du Massif central

Siège & antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benaÿ
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93



Étude de la cueillette des plantes sauvages sur le territoire du CBN Massif central

Volet IV - Espèces végétales sauvages utilisées

Cadre réservé aux enquêteurs :

DATE (OU PÉRIODE) : / / AU / /

N° CBNMC

ENQUÊTEUR(S) :

	&	
	&	

Cette enquête a pour but d'établir un état des lieux de la cueillette de plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central, de ses enjeux socio-économiques et écologiques.

Les réponses aux questions ne portent aucun caractère obligatoire et demeurent strictement confidentielles (traitement des informations interne au CBN Massif central). L'anonymat de la personne enquêtée peut-être demandé.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE ENQUÊTÉE (SI RÉPONSES ANONYMES, PASSER À LA RUBRIQUE SUIVANTE)

NOM : PRÉNOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : COURRIEL :

SITE INTERNET :

STATUT PROFESSIONNEL * :

☐ Exploitant agricole ☐ Cotisant solidaire ☐ Salarié (préciser entreprise) :

☐ Société ☐ Auto-entrepreneur ☐ Autre :

N° de SIRET :

Je soussigné,

☐ exige la confidentialité des informations données dans le cadre de cette enquête.*

☐ exige le respect de mon anonymat dans le cadre du traitement et de la valorisation des informations recueillies dans le cadre de cette enquête.*

* cocher la case en cas de réponse positive.

ESPÈCES CUEILLIES SUR LE MASSIF CENTRAL : COCHER CHAQUE ESPÈCE CUEILLIES ET/OU ACHETÉES
PUIS INDIQUER, SI POSSIBLE, LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>						
☐	Achillée musquée	<i>Achillea moschata</i>						
☐	Achillée naine	<i>Achillea nana</i>						
☐	Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>						
☐	Aconit napel	<i>Aconitum napellus</i>						
☐	Aconit tue-loup	<i>Aconitum lycoctonum</i>						
☐	Actée en épi	<i>Actaea spicata</i>						
☐	Agripaume cardiaque	<i>Leonurus cardiaca</i>						
☐	Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>						
☐	Ail des ours	<i>Allium ursinum</i>						
☐	Airelle myrtille	<i>Vaccinium myrtillus</i>						
☐	Airelle vigne du mont Ida	<i>Vaccinium vitis-idaea</i>						
☐	Alchémille commune	<i>Alchemilla vulgaris</i>						
☐	Alchémille des Alpes	<i>Alchemilla alpina</i>						
☐	Alliaire pétiolée	<i>Alliaria petiolata</i>						
☐	Ampelodesmos de Mauritanie	<i>Ampelodesmos mauritanicus</i>						
☐	Ancolie commune	<i>Aquilegia vulgaris</i>						
☐	Anémone des bois	<i>Anemone nemorosa</i>						
☐	Anémone fausse renoncule	<i>Anemone ranunculoides</i>						
☐	Angélique sylvestre	<i>Angelica sylvestris</i>						
☐	Anthyllis vulnérable	<i>Anthyllis vulneraria</i>						
☐	Arbousier commun	<i>Arbutus unedo</i>						
☐	Argousier faux nerprun	<i>Hippophae rhamnoides</i>						
☐	Aristolochie arrondie	<i>Aristolochia rotunda</i>						
☐	Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematitis</i>						
☐	Armoise absinthe	<i>Artemisia absinthium</i>						
☐	Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>						
☐	Armoise en forme d'ombelle	<i>Artemisia umbelliformis</i>						
☐	Arnica des montagnes	<i>Arnica montana</i>						
☐	Arum d'Italie	<i>Arum italicum</i>						
☐	Arum maculé	<i>Arum maculatum</i>						
☐	Asaret d'Europe	<i>Asarum europaeum</i>						
☐	Aspérule à l'esquinancie	<i>Asperula cynanchica</i>						
☐	Asphodèle blanc	<i>Asphodelus albus</i>						
☐	Aster linosyris	<i>Aster linosyris</i>						
☐	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>						
☐	Aubépine lisse	<i>Crataegus laevigata</i>						
☐	Aulne blanchi	<i>Alnus incana</i>						
☐	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>						
☐	Baguenaudier arborescent	<i>Colutea arborescens</i>						
☐	Ballote noire	<i>Ballota nigra</i>						
☐	Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>						
☐	Benoîte des montagnes	<i>Geum montanum</i>						
☐	Benoîte des ruisseaux	<i>Geum rivale</i>						
☐	Benoîte des villes	<i>Geum urbanum</i>						
☐	Berce sphondyle	<i>Heracleum sphondylium</i>						
☐	Boucage saxifrage	<i>Pimpinella saxifraga</i>						
☐	Bouleau blanc	<i>Betula alba</i>						
☐	Bouleau glutineux	<i>Betula alba subsp. glutinosa</i>						
☐	Bouleau pendant	<i>Betula pendula</i>						
☐	Bourdaine de Dodone	<i>Frangula dodonei</i>						
☐	Brize intermédiaire	<i>Briza media</i>						
☐	Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>						
☐	Bryone blanche	<i>Bryonia alba</i>						
☐	Bugle petit pin	<i>Ajuga chamaepitys</i>						
☐	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>						
☐	Buglosse d'Italie	<i>Anchusa italica</i>						

Parties récoltées : FL - Fleurs / FE - Feuilles / BO - Bourgeons / EC - Ecorces / RA - Racines / FR - Fruits

Destination : CO-Cosmétologie / PH-Pharmacologie / DI-Distillation / PA-Parfumerie / AL-Alimentaire
CH-Chimie / HE-Herboristerie / OR-Ornementation

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Bugrane épineuse	<i>Ononis spinosa</i>						
☐	Bugrane gluante	<i>Ononis natrix</i>						
☐	Bugrane rampante	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>maritima</i> var. <i>procurrens</i>						
☐	Buis toujours vert	<i>Buxus sempervirens</i>						
☐	Bunias roquette	<i>Bunias erucago</i>						
☐	Buplèvre en faux	<i>Bupleurum falcatum</i>						
☐	Busserole raisin d'ours	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>						
☐	Calament à grandes fleurs	<i>Calamintha grandiflora</i>						
☐	Callune commune	<i>Calluna vulgaris</i>						
☐	Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>						
☐	Campanule étalée	<i>Campanula patula</i>						
☐	Campanule gantelée	<i>Campanula trachelium</i>						
☐	Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>						
☐	Capillaire de Montpellier	<i>Adiantum capillus-veneris</i>						
☐	Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>						
☐	Cardère à foulon	<i>Dipsacus fullonum</i>						
☐	Carline acaule	<i>Carlina acaulis</i>						
☐	Carline commune	<i>Carlina vulgaris</i>						
☐	Carotte commune	<i>Daucus carota</i>						
☐	Carthame laineux	<i>Carthamus lanatus</i>						
☐	Centaurée bleuet	<i>Centaurea cyanus</i>						
☐	Centaurée chausse-trape	<i>Centaurea calcitrapa</i>						
☐	Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>						
☐	Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i>						
☐	Cétérac officinal	<i>Ceterach officinarum</i>						
☐	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>						
☐	Châtaignier cultivé	<i>Castanea sativa</i>						
☐	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>						
☐	Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>						
☐	Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>						
☐	Chénopode à odeur de vulve	<i>Chenopodium vulvaria</i>						
☐	Chénopode bon Henri	<i>Chenopodium bonus-henricus</i>						
☐	Chénopode botrys	<i>Chenopodium botrys</i>						
☐	Chénopode glauque	<i>Chenopodium glaucum</i>						
☐	Chèvrefeuille camérisier	<i>Lonicera xylosteum</i>						
☐	Chèvrefeuille d'Étrurie	<i>Lonicera etrusca</i>						
☐	Chèvrefeuille noir	<i>Lonicera nigra</i>						
☐	Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>						
☐	Chiendent dactyle	<i>Cynodon dactylon</i>						
☐	Chlore perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i>						
☐	Chou noir	<i>Brassica nigra</i>						
☐	Ciguë vireuse	<i>Cicuta virosa</i>						
☐	Cirse acaule	<i>Cirsium acaule</i>						
☐	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>						
☐	Clématite droite	<i>Clematis recta</i>						
☐	Clématite vigne blanche	<i>Clematis vitalba</i>						
☐	Clinopode commun	<i>Clinopodium vulgare</i>						
☐	Cnicus béni	<i>Cnicus benedictus</i>						
☐	Colchique d'automne	<i>Colchicum autumnale</i>						
☐	Coloquinte	<i>Citrullus colocynthis</i>						
☐	Consoude officinale	<i>Symphytum officinale</i>						
☐	Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>						
☐	Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>						
☐	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>						
☐	Corrigiole du littoral	<i>Corrigiola littoralis</i>						
☐	Corroyère à feuilles de myrte	<i>Coriaria myrtifolia</i>						

Volume : estimation du poids annuel collecté en kg/an (ou fourchette) ; à défaut de valeur, indiquer si ce volume est : **important** (> 100 kg) : + **moyen** (entre 10 et 100 kg) : = **faible** (inférieur à 10 kg) : -

Lieux : indiquer les n° de départements récoltés

Évolution : évolution de la ressource + : en progression = stable - en régression

ESPÈCES CUEILLIES SUR LE MASSIF CENTRAL : COCHER CHAQUE ESPÈCE CUEILLIES ET/OU ACHETÉES
PUIS INDIQUER, SI POSSIBLE, LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Cranson officinal	<i>Cochlearia officinalis</i>						
☐	Cresson officinal	<i>Nasturtium officinale</i>						
☐	Croisette	<i>Cruciata laevipes</i>						
☐	Cuscuta d'Europe	<i>Cuscuta europaea</i>						
☐	Cyclamen pourpré	<i>Cyclamen purpurascens</i>						
☐	Cynoglosse officinale	<i>Cynoglossum officinale</i>						
☐	Cytise à balais	<i>Cytisus scoparius</i>						
☐	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>						
☐	Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>						
☐	Daphné mézéréon	<i>Daphne mezereum</i>						
☐	Dauphinelle royale	<i>Consolida regalis</i>						
☐	Dentelaire d'Europe	<i>Plumbago europaea</i>						
☐	Descurainia sagesse	<i>Descurainia sophia</i>						
☐	Digitale jaune	<i>Digitalis lutea</i>						
☐	Digitale pourpre	<i>Digitalis purpurea</i>						
☐	Diploxys à feuilles ténues	<i>Diploxys tenuifolia</i>						
☐	Dittrichia odorant	<i>Dittrichia graveolens</i>						
☐	Dompte-venin officinal	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>						
☐	Doradille noire	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>						
☐	Doronic mort aux panthères	<i>Doronicum pardalianches</i>						
☐	Dryopteris fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>						
☐	Édelweiss des Alpes	<i>Leontopodium alpinum</i>						
☐	Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>						
☐	Ellébore fétide	<i>Helleborus foetidus</i>						
☐	Ellébore vert	<i>Helleborus viridis</i>						
☐	Élytrigia rampant	<i>Elytrigia repens</i>						
☐	Épervière en ombelle	<i>Hieracium umbellatum</i>						
☐	Épervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>						
☐	Éphédre à deux épis	<i>Ephedra distachya</i>						
☐	Épiaire des forêts	<i>Stachys sylvatica</i>						
☐	Épiaire des marais	<i>Stachys palustris</i>						
☐	Épiaire officinal	<i>Stachys officinalis</i>						
☐	Épicéa commun	<i>Picea abies</i>						
☐	Épikéros des Pyrénées	<i>Epikeros pyrenaeus</i>						
☐	Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>						
☐	Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>						
☐	Épilobe à tige carrée	<i>Epilobium tetragonum</i>						
☐	Épilobe de Dodone	<i>Epilobium dodonaei</i>						
☐	Épilobe des marais	<i>Epilobium palustre</i>						
☐	Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>						
☐	Épine-vinette commune	<i>Berberis vulgaris</i>						
☐	Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>						
☐	Érigéron âcre	<i>Erigeron acer</i>						
☐	Érodium à feuilles de ciguë	<i>Erodium cicutarium</i>						
☐	Éthuse ache des chiens	<i>Aethusa cynapium</i>						
☐	Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>						
☐	Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>						
☐	Euphorbe faux amandier	<i>Euphorbia amygdaloides</i>						
☐	Euphorbe petit cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>						
☐	Euphorbe réveil-matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>						
☐	Euphrase officinale	<i>Euphrasia officinalis</i>						
☐	Fausse Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>						
☐	Fenouil commun	<i>Foeniculum vulgare</i>						
☐	Férule commune	<i>Ferula communis</i>						
☐	Férule glauque	<i>Ferula communis subsp. glauca</i>						
☐	Figuier de Carie	<i>Ficus carica</i>						
☐	Filipendule ulmaire	<i>Filipendula ulmaria</i>						
☐	Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>						

Parties récoltées : FL - Fleurs / FE - Feuilles / BO - Bourgeons / EC - Ecorces / RA - Racines / FR - Fruits

Destination : CO-Cosmétologie / PH-Pharmacologie / DI-Distillation / PA-Parfumerie / AL-Alimentaire
CH-Chimie / HE-Herboristerie / OR-Ornementation

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>						
☐	Fragon piquant	<i>Ruscus aculeatus</i>						
☐	Fraisier sauvage	<i>Fragaria vesca</i>						
☐	Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>						
☐	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>						
☐	Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>						
☐	Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>						
☐	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>						
☐	Fustet des teinturiers	<i>Cotinus coggygia</i>						
☐	Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i>						
☐	Gaillet dressé	<i>Galium mollugo subsp. erectum</i>						
☐	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>						
☐	Gaillet mollugine	<i>Galium mollugo</i>						
☐	Gaillet odorant	<i>Galium odoratum</i>						
☐	Gaillet vrai	<i>Galium verum</i>						
☐	Galéopsis des moissons	<i>Galeopsis segetum</i>						
☐	Galéopsis ladanum	<i>Galeopsis ladanum</i>						
☐	Galéopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i>						
☐	Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>						
☐	Genévrier oxycèdre	<i>Juniperus oxycedrus</i>						
☐	Genévrier sabine	<i>Juniperus sabina</i>						
☐	Gentiane acaule	<i>Gentiana acaulis</i>						
☐	Gentiane en croix	<i>Gentiana cruciata</i>						
☐	Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i>						
☐	Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i>						
☐	Gentiane pourpre	<i>Gentiana purpurea</i>						
☐	Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>						
☐	Géranium de Robert	<i>Geranium robertianum</i>						
☐	Géranium sanguin	<i>Geranium sanguineum</i>						
☐	Germadrée marine	<i>Teucrium marum</i>						
☐	Germadrée scordium	<i>Teucrium scordium</i>						
☐	Germadrée scorodone	<i>Teucrium scorodonia</i>						
☐	Gesse à larges feuilles	<i>Lathyrus latifolius</i>						
☐	Gesse sylvestre	<i>Lathyrus sylvestris</i>						
☐	Gléchome lierre	<i>Glechoma hederacea</i>						
☐	Globulaire alypum	<i>Globularia alypum</i>						
☐	Grand Ammi	<i>Ammi majus</i>						
☐	Grand Plantain	<i>Plantago major</i>						
☐	Grande Bardane	<i>Arctium lappa</i>						
☐	Grande Chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>						
☐	Grande Oseille	<i>Rumex acetosa</i>						
☐	Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>						
☐	Grémil des champs	<i>Lithospermum arvense</i>						
☐	Grémil officinal	<i>Lithospermum officinale</i>						
☐	Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>						
☐	Gui blanc	<i>Viscum album</i>						
☐	Gui du sapin	<i>Viscum album subsp. abietis</i>						
☐	Guimauve officinale	<i>Althaea officinalis</i>						
☐	Hédysarum en tête	<i>Hedysarum spinosissimum subsp. capitatum</i>						
☐	Hélianthème nummulaire (groupe)	<i>Helianthemum nummularium</i>						
☐	Hélichrysum stoechas	<i>Helichrysum stoechas</i>						
☐	Héliotrope d'Europe	<i>Heliotropium europaeum</i>						
☐	Hépatique noble	<i>Hepatica nobilis</i>						
☐	Herniaire glabre	<i>Herniaria glabra</i>						
☐	Hêtre des forêts	<i>Fagus sylvatica</i>						
☐	Houblon lupulin	<i>Humulus lupulus</i>						

Volume : estimation du poids annuel collecté en kg/an (ou fourchette) ; à défaut de valeur, indiquer si ce volume est : **important** (> 100 kg) : + **moyen** (entre 10 et 100 kg) : = **faible** (inférieur à 10 kg) : -

Lieux : indiquer les n° de départements récoltés

Évolution : évolution de la ressource + : en progression = stable - en régression

ESPÈCES CUEILLIES SUR LE MASSIF CENTRAL : COCHER CHAQUE ESPÈCE CUEILLIES ET/OU ACHETÉES
PUIS INDIQUER, SI POSSIBLE, LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>						
☐	Hysop officinale	<i>Hyssopus officinalis</i>						
☐	If à baies	<i>Taxus baccata</i>						
☐	Impatiente ne-me-touchez-pas	<i>Impatiens noli-tangere</i>						
☐	Impératoire	<i>Imperatoria ostruthium</i>						
☐	Inule hélénum	<i>Inula helenium</i>						
☐	Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>						
☐	Joubarbe des toits	<i>Sempervivum tectorum</i>						
☐	Joubarbe toile d'araignée	<i>Sempervivum arachnoideum</i>						
☐	Julienne des dames	<i>Hesperis matronalis</i>						
☐	Kickxia élatine	<i>Kickxia elatine</i>						
☐	Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>						
☐	Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>						
☐	Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i>						
☐	Lamier amplexicaule	<i>Lamium amplexicaule</i>						
☐	Lamier blanc	<i>Lamium album</i>						
☐	Lamier galeobdolon	<i>Lamium galeobdolon</i>						
☐	Lamier maculé	<i>Lamium maculatum</i>						
☐	Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>						
☐	Lampourde d'Orient	<i>Xanthium orientale</i>						
☐	Lapsane commune	<i>Lapsana communis</i>						
☐	Lavande à feuilles étroites	<i>Lavandula angustifolia</i>						
☐	Lavande à larges feuilles	<i>Lavandula latifolia</i>						
☐	Lentille d'eau gibbeuse	<i>Lemna gibba</i>						
☐	Lierre	<i>Hedera helix</i>						
☐	Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i>						
☐	Linaire rampante	<i>Linaria repens</i>						
☐	Lis martagon	<i>Lilium martagon</i>						
☐	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>						
☐	Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>						
☐	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>						
☐	Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>						
☐	Lycopie d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>						
☐	Lysimachie commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>						
☐	Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>						
☐	Marrube commun	<i>Marrubium vulgare</i>						
☐	Matricaire déchirée	<i>Matricaria recutita</i>						
☐	Mauve alcée	<i>Malva alcea</i>						
☐	Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>						
☐	Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i>						
☐	Mélampyre des champs	<i>Melampyrum arvense</i>						
☐	Mélèze décidu	<i>Larix decidua</i>						
☐	Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i>						
☐	Mélilot officinal	<i>Melilotus officinalis</i>						
☐	Mélilot très élevé	<i>Melilotus altissimus</i>						
☐	Mélitte à feuilles de mélisse	<i>Melittis melissophyllum</i>						
☐	Menthe à longues feuilles	<i>Mentha longifolia</i>						
☐	Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>						
☐	Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>						
☐	Menthe odorante	<i>Mentha suaveolens</i>						
☐	Menthe pouliot	<i>Mentha pulegium</i>						
☐	Ményanthe trifolié	<i>Menyanthes trifoliata</i>						
☐	Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i>						
☐	Mercuriale vivace	<i>Mercurialis perennis</i>						
☐	Merisier	<i>Prunus avium</i>						
☐	Méum athamante	<i>Meum athamanticum</i>						
☐	Micocoulier austral	<i>Celtis australis</i>						

Parties récoltées : **FL** - Fleurs / **FE** - Feuilles / **BO** - Bourgeons / **EC** - Ecorces / **RA** - Racines / **FR** - Fruits

Destination : **CO**-Cosmétologie / **PH**-Pharmacologie / **DI**-Distillation / **PA**-Parfumerie / **AL**-Alimentaire
CH-Chimie / **HE**-Herboristerie / **OR**-Ornementation

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Millepertuis à quatre ailes	<i>Hypericum tetrapterum</i>						
☐	Millepertuis joli	<i>Hypericum pulchrum</i>						
☐	Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>						
☐	Molène noire	<i>Verbascum nigrum</i>						
☐	Molène thapsus	<i>Verbascum thapsus</i>						
☐	Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>						
☐	Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>						
☐	Mouron des champs	<i>Anagallis arvensis</i>						
☐	Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>						
☐	Muguet de mai	<i>Convallaria majalis</i>						
☐	Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>						
☐	Myosotis des forêts	<i>Myosotis sylvatica</i>						
☐	Myosoton aquatique	<i>Myosoton aquaticum</i>						
☐	Narcisse faux narcisse	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>						
☐	Néflier d'Allemagne	<i>Mespilus germanica</i>						
☐	Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>						
☐	Nénuphar nain	<i>Nuphar pumila</i>						
☐	Nigelle de Damas	<i>Nigella damascena</i>						
☐	Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>						
☐	Noyer royal	<i>Juglans regia</i>						
☐	Nymphéa blanc	<i>Nymphaea alba</i>						
☐	Ombilic rupestre	<i>Umbilicus rupestris</i>						
☐	Onopordon acanthe	<i>Onopordum acanthium</i>						
☐	Orcanette des teinturiers	<i>Alkanna tinctoria</i>						
☐	Origan commun	<i>Origanum vulgare</i>						
☐	Origan marjolaine	<i>Origanum majorana</i>						
☐	Orménis noble	<i>Ormenis nobilis</i>						
☐	Ornithogale des Pyrénées	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>						
☐	Ornithogale en ombelle	<i>Ornithogalum umbellatum</i>						
☐	Orpin âcre	<i>Sedum acre</i>						
☐	Orpin blanc	<i>Sedum album</i>						
☐	Orpin pourpier	<i>Sedum cepaea</i>						
☐	Orpin rampant	<i>Sedum repens</i>						
☐	Orpin rupestre	<i>Sedum rupestre</i>						
☐	Orpin téléphium	<i>Sedum telephium</i>						
☐	Orthilie unilatérale	<i>Orthilia secunda</i>						
☐	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>						
☐	Oxalis petite oseille	<i>Oxalis acetosella</i>						
☐	Oxytropis champêtre	<i>Oxytropis campestris</i>						
☐	Paliure épine du Christ	<i>Rhamnus paliurus</i>						
☐	Panais brûlant	<i>Pastinaca sativa subsp. urens</i>						
☐	Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i>						
☐	Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>						
☐	Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>						
☐	Pariétaire officinale	<i>Parietaria officinalis</i>						
☐	Parisettes à quatre feuilles	<i>Paris quadrifolia</i>						
☐	Parnassie des marais	<i>Parnassia palustris</i>						
☐	Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>						
☐	Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>						
☐	Patience des Alpes	<i>Rumex pseudalpinus</i>						
☐	Perce-neige	<i>Galanthus nivalis</i>						
☐	Pétasite hybride	<i>Petasites hybridus</i>						
☐	Petit Orme	<i>Ulmus minor</i>						
☐	Petite Bardane	<i>Arctium minus</i>						
☐	Petite Centaurée érythrée	<i>Centaurium erythraea</i>						
☐	Petite Lentille d'eau	<i>Lemna minor</i>						
☐	Petite Oseille	<i>Rumex acetosella</i>						
☐	Petite Pervenche	<i>Vinca minor</i>						
☐	Petite Sanguisorbe	<i>Sanguisorba minor</i>						

Volume : estimation du poids annuel collecté en kg/an (ou fourchette) ; à défaut de valeur, indiquer si ce volume est : **important** (> 100 kg) : + **moyen** (entre 10 et 100 kg) : = **faible** (inférieur à 10 kg) : -

Lieux : indiquer les n° de départements récoltés

Évolution : évolution de la ressource + : en progression = stable - en régression

ESPÈCES CUEILLIES SUR LE MASSIF CENTRAL : COCHER CHAQUE ESPÈCE CUEILLIES ET/OU ACHETÉES
PUIS INDIQUER, SI POSSIBLE, LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Peuplier baumier	<i>Populus balsamifera</i>						
☐	Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>						
☐	Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>						
☐	Phragmite austral	<i>Phragmites australis</i>						
☐	Pied d'alouette staphysaigre	<i>Delphinium staphisagria</i>						
☐	Pin à crochets	<i>Pinus uncinata</i>						
☐	Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>						
☐	Plantain corne de cerf	<i>Plantago coronopus</i>						
☐	Plantain d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i>						
☐	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>						
☐	Plantain scabre	<i>Plantago scabra</i>						
☐	Polygala amer	<i>Polygala amara</i>						
☐	Polygala commun	<i>Polygala vulgaris</i>						
☐	Polypode commun	<i>Polypodium vulgare</i>						
☐	Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>						
☐	Potamogeton nageant	<i>Potamogeton natans</i>						
☐	Potentille anserine	<i>Potentilla anserina</i>						
☐	Potentille argentée	<i>Potentilla argentea</i>						
☐	Potentille dressée	<i>Potentilla erecta</i>						
☐	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>						
☐	Pourpier potager	<i>Portulaca oleracea</i>						
☐	Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>						
☐	Prêle des marais	<i>Equisetum palustre</i>						
☐	Prêle d'hiver	<i>Equisetum hyemale</i>						
☐	Prêle d'ivoire	<i>Equisetum maximum</i>						
☐	Prénanthe pourpre	<i>Prenanthes purpurea</i>						
☐	Primevère vraie	<i>Primula veris</i>						
☐	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>						
☐	Prunier à grappes	<i>Prunus padus</i>						
☐	Psoralée bitumeuse	<i>Bituminaria bituminosa</i>						
☐	Ptéridée aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>						
☐	Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>						
☐	Pulmonaire à feuilles étroites	<i>Pulmonaria angustifolia</i>						
☐	Pulmonaire affine	<i>Pulmonaria affinis</i>						
☐	Pulmonaire peinte	<i>Pulmonaria picta</i>						
☐	Pulsatille commune	<i>Pulsatilla vulgaris</i>						
☐	Pulsatille printanière	<i>Pulsatilla vernalis</i>						
☐	Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i>						
☐	Radis ravenelle	<i>Raphanus raphanistrum</i>						
☐	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>						
☐	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>						
☐	Renoncule ficaria	<i>Ranunculus ficaria</i>						
☐	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>						
☐	Renoncule scélérat	<i>Ranunculus sceleratus</i>						
☐	Renouée bistorte	<i>Polygonum bistorta</i>						
☐	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>						
☐	Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>						
☐	Renouée poivre d'eau	<i>Polygonum hydropiper</i>						
☐	Rhodiola rose	<i>Rhodiola rosea</i>						
☐	Rhododendron ferrugineux	<i>Rhododendron ferrugineum</i>						
☐	Romarin officinal	<i>Rosmarinus officinalis</i>						
☐	Ronce vraie (section)	<i>Rubus rubus sect.</i>						
☐	Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>						
☐	Sabline à feuilles de serpolet	<i>Arenaria serpyllifolia</i>						
☐	Sagittaire à feuilles en flèche	<i>Sagittaria sagittifolia</i>						
☐	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>						

Parties récoltées : FL - Fleurs / FE - Feuilles / BO - Bourgeons / EC - Ecorces / RA - Racines / FR - Fruits

Destination : CO-Cosmétologie / PH-Pharmacologie / DI-Distillation / PA-Parfumerie / AL-Alimentaire
CH-Chimie / HE-Herboristerie / OR-Ornementation

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Salsifis à feuilles de poireau	<i>Tragopogon porrifolius</i>						
☐	Sanguisorbe officinale	<i>Sanguisorba officinalis</i>						
☐	Sanicle d'Europe	<i>Sanicula europaea</i>						
☐	Sapin blanc	<i>Abies alba</i>						
☐	Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i>						
☐	Sarriette des montagnes	<i>Satureja montana</i>						
☐	Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>						
☐	Sauge sclarée	<i>Salvia sclarea</i>						
☐	Saule à feuilles de fenouil sauvage	<i>Salix myrsinifolia</i>						
☐	Saule blanc	<i>Salix alba</i>						
☐	Saule marsault	<i>Salix caprea</i>						
☐	Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>						
☐	Saxifrage granulée	<i>Saxifraga granulata</i>						
☐	Scabieuse colombarie	<i>Scabiosa columbaria</i>						
☐	Sceau-de-Salomon odorant	<i>Polygonatum odoratum</i>						
☐	Scolopendre	<i>Phyllitis scolopendrium</i>						
☐	Scrophulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i>						
☐	Scutellaire à casque	<i>Scutellaria galericulata</i>						
☐	Séneçon à feuilles d'adonis	<i>Senecio adonidifolius</i>						
☐	Séneçon blanchi	<i>Senecio incanus</i>						
☐	Séneçon cinéraire	<i>Senecio cineraria</i>						
☐	Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>						
☐	Séneçon des Alpes	<i>Senecio alpinus</i>						
☐	Séneçon des forêts	<i>Senecio sylvaticus</i>						
☐	Séneçon doronic	<i>Senecio doronicum</i>						
☐	Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobaea</i>						
☐	Séneçon ovale	<i>Senecio ovatus</i>						
☐	Silybum de Marie	<i>Silybum marianum</i>						
☐	Sisymbre officinal	<i>Sisymbrium officinale</i>						
☐	Solidage verge d'or	<i>Solidago virgaurea</i>						
☐	Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>						
☐	Sorbier domestique	<i>Sorbus domestica</i>						
☐	Souchet allongé	<i>Cyperus longus</i>						
☐	Souci des champs	<i>Calendula arvensis</i>						
☐	Spargoute des champs	<i>Spergula arvensis</i>						
☐	Spartier jonc	<i>Spartium junceum</i>						
☐	Spergulaire rouge	<i>Spergularia rubra</i>						
☐	Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i>						
☐	Stellaire intermédiaire	<i>Stellaria media</i>						
☐	Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>						
☐	Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>						
☐	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>						
☐	Sureau yèble	<i>Sambucus ebulus</i>						
☐	Tamier commun	<i>Tamus communis</i>						
☐	Tanaisie commune	<i>Tanacetum vulgare</i>						
☐	Tanaisie matricaire	<i>Tanacetum parthenium</i>						
☐	Thym commun	<i>Thymus vulgaris</i>						
☐	Thym serpolet	<i>Thymus Serpyllum</i>						
☐	Tilleul cordé	<i>Tilia cordata</i>						
☐	Trèfle des Alpes	<i>Trifolium alpinum</i>						
☐	Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>						
☐	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>						
☐	Tribule terrestre	<i>Tribulus terrestris</i>						
☐	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>						
☐	Tussilage pas-d'âne	<i>Tussilago farfara</i>						
☐	Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>						

Volume : estimation du poids annuel collecté en kg/an (ou fourchette) ; à défaut de valeur, indiquer si ce volume est : **important** (> 100 kg) : + **moyen** (entre 10 et 100 kg) : = **faible** (inférieur à 10 kg) : -

Lieux : indiquer les n° de départements récoltés

Évolution : évolution de la ressource + : en progression = stable - en régression

ESPÈCES CUEILLIES SUR LE MASSIF CENTRAL : COCHER CHAQUE ESPÈCE CUEILLIES ET/OU ACHETÉES
PUIS INDIQUER, SI POSSIBLE, LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Nom français	Nom latin	Parties récoltées	Destination	Vol. frais	Vol. sec	Lieux	Évolution
☐	Véstrate blanc	<i>Veratrum album</i>						
☐	Véronique officinale	<i>Veronica officinalis</i>						
☐	Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>						
☐	Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>						
☐	Vigne cultivée	<i>Vitis vinifera</i>						
☐	Violette des chiens	<i>Viola canina</i>						
☐	Violette odorante	<i>Viola odorata</i>						
☐	Violette tricolore	<i>Viola tricolor</i>						
☐	Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>						
☐	Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>						
☐	Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>						
☐	Visnaga fausse carotte	<i>Visnaga daucoides</i>						

Autres plantes éventuelles

NB : sont listées précédemment seulement les espèces sauvages indigènes

[illegible]

Parties récoltées : **FL** - Fleurs / **FE** - Feuilles / **BO** - Bourgeons / **EC** - Ecorces / **RA** - Racines / **FR** - Fruits

Destination : **CO**-Cosmétique / **PH**-Pharmacologie / **DI**-Distillation / **PA**-Parfumerie / **AL**-Alimentaire
CH-Chimie / **HE**-Herboristerie / **OR**-Ornementation



Conservatoire botanique national du Massif central

Siège

Le Bourg
43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benaÿ
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93

Présentation de l'AFC

Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages (AFC)

Devant l'évolution du marché des plantes sauvages et des contraintes réglementaires, des professionnels ont décidé de se regrouper et de partager leurs connaissances et leurs techniques afin de constituer une force de représentation auprès des instances publiques concernées.

L'AFC est un regroupement de cueilleurs professionnels représentant une diversité de pratiques, récoltant sur un territoire local ou national (voir international) avec des débouchés commerciaux variés allant de la vente au détail à la vente en gros.

L'AFC a pour mission de :

✧ **Recueillir les savoirs et savoir faire relatifs au métier de cueilleur.**

Création d'un site internet permettant la présentation de fiches par plantes, leurs protections, les méthodes de cueillette, les études scientifiques les concernant...

Rassembler les données existantes du CNPMAI, du CFPPA de Marmilhat, des observations des cueilleurs pour les mettre à disposition de tous. Ce site se composera aussi d'une page de présentation et d'un forum de discussion. Le dépôt de ces données serait réservé aux membres de l'association afin de préserver notre crédibilité et notre éthique.

✧ **Élaborer une charte d'éco-cueillette et un guide de bonnes pratiques.**

Élaborer rapidement (horizon 2012/2013) une charte respectueuse de la ressource et de son environnement.

BULLETIN D'ADHESION 2011

Adhésion annuelle ouverte aux personnes physiques et morales

- Je souhaite adhérer à l'association et je fais un chèque de 20€ à l'ordre de AFC
- Je souhaite recevoir les documents et informations de l'association par mail
- Je souhaite recevoir les documents et informations de l'association par courrier

Date :

Signature :

Remplir la fiche de renseignement au dos

Mettre en place un guide de bonnes pratiques en mettant en place un partenariat scientifique avec les Conservatoires Botaniques et les Parcs Naturels Régionaux et Nationaux. Cibler les plantes à problèmes par la concertation entre cueilleurs, effectuer un suivi scientifique des stations de cueillette de certaines plantes, analyser et déterminer le type de cueillette optimal.

✧ **Organiser la concertation entre les cueilleurs afin de gérer la ressource de plantes sauvages.**

Afin de mieux se connaître, de partager les techniques et les sites de cueillette, pour une meilleure gestion et éviter la surexploitation de certaines stations.

Organiser des rencontres techniques autour des plantes et de la cueillette.

✧ **Collaborer avec le système de formation destiné à l'apprentissage du métier de cueilleur.**

Participer à l'élaboration des contenus pédagogiques et à l'enseignement théorique et pratique au sein des structures de formation d'ores et déjà existantes.

✧ **Favoriser la concertation avec les institutions et structures pertinentes pour développer de bonnes pratiques de cueillette et contribuer à la reconnaissance de la profession.**

Être présent et participer aux décisions des institutions étatiques et autres structures comme le Ministère de l'environnement et de l'Agriculture, France-AgriMer, FNPAPAM, DDT, ONF, Conservatoires Botaniques et Parcs Naturels Nationaux et Régionaux.

Participer aux réunions et comité interprofessionnels organisés par l'Iteipmai, le Cnpmai, le Crieppam.

✧ **Collaborer à des projets de recherche scientifique sur la problématique de l'utilisation et de la gestion durable de la ressource végétale spontanée.**

Contact :

AFC – route de Nemours – 91490 Milly-la-Forêt

Mail : asso.cueilleurs@gmail.com Tel : 0533009825

Nom, Prénom :

Profession et Statut Social :

.....

Adresse :

.....

Email :

Tél :

Présentation de l'étude sur la Gentiane jaune menée par Stéphanie Flahaut (SICARAPPAM, CPPARM)

Mission pour la gestion durable de la ressource racine de gentiane dans le Massif Central

(21 décembre 2011)



OBJECTIFS :

- a) Maintenir ou multiplier la présence de la gentiane jaune dans le Massif Central (sur sites sauvages ou cultivés)
- b) Mieux valoriser cette ressource
- c) Essai de transposition de cette démarche de gestion durable à d'autres ressources issues de cueillette en milieu sauvage

Ce projet a pris forme au printemps 2010 après des années de réflexions et d'échanges multiples initiées par la SICARAPPAM, coopérative de cueilleurs de plantes médicinales de la Région Auvergne.

Au mois d'avril 2010 une personne a pu être embauchée sur un poste à mi-temps afin de réaliser un ensemble d'actions coordonnées correspondant à ces trois objectifs (voir listing dans le paragraphe **CONTENU**).

CONSTAT :

La gentiane jaune est une plante typique du Massif Central qui est à la fois un symbole de biodiversité et un emblème de ces régions. Elle représente également une source de revenu pour les habitants, vu que sa racine à l'état frais ou sec est utilisée de façon importante en liquoristerie et en pharmacie. On estime les quantités extraites à environ 1000 to/an en frais dans le seul Massif Central - une autre importante zone d'arrachage se trouve dans les Pyrénées. Elle n'est pour l'instant pas considérée comme menacée, mais étant donné son cycle végétal long (arrachage après 20 – 30 années de croissance !!) il semblait opportun d'agir à titre préventif, pour anticiper d'éventuels problèmes de raréfaction. La cueillette de gentiane est réglementée dans certaines régions de France.

DUREE DE LA MISSION :

Cinq à dix ans pour permettre un suivi à long terme, vu que la gentiane est une plante à évolution lente.

MAITRE D'OUVRAGE :

Le **Comité Economique des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales CPPARM** réalise ce projet en partenariat avec la société coopérative agricole **SICARAPPAM**.

FINANCEMENT :

Ce projet a obtenu le soutien **du Commissariat du Massif Central (70 % des coûts) et d'une entreprise étrangère œuvrant dans le domaine de la phytothérapie**. Ses initiateurs souhaitent actuellement élargir le partenariat financier de cette action pour rendre ce travail le plus pérenne possible.

CONTENU :

- Etat des lieux précis des types de menaces qui pèsent sur cette ressource (arrachage des racines, fauche des prairies, chaulage, engrais chimiques, autres produits ou pratiques agricoles, changements climatiques)
- Vérification de la tendance à la raréfaction
- Réalisation d'essais et d'observations sur plusieurs années sur site sauvage pour évaluer l'impact positif ou négatif de plusieurs facteurs sur la présence de la gentiane. Les variantes suivantes sont en train d'être évaluées par une observation pluriannuelle : avec ou sans arrachage, arrachage à la fourche ou au tractopelle, arrachage complet ou partiel, prairies avec ou sans engrais chimique ou chaulage, avec ou sans fauchage, influence du pâturage par divers types d'animaux (vaches, moutons, chèvres, etc.)
- Réalisation d'une enquête auprès des gentianaires pour connaître les pratiques d'arrachage déjà utilisées et leurs impacts respectifs sur la persistance de la ressource
- En fonction des résultats des enquêtes, élaboration de pratiques d'arrachage "durables" et de techniques d'entretien de sites.
- Si besoin formation des gentianaires (et des agriculteurs-propriétaires) à ces pratiques durables et élaboration de documents d'information à l'intention de ce public
- Réflexions sur une meilleure valorisation du produit pour rémunérer les gentianaires pour ce travail de maintien de la ressource et d'entretien du paysage. Intégration et affirmation de cette notion de gestion durable dans la démarche de cueillette biologique, ce qui équivaldrait à une très nécessaire évolution du cahier des charges de cueillette biologique.
- Réalisation d'essais de mise en culture en agriculture biologique
- Approche du risque de "pollution génétique" provenant de l'implantation de gentianes issues d'autres régions lors de la mise en culture
- Réalisation d'analyses des principes actifs des racines de gentiane des diverses provenances (variantes culturelles et sites sauvages)
- Etude sur une éventuelle typicité de la gentiane jaune d'Auvergne
- Etude sur le lien entre la consommation de plants de gentiane par les vaches et la typicité de certains fromages (Salers)

- Etude de rentabilité des deux modes de production (culture et cueillette sauvage) en intégrant une évolution éventuelle du statut du cueilleur avec les nouvelles charges qu'il pourra comporter
- Travail sur la durabilité du métier
- Etat des lieux de la demande du marché en racine de gentiane
- Mise en réseau des acteurs de collectage de la gentiane afin de défendre les intérêts de la filière et d'aboutir à une gestion harmonisée de la ressource
- Recherche de financements pour pérenniser le travail de gestion durable de la ressource sur un plus long terme.

COMITE DE SUIVI

Un comité de diverses personnes et institutions compétentes dans la matière accompagne ce travail afin d'en assurer la pertinence et la compétence. Un certain nombre de contacts a déjà été établi, la constitution du comité reste à faire. La liste non-exhaustive de personnes sollicitées ou à solliciter (en italique) : Dominique ORTH, Armelle MAUMELAT-RIBEYRE et Christian PERRIER (VetAgro Sup de Clermont-Fd), Ghislaine GAY-PRADEL (Parc Régional Naturel des Volcans d'Auvergne), Eric VALLE (réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour), Thierry LEROY (réserve naturelle Chastreix-Sancy), Lucien CONTE (Parc Régional Naturel du Livradois-Forez), Mr. Vincent BOULET (Conservatoire botanique du Massif Central), Raphaëlle GARRETA (Conservatoire national botanique des Pyrénées), Bernard PASQUIER (Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles), Gérard DUCERF (Botaniste), Denis CHAUD (président de SICARAPPAM), Philippe DESRIVIERS (Entreprise Avèze), Charles JOLLES (CEEG = Cercle Européen d'Etude des Gentianacées), *Jean-Louis LAMAISSON (Faculté de pharmacie de Clermont-Fd), Pascal D'HOUR (INRA de Laqueuille).*

IMPACT DE CETTE MISSION SUR LA CUEILLETTE DES AUTRES PLANTES SAUVAGES :

Ce travail sur la gestion durable de la ressource gentiane peut servir de modèle pour toutes les autres plantes issues de cueillette sauvage pour élaborer des scénarios et pratiques adaptés et pour éventuellement intégrer la notion de gestion durable des sites dans le cahier des charges d'agriculture biologique concernant la cueillette des plantes médicinales.



Espèces cueillies sur le TAG CBNMC

Plantes mentionnées comme cueillies au sein de la région Auvergne (TAG CBNMC)				Volume prélevé ou utilisé sur une année (en kg)																Auvergne			
Num CHLORIS	Noms français	Noms vernaculaires	Noms latins	Noms latins (Taxref 5)	Synthèse volume frais (cueilleurs)		Synthèse volume sec (cueilleurs)		Volume frais prélevé par les coop et gpts		Volume sec prélevé par les coop et gpts		Synthèse volume frais (dist/transf)		Synthèse volume sec utilisé (dist/transf)		Synthèse des estimations par les OPE du volume frais prélevé par les cueilleurs	Synthèse des estimations par les OPE du volume sec	Indigénat en Auvergne (statuts simplifiés)	Nbre de mailles de présence en Auvergne après 1989	Coefficient de rareté en Auvergne après 1989	Classe de rareté en Auvergne après 1989	Cotation Liste Rouge Auvergne
					Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum							
17343	Sapin blanc	Sapin pectiné	Abies alba Mill.		5	10			3	3								I	743	37,03	Commun [C]	LC	
6	Érable champêtre	Acéraille	Acer campestre L.		30	40			15	15								I	782	33,73	Très commun [CC]	LC	
786	Achillée millefeuille	Millefeuille, Chiend	Achillea millefolium L.		434	614	481,7	571,7	598	598	681	681	110	200	250	250			I	1180		Très commun [CC]	LC
10401	Aconit napel	Casque de Jupiter	Aconitum napellus L.		10,5	100,5			50	50	2	2						I	52	95,59	Assez rare [AR]	LC	
10428	Actée en épi		Actaea spicata L.		40	130			77	77								I	234	80,17	Assez commun [AC]	LC	
140	Éthuse ache des ch	Petite Cigué, Faux	Aethusa cynapium L.		2	2							10	10				I	627	46,86	Commun [C]	LC	
10912	Aigremoine eupatoi		Agrimonia eupatoria L.		100	200	4	4			1	1	70	70				I	727	38,39	Commun [C]	LC	
119895	Alchémille des Alpe	Herbe de Saint-Sa	Alchemilla alpina gr.	Alchemilla gr. alpina			1	1										I	105	91,10	Peu commun [PC]	NE	
118041	Alchémille commun	Pied de lion	Alchemilla vulgaris gr.	Alchemilla gr. vulgaris	10	10	278	278	925	925	26	26	150	150	275	275			I	501	57,54	Commun [C]	NE
13560	Ail des ours		Allium ursinum L.		145	145	181,5	271,5	8,98	8,98	7,7	7,7	150	150				I	213	81,95	Assez commun [AC]	LC	
3320	Aulne glutineux	Vergne	Alnus glutinosa (L.) Gaertn.		85	195			60	60			10	100				I	1040	11,86	Très commun [CC]	LC	
161	Angélique sylvestre	Angélique des bois	Angelica sylvestris L.		30	40							10	10				I	935	20,76	Très commun [CC]	LC	
6684	Anthyllis vulnérable	Thé des Alpes, Vul	Anthyllis vulneraria L.		1	1	1	1										I	342	71,02	Assez commun [AC]	LC	
10491	Ancolie commune		Aquilegia vulgaris L.		25	35							0,2	0,2				I	598	49,32	Commun [C]	LC	
891	Grande Bardane	Bardane à gros ca	Arctium lappa L.		110	110	22	112			160,5	160,5						I	511	56,69	Commun [C]	LC	
902	Arnica des montagn	Arnica	Arnica montana L.		3202	3202	41,3	41,3	9326,3	9326,3	699,06	699,06	2000	2000	210	210	20	110	I	246	79,15	Assez commun [AC]	LC
980	Armoise commune		Artemisia vulgaris L.		33	133	67,3	67,3			5,8	5,8						I	1046	11,36	Très commun [CC]	LC	
13694	Arum d'Italie	Gouet d'Italie	Arum italicum Mill.		2	2												I	67	94,32	Assez rare [AR]	LC	
13697	Arum maculé	Arum tacheté, Gou	Arum maculatum L.		20	110							2	2				I	777	34,15	Très commun [CC]	LC	
11769	Aspérule à l'esquin	Herbe à l'esquinan	Asperula cynanchica L.				70	70			5,7	5,7	0,2	0,2	70	70		I	294	75,08	Assez commun [AC]	LC	
12911	Belladone		Atropa belladonna L.		200	200												I	11	99,07	Très rare [RR]	VU	
1046	Pâquerette vivace	Pâquerette	Bellis perennis L.		2	2	0,2	0,2										I	943	20,08	Très commun [CC]	LC	
3325	Bouleau blanc		Betula alba L.	Betula pubescens Ehrh.	135	135	982	982	395,6	395,6			100	100				I	233	80,25	Assez commun [AC]	LC	
3340	Bouleau pendant	Boulard, Bouleau	Betula pendula Roth		485	575	814	814	1039,5	1039,5	4927,5	4927,5			20	20		I	930	21,19	Très commun [CC]	LC	
6227	Bryone dioïque		Bryonia dioica Jacq.	Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) T	200	200												I	799	32,29	Très commun [CC]	LC	
4565	Buis toujours vert	Bois béni, Buis cor	Buxus sempervirens L.				235	235			275,8	275,8	10	10	235	235		I	242	79,49	Assez commun [AC]	LC	
8484	Calament à grande	Thé de l'Aubrac, S	Calamintha grandiflora (L.) Moench	Clinopodium grandiflorum (L.) Kuntze			7,5	7,5			12,6	12,6	10	10			10	10	I	64	94,58	Assez rare [AR]	LC
1089	Souci des champs		Calendula arvensis L.				180	180			0,5	0,5			180	180		I	33	97,20	Rare [R]	EN	
6427	Callune commune	Callune, Bruyère o	Calluna vulgaris (L.) Hull		150	150	856	946	15	15	4444,5	4444,5			345	345		I	963	18,39	Très commun [CC]	LC	
3917	Capselle bourse-à-p		Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.		200	400	30,5	30,5			18	18	100	100				I	1096	7,12	Très commun [CC]	LC	
6075	Charme commun	Charme, Charmille	Carpinus betulus L.		60	60			76	76								I	534	54,75	Commun [C]	LC	
7892	Châtaignier cultivé	Châtaignier; Châta	Castanea sativa Mill.		43	123	51	141	173	173	400800	400800						I	639	45,85	Commun [C]	LC	
9458	Grande Chélidoine	Herbe aux verrues	Chelidonium majus L.		360	360	20	20	150,5	150,5	600	600	10	100	10	10		I	871	26,19	Très commun [CC]	LC	
5687	Chénopode bon He	Épinard sauvage	Chenopodium bonus-henricus L.															I	421	64,32	Commun [C]	LC	
13783	Colchique d'automne		Colchicum autumnale L.				10	100	98,65	98,65			10	100				I	509	56,86	Commun [C]	LC	
13804	Muguet de mai	Muguet	Convallaria majalis L.		220	260			702,5	702,5			10	10			100	100	I	301	74,49	Assez commun [AC]	LC
6077	Noisetier commun	Noisetier, Coudrier	Corylus avellana L.		180	220	242,8	332,8	65,24	65,24	139	139					100	100	I	1128	4,41	Très commun [CC]	LC
11096	Aubépine lisse	Aubépine à deux s	Crataegus laevigata (Poir.) DC.		120	120	860	860	760	760	418	418						I	300	74,58	Assez commun [AC]	LC	
11102	Aubépine à un style	Aubépine monogyri	Crataegus monogyna Jacq.		1575	1575	2122,7	2222,7	258	258	4240,5	4240,5			1160	1160		I	1121	5,00	Très commun [CC]	LC	
15789	Chiendent dactyle	Chiendent pied-de	Cynodon dactylon (L.) Pers.		100	100	10,1	100,1										I	294	75,08	Assez commun [AC]	LC	
13039	Daphné mézéréon	Daphné bois gentil	Daphne mezereum L.		35	125			13	13								I	209	82,29	Assez commun [AC]	LC	
15838	Canche cespiteuse		Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv.															I	808	31,53	Très commun [CC]	LC	
12376	Digitale pourpre	Gant de Notre-Dam	Digitalis purpurea L.		30	50	10	10			14	14						I	879	25,51	Très commun [CC]	LC	
17589	Fougère mâle	Dryopteris fougère	Dryopteris filix-mas (L.) Schott				10	10			48,3	48,3						I	1087	7,88	Très commun [CC]	LC	
15944	Élytrigia rampant	Chiendent rampant	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski				120	120			171	171			120	120		I	794	32,71	Très commun [CC]	LC	
9271	Épilobe à feuilles ét	Épilobe en épi, Lai	Epilobium angustifolium L.		230	270	2843,0																

Plantes mentionnées comme cueillies au sein de la région Auvergne (TAG CBNMC)				Volume prélevé ou utilisé sur une année (en kg)																Auvergne					
Num CHLORIS	Noms français	Noms vernaculaires	Noms latins	Noms latins (Taxref 5)	Synthèse volume frais (cueilleurs)		Synthèse volume sec (cueilleurs)		Volume frais prélevé par les coop et gpts		Volume sec prélevé par les coop et gpts		Synthèse volume frais (dist/transf)		Synthèse volume sec utilisé (dist/transf)		Synthèse des estimations par les OPE du volume frais prélevé par les cueilleurs		Synthèse des estimations par les OPE du volume sec		Indigénat en Auvergne (statuts simplifiés)	Nbre de mailles de présence en Auvergne après 1989	Coefficient de rareté en Auvergne après 1989	Classe de rareté en Auvergne après 1989	Cotation Liste Rouge Auvergne
					Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum					
13586	Perce-neige	Galanthe perce-ne	Galanthus nivalis L.		10	100			10	10											I	220	81,36	Assez commun [AC]	LC
11803	Gaillet gratteron	Gratteron	Galium aparine L.		170	220			130	130			10	10							I	1123	4,83	Très commun [CC]	LC
11874	Gaillet odorant	Aspérule odorante	Galium odoratum (L.) Scop.		110	200	58	238			131,2	131,2					10	10			I	427	63,81	Commun [C]	LC
11942	Gaillet vrai	Caille-lait jaune, G.	Galium verum L.		30	30	4	4			21	21									I	900	23,73	Très commun [CC]	LC
8059	Gentiane jaune	Grande Gentiane	Gentiana lutea L.		121220	121410	417	597	8893,7	8893,7	23877	23877	100010	100100	250	250	100	100			I	290	75,42	Assez commun [AC]	LC
8207	Géranium de Robert	Herbe à Robert, G.	Geranium robertianum L.		150	200	30	30			5	5									I	1121	5,00	Très commun [CC]	LC
8539	Gléchome lierre	Lierre terrestre	Glechoma hederacea L.		40	60	5	5	9	9											I	989	16,19	Très commun [CC]	LC
721	Lierre	Lierre grimpant	Hedera helix L.		510	1100	258	348	30	30					108	108					I	1016	13,90	Très commun [CC]	LC
419	Berce sphondyle	Grande Berce, Ber	Heracleum sphondylium L.				321	321							320	320					I	1102	6,61	Très commun [CC]	LC
2199	Épervière piloselle	Piloselle	Hieracium pilosella L.				211	211	3	3					210	210					I	1045	11,44	Très commun [CC]	LC
8339	Millepertuis perforé	Herbe de la Saint-	Hypericum perforatum L.		1646	1826	236,7	420,7	44	44	2179	2179	10	100	30	30					I	1139	3,47	Très commun [CC]	LC
715	Houx commun	Houx	Ilex aquifolium L.		75	165			1	1	1350	1350	10	10							I	814	31,02	Très commun [CC]	LC
2428	Inule héliénium	Inule grande aune	Inula helenium L.		10	100	90	180			102,5	102,5	10	100							E	45	96,19	Assez rare [AR]	NA
8436	Noyer royal	Noyer commun	Juglans regia L.		50	110	0,4	0,4	59	59	2775	2775									E	622	47,29	Commun [C]	NA
17297	Genévrier commun	Genièvre	Juniperus communis L.		103	213	21	21	85	85	9,5	9,5									I	741	37,20	Commun [C]	LC
6273	Knautie des champs		Knautia arvensis (L.) Coult.				101	101													I	761	35,51	Très commun [CC]	LC
8555	Lamier blanc	Ortie blanche	Lamium album L.		120	310	60	150	9,9	9,9	30	30			25	25					I	871	26,19	Très commun [CC]	LC
17356	Mélèze décidu	Mélèze d'Europe	Larix decidua Mill.		30	30															E	324	72,54	Assez commun [AC]	NA
14739	Petite Lentille d'eau	Petite Lenticule	Lemna minor L.		30	150			20	20			10	100							I	654	44,58	Commun [C]	LC
2593	Marguerite commun		Leucanthemum vulgare Lam.																		I	1087	7,88	Très commun [CC]	LC
14805	Lis martagon		Lilium martagon L.														10	100			I	248	78,98	Assez commun [AC]	LC
4832	Chèvrefeuille noir	Camérisier noir	Lonicera nigra L.		30	120			2,3	2,3											I	217	81,61	Assez commun [AC]	LC
7147	Lotier corniculé	Pied de poule	Lotus corniculatus L.		200	200	10,55	10,55	10	10											I	1134	3,90	Très commun [CC]	LC
8611	Mélitte à feuilles de		Melittis melissophyllum L.		20	20															I	166	85,93	Peu commun [PC]	LC
8627	Menthe à longues fe	Menthe des bois	Mentha longifolia (L.) Huds.		10	100	12	102					10	10							I	346	70,68	Assez commun [AC]	LC
8633	Menthe verte		Mentha spicata L.																		E	196	83,39	Assez commun [AC]	NA
9183	Ményanthe trifolié	Ményanthe trèfle-d	Menyanthes trifoliata L.		30	30	0,5	0,5	10,5	10,5											I	299	74,66	Assez commun [AC]	LC
6644	Mercuriale annuelle		Mercurialis annua L.		30	150							10	100							I	635	46,19	Commun [C]	LC
479	Méum athamante	Fenouil des Alpes,	Meum athamanticum Jacq.				10	10	4,73	4,73	50	50									I	286	75,76	Assez commun [AC]	LC
13634	Narcisse des poètes		Narcissus poeticus L.										150000	150000			110	200			I	323	72,63	Assez commun [AC]	LC
13639	Narcisse faux narcis	Jonquille, Narcisse	Narcissus pseudonarcissus L.										150000	50000			100	100			I	377	68,05	Commun [C]	LC
4328	Cresson officinal	Cresson de fontain	Nasturtium officinale R.Br.		10	30	50	50							50	50					I	199	83,14	Assez commun [AC]	LC
9252	Nymphéa blanc	Nénuphar blanc	Nymphaea alba L.				10	10													I	34	97,12	Rare [R]	LC
2651	Onopordon acanthe	Onoporde à feuille	Onopordum acanthium L.				90	90			20	20									I	323	72,63	Assez commun [AC]	LC
8693	Origan commun	Marjolaine sauvag	Origanum vulgare L.		40	70	12	12			78,4	78,4									I	399	66,19	Commun [C]	LC
14395	Ornithogale des Pyr	Aspergette	Ornithogalum pyrenaicum L.	Loncomelos pyrenaicus (L.) Hrouda													100	100			I	96	91,86	Peu commun [PC]	LC
9402	Oxalis petite oseille	Pain de coucou, Si	Oxalis acetosella L.		30	30	20	20	11,5	11,5											I	753	36,19	Très commun [CC]	LC
9571	Coquelicot	Grand Coquelicot	Papaver rhoeas L.		14	14	1	1													I	634	46,27	Commun [C]	LC
17158	Parisette à quatre fe		Paris quadrifolia L.		10	100	10	10													I	361	69,41	Assez commun [AC]	LC
17363	Épicéa commun		Picea abies (L.) H.Karst.						2,3	2,3											E	753	36,19	Très commun [CC]	NA
17396	Pin sylvestre		Pinus sylvestris L.		95	325	109,8	199,8	1806,4	1806,4	106,84	106,84	10	100	67	67					I	918	22,20	Très commun [CC]	LC
17400	Pin à crochets		Pinus uncinata Ramond ex DC.	Pinus mugo subsp. uncinata (Ramond	30	120			2,08	2,08											I?	24	97,97	Rare [R]	NE
9655	Plantain lancéolé	Herbe à cinq côtes	Plantago lanceolata L.		202	202	167	167			92	92	10	100	150	150					I	1153	2,29	Très commun [CC]	LC
13812	Sceau-de-Salomon	Sceau-de-Salomon	Polygonatum odoratum (Mill.) Druce		30	30			22	22											I	203	82,80	Assez commun [AC]	LC
12002	Peuplier noir		Populus nigra L.		80	80			273	273	50,56	50,56	10	10							I	705	40,25	Commun [C]	LC
2740	Préanthe pourpre		Prenanthes purpurea L.																						

Plantes mentionnées comme cueillies au sein de la région Auvergne (TAG CBNMC)				Volume prélevé ou utilisé sur une année (en kg)																Auvergne					
Num CHLORIS	Noms français	Noms vernaculaires	Noms latins	Noms latins (Taxref 5)	Synthèse volume frais (cueilleurs)		Synthèse volume sec (cueilleurs)		Volume frais prélevé par les coop et gpts		Volume sec prélevé par les coop et gpts		Synthèse volume frais (dist/transf)		Synthèse volume sec utilisé (dist/transf)		Synthèse des estimations par les OPE du volume frais prélevé par les cueilleurs		Synthèse des estimations par les OPE du volume sec		Indigénat en Auvergne (statuts simplifiés)	Nbre de mailles de présence en Auvergne après 1989	Coefficient de rareté en Auvergne après 1989	Classe de rareté en Auvergne après 1989	Cotation Liste Rouge Auvergne
					Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum					
4839	Sureau noir		Sambucus nigra L.		100	280	282,8	372,8	570,5	570,5	1836,52	1836,52	10	100	270	270					I	1110	5,93	Très commun [CC]	LC
4842	Sureau à grappes	Sureau rouge	Sambucus racemosa L.		20	20	10	10													I	598	49,32	Commun [C]	LC
586	Sanicle d'Europe		Sanicula europaea L.		55	65			18	18			10	10							I	309	73,81	Assez commun [AC]	LC
5357	Saponaire officinale		Saponaria officinalis L.		150	250					180	180									I	731	38,05	Commun [C]	LC
6333	Scabieuse colombar	Œil de perdrix	Scabiosa columbaria L.		100	100	10	100	4	4	3025	3025									I	745	36,86	Commun [C]	LC
4461	Sisymbre officinal	Herbe aux chantre	Sisymbrium officinale (L.) Scop.		40	40	2,1	2,1													I	854	27,63	Très commun [CC]	LC
2967	Solidage verge d'or	Verge d'or	Solidago virgaurea L.		400	900	164	164	17,7	17,7	537	537	100	100							I	771	34,66	Très commun [CC]	LC
5573	Stellaire intermédiaire	Mouron blanc, Mouron	Stellaria media (L.) Vill.		10	10			2	2			10	10							I	1108	6,10	Très commun [CC]	LC
3641	Consoude officinale		Symphytum officinale L.		622	812	450	630	1000	1000	651,7	651,7			170	170					I	308	73,90	Assez commun [AC]	LC
3027	Tanaisie commune		Tanacetum vulgare L.		100	100	80	170			7,7	7,7	10	100							I	377	68,05	Commun [C]	LC
121597	Pissenlit commun (s)	Dent de lion, Pisse	Taraxacum Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Steud.	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner,	20	20	220	220	70,3	70,3	40,5	40,5			210	210					I	1078	8,64	Très commun [CC]	LC
121693	Thym serpolet	Thym serpolet (gro	Thymus Serpyllum (Mill.) Benth. sect.	Thymus sect. Serpyllum (Mill.) Benth.	40	60	20	20			42	42													
8976	Thym commun		Thymus vulgaris L.						801,35	801,35	3560,1	3560,1			75	75					E	4	99,66	Exceptionnel [E]	NA
13077	Tilleul cordé	Tilleul à feuilles en	Tilia cordata Mill.		20	20	12	12	1	1	425,5	425,5									I	300	74,58	Assez commun [AC]	LC
3244	Tussilage pas-d'âne	Pas-d'âne	Tussilago farfara L.				45	45			6,8	6,8									I	552	53,22	Commun [C]	LC
13120	Ortie dioïque	Grande Ortie	Urtica dioica L.		160	250	549	819	315	315	3623,3	3623,3	10	100	165	165					I	1155	2,12	Très commun [CC]	LC
6490	Airelle myrtille	Myrtille	Vaccinium myrtillus L.		320	320	2083	2173	458	458	12662,5	12662,5			190	190	1100	1100			I	577	51,10	Commun [C]	LC
13157	Valériane officinale		Valeriana officinalis L.		10	100	11	101	3	3	31	31									I	992	15,93	Très commun [CC]	LC
14859	Vératre blanc	Varaire blanc	Veratrum album L.				15	15	10	10	4,5	4,5									I	266	77,46	Assez commun [AC]	LC
12814	Molène thapsus	Molène bouillon bl	Verbascum thapsus L.		210	310	145,4	235,4			73	73	10	10	35	35					I	847	28,22	Très commun [CC]	LC
4847	Viome lantane	Mancienne	Viburnum lantana L.		35	85			26	26			10	100							I	424	64,07	Commun [C]	LC
4849	Viome obier	Boule de neige	Viburnum opulus L.				10	10													I	648	45,08	Commun [C]	LC
711	Petite Pervenche	Pervenche humble	Vinca minor L.		810	810	20	20	5	5			10	100							I	519	56,02	Commun [C]	LC
13298	Violette odorante		Viola odorata L.		31	41			17	17			10	100							I	730	38,14	Commun [C]	LC
13336	Violette tricolore	Pensée sauvage	Viola tricolor L.		10	100	138	228	15	15	414,96	414,96			225	225					I	291	75,34	Assez commun [AC]	LC
13354	Gui blanc	Gui, Bois de la Sai	Viscum album L.		160	250	50	50	15	15	800,9	800,9									I	673	42,97	Commun [C]	LC

[illegible]

Plantes mentionnées comme cueillies au sein de la région Rhône-Alpes (TAG CBNMC)				Volume prélevé ou utilisé sur une année (en kg) - estimation à l'échelle du TAG CBN MC et non de la région Rhône-Alpes																Rhône Alpes					
Num CHLORIS	Noms français	Noms vernaculaires	Noms latins	Noms latins (Taxref 5)	Synthèse volume frais (cueilleurs)		Synthèse volume sec (cueilleurs)		Volume frais prélevé par les coop et gpts		Volume sec prélevé par les coop et gpts		Synthèse volume frais (dist/transf)		Synthèse volume sec utilisé (dist/transf)		Synthèse des estimations par les OPE du volume frais prélevé par les cueilleurs		Synthèse des estimations par les OPE du volume sec		Indigénat dans le Massif central rhônalpin (statuts simplifiés)	Nombre de mailles dans le Massif central rhônalpin après 1989	Coefficient de rareté dans Massif central rhônalpin après 1989	Classe de rareté dans le Massif central rhônalpin après 1989	Cotation Liste Rouge Rhône-Alpes
					Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum					
6	Érable champêtre	Acéraille	Acer campestre L.		30	40			15	15											I	430	34,45	Très commun [CC]	LC
786	Achillée millefeuille	Millefeuille, Chiend	Achillea millefolium L.		434	614	481,7	571,7	598	598	681	681	110	200	250	250					I	617	5,95	Très commun [CC]	LC
801	Achillée sternutatoire	Herbe à éternuer	Achillea ptarmica L.																		I	269	58,99	Commun [C]	LC
10401	Aconit napel	Casque de Jupiter	Aconitum napellus L.		10,5	100,5			50	50	2	2									I	24	96,34	Assez rare [AR]	LC
10428	Actée en épi		Actaea spicata L.		40	130			77	77											I	39	94,05	Assez rare [AR]	LC
10912	Aigremoine eupatori		Agrimonia eupatoria L.		100	200	4	4			1	1	70	70							I	441	32,77	Très commun [CC]	LC
119895	Alchémille des Alpes	Herbe de Saint-Sa	Alchemilla alpina gr.	Alchemilla gr. alpina			1	1													I	94	85,67	Peu commun [PC]	NE
118041	Alchémille commune	Pied de lion	Alchemilla vulgaris gr.	Alchemilla gr. vulgaris	10	10	278	278	925	925	26	26	150	150	275	275					I	176	73,17	Assez commun [AC]	NE
13560	Ail des ours		Allium ursinum L.		145	145	181,5	271,5	8,98	8,98	7,7	7,7	150	150							I	58	91,16	Peu commun [PC]	LC
3320	Aulne glutineux	Vergne	Alnus glutinosa (L.) Gaertn.		85	195			60	60			10	100							I	570	13,11	Très commun [CC]	LC
10237	Mouron des champs	Mouron rouge	Anagallis arvensis L.	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & A	20	40															I	506	22,87	Très commun [CC]	LC
10460	Anémone des bois	Anémone sylvie	Anemone nemorosa L.		10	20															I	383	41,62	Commun [C]	LC
161	Angélique sylvestre	Angélique des bois	Angelica sylvestris L.		30	40							10	10							I	320	51,22	Commun [C]	LC
15465	Flouve odorante		Anthoxanthum odoratum L.						1,15	1,15			10	10							I	573	12,65	Très commun [CC]	LC
6684	Anthyllis vulnéraire	Thé des Alpes, Vul	Anthyllis vulneraria L.		1	1	1	1													I	302	53,96	Commun [C]	NE
10491	Ancolie commune		Aquilegia vulgaris L.		25	35							0,2	0,2							I	265	59,60	Commun [C]	LC
6419	Arbousier commun	Arbre à fraises	Arbutus unedo L.								12,5	12,5									I	49	92,53	Assez rare [AR]	LC
891	Grande Bardane	Bardane à gros ca	Arctium lappa L.		110	110	22	112			160,5	160,5									I	127	80,64	Assez commun [AC]	LC
893	Petite Bardane	Bardane à petits ca	Arctium minus (Hill) Bernh.		20	30	2,5	2,5													I	286	56,40	Commun [C]	LC
739	Aristolochie arrondie	Aristolochie à feuille	Aristolochia rotunda L.																		I	75	88,57	Peu commun [PC]	LC
902	Arnica des montagn	Arnica	Arnica montana L.		3202	3202	41,3	41,3	9326,3	9326,3	699,06	699,06	2000	2000	210	210	20	110			I	79	87,96	Peu commun [PC]	LC
15480	Fromental élevé	Avoine élevée, Fro	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl		10	10															I	627	4,42	Très commun [CC]	LC
912	Armoise absinthe	Absinthe	Artemisia absinthium L.						2	2											I	39	94,05	Assez rare [AR]	LC
980	Armoise commune		Artemisia vulgaris L.		33	133	67,3	67,3			5,8	5,8									I	595	9,30	Très commun [CC]	LC
13694	Arum d'Italie	Gouet d'Italie	Arum italicum Mill.		2	2															I	166	74,70	Assez commun [AC]	LC
13697	Arum maculé	Arum tacheté, Gou	Arum maculatum L.		20	110							2	2							I	333	49,24	Commun [C]	LC
17478	Doradille noire	Capillaire noir	Asplenium adiantum-nigrum L.		1	5							10	10							I	370	43,60	Commun [C]	NE
8463	Ballote noire	Marrube noir	Ballota nigra L. (subsp. meridionalis (Bég.) Bég.)																		I	257	60,82	Commun [C]	LC
3325	Bouleau blanc		Betula alba L.	Betula pubescens Ehrh.	135	135	982	982	395,6	395,6			100	100							I	82	87,50	Peu commun [PC]	LC
3327	Bouleau glutineux		Betula alba L. subsp. glutinosa (Berher) Holub	Betula pubescens subsp. glutinosa Be	30	50							10	10							I	5	99,24	Très rare [RR]	DD
3340	Bouleau pendant	Boulard, Bouleau	Betula pendula Roth		485	575	814	814	1039,5	1039,5	4927,5	4927,5			20	20					I	412	37,20	Commun [C]	LC
15630	Brize intermédiaire	Amourette	Briza media L.										10	10							I	459	30,03	Très commun [CC]	LC
4565	Buis toujours vert	Bois béni, Buis cor	Buxus sempervirens L.				235	235			275,8	275,8	10	10	235	235					I	253	61,43	Commun [C]	LC
8484	Calament à grande	Thé de l'Aubrac, S	Calamintha grandiflora (L.) Moench	Clinopodium grandiflorum (L.) Kuntze			7,5	7,5			12,6	12,6	10	10			10	10			I	56	91,46	Peu commun [PC]	LC
6427	Callune commune	Callune, Bruyère c	Calluna vulgaris (L.) Hull		150	150	856	946	15	15	4444,5	4444,5			345	345					I	467	28,81	Très commun [CC]	LC
10502	Populage des mara	Souci d'eau	Caltha palustris L.																		I	269	58,99	Commun [C]	LC
4692	Campanule à feuille		Campanula rotundifolia L.		10	10															I	476	27,44	Très commun [CC]	LC
3917	Capselle bourse-à-f		Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.		200	400	30,5	30,5			18	18	100	100							I	592	9,76	Très commun [CC]	LC
7892	Châtaignier cultivé	Châtaignier, Châta	Castanea sativa Mill.		43	123	51	141	173	173	400800	400800									I	474	27,74	Très commun [CC]	LC
17531	Cétérac officinal		Ceterach officinarum Willd.	Asplenium ceterach L.	10	10							10	10							I	294	55,18	Commun [C]	LC
9458	Grande Chélidoïne	Herbe aux verrues	Chelidonium majus L.		360	360	20	20	150,5	150,5	600	600	10	100	10	10					I	532	18,90	Très commun [CC]	LC
5687	Chénopode bon He	Épinard sauvage	Chenopodium bonus-henricus L.																		I	129	80,34	Assez commun [AC]	LC
1467	Chicorée sauvage</																								

Plantes mentionnées comme cueillies au sein de la région Rhône-Alpes (TAG CBNMC)				Volume prélevé ou utilisé sur une année (en kg) - estimation à l'échelle du TAG CBN MC et non de la région Rhône-Alpes																Rhône Alpes				
Num CHLORIS	Noms français	Noms vernaculaires	Noms latins	Noms latins (Taxref 5)	Synthèse volume frais (cueilleurs)		Synthèse volume sec (cueilleurs)		Volume frais prélevé par les coop et gpts	Volume sec prélevé par les coop et gpts	Synthèse volume frais (dist/transf)	Synthèse volume sec utilisé (dist/transf)	Synthèse des estimations par les OPE du volume frais prélevé par les cueilleurs	Synthèse des estimations par les OPE du volume sec	Indigénat dans le Massif central rhônalpin (statuts simplifiés)	Nombre de mailles dans le Massif central rhônalpin après 1989	Coefficient de rareté dans Massif central rhônalpin après 1989	Classe de rareté dans le Massif central rhônalpin après 1989	Cotation Liste Rouge Rhône-Alpes					
					Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum												Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum
5605	Fusain d'Europe	Bonnet d'évêque	Euonymus europaeus L.		5	10									I	460	29,88	Très commun [CC]	LC					
1741	Eupatoire chanvrine	Chanvre d'eau, Eu	Eupatorium cannabinum L.				0,7	0,7							I	508	22,56	Très commun [CC]	LC					
6559	Euphorbe réveil-ma		Euphorbia helioscopia L.		10	20									I	494	24,70	Très commun [CC]	LC					
7895	Hêtre des forêts	Hêtre, Fayard	Fagus sylvatica L.		210	210			4381,42	4381,42	0,62	0,62	30	30	I	385	41,31	Commun [C]	LC					
11139	Filipendule ulmaire	Spirée ulmaire, Re	Filipendula ulmaria (L.) Maxim.		890	890	4045,4	4145,4	261,3	261,3	11380,4	11380,4		2065	2065	I	396	39,63	Commun [C]	LC				
388	Fenouil commun		Foeniculum vulgare Mill.		3	3									I	162	75,30	Assez commun [AC]	LC					
11151	Fraisier sauvage	Fraisier des bois	Fragaria vesca L.				0,2	0,2	15	15					I	547	16,62	Très commun [CC]	LC					
9369	Frêne élevé	Frêne commun	Fraxinus excelsior L.		185	275	1304,2	1304,2	365	365	7625,4	7625,4		250	250	I	604	7,93	Très commun [CC]	LC				
9504	Fumeterre officinale		Fumaria officinalis L.		210	310	2	2	54,5	54,5	347	347			I	432	34,15	Très commun [CC]	LC					
8518	Galéopsis iadanum		Galeopsis iadanum L.		10	20									I	175	73,32	Assez commun [AC]	LC					
8533	Galéopsis tétrahit	Ortie royale	Galeopsis tetrahit L.		50	100									I	470	28,35	Très commun [CC]	LC					
11803	Gaillet gratteron	Gratteron	Galium aparine L.		170	220			130	130			10	10	I	617	5,95	Très commun [CC]	LC					
11860	Gaillet mollugine	Caille-lait blanc	Galium mollugo L.		30	30									I	601	8,38	Très commun [CC]	LC					
11874	Gaillet odorant	Aspérule odorante	Galium odoratum (L.) Scop.		110	200	58	238			131,2	131,2			I	130	80,18	Assez commun [AC]	LC					
11942	Gaillet vrai	Caille-lait jaune, G	Galium verum L.		30	30	4	4			21	21			I	519	20,88	Très commun [CC]	LC					
8059	Gentiane jaune	Grande Gentiane	Gentiana lutea L.		121220	121410	417	597	8893,7	8893,7	23877	23877	100010	100100	250	250	100	100	I	96	85,37	Peu commun [PC]	LC	
8207	Géranium de Robert	Herbe à Robert, G	Geranium robertianum L.		150	200	30	30			5	5			I	615	6,25	Très commun [CC]	LC					
8213	Géranium à feuilles		Geranium rotundifolium L.		20	40									I	499	23,93	Très commun [CC]	LC					
11166	Benoîte des villes	Benoîte commune	Geum urbanum L.		10	10									I	605	7,77	Très commun [CC]	LC					
8539	Gléchome lierre	Lierre terrestre	Glechoma hederacea L.		40	60	5	5	9	9					I	475	27,59	Très commun [CC]	LC					
721	Lierre	Lierre grimpant	Hedera helix L.		510	1100	258	348	30	30					I	562	14,33	Très commun [CC]	LC					
419	Berce sphondyle	Grande Berce, Ber	Heracleum sphondylium L.				321	321							I	522	20,43	Très commun [CC]	NE					
8339	Millepertuis perforé	Herbe de la Saint-	Hypericum perforatum L.		1646	1826	236,7	420,7	44	44	2179	2179	10	100	30	30			I	630	3,96	Très commun [CC]	LC	
8345	Millepertuis joli	Millepertuis élégan	Hypericum pulchrum L.		5	10									I	162	75,30	Assez commun [AC]	LC					
715	Houx commun	Houx	Ilex aquifolium L.		75	165			1	1	1350	1350	10	10					I	440	32,93	Très commun [CC]	LC	
438	Impératoire		Imperatoria ostruthium L.												I	45	93,14	Assez rare [AR]	LC					
8436	Noyer royal	Noyer commun	Juglans regia L.		50	110	0,4	0,4	59	59	2775	2775			I	473	27,90	Très commun [CC]	LC					
17297	Genévrier commun	Genièvre	Juniperus communis L.		103	213	21	21	85	85	9,5	9,5			I	323	50,76	Commun [C]	LC					
17307	Genévrier oxycèdre		Juniperus oxycedrus L.												I	126	80,79	Assez commun [AC]	LC					
6273	Knautie des champs		Knautia arvensis (L.) Coult.				101	101							I	504	23,17	Très commun [CC]	LC					
8555	Lamier blanc	Ortie blanche	Lamium album L.		120	310	60	150	9,9	9,9	30	30		25	25	I	297	54,73	Commun [C]	LC				
8556	Lamier amplexicaul	Lamier à feuilles ei	Lamium amplexicaule L.		10	10									I	299	54,42	Commun [C]	LC					
8560	Lamier galeobdolon	Lamier jaune, Ortie	Lamium galeobdolon (L.) L.		20	40									I	444	32,32	Très commun [CC]	NE					
8577	Lamier pourpre	Ortie rouge	Lamium purpureum L.		20	40					10	100			I	530	19,21	Très commun [CC]	LC					
8578	Lavande à feuilles é	Lavande officinale	Lavandula angustifolia Mill.		10	100									I	24	96,34	Assez rare [AR]	LC					
8583	Lavande à larges fe		Lavandula latifolia Medik.		10	100									I	73	88,87	Peu commun [PC]	LC					
14738	Lentille d'eau gibbe	Lenticule gibbeuse	Lemna gibba L.		40	60									I	32	95,12	Assez rare [AR]	LC					
14739	Petite Lentille d'eau	Petite Lenticule	Lemna minor L.		30	150			20	20			10	100	I	306	53,35	Commun [C]	LC					
12511	Linaire commune		Linaria vulgaris Mill.		20	30			3	3			10	10	I	414	36,89	Commun [C]	LC					
3475	Grémil officinal	Herbe aux perles	Lithospermum officinale L.		40	40			5	5					I	42	93,60	Assez rare [AR]	LC					
4832	Chèvrefeuille noir	Camérisier noir	Lonicera nigra L.		30	120			2,3	2,3					I	78	88,11	Peu commun [PC]	LC					
4837	Chèvrefeuille camé	Camérisier à balais	Lonicera xylosteum L.		10	10									I	252	61,59	Commun [C]	LC					
7147	Lotier corniculé	Pied de poule	Lotus corniculatus L.		200	200	10,55	10,55	10	10					I	625	4,73	Très commun [CC]	LC					
10328	Lysimaque commur	Chasse-bosse	Lysimachia vulgaris L.		100	100							10	10	I	427	34,91	Très commun [CC]	LC					
9144	Mauve alcée	Fromageon	Malva alcea L.		10	10									I	83	87,35	Peu commun [PC]	LC					
9157	Mauve musquée		Malva moschata L.		20	20							10	10	I	433	33,99	Très commun [CC]	LC					
8603	Marrube commun		Marrubium vulgare L.				10	10			300	300			I	44	93,29	Assez rare [AR]	LC					
7358	Mélicot officinal		Melilotus officinalis Lam.		410	610					1317,2	1317,2	100	100	I	242	63,11	Commun [C]	LC					
8620	Menthe des champ		Mentha arvensis L.		10	10							10	10	I	262	60,06	Commun [C]	LC					
8638	Menthe odorante	Menthe à feuilles r	Mentha suaveolens Ehrh.		10	10									I	517	21,19	Très commun [CC]	LC					
6644	Mercuriale annuelle		Mercurialis annua L.		30	150									I	494	24,70	Très commun [CC]	LC					
11183	Néflier d'Allemagne		Mespilus germanica L.		10	10			3	3			10	100	I	80	87,80	Peu commun [PC]	LC					
479	Méum athamante	Fenouil des Alpes	Meum athamanticum Jacq.				10	10	4,73	4,73	50	50			I	140	78,66	Assez commun [AC]	LC					
3495	Myosotis des cham		Myosotis arvensis Hill		10	20							10	10	I	489	25,46	Très commun [CC]	LC					
13634	Narcisse des poète		Narcissus poeticus L.										150000	150000				110	200	I	118	82,01	Assez commun [AC]	LC
13639	Narcisse faux narcis	Jonquille, Narcisse	Narcissus pseudonarcissus L.										50000	50000				100	100	I	111	83,08	Assez commun [AC]	LC
4328	Cresson officinal	Cresson de fontain	Nasturtium officinale R.Br.		10	30	50	50						50	50	I	127	80,64	Assez commun [AC]	LC				
9249	Nénuphar jaune		Nuphar lutea (L.) Sm.		50	50			140	140					I	34	94,82	Assez rare [AR]	LC					
8693	Origan commun	Marjolaine sauvagi	Origanum vulgare L.		40	70	12	12			78,4	78,4			I	319	51,37	Commun [C]	LC					
9402	Oxalis petite oseille	Pain de coucou, Si	Oxalis acetosella L.		30	30	20	20	11,5	11,5					I	321	51,07	Commun [C]	LC					
9571	Coquelicot	Grand Coquelicot	Papaver rhoeas L.		14	14	1	1							I	482	26,52	Très commun [CC]	LC					
13114	Pariétaire officinale		Parietaria officinalis L.		20	50							10	100	I	109	83,38	Assez commun [AC]	LC					

Plantes mentionnées comme cueillies au sein de la région Rhône-Alpes (TAG CBNMC)				Volume prélevé ou utilisé sur une année (en kg) - estimation à l'échelle du TAG CBN MC et non de la région Rhône-Alpes																Rhône Alpes					
Num CHLORIS	Noms français	Noms vernaculaires	Noms latins	Noms latins (Taxref 5)	Synthèse volume frais (cueilleurs)		Synthèse volume sec (cueilleurs)		Volume frais prélevé par les coop et gpts		Volume sec prélevé par les coop et gpts		Synthèse volume frais (dist/transf)		Synthèse volume sec utilisé (dist/transf)		Synthèse des estimations par les OPE du volume frais prélevé par les cueilleurs				Indigénat dans le Massif central rhônalpin (statuts simplifiés)	Nombre de mailles dans le Massif central rhônalpin après 1989	Coefficient de rareté dans Massif central rhônalpin après 1989	Classe de rareté dans le Massif central rhônalpin après 1989	Cotation Liste Rouge Rhône-Alpes
					Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum					
519	Panais brûlant		Pastinaca sativa L. subsp. urens (Req. ex Godr.) Celak.		30	30			3	3			10	10							I	28	95,73	Assez rare [AR]	LC
16663	Fléole des prés		Phleum pratense L.						2	2			10	10							I	480	26,83	Très commun [CC]	LC
564	Boucage saxifrage	Pimpinelle saxifrag	Pimpinella saxifraga L.						2	2			10	10							I	458	30,18	Très commun [CC]	LC
17396	Pin sylvestre		Pinus sylvestris L.		95	325	109,8	199,8	1806,4	1806,4	106,84	106,84	10	100	67	67					I	526	19,82	Très commun [CC]	LC
17400	Pin à crochets		Pinus uncinata Ramond ex DC.	Pinus mugo subsp. uncinata (Ramond)	30	120			2,08	2,08											I	38	94,21	Assez rare [AR]	LC
9655	Plantain lancéolé	Herbe à cinq côtes	Plantago lanceolata L.		202	202	167	167			92	92	10	100	150	150					I	637	2,90	Très commun [CC]	LC
9663	Grand Plantain	Plantain majeur	Plantago major L.		500	1000	0,15	0,15	30	30											I	623	5,03	Très commun [CC]	LC
9854	Dentelaire d'Europe		Plumbago europaea L.		10	20			4	4											I	3	99,54	Exceptionnel [E]	CR*
9982	Polygala commun		Polygala vulgaris L.		5	5							10	10							I	458	30,18	Très commun [CC]	LC
13812	Sceau-de-Salomon	Sceau-de-Salomon	Polygonatum odoratum (Mill.) Druce		30	30			22	22											I	187	71,49	Assez commun [AC]	LC
10042	Renouée des oiseaux	Trainasse	Polygonum aviculare L.		20	60			34,3	34,3			10	100							I	616	6,10	Très commun [CC]	LC
10068	Renouée poivre d'âne		Polygonum hydropiper L.		50	50							10	100							I	496	24,39	Très commun [CC]	LC
10090	Renouée persicaire	Persicaire	Polygonum persicaria L.		50	50															I	520	20,73	Très commun [CC]	LC
12002	Peuplier noir		Populus nigra L.		80	80			273	273	50,56	50,56	10	10							I	500	23,78	Très commun [CC]	LC
11199	Potentille ansérine	Ansérine	Potentilla anserina L.		20	20															I	31	95,27	Assez rare [AR]	LC
11225	Potentille dressée	Tormentille, Potent	Potentilla erecta (L.) Räusch.		10	100			73,8	73,8											I	349	46,80	Commun [C]	LC
11277	Potentille rampante		Potentilla reptans L.		30	30							10	100							I	554	15,55	Très commun [CC]	LC
10362	Primevère vraie	Primevère officinal	Primula veris L.		60	60	16,5	16,5	5	5	1	1									I	537	18,14	Très commun [CC]	LC
7916	Chêne sessile	Chêne rouvre	Quercus petraea Liebl.		10	100															I	463	29,42	Très commun [CC]	LC
7920	Chêne pubescent	Chêne humble	Quercus pubescens Willd.		50	140	10	10	4	4			10	10							I	337	48,63	Commun [C]	LC
7923	Chêne pédonculé		Quercus robur L.		45	45			10	10	30	30									I	343	47,71	Commun [C]	LC
8260	Groseillier rouge	Groseillier à grapp	Ribes rubrum L.																	E	165	74,85	Assez commun [AC]	LC	
11388	Rosier des chiens	Églantier	Rosa canina L.		36	216	283	373	1393,9	1393,9	2143,2	2143,2	10	10	325	325					I	393	40,09	Commun [C]	LC
8716	Romarin officinal		Rosmarinus officinalis L.		10	10	10	10	1065	1065	3369,5	3369,5									E	8	98,78	Très rare [RR]	LC
11573	Framboisier		Rubus idaeus L.		193	313	572	662	310,5	310,5	1740,32	1740,32			110	110	100	100			I	296	54,88	Commun [C]	LC
122208	Ronce vraie (section)		Rubus Rubus sect.	Rubus sect. Rubus	50	145	826	916	516,5	516,5	1707	1707			90	90	100	100			I	512	21,95	Très commun [CC]	NE
10113	Grande Oseille	Patience oseille, O	Rumex acetosa L.		20	40			0,66	0,66											I	588	10,37	Très commun [CC]	LC
10118	Petite Oseille	Surelle, Oseille de	Rumex acetosella L.		20	20															I	563	14,18	Très commun [CC]	LC
10147	Patience crépue	Parelle crépue	Rumex crispus L.		30	30															I	545	16,92	Très commun [CC]	LC
10169	Patience à feuilles crépues	Parelle à feuilles ol	Rumex obtusifolius L.		20	20															I	520	20,73	Très commun [CC]	LC
17132	Fragon piquant	Fragon petit houx	Ruscus aculeatus L.		500	500			1,4	1,4	32	32					100	100			I	200	69,51	Assez commun [AC]	LC
12016	Saule blanc	Osier blanc	Salix alba L.		710	1000	700	700			3106	3106	100	100							I	394	39,94	Commun [C]	NE
8742	Sauge des prés		Salvia pratensis L.		20	40															I	350	46,65	Commun [C]	LC
4838	Sureau yèble		Sambucus ebulus L.		50	160							10	10							I	202	69,21	Assez commun [AC]	LC
4839	Sureau noir		Sambucus nigra L.		100	280	282,8	372,8	570,5	570,5	1836,52	1836,52	10	100	270	270					I	601	8,38	Très commun [CC]	LC
11718	Sanguisorbe officinale		Sanguisorba officinalis L.		10	100			6	6											I	130	80,18	Assez commun [AC]	LC
586	Sanicle d'Europe		Sanicula europaea L.		55	65			18	18			10	10							I	93	85,82	Peu commun [PC]	LC
5357	Saponaire officinale		Saponaria officinalis L.		150	250					180	180									I	507	22,71	Très commun [CC]	LC
12194	Saxifrage granulée	Casse pierre, Herb	Saxifraga granulata L.		20	40															I	393	40,09	Commun [C]	LC
12770	Scrofulaire noueuse		Scrophularia nodosa L.		200	400	2	2					100	100							I	539	17,84	Très commun [CC]	LC
8782	Scutellaire à casque	Grande Toque	Scutellaria galericulata L.		50	80							10	100							I	117	82,16	Assez commun [AC]	LC
6101	Orpin âcre	Vermiculaire, Poivre	Sedum acre L.		20	30															I	443	32,47	Très commun [CC]	LC
120325	Orpin rampant		Sedum repens Schleich. ex DC.		10	20																	0,00		
6175	Orpin téléphium	Herbe à la coupeure	Sedum telephium L.	Hylotelephium telephium (L.) H.Ohba	20	40							10	10							I	307	53,20	Commun [C]	LC
2870	Séneçon jacobée	Herbe de Saint-Jac	Senecio jacobaea L.	Jacobaea vulgaris Gaertn.	10	10																			

Plantes mentionnées comme cueillies au sein de la région Rhône-Alpes (TAG CBNMC)				Volume prélevé ou utilisé sur une année (en kg) - estimation à l'échelle du TAG CBN MC et non de la région Rhône-Alpes																			Rhône Alpes				
Num CHLORIS	Noms français	Noms vernaculaires	Noms latins	Noms latins (Taxref 5)	Synthèse volume frais (cueilleurs)		Synthèse volume sec (cueilleurs)		Volume frais prélevé par les coop et gpts		Volume sec prélevé par les coop et gpts		Synthèse volume frais (dist/transf)		Synthèse volume sec utilisé (dist/transf)		Synthèse des estimations par les OPE du volume frais prélevé par les cueilleurs				Synthèse des estimations par les OPE du volume sec		Indigénat dans le Massif central rhônalpin (statuts simplifiés)	Nombre de mailles dans le Massif central rhônalpin après 1989	Coefficient de rareté dans Massif central rhônalpin après 1989	Classe de rareté dans le Massif central rhônalpin après 1989	Cotation Liste Rouge Rhône-Alpes
					Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume frais maximum	Volume sec minimum	Volume sec maximum	Volume frais minimum	Volume sec minimum	Volume sec maximum				
7680	Trèfle des prés		Trifolium pratense L.		50	100							10	10									I	628	4,27	Très commun [CC]	LC
3244	Tussilage pas-d'âne	Pas-d'âne	Tussilago farfara L.				45	45			6,8	6,8											I	301	54,12	Commun [C]	LC
13120	Ortie dioïque	Grande Ortie	Urtica dioica L.		160	250	549	819	315	315	3623,3	3623,3	10	100	165	165							I	621	5,34	Très commun [CC]	LC
6490	Airelle myrtille	Myrtille	Vaccinium myrtillus L.		320	320	2083	2173	458	458	12662,5	12662,5			190	190	1100	1100					I	276	57,93	Commun [C]	LC
6495	Airelle vigne du mor	Airelle rouge	Vaccinium vitis-idaea L.						26	26													I	40	93,90	Assez rare [AR]	LC
13157	Valériane officinale		Valeriana officinalis L.		10	100	11	101	3	3	31	31											I	466	28,96	Très commun [CC]	NE
14859	Vératre blanc	Varaire blanc	Veratrum album L.				15	15	10	10	4,5	4,5											I	76	88,41	Peu commun [PC]	LC
12814	Molène thapsus	Molène bouillon bl	Verbascum thapsus L.		210	310	145,4	235,4			73	73	10	10	35	35							I	356	45,73	Commun [C]	LC
13218	Verveine officinale	Verveine sauvage	Verbena officinalis L.		50	50	1,5	1,5			10,7	10,7											I	520	20,73	Très commun [CC]	LC
12845	Véronique petit ché		Veronica chamaedrys L.		10	20																	I	552	15,85	Très commun [CC]	LC
12870	Véronique officinale	Thé d'Europe	Veronica officinalis L.		50	80	10	100					10	100									I	454	30,79	Très commun [CC]	LC
4847	Viome lantane	Mancienne	Viburnum lantana L.		35	85			26	26			10	100									I	193	70,58	Assez commun [AC]	LC
711	Petite Pervenche	Pervenche humble	Vinca minor L.		810	810	20	20	5	5			10	100									I	240	63,41	Commun [C]	LC
13298	Violette odorante		Viola odorata L.		31	41			17	17			10	100									I	338	48,48	Commun [C]	LC
13336	Violette tricolore	Pensée sauvage	Viola tricolor L.		10	100	138	228	15	15	414,96	414,96			225	225							I	154	76,52	Assez commun [AC]	LC
13354	Gui blanc	Gui, Bois de la Sai	Viscum album L.		160	250	50	50	15	15	800,9	800,9											I	279	57,47	Commun [C]	LC

[illegible]

NOM CTA 2002	Plantes communes comme échantillon au sein du Massif central (TAG CIRM2)				Données relatives à la production sur une année (en kg)													
	Noms français	Noms vernaculaires	Noms latins	Noms latins (Synon.)	Valeur représentative	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	Valeur de référence	
17240	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17241	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17242	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17243	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17244	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17245	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17246	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17247	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17248	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17249	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17250	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17251	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17252	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17253	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17254	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17255	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17256	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17257	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17258	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17259	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17260	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17261	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17262	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17263	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17264	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17265	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17266	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17267	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17268	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17269	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17270	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17271	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17272	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17273	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17274	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17275	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17276	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17277	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17278	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17279	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17280	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17281	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17282	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17283	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17284	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17285	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17286	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17287	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17288	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17289	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17290	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17291	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17292	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17293	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17294	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17295	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17296	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17297	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17298	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17299	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17300	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17301	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17302	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17303	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17304	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17305	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17306	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17307	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17308	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17309	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17310	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17311	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17312	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17313	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17314	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17315	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17316	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17317	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17318	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17319	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17320	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17321	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17322	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17323	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17324	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17325	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17326	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17327	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17328	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17329	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17330	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17331	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17332	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17333	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17334	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17335	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17336	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17337	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17338	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17339	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17340	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17341	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17342	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17343	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17344	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17345	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17346	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17347	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17348	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17349	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17350	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17351	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17352	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17353	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17354	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17355	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17356	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17357	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17358	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17359	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17360	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17361	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													
17362	Agave des montagnes	Agave des montagnes	Agave des montagnes		3													

[illegible]

Documents CERFA d'autorisation de prélèvement, destruction, commercialisation d'espèces protégées

DEMANDE D'AUTORISATION
DE PRODUCTION * ☐
DE COMMERCIALISATION * ☐
D'IMPORTATION * ☐
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la(les) case(s) correspondant à l'(aux) opération(s) faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 12 octobre 1987 relatif à la production, à l'importation et à la commercialisation d'espèces végétales protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Code postal

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELLE PRODUCTION ENVISAGEZ VOUS
B1. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B11		
B12		
B13		
B14		
B15		

B2. QUELLES SONT LES MODALITÉS DE PRODUCTION *

Précisez le mode de reproduction envisagé :

Précisez la provenance du matériel végétal qui sera reproduit :

☐ culture déjà pratiquée par vous-même ; précisez la date de l'autorisation déjà accordée :

☐ culture par un autre producteur ; précisez ses nom, prénoms et adresse :

☐ importation directe ; dans ce cas il faut compléter la rubrique C

☐ prélèvement de matériel sauvage ; dans ce cas, en complément de la présente demande, il faut faire une demande spéciale de dérogation pour la récolte, l'utilisation, le transport de spécimens d'espèces végétales protégées

B3. QUEL EST L'OBJECTIF DE VOTRE ACTIVITÉ DE PRODUCTION

Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit votre production, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

* cocher les cases correspondantes

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR
☐
L'UTILISATION *
☐
LA MISE EN VENTE, LA VENTE OU L'ACHAT *
DE SPÉCIMENS D'ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX D'ESPÈCES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune

Code postal

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la nature des spécimens (animaux ou végétaux vivants ou morts, parties ou produits)

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore ☐

Sauvetage de spécimens ☐

Conservation des habitats ☐

Etude écologique ☐

Etude scientifique autre ☐

Prévention de dommages à l'élevage ☐

Prévention de dommages aux pêcheries ☐

Prévention de dommages aux cultures ☐

Prévention de dommages aux forêts ☐

Prévention de dommages aux eaux ☐

Prévention de dommages à la propriété ☐

Protection de la santé publique ☐

Protection de la sécurité publique ☐

Motif d'intérêt public majeur ☐

Détenion en petites quantités ☐

Autres ☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☐ LA COUPE* ☐ L'ARRACHAGE*
☐ LA CUEILLETTE* ☐ L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune

Code postal

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude phytoécologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

ou la date :

Résumé et compte rendu de la journée de restitution de l'étude du 14/12/12

résumé



La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du Conservatoire botanique national du Massif central : état des lieux et perspectives...

Ces dernières années, l'engouement porté par un très large public autour des produits « naturels » a fortement contribué au développement de filières artisanales et industrielles pour lesquelles les plantes sauvages constituent la matière première : huiles essentielles, médicaments homéopathiques, préparations pharmaceutiques, produits cosmétiques, herbes aromatiques, confiseries, liqueurs, etc.

DATE : 06/01/2013

CONTACT :

Stéphane Perera

Chargé de communication
& de médiation scientifique
stephane.perera@cbnmc.fr
Téléphone : 04 71 77 55 65

Violaine Laucoin

Stagiaire (01/03/12 – 21/12/12)
violaine.laucoin@gmail.com
Téléphone : 06 81 42 62 38
Etudiante en Master 2
Environnement, Aménagement
Parcours Biodiversité,
Ecotoxicité, Ecosystèmes
Spécialité Conservation et
Restauration de la Biodiversité
Université Paul Verlaine de
Metz (57)

Le Massif central, tout comme les autres massifs montagneux de France, concentre de forts enjeux socio-économiques et écologiques autour de la cueillette de plantes sauvages à des fins artisanales et industrielles. Pour autant, la flore ne peut pas être considérée comme une ressource inépuisable. À l'instar des ressources piscicoles maritimes voire de toutes ressources naturelles, son exploitation nécessite une parfaite connaissance de l'état des populations, des conditions écologiques et des processus biologiques leur permettant de se reproduire et de se développer. Elle exige également une maîtrise des techniques d'exploitation respectueuses de la ressource et de sa gestion durable, voire des besoins et des pratiques des consommateurs eux-mêmes.

Vers un état des lieux partagé...

De par son rôle d'expert en matière de flore et de végétation sauvages, le Conservatoire botanique national du Massif central est régulièrement sollicité sur l'état des ressources tant par les cueilleurs eux-mêmes que par les services de l'État ou les organismes de préservation de l'environnement.

Pour répondre aux questions récurrentes, en partenariat avec la DREAL Auvergne, la Société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (SICARAPPAM), le Syndicat inter-massif pour la production et l'économie des Simples (SIMPLES), l'Association française des cueilleurs (AFC), le CBN Massif central a réalisé, en 2012, une étude visant à **réaliser un état des lieux de la cueillette amendé des connaissances acquises par le CBN sur les ressources végétales, leurs fragilités et leurs potentialités**.

La réalisation de cette étude s'est appuyée sur une enquête menée auprès des acteurs de la cueillette (cueilleurs, transformateurs, industriels, organismes techniques, syndicats...) et de l'environnement (collectivités, organismes publics, services de l'État) associant **questionnaires écrits et entretiens oraux**, et sur les travaux et parfois la collaboration d'organismes et de chercheurs qui œuvrent autour de la connaissance de cette filière : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, universités et chercheurs universitaires (ENITA, VETAGROSUP, HEPIA, etc.), organismes professionnels (FranceAgriMer, FNPAPAM, ITEIPMAI, CNPMAI, CPPARM, etc.)...

.../...

Conservatoire Botanique National



MASSIF CENTRAL

Conservatoire botanique national du Massif central

Siège et antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benay
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93



Des résultats apportés à travers quatre approches de la cueillette

Afin d'apporter un nouvel éclairage sur l'état de la cueillette sur le Massif central, l'étude s'est déroulée à travers quatre approches complémentaires :

• Une approche bibliographique...

L'abondante bibliographie ethnobotanique sur le Massif central a permis de resituer la cueillette dans un cadre national. Elle a mis en évidence l'importance économique et culturelle de certaines cueillettes "historiques" (**Gentiane jaune, Narcisse des poètes, lichens, Arnica des montagnes, Myrtille...**) qui ont façonné les savoirs et savoir-faires tout en structurant les filières ces dernières décennies. Cette bibliographie met en exergue l'évolution des filières de transformation et la **diversification nouvelle des espèces cueillies**.

• Une approche économique...

À travers une enquête économique s'appuyant sur les statistiques de l'INSEE et de nombreuses rencontres avec la filière, l'étude a mis en relief quelques données macroéconomiques quantitatives et qualitatives sur le Massif central et établi des listes typologiques permettant des comparaisons avec d'autres territoires. Elle s'est donné comme objectif principal de mieux connaître les acteurs de la cueillette commerciale, les modes opératoires, les catégories de produits élaborés à partir des plantes cueillies, les usages actuels.

Ainsi, **257 cueilleurs** présents ou intervenant sur le territoire d'agrément du CBN Massif central ont été recensés. Une grande part officie à travers l'un des trois principaux groupements de cueilleurs (coopératives, syndicats...). Parmi les 700 entreprises identifiées sur le territoire comme utilisateurs potentiels de produits de cueillette, **51 entreprises** ont été approchées afin de connaître leur production, leur structure économique et leur potentiel de développement. Ces dernières génèrent un chiffre d'affaire global de plus de **630 millions d'euros** et participent à l'emploi de plusieurs milliers de personnes.

• Une approche écologique...

Élaborée à partir de la bibliographie et des enquêtes de terrain, cette approche a permis de dresser une liste d'environ **370 espèces cueillies sur le territoire d'agrément du CBN Massif central**. Pour chacune d'elle, l'étude s'est par ailleurs intéressée aux modes opératoires et aux territoires cueillis. On apprend alors qu'outre les outils manuels déjà connus, **la filière fait appel à de nouveaux engins motorisés permettant des cueillettes de masse** : minipelle, taille-haie électrique, peigne mécanisé, tronçonneuse...

Ces espèces sont collectées dans une **large palette de milieux naturels** bien que l'essentiel le soit dans les milieux herbacés (friches, pelouses, prairies) et forestiers, et plus **particulièrement en zone de montagnes** (chaîne des Puys, Livradois, Forez, Devès, Margeride, Cévennes...). À ce titre, l'étude met en exergue la **concentration des zones de cueillette sur des zones particulièrement riches d'un point de vue écologique** (Parcs naturels régionaux, ZNIEFF, Zones Natura 2000...).

Si certains volumes importants concernent des espèces communes (+ 121 tonnes / an de racines fraîches de Gentiane jaune, + 12 t / an de Reine des prés sèche, etc.), l'étude met en évidence des **collectes d'espèces plus rares dont l'impact reste peu connu** : *Atropa belladonna*, *Calendula arvensis*, *Teucrium scordium*, *Pyrola rotundifolia*, *Ephedra dubia*...

À partir des connaissances sur la flore et des éléments statistiques réunis depuis plus de 10 ans (plus de 4,6 millions observations botaniques), le CBN Massif central a été en mesure de **fournir, pour chaque espèce cueillie et pour chaque région administrative, des indications sur l'abondance de la ressource, sa pérennité, ses fragilités** : niveau de menaces, rareté régionale et nationale, statuts de protection actuels, répartition régionale et nationale.

• Une approche partenariale...

La cueillette est exercée avant tout par des hommes et des femmes qui vivent sur le territoire. Elle fait appel à une histoire, une culture, des codes déontologiques, des savoir-faire, des connaissances qu'il a été nécessaire d'appréhender finement dans le cadre de cette étude. Au delà des questions déjà évoquées précédemment et de leur approche plus scientifique, l'enquête auprès des acteurs de la cueillette a cherché à connaître les attentes de la profession vis à vis des services de l'État mais aussi des institutions techniques et scientifiques dont fait partie le CBN Massif central. Quelles sont les difficultés du métier ? Quels outils seraient à mettre en œuvre pour mieux connaître, préserver et gérer les ressources ? Quels échanges d'informations imaginer entre les organismes chargés de la préservation de l'environnement et les entreprises exploitant les ressources végétales sauvages ? Quelles valorisations culturelles pourraient être envisagées autour de ce dialogue ? Cette étude a ainsi permis d'entamer le dialogue et une concertation très large tant pour affiner les méthodes et les moyens déployés que pour partager les résultats.

Les premières bases d'un dialogue

Cette étude a fait l'objet d'une **présentation auprès de 80 acteurs de la cueillette et de la préservation de l'environnement, le 14 décembre 2012, à la Maison du bois et de la Forêt (Lempdes, 63)** et d'une discussion ouverte autour des quatre approches précédemment décrites.

Celle-ci fut l'occasion de débattre de certains points de vue et d'entamer un dialogue sincère associant tous les acteurs de la filière pour que la richesse floristique du Massif central héritée d'un long passé agropastoral et traditionnel, demeure préservée, partagée et valorisée.

Parmi les principales pistes évoquées par la filière, retenons les principales idées :

- Création d'un **observatoire de la ressource**, coordonné par un collège d'acteurs représentatifs de l'ensemble de la filière...
- Contribution à la **valorisation des espaces sylvo-agropastoraux** du Massif central par la reconnaissance de la cueillette et de ses atouts économiques et sociaux ;
- Valorisation du patrimoine végétal sauvage régional à travers le développement d'un **pôle de compétitivité** pluridisciplinaire (développement des biotechnologies) ;
- **Mise en culture** des espèces les plus rares et menacées et/ou mise en place d'une **réglementation particulière** ;
- Mise en oeuvre d'importants **efforts de communication** pour développer le **dialogue** entre les acteurs (filière, services de l'État, collectivités, organismes techniques) et informer les consommateurs ;
- Sollicitation et fédération des acteurs sur un **territoire expérimental** (réseau des Parcs naturels régionaux ?).



La **vidéoprojection** (140 diapositives) utilisée dans ce cadre et présentant les principaux résultats de l'étude, ainsi que le **compte-rendu** de réunion sont téléchargeables sur le site Internet du CBN Massif central : **www.cbnmc.fr**.

COMPTES RENDUS

Présentation de l'état des lieux de la cueillette de plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central

☐ Conversation téléphonique

☒ Réunion externe, visite

☐ Réunion CBN Massif central

Date : 14/12/12

De : Stéphane PERERA

Lieu : LEMPDES (63)

Objet : Présentation publique – restitution des résultats de l'étude

Présents : C. Amblard, N. Andanson (SICARAPPAM), A. Philippe (DDT 63), P. Antonetti (CBNMC), L. Blondel (APPNRSCHA), J.P. Bonnardel (Vecteur energy), C. Bonnet (DDT 43), D. Bonsignour (FranceAgriMer), V. Bouillet (CBNMC), R. Buffière, D. Chaud (SICARAPPAM), G. Chorgnon (PNRP), F. Compain (CPIE 19), D. Dauriat (PNRLF), A. Dufour (AFC), E. Dupuy (CENRA), R. Falcon (SICARAPPAM), S. Flahaut (CPPARM), N. Flandy (DREAL Auvergne), F. Crouvissier (ARH), S. Despinoy, R. Garreta (CBNPMP), Y. Geay (CENA), G. Goujon (ONCFS), L. Grimaud, D. Happe (DREAL Auvergne), F. Hopkins (PN Cévennes), C. Huber (CPIE 19), V. Juillet (DATAR), C. Julliard, L. Kaminski (SIMPLES), J. Koenig (SFO Auvergne), G. Lalière, L. Lathuillière (ONF), V. Laucoin (CBNMC), S. Le Davadic (SILAB), A. Lebreton (ONCFS), S. Ledieu, P. Martin (SICARAPPAM), F. Normand, M. Roland, L. Molins (ONCFS), H. Mounaud (SONIAM), N. Nathier (CFPPA Marmilhat), F. Nicolé (LBVPAM), M. Paquet, S. Perera (CBNMC), P.H. Peyret (DDT 03), J.M. Peyronnaud (SICARAPPAM), S. Pouvalet (CENA), G. Pradel (PNRVA), C. Prevault (FNPAPPAM), P. Puissauve (ONCFS), C. Riboulet (SFO Auvergne), E. Roche (SICARAPPAM), C. Sabbadini (SILAB), S. Salle (HELPAC), M.E. et M. T. Sanial, M. Schilling (CNPMAI), C. et V. Segretain (Altair), L. Segretain, R. Simon (CDC Saugues), N. Thomas (SICARAPPAM), J.T. Blondel (CBNMC), I. Ulrich (SICARAPPAM), C. Valette (Sothys), L. Vanniekerk (CNPMAI), P. Vanoothuyse (SICARAPPAM), V. Vaudable (SIMPLES), M. Verger (SICARAPPAM), M. Viennet (Vol'Arom), D. Willefert,...

Excusés : C. Bach (CG 19), R. Bonin (PNRMA), S. Eydaleine, J.M. Lesage (CA 03), M. Brunet (Arcadie), J. Coudour (Plant'essence), T. Darnis (ONF), P. Delage (RN Astrolème de Rochechouart), D. Douarche (PNRML), F. Dupont (PNRV), F. Frappa (CG 42), B. Kimmel (Arcadie), M. Krautz (CPPARM), M. Le Coquen (ONF), V. Moutier, F. Nouyrigat (Jardin Aubrac), C. Perrier (VetAgroSup), G. Portier (Extrasynthèse), J. Poupon (ID Bio), T. Thévenin (SIMPLES), ONF Lozère, SARL Chavassieu,...

Contexte :

Le CBN Massif central a dressé au cours de l'année 2012 un état des lieux actualisé de la cueillette de plantes sauvages sur son territoire d'agrément (Limousin, Auvergne, Ouest Rhônealpin : Ardèche, Loire, Rhône), afin de mieux connaître cette filière, en lien avec ses missions de connaissance et conservation de la flore et de la végétation du Massif central. Cet état des lieux a bénéficié d'un partenariat avec les universités de Metz et de Lille II dans le cadre de stages universitaires réalisés par Violaine Laucoin.

Près d'une cinquantaine d'acteurs de la cueillette et de la préservation de l'environnement ont répondu à nos enquêtes et plus d'une trentaine d'entretiens ont été réalisés. Les premières informations collectées ont permis de recenser une liste de plus de 300 plantes cueillies sur le territoire d'agrément et d'identifier les principales zones de cueillette. Les tendances d'évolution de la ressource ont pu être identifiées ouvrant ainsi la voie à des pistes d'actions à développer.



Conservatoire botanique national du Massif central

Siège & antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benaï
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93

Ce travail a été présenté à l'ensemble des acteurs à l'occasion d'une réunion de restitution le **Vendredi 14 décembre 2012**, à la **Maison de la forêt et du Bois à Marmilhat (Lempdes, 63)**. Le support de présentation est téléchargeable sur le site internet du CBN Massif central : www.cbnmc.fr

Rappel de l'ordre du jour :

- ❶ **Présentation du contexte de l'étude**, du CBN et des partenaires ; rappel de la méthode.
- ❷ **Présentation de la filière** et de ses acteurs : Réseaux d'acteurs gravitant autour de la cueillette (organismes divers, cueilleurs, transformateurs...), leurs rôles et missions ; pistes d'actions visant à améliorer la communication entre les acteurs.
- ❸ **Présentation des enjeux socio-économiques** à l'échelle du Massif central : bilan socio-économique, pistes d'actions pour maintenir et développer une filière originale et emblématique du territoire.
- ❹ **Ressources et biodiversité** : milieux collectés et territoires de cueillette, listes d'espèces prélevées, estimation de la ressource, enjeux écologiques et pistes d'actions en faveur du maintien de la ressource.
- ❺ **Réglementation et territoires** : point sur la réglementation relative aux plantes prélevées, acteurs de la réglementation, pistes d'actions visant à améliorer la réglementation.
- ❻ **Synthèse des résultats** et des discussions de la journée.

❶ Présentation du contexte de l'étude

Après un mot d'accueil, Vincent Boulet (CBNMC) présente le cadre de l'étude dans un contexte général d'une part de développement croissant de la demande en produits à base de végétaux, d'autre part de richesse végétale liée à la diversité et à la qualité des espaces agro-pastoraux du Massif central. Il insiste sur l'évolution du contexte agricole actuel et la raréfaction à venir de certaines ressources végétales dont celles utilisées jusqu'alors dans le cadre de cueillettes commerciales.

Violaine Laucoin (CBNMC) présente en second temps les différentes étapes et la méthode générale de l'étude (cf. diaporama).

❷ Présentation de la filière et de ses acteurs

Stéphane Perera (CBNMC) détaille (cf. diaporama) les principaux éléments de connaissance sur la filière de la cueillette, son fonctionnement et ses acteurs :

- Principales filières : herboristerie, épicerie, distillerie, liquoristerie, transformation alimentaire, pharmacie, cosmétologie, parfumerie, ornementation.
- Acteurs concernés : propriétaires, cueilleurs, feuillagistes, coopératives, collecteurs, négociants, grossistes, transformateurs, industries, distributeurs, commerces, consommateurs, services de l'État, polices de l'environnement, douanes, gestionnaires d'espaces naturels, organismes de préservation de l'environnement, organismes techniques, organismes de contrôle de qualité, organismes de recherche...
- 257 cueilleurs travaillant sur le territoire du CBN Massif central, en indépendant ou en coopératives (ou autre regroupement professionnel) ; 3 regroupements professionnels ont été identifiés : SICARAPPAM, SICA Vivaplantes, PAM Ardèche. La diversité des situations professionnelles et la variabilité des statuts d'entreprise pour chaque cueilleur sont soulignées.
- 700 entreprises du territoire potentiellement intéressées par l'utilisation de plantes dans leur production. 51 entreprises ont été sélectionnées par le CBN Massif central pour l'étude de la filière, dont les principales entreprises du territoire : Aroma-zone, Herboristerie de Lyon, Abiessence, Avèze, Louis Couderc, Pagès, IFF, Biofloral, Boiron, Hyteck, Melvita, Plant'essence, Helpac...
- Une importante méconnaissance des rôles des organismes et de protection de l'environnement est soulignée à l'intérieur et en dehors de la filière.

Principales remarques du public :

A. Dufour (AFC) insiste sur le nombre de cueilleurs connus qui peut être sous-estimé ou surestimé selon ce que l'on entend par « cueilleur ». Le CBNMC répond que seuls les cueilleurs professionnalisés (indépendants ou membres d'un regroupement) ont été comptés ; le nombre de 257 cueilleurs peut être considéré comme un minimum puisqu'il ne fait pas état des cueillettes non déclarées (à but commercial et à but familial).

D. Chaud (SICARAPPAM) évoque les efforts de professionnalisation déjà entrepris au sein de la SICARAPPAM et la forte volonté de se structurer et d'organiser son développement en toute transparence.

🕒 Présentation des enjeux socio-économiques

Stéphane Perera (CBNMC) présente ensuite les éléments socio-économiques tirés de la bibliographie et des enquêtes de terrain. Parmi les principaux résultats :

- Chiffres à l'appui, le CBN insiste sur l'importance économique de l'utilisation de végétaux sauvages à l'échelon mondial (en particulier à destination des filières pharmaceutiques et cosmétiques). Il présente notamment la bonne santé financière des principales entreprises locales (CA de + de 636 millions €, soit en moyenne 7 M€ / an / entreprise). Le taux de croissance de celles-ci reste au dessus de la moyenne (2,5 à 19,7 %). Le CA des regroupements professionnels (coopératives) varie de 200 K€ à 1 M€. La moyenne du chiffre d'affaire des 27 cueilleurs enquêtés est de 36 000 €.
- Le CBN insiste également sur la dynamique des principales entreprises (Boiron, IFF...) qui tirent vers la croissance de nombreuses PME. Cette dynamique influe sur le volume croissant des plantes cueillies.
- L'étude des prix de vente (matière végétale brute) montre une très forte variabilité selon les plantes, leurs qualités, leurs quantités, les parties récoltées, le travail de la matière, l'accessibilité des sites de cueillette, les temps de cueillette... participant à l'instabilité du marché et la difficile structuration de la filière.
- Plusieurs milliers d'emploi locaux sont indirectement générés par l'exploitation de produits végétaux issus de la cueillette.

Principales remarques du public :

Le public réagit sur divers points présentés et notamment sur les pistes proposées :

À propos des approvisionnements et de leur traçabilité :

C. Julliand (ex HEPIA) évoque la recrudescence du marché français liée à deux phénomènes. D'une part, la culture du secret des entreprises industrielles est en train de changer car ces dernières doivent attester de la qualité et la durabilité de la ressource exploitée (traçabilité) auprès des services de contrôle et des consommateurs. D'autre part, la réglementation croissante, dans les pays étrangers, sur l'utilisation des ressources végétales et la difficulté pour les entreprises de s'y approvisionner participent à un recentrement de ces dernières sur les marchés intérieurs. Ce propos est appuyé par le témoignage de l'entreprise SILAB qui insiste sur l'obligation à venir pour les entreprises d'assurer une traçabilité totale sur les composants de leurs produits et l'intérêt de s'approvisionner en France voire sur le Massif central.

J.P. Bonnardel (Vecteur energy) indique que sur la centaine de plante qu'il utilise, 10 % sont issues du Massif central, notamment en raison de la forte variabilité des prix. Il se dit prêt à payer plus cher les plantes cueillies localement s'il peut valoriser cette origine dans ses produits. À ce titre, il indique au public la création à venir d'un label local -PBL- coordonné par un collège d'entreprises locales (sur les départements de la Loire, du Rhône et de la Haute-Loire).

À propos des relations avec le monde agricole :

A. Dufour (AFC) rappelle quant à lui l'importance de la cueillette comme vecteur de préservation d'espace naturel : elle est un moyen de pression sur le monde agricole permettant de maintenir certains espaces agro-pastoraux dans un état favorisant une forte biodiversité (et la présence d'espèces cueillies parfois en fort volume). Il s'appuie notamment sur l'expérience du PNR des Vosges autour de la préservation et de la gestion concertée des stations d'*Arnica Montana*.

C. Julliard (ex HEPIA) s'étonne de l'unique rattachement de l'activité de la cueillette au Ministère chargé de l'Agriculture, écartant le Ministère chargé de l'Écologie tandis que ce dernier est fortement concerné par l'impact de cette activité. Selon elle, la réussite de la professionnalisation de la filière de la cueillette est étroitement dépendante d'un dialogue permanent entre les deux ministères. Si ce dialogue ne se crée pas naturellement, il revient peut-être aux acteurs locaux de le provoquer.

R. Buffière (AFC) indique néanmoins que le ministère de l'Écologie a réservé un très bon accueil à leur association.

En réponse à une intervention d'une cueilleuse professionnelle indiquant que les agriculteurs doivent avoir connaissance des ressources végétales présentes sur leur parcelle et de leur possible valorisation économique, Vincent Boulet (CBNMC) insiste sur les liens à construire entre les organismes agricoles et forestiers (chambres, DRAFF, ONF, CRPF,...) et les représentants des filières de la cueillette.

A. Dufour (AFC) répond qu'il est nécessaire de rémunérer les exploitants autorisant la cueillette d'espèces végétales sur leurs parcelles, de manière à les encourager à maintenir celles-ci dans un état de conservation favorable.

J'ai noté l'idée d'une interprofession régionale qui serait étendue aussi aux plantes cultivées (mais je ne sais pas qui l'a dit)

À propos des cueillettes non déclarées :

I. Ulrich (SICARAPPAM) affirme que le développement et la structuration d'une filière professionnelle locale participeront à la préservation des milieux en concurrençant de manière indirecte les cueilleurs non déclarés (pillages, cueillettes illégales). Cette « occupation du terrain » par des acteurs reconnus doit être encouragée par les pouvoirs publics.

L. Lathuillière (ONF) souhaite que les cueilleurs professionnels se fassent davantage connaître auprès des services de l'État et des gestionnaires d'espaces tels que l'ONF de manière à identifier et planifier les cueillettes sur ces espaces et connaître les moyens utilisés, et repérer puis écarter les cueillettes non déclarées voire illégales.

J.P. Bonnardel (Vecteur energy) minimise l'importance des cueillettes illégales : les entreprises utilisant les produits de cueillette doivent pouvoir attester à tout moment de la provenance légale des produits qu'elles utilisent. Son laboratoire achète exclusivement des matières végétales certifiées bio, auprès de fournisseurs connus, pour pouvoir assurer et valoriser la traçabilité et la qualité de ses matières premières auprès de ses consommateurs et clients.

P.H. Peyret (DDT 03) fait néanmoins remarquer qu'une grande partie des services de l'État ont une vision déformée de cette filière car ces derniers n'ont connaissance que des cueillettes illégales par l'instruction des plaintes déposées. La première réaction consiste alors à réglementer cette activité de manière plus stricte. Il insiste sur l'importance d'une structuration de la filière permettant aux services de l'État de reconnaître les acteurs vertueux.

M. Schilling (CNPMAI) attire l'attention des professionnels sur la centralisation des textes réglementaires afférents à la cueillette, au sein du CNPMAI. Un inventaire national des arrêtés préfectoraux est notamment engagé et sera prochainement mis à disposition des professionnels.

En observation à la proposition de mettre en œuvre un permis de cueillette, N. Nathier (CFPPA Marmilhat) souligne la nécessité de valoriser prioritairement les cueilleurs disposant d'une formation qualifiante, cette dernière étant garante a priori d'une certaine connaissance de la ressource et des modes opératoires « durables », ainsi que d'une certaine différenciation avec les cueilleurs non déclarés.

C'est dans ce débat qu'a été souligné l'idée de mettre en place un pôle de compétitivité associant les industriels, les cueilleurs, le CBN MC, la Datar et pourquoi pas l'IPAMAC (L.Blondel).

④ Ressources et biodiversité

Violaine Laucoin (stagiaire CBNMC) présente ensuite les territoires et espèces cueillis :

- 369 espèces ont été recensées comme cueillies ou utilisées sur le territoire d'agrément du CBN Massif central (principalement en Auvergne et en Rhône-Alpes).
- Les parties aériennes sont davantage collectées que les parties souterraines, en particulier les fleurs et les feuilles.
- Outre les outils manuels traditionnels (faucille, sécateur, fourche-du-diable, pioche, râteau...), les cueilleurs utilisent également des outils mécanisés : tronçonneuse, taille-haie électrique, mini pelle, peigne mécanisé... participant à l'intensification de la cueillette.
- D'importants volumes (1 à plusieurs centaines de tonnes) d'espèces plus ou moins communes sont collectés : *Narcissus poeticus*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Gentiana lutea*, *Pseudevernia furfuracea*, *Arnica Montana*, *Hypericum perforatum*, *Filipendula ulmaria*, *Vaccinium myrtillus*, *Crataegus monogyna*, *Pinus sylvestris*, *Fagus sylvatica*, *Rosa canina*...
- Une forte diversité de milieux naturels, principalement prairiaux et forestiers, est exploitée.
- Les territoires de cueillette se concentrent sur les zones à fort enjeux écologiques (Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles, ZNIEFF, zones N2000...) et en particulier les zones montagneuses (chaîne des Puys, Livradois, Forez, Pilat, Devès, Ardèche, Cévennes, Millevaches...)
- Certaines espèces collectées s'avèrent rares, très rares, vulnérables ou en danger d'extinction : *Atropa belladonna*, *Calendula arvensis*, *Plumbago europaea*, *Cicuta virosa*, *Teucrium scordium*, *Pyrola rotundifolia*, *Ephedra dubia*, *Tribulus terrestris*, *Hyssopus officinalis*, *Geum montanum*, *Carlina acaulis*, *Pulsatilla alpina*, *Pulmonaria angustifolia*, *Gentiana cruciata*, *Arctosaphylos uva-ursi*... Certaines d'entre-elles sont par ailleurs protégées ou présentent un statut de rareté élevé.
- Des erreurs d'identification ont été soulevées par de nombreux cueilleurs ; certaines espèces pouvant par ailleurs se révéler toxiques si aucun contrôle n'est réalisé en amont et en aval de la production.

Principales remarques du public :

Le public réagit sur divers points présentés et notamment sur les pistes proposées :

À propos des plantes rares cueillies

D. Chaud (SICARAPPAM) indique que les cueilleurs sont des observateurs privilégiés de la ressource et peuvent, du fait de la pression de prospection, accéder à d'abondantes stations parfois peu connues des organismes de préservation de l'environnement statuant sur la rareté des espèces concernées. Il cite notamment l'exemple d'*Atropa belladonna*, particulièrement abondante sur certaines stations du Puy-de-Dôme et s'étonne de sa raréfaction qu'il conteste par l'observation de stations se multipliant rapidement.

V. Boulet (CBNMC) insiste sur la nécessité d'avoir une vision nationale pour juger de la rareté d'une espèce. Ce n'est pas parce qu'une espèce peut s'avérer abondante localement qu'elle se porte bien sur tout le territoire. En l'occurrence, les stations du Puy-de-Dôme se maintiennent voire progressent en raison de la présence d'un substrat (basaltique) et d'un milieu particulièrement propices. Néanmoins, il appartient non seulement aux organismes de protection de l'environnement mais aussi à la filière de la cueillette de définir finement les territoires pouvant être exploités et ceux devant être protégés.

A. Dufour (AFC) modère en indiquant que pour les espèces rares, les quantités prélevées sont souvent faibles. Néanmoins, ces quantités peuvent être prélevées sur des territoires fragiles si les commanditaires, attirés par des prix attractifs, ne se soucient pas de la provenance des plantes. Les cueilleurs doivent être capables de contredire les commandes de leurs clients lorsqu'elles ne respectent pas la préservation de la ressource.

V. Boulet (CBNMC) répond sur la nécessité d'une parfaite coordination entre les cueilleurs pour éviter la surexploitation de stations très localisées.

A. Dufour (AFC) témoigne sur la difficulté d'obtenir des informations sur les stations pouvant être collectées sans inquiétude. Il plaide pour que les CBN indiquent les stations abondantes sur lesquelles la cueillette peut être exercée.

V. Boulet (CBNMC) valorise la démarche de « charte de cueillette durable » permettant de lever les suspicions sur certains acteurs et d'envisager des échanges d'information entre les acteurs. Il évoque

notamment les prochains systèmes d'information qui seront accessibles au public notamment dans le cadre de l'application de la convention d'Aarhus : Plateforme d'information sur la flore et les habitats en région Rhône-Alpes (PIFH), Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)... Néanmoins, il faut que cet accès aux informations soit réciproque et que les cueilleurs s'engagent en contrepartie à alimenter ces bases de données pour améliorer la connaissance et faire évoluer la réglementation sur les espèces cueillies.

À propos de l'évolution de la demande...

L. Blondel (APPNRSGHA) questionne l'assemblée sur l'évolution de la demande en ressources naturelles et souhaite savoir si la culture est une bonne alternative.

A. Dufour (AFC) répond sur la nécessité d'anticiper les effets de mode induits par les efforts commerciaux des entreprises ; il insiste sur l'évolution croissante du prélèvement de plantes prélevées sur le territoire national.

D. Chaud (SICARRAPAM) indique que certaines plantes ne pourront jamais être mises en culture (difficultés techniques, rendement minimal, propriétés intrinsèques aux plantes sauvages).

V. Laucoin (CBNMC) fait remarquer qu'*Arnica Montana* figure parmi les plantes les plus problématiques en terme d'approvisionnement, selon l'enquête menée auprès des transformateurs et distributeurs tandis qu'une très forte demande est attendue à moyen terme.

A. Dufour (AFC) alerte le public sur de nombreuses et abondantes stations existantes d'*A. montana* qu'il faudrait partager entre cueilleurs pour éviter une surcueillette localisée. Il invite les cueilleurs à intensifier leurs prospections pour éviter une surcueillette localisée.

J. Koenig (SFO Auvergne) sensibilise les cueilleurs présents sur la nécessité de respecter les organes de reproduction (notamment à propos de l'arrachage des bulbes de Spirante) afin de préserver la pérennité des stations.

A. Dufour (AFC) indique à ce titre avoir pu faire évoluer la demande de ses clients vers une collecte priorisée sur les organes aériens. Il réinsiste sur le devoir d'information du cueilleur auprès de sa clientèle, à chaque commande, de manière à modifier certaines pratiques le plus en amont possible.

C. Julliard (ex HEPIA) témoigne de l'importance de bien connaître les filières de destination car les volumes collectés et stockés par les entreprises sont étroitement dépendants de la finalité et de la durabilité des produits. Certains produits soumis à des effets de mode disparaissent au bout de quelques années, certaines plantes ne sont alors peu ou plus cueillies. L'évolution de la demande est donc difficile à prédire.

D. Happe (DREAL Auvergne) questionne l'assemblée sur la diversité croissante des espèces cueillies. Cette palette s'élargira t-elle encore dans les années à venir ?

A. Dufour (AFC) répond positivement en appuyant ses propos sur l'évolution croissante des biotechnologies et de la bioprospection permettant aux entreprises de déposer de nouveaux brevets sur l'utilisation de certaines plantes avant que des produits ne soient élaborés par les industriels. Les cueilleurs sont donc aujourd'hui confrontés à une demande croissante sur de nombreuses espèces peu connues, cueillies en petits volumes et destinées à des recherches en laboratoire.

Il déclare également que l'évolution de la demande en plantes sauvages est étroitement dépendante de la concurrence étrangère. Il souligne notamment la force commerciale de certains pays voisins capables de fournir des volumes importants et à bas prix.

J.P. Bonnardel (Vecteur energy) modère en indiquant qu'outre les effets de mode, il restera toujours des plantes fortement demandées par les industriels (*Arnica montana*, *Filipendula ulmaria*...) dont les prélèvements devront être gérés à moyen terme. Il faut néanmoins rester vigilant sur la collecte d'espèces peu connues et parfois surcueillies.

À propos des outils utilisés :

S. Flahaut (CPPARM) expose l'étude en cours sur l'influence des pratiques agricoles et des modes d'arrachage sur les populations de *Gentiana lutea* en Auvergne. Elle témoigne sur la difficulté de percevoir, à ce jour, une différence d'impact entre un arrachage manuel et un arrachage mécanisé (mini pelle) par manque de recul. Aucune conclusion ne peut être tirée à cette heure.

S. Pouvet (CENA) questionne sur l'impact de l'arrachage mécanique sur la flore associée à la Gentiane jaune.

S. Flahaut (CPPARM) indique que des placettes de suivi sont mises en œuvre sur l'ensemble du cortège floristique mais ne permettront de renseigner à terme que sur la présence ou l'absence de chaque espèce (et non sur le recouvrement des espèces).

A. Dufour (AFC) invite le CBN à jeter un œil sur les protocoles de suivi.

D. Happe indique que les services de l'État devront répondre à court ou moyen terme sur la question de la collecte mécanisée.

V. Boulet précise que les CBN peuvent accompagner les cueilleurs pour répondre à la question de l'impact des pratiques d'autant que les études sont particulièrement pauvres dans ce domaine.

À propos de la connaissance de la ressource :

R. Garreta (CBNPMP) pose la question de la suite à donner à cette étude. Quel accompagnement le CBNMC peut-il apporter à la filière ? Peut-il renseigner les cueilleurs sur les critères d'abondance pour chaque espèce ? Peut-il acquérir des connaissances supplémentaires sur les espèces cueillies ?

A. Dufour (AFC) demande à ce que leurs connaissances empiriques soient épaulées par des connaissances scientifiques (celles du CBNMC) notamment dans le cadre d'une analyse de la ressource pour chaque espèce.

V. Boulet (CBNMC) précise que les données disponibles au CBN sont avant tout basées sur la présence/absence des espèces au sein d'une zone déterminée quelque soient les quantités connues. Les populations sont de surcroît rarement quantifiées mais un comptage peut être envisagé sur certaines espèces et de manière participative sous réserve de définir et partager un protocole commun. À ce titre, le réseau des cueilleurs pourrait être invité à participer à ces inventaires. À ce jour, aucun chantier n'est mis en œuvre sur ces espèces hormis celle en danger d'extinction mais qui de toute manière ne seraient ou ne seront pas cueillies. Par ailleurs, la question peut-être posée non seulement à l'échelle des espèces, mais aussi à l'échelle des territoires.

V. Boulet insiste enfin sur la nécessité de réfléchir ensemble sur les parties et les quantités cueillies pour chaque espèce et pour chaque territoire, notamment en prenant en compte la capacité des plantes à se régénérer mais aussi la diversité génétique locale. Il invite particulièrement les organisations de cueilleurs à se rapprocher des CBN pour travailler sur ces questions cruciales et sur la construction d'une charte éthique voire d'un projet cohérent en étroite partenariat avec l'ensemble des acteurs. Il désigne les Parcs naturels régionaux comme des territoires particulièrement intéressants pour réfléchir à la mise en œuvre d'une cueillette durable.

V. Boulet rappelle en outre que l'accès aux informations botaniques des CBN sera ou est déjà rendu publique. L'accès à certaines informations localisées nécessite en outre l'adhésion à certaines chartes éthiques d'utilisation des données.

L. Lathuillière évoque, un peu plus tard dans la discussion, la nécessité de porter à connaissance des acteurs les données naturalistes locales propres aux espèces cueillies mais aussi et surtout les données supra locales. Certaines espèces abondantes localement pouvant être rares ailleurs.

À propos du rôle de la filière de la cueillette dans la préservation de la ressource :

C. Julliand questionne le CBNMC sur la manière dont il compte valoriser la filière auprès des services publics dans le cadre d'une préservation et d'une exploitation durable de la ressource.

V. Boulet répond à travers l'image des prairies à narcisses particulièrement exceptionnelles et connues de tous. Ces prairies qui abritent la Jonquille ou le Narcisse des poètes abondamment cueillis, sont en outre généralement vues par la profession agricole comme des zones faciles à intensifier. La tendance est à mécaniser ces zones accessibles et les amender sensiblement pour améliorer la valeur fourragère en terme de quantité alors que la qualité du fourrage peut décroître. Ainsi, il est intéressant de valoriser ces espèces comme étant des zones doublement productives d'un point de vue qualitatif : non seulement le foin de meilleure qualité peut permettre de soutenir des filières à haute valeur ajoutée (AOC, label rouge, etc.) mais aussi de vendre des ressources à d'autres filières économiques (parfumerie, cosmétique) via la collecte d'espèces particulières (Jonquille, Narcisse). La cueillette peut apparaître comme un argument supplémentaire pour continuer à utiliser ces espaces dans le cadre de productions de qualité.

C. Julliand témoigne des travaux menés par des économistes sur l'exploitation des produits non ligneux des forêts. Il y a selon eux, un intérêt économique certain à maintenir une forêt debout par l'exploitation de nombreux autres produits autres que le bois d'œuvre. Ces concepts appliqués à des forêts des pays du Sud pourraient être transposés sur les forêts du Nord.

V. Boulet (CBNMC) modère sur la place des espèces strictement forestières dans la cueillette. Selon lui, une grande partie des espèces collectées sont plutôt péreforestières.

L. Lathuillière (ONF) répond en affirmant que la plupart des propriétaires forestiers ne raisonnent pas sur l'exploitation des produits autres que ligneux. La plupart ont le souci de préserver le fonctionnement des écosystèmes forestiers assurant la production du bois d'œuvre. Néanmoins, il reste envisageable de valoriser, à l'occasion des travaux forestiers, les branchages et rémanents issus de l'exploitation des bois, en coordonnant les chantiers avec la filière de la cueillette, voire de donner aux cueilleurs

l'occasion d'effectuer eux-mêmes certains travaux d'élague ou de nettoyage des parcelles (ces travaux seraient alors décomptés des dépenses d'entretien des parcelles) : branches de sapin, feuilles de ronce, etc.

A. Dufour (AFC) témoigne de sa propre expérience sur la cueillette de myrtille sous des parcelles de Pin sylvestre. Selon lui, le revenu tiré de la cueillette de feuilles de myrtille s'avère égal voire supérieur à celui tiré sur la vente du bois sur la période de longévité des arbres (120 ans). Ce cas anecdotique doit encourager les forestiers à réfléchir sur l'exploitation des produits autres que ligneux. La cueillette peut participer à la valorisation économique des espaces forestiers autrement que par la vente du bois et les locations de chasse.

G. Pradel (PNRVA) souligne que les Parcs naturels régionaux sont particulièrement sensibles à la question du maintien et de la gestion durable de ressources naturelles. Elle évoque notamment la marque « Parc » et le « Concours national agricole des prairies fleuries » comme deux outils particulièrement efficaces pour valoriser des démarches de production compatible avec l'environnement. Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne se pose néanmoins la question d'attribuer la marque « Parc » aux produits à base de Gentiane jaune selon les modes d'exploitation respectueux de la ressource. Elle manifeste le désir de porter cette étude à la connaissance du réseau des Parcs naturels régionaux du Massif central (IPAMAC).

⑥ Réglementation et territoires

Stéphane PERERA (CBNMC) rappelle les principaux textes réglementant ou directement ou indirectement la cueillette d'espèces végétales, ou influençant le choix des espèces cueillies :

- Liste des espèces protégées au niveau national,
- Listes des espèces protégées en région,
- Arrêtés préfectoraux,
- Convention sur le commerce international d'espèces menacées d'extinction (CITES),
- Code de la santé publique (pharmacopée française),
- Listes rouges nationales et régionales,

Il indique par ailleurs les espaces sur lesquels la cueillette peut être réglementée voire interdite (Parcs nationaux, Réserves naturelles nationales, Réserves biologiques,...) et évoque les pouvoirs publics susceptibles de contrôler la réglementation relative à la cueillette des espèces : ONCFS, ONEMA, ONF, Agents des parcs et des réserves naturelles, Gendarmerie nationale, douanes, etc.

Voir aussi diaporama disponible sur www.cbnmc.fr.

⑥ Synthèse

Il est présenté en fin de journée, les principales pistes de réflexions soulevées par l'enquête :

- Connaissance de la flore cueillie : un observatoire de la ressource nécessaire, coordonné par un collège d'acteurs représentatifs de l'ensemble de la filière...
- La cueillette : un atout économique pour (re-) valoriser les espaces sylvo-agropastoraux du Massif central...
- Le patrimoine végétal sauvage régional : des biotechnologies en devenir, développées dans le cadre d'un pôle de compétitivité pluridisciplinaire...
- Des ressources fragiles qui nécessiteront à moyen terme la mise en culture des taxons les plus rares et menacés et/ou la mise en place d'une réglementation particulière.
- D'importants efforts de communication à mettre en œuvre, pour développer le dialogue entre les acteurs (filrière, services de l'État, collectivités, organismes techniques) et informer les consommateurs.
- Des programmes structurants : trame agropastorale, MAET / prairies fleuries, flore locale, services éco-systémiques, espèces invasives...
- Des territoires d'action : Parcs naturels du Massif central, ENS, RN, N2000...
- Un réseau partenarial à solliciter :
 - Filière : syndicat, coopérative, regroupements...
 - État : FranceAgriMer, DATAR, DREAL, DRAAF, DDT...
 - Environnement : CBN, PNR, PN, CEN, RN...
 - Police : ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie nationale...

- Recherche : IRSTEA, INRA, ANR, CNRS, ECOFOR, FRB, Universités
- Technique : CNPMAI, CPPARM, ITEIPMAI
- Privé : Boiron, Pagès, Pernod, Sanofi, IFF, Fabre, Klorane, Y. Rocher, Weleda...

Principales remarques du public :

Le public réagit sur divers points présentés et notamment sur les pistes proposées :

A propos de la suite à donner à cette étude :

S. Pouvalet (CENA) propose de tester la mise à disposition de données botaniques auprès d'un groupe de cueilleurs pour d'une part vérifier ces données, d'autre part quantifier les populations d'espèces pouvant être cueillies, et voir si ce système gagnant-gagnant peut être généralisé au Massif central en second temps.

V. Bouillet souhaite que tout projet d'observatoire de la ressource s'inscrive dans le cadre de l'observatoire national (ou régional) de la biodiversité. S'il ne faut pas multiplier ni superposer les outils, il convient néanmoins de réfléchir la place de la cueillette en amont de tout projet d'observatoire. V. Bouillet retient l'idée de centrer les efforts sur des espèces fortement cueillies et dont la ressource pourrait potentiellement s'épuiser sur certains espaces. Il pose, par ailleurs, la question des moyens financiers pour pouvoir mener de tels travaux. Il insiste pour que ce foisonnement d'idées soulevées au cours de cette journée s'inscrive dans un cadre général et plus cohérent. Il rejoint l'idée d'un portage régional ou inter régional d'un projet global sur la cueillette d'espèces végétales, fédérant un réseau d'acteurs.

L. Blondel (APPNRSGHA) encourage à ce qu'un tel projet s'inscrive sous le signe de l'innovation et de la qualité des territoires, notamment à travers la participation des régions qui réfléchissent actuellement au futur programme qui sera mis en œuvre à l'échelle du Massif central. Il semble important de solliciter les régions pour accompagner le réseau d'acteurs sur le montage et le portage d'un tel projet de développement durable de la cueillette.

C. Julliard fait remarquer que le vocabulaire employé peut porter à confusion. Il convient davantage de parler de « valorisation durable de la biodiversité » plutôt que de « cueillette » qui cible seulement l'activité. V. Bouillet renchérit en affirmant qu'il faut utiliser les deux vocables.

D. Happe voit deux entrées possibles à un projet relatif au développement de la pratique durable : le développement de la filière (au sens économique) et le développement des connaissances (bioindicateurs, outils de com., SINP...). Il s'agit alors de faire intervenir conjointement les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie. Des réunions DREAL/DRAAF sont organisées régulièrement et pourraient être l'occasion d'évoquer les sujets relatifs à la cueillette.

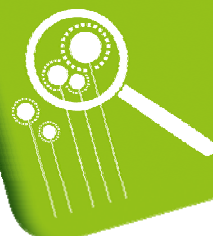
A. Dufour (AFC) souhaite que tout travail mené à l'échelle du Massif central trouve une résonance à l'échelle nationale et inversement.

V. Bouillet (CBNMC) indique qu'il convient de ne pas opposer les échelles de travail mais de les faire coïncider. Une charte éthique de la cueillette serait tout aussi applicable à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale. Néanmoins, le Massif central restera un territoire particulièrement intéressant pour expérimenter tout outil qu'il soit régional ou national : il insiste alors sur un portage régional d'un collectif d'acteurs représentatifs de la filière dans sa globalité (cueilleurs, services de l'État, collectivités, industriels...).

F. Nicolé (Université Saint-Étienne) insiste sur le rôle des acteurs de la recherche pour fédérer les entreprises autour de certaines questions liées à la cueillette. Les laboratoires sont régulièrement en contact avec les universités.

I. Ulrich (SICARAPPAM) demande à ce que le CBN soit mandaté pour solliciter un entretien avec la ou les région(s) du Massif central, d'une part pour évoquer les résultats de cette étude et la concertation engagée depuis le début d'année, d'autre part pour exprimer la volonté de lancer un projet de structuration de la filière locale.

V. Bouillet (CBNMC) accepte mais insiste sur le fait que cette sollicitation des régions soit fortement appuyée par un collectif d'acteurs représentatifs de la cueillette locale (cueilleurs, SICARAPPAM, AFC, industriels, entreprises...).



La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central : état des lieux et perspectives

Par Violaine LAUCOIN

Résumé

Le Massif central, tout comme les autres massifs montagneux de France, concentre de forts enjeux socio-économiques et écologiques autour de la cueillette de plantes sauvages à des fins artisanales et industrielles.

En partenariat avec la DREAL Auvergne, la Société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (SICARAPPAM), le Syndicat inter-massif pour la production et l'économie des Simples (SIMPLES), l'Association française des professionnels de la cueillette des plantes sauvages (AFC), le CBN Massif central a mis en œuvre une première étude visant à réaliser un état des lieux de la cueillette sur son territoire d'agrément (TAG CBN MC) mettant en relief les connaissances acquises sur les ressources végétales, ses fragilités et ses potentialités.

Pour réaliser cet état des lieux, des approches bibliographique, économique, écologique et partenariale ont été entreprises : la réalisation d'enquêtes de terrain et l'envoi de questionnaires aux acteurs préalablement identifiés sur le TAG CBN MC, ont permis de recueillir les témoignages des cueilleurs et des structures les regroupant, des distributeurs/transformateurs et des organismes de protection de l'environnement sur l'état de la filière de cueillette et l'utilisation des plantes sauvages aujourd'hui.

Cet état des lieux a permis de collecter un certain nombre de données sur la filière (espèces cueillies, volumes, lieux de cueillette, données macroéconomiques quantitatives et qualitatives, etc.), d'en souligner les aspects positifs (argument de valorisation de certains milieux naturels, enjeux économique, etc.), de mettre en lumière les éventuels effets négatifs sur l'environnement (sur cueillette/intensification, mécanisation, etc.) et enfin d'apporter des outils dans l'objectif commun de favoriser une cueillette durable.

Mots clés : cueillette, plantes sauvages, état des lieux, conservation, Massif central



Conservatoire botanique national du Massif central

Siège & antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80012 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benay
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93